C.R.I.C. N° 19 (2020-2021)
3e session de la 11e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2020-2021

COMPTE RENDU
INTÉGRAL

Séance publique de commission*

Commission de l'emploi, de l'action sociale et de la santé

Mardi 29 septembre 2020

*Application de l'art. 162 du règlement

SOMMAIRE

Ouverture de la séance.....1

Organisation des travaux.....1

Examen de l'arriéré.....1

Rapport annuel 2019 d'Unia.....1

Ordre des travaux

Intervenants : M. le Président, M. Disabato, Mmes Durenne, Vandorpe.....1

Projets et propositions.....2

Projet de décret contenant le premier ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 (Doc. 242 (2020-2021) N° 1) ;

Exposé particulier afférent aux compétences de la ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes (Doc. 241 (2020-2021) N° 1 – Annexe 5) et (Doc. 242 (2020-2021) N° 1 – Annexe 5)

Budget des unités d'administration publique (Doc. 241 (2020-2021) N° 1 – Annexe 10 partim) et (Doc. 242 (2020-2021) N° 1 – Annexe 10 partim)

Question orale de Mme Galant à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la gratuité du permis de conduire pour les demandeurs d'emploi » ;

Question orale de M. Di Mattia à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la réforme des soins palliatifs » ;

Question orale de Mme Greoli à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « le moratoire sur l'agrément de nouvelles agences de développement local » ;

Question orale de M. Fontaine à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « le passeport Drive ».....2

Désignation d'un rapporteur

Intervenants : M. le Président, M. Sahli.....3

Observations de la Cour des comptes – Exposé de Mme Hanse, Auditrice adjointe à la Cour des comptes

Intervenants : M. le Président, Mme Hanse, Auditrice adjointe à la Cour des comptes.....3

Exposé de Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes

Intervenants : M. le Président, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....4

Discussion générale

Intervenants : M. le Président, Mmes Vandorpe, Greoli, M. Disabato, Mme Durenne, Mme Hanse, Auditrice adjointe à la Cour des comptes, M. Fontaine, Mme Laffut, MM. Sahli, Di Mattia, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, Mmes Roberty, Lekane.....10

Reprise de la séance.....40

Projet de décret contenant le premier ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 (Doc. 242 (2020-2021) N° 1) ;

Exposé particulier afférent aux compétences de la ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes (Doc. 241 (2020-2021) N° 1 – Annexe 5) et (Doc. 242 (2020-2021) N° 1 – Annexe 5)

Budget des unités d'administration publique (Doc. 241 (2020-2021) N° 1 – Annexe 10 partim) et (Doc. 242 (2020-2021) N° 1 – Annexe 10 partim).....40

Discussion générale (Suite)

Intervenants : M. le Président, M. Disabato, Mme Laffut, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, Mmes Greoli, Lekane, M. Sahli, Mmes Vandorpe, Durenne.....40

Vote.....58

Confiance au président et au rapporteur.....59

Pétition sur une demande d'audition dans le cadre de la crise sanitaire de la covid-19 suite aux nombreux dysfonctionnements par rapport aux acteurs de terrain ;

Pétition sur « Ne laissons pas mourir de désespoir nos aînés placés en maison de repos ».....59

Échange de vues

Intervenants : M. le Président, Mme Bernard.....59

Confiance au président et au rapporteur.....60

Interpellations et questions orales.....60

Question orale de Mme Bernard à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « le test antigénique »

Intervenants : M. le Président, Mme Bernard, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....60

Question orale de M. Heyvaert à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la gestion de la covid-19 au niveau local »

Intervenants : M. le Président, M. Heyvaert, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....62

Question orale de Mme Durenne à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la phase de test de l'application de tracing Coronalert »

Intervenants : M. le Président, Mme Durenne, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....63

Question orale de Mme Nikolic à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « le rôle du Réseau santé wallon dans l'accompagnement des patients lors des tests de la covid-19 »

Intervenants : M. le Président, Mme Nikolic, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....65

Question orale de Mme Nikolic à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la méthodologie d'analyse des données de Sciensano par l'Agence wallonne pour une vie de qualité (AViQ) et les résultats concrets »

Intervenants : M. le Président, Mme Nikolic, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....66

Question orale de Mme Nikolic à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « le testing des nouveaux arrivants en maisons de repos (MR) et maisons de repos et de soins (MRS) »

Intervenants : M. le Président, Mme Nikolic, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....68

Question orale de Mme Nikolic à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la révision des normes d'agrément et d'encadrement en maison de repos »

Intervenants : M. le Président, Mme Nikolic, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....70

Question orale de M. Heyvaert à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « les chiffres de surmortalité par ville »

Intervenants : M. le Président, M. Heyvaert, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....71

Question orale de M. Hazée à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « le blocage des réseaux hospitaliers »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Hazée, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....72

Question orale de Mme Vandorpe à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « le renforcement du personnel d'encadrement des services d'aide aux familles et aux aînés »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Vandorpe, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....74

Question orale de Mme Nikolic à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « l'approche Housing First dans la prise en charge du sans-abrisme »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Nikolic, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....75

Question orale de M. Fontaine à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la lutte contre les actes homophobes »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Fontaine, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....77

Question orale de Mme Roberty à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la lutte contre le harcèlement à l'encontre des femmes » ;

Question orale de Mme Ryckmans à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « le rapport du Groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO) sur la mise en œuvre par la Belgique de la Convention d'Istanbul » ;

Question orale de Mme Goffinet à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « le manque de collaboration constaté entre les entités fédérées dans la lutte contre les violences faites aux femmes » ;

Question orale de Mme Lekane à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « le rapport du GREVIO sur la lutte contre les violences faites aux femmes »

Intervenants : Mme la Présidente, Mmes Roberty, Ryckmans, Goffinet, Lekane, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....79

Question orale de Mme Laffut à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « les territoires zéro chômeur de longue durée »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Laffut, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....84

Question orale de Mme Greoli à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « le soutien des politiques de l'emploi aux secteurs qui relèvent des compétences de la Communauté française »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Greoli, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....86

Question orale de Mme Greoli à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « le calendrier du Gouvernement wallon dans le cadre des négociations portant sur l'accord relatif au secteur non marchand »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Greoli, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....88

Question orale de Mme Greoli à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « l'état d'avancement de la réforme de la formation en alternance »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Greoli, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....89

Organisation des travaux (Suite).....91

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites.....91

Interpellations et questions orales retirées.....91

Liste des intervenants.....92

Abréviations courantes.....93

COMMISSION DE L'EMPLOI, DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SANTÉ

Présidence de M. Legasse, Président

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 9 heures 15 minutes.

M. le Président. - La séance est ouverte.

Nous allons entamer nos travaux. Il est maintenant 9 heures 15. Le quart d'heure académique étant passé, je vois que tous les groupes nous ont rejoints ou sont représentés, et donc personne n'y verra ombrage.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Examen de l'arriéré

M. le Président. - L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

Personne. Merci.

Rapport annuel 2019 d'Unia

M. le Président. - Nous avons une demande d'Unia qu'il nous faut traiter, planifier, qui nous est parvenue de la présidence du Parlement wallon.

Unia souhaiterait présenter son rapport annuel 2019.

Le secrétaire m'a suggéré trois dates qui sont d'ailleurs également convenues avec M. Charlier pour tenir cette audition.

Je vais vous les donner dans l'ordre de préférence ou dans l'ordination que souhaite M. Charlier. Ne vous étonnez pas si ce n'est pas chronologique.

Le 17 novembre a la préférence de M. Charlier, cependant le secrétaire me signale que cela pourrait éventuellement se télescoper avec d'autres débats budgétaires à venir.

La deuxième préférence de M. Charlier pour présenter le rapport de Unia, ce serait le 13 octobre.

Enfin – mais ce n'est pas la préférence de M. Charlier, vous l'aurez compris –, le 27 octobre.

Cependant, on peut aussi, puisque nous sommes maîtres de nos travaux donner la préférence quant à nous à une quatrième date, mais je risque de vous emmêler les pinceaux.

Au stade actuel, puis-je vous proposer de reprendre la première date ayant la préférence de M. Charlier ? En fonction de l'évolution des travaux budgétaires, le cas échéant, nous replanifierons. Cela vous convient-il ?

Le 17 novembre jusqu'à preuve du contraire, nous recevrons en audition M. Charlier, représentant habilité d'Unia, pour le rapport annuel 2019 d'Unia.

Ordre des travaux

M. le Président. - La parole est à M. Disabato.

M. Disabato (Ecolo). - Merci, Monsieur le Président. Je voulais juste proposer à la commission que l'on puisse organiser une visite d'un « territoire zéro chômeur » en France. Comme vous le savez, il y a eu récemment encore de nouveaux développements avec une étude commandée par Bruxelles sur le coût financier d'un tel dispositif pour les pouvoirs publics. Il y a toute une série de développements qui se passe actuellement.

Je trouve que ce pourrait être intéressant que l'on puisse la faire – on l'avait déjà prévu à un certain moment, mais on a dû annuler pour cause de covid.

On me parle d'une expérience de Nancy qui serait extrêmement intéressante. J'aimerais donc voir avec les collègues si la suggestion de se rendre là-bas et d'étudier plus particulièrement le dispositif peut rencontrer l'adhésion, ce afin d'avancer puisque c'est une expérimentation sociale qui est assez intéressante.

M. le Président. - La décision principielle, rappelez-vous, est celle-ci : des contacts ont été pris au Nord-Pas-de-Calais, singulièrement avec Lille. Un accord était intervenu, même un *draft* de visites. Pour les raisons que vous savez, ce projet a avorté.

Je suppose que, principiellement, personne ne verra d'inconvénient à ce que, le cas échéant, on prenne contact avec les autorités de Nancy et éventuellement du bassin – je ne sais pas comment cela fonctionne, à ce niveau-là – et l'on peut programmer les deux visites. On ne sait pas dans quel délai et sous quelle forme. Cela, c'est prématuré.

Je propose que nous actions cela aujourd'hui, que nous prenions contact. Avez-vous une personne de référence ou un organe de référence ? Merci de nous la communiquer.

La parole est à M. Disabato.

M. Disabato (Ecolo). - En termes de timing, je souhaiterais que l'on ne reporte pas cela aux calendes grecques et qu'on le fasse encore d'ici à la fin de l'année, ou au tout début de l'année prochaine au plus tard, si possible.

M. le Président. - Je comprends bien la demande.

La parole est à Mme Durenne.

Mme Durenne (MR). - Oui, je suis tout à fait d'accord sur le principe. Je dirais que, au nom de mon groupe, il faut voir l'évolution de la situation. Aujourd'hui, ce n'est pas trop le quart d'heure.

(Réactions dans l'assemblée)

C'est une expression bien de chez nous.

Sinon, aucun souci bien sûr, nous l'avions déjà accepté précédemment. Il faudra voir l'évolution de la situation.

M. le Président. - Chez nous, le quart d'heure a sans doute une autre signification, mais je retiendrai votre expression.

Nous sommes d'accord d'essayer de ne pas traîner, pour répondre ainsi à la demande de M. Disabato, qui était d'ailleurs une décision qui était la nôtre.

Si plus personne ne veut intervenir sur le sujet, je propose que nous avancions dans nos travaux.

La parole est à Mme Vandorpe.

Mme Vandorpe (cdH). - Toujours dans l'organisation des travaux, le point n'était pas à l'ordre du jour, mais nous avions abordé, il y a 15 jours, les points des deux pétitions. On avait dit que l'on y reviendrait, que cela passerait en Conférence des présidents…

(Réactions dans l'assemblée)

Elle est à l'ordre du jour ? Excusez-moi dans ce cas.

M. le Président. - Je m'apprêtais à vous répondre, mais manifestement, à la cantonade, la réponse vous est parvenue.

PROJETS ET PROPOSITIONS

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2020 (DOC. 242 (2020-2021) N° 1)

EXPOSÉ PARTICULIER AFFÉRENT AUX COMPÉTENCES DE LA MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES (DOC. 241 (2020-2021) N° 1 – ANNEXE 5) ET (DOC. 242 (2020-2021) N° 1 – ANNEXE 5)

BUDGET DES UNITÉS D'ADMINISTRATION PUBLIQUE (DOC. 241 (2020-2021) N° 1 – ANNEXE 10 *PARTIM*) ET (DOC. 242 (2020-2021) N° 1 – ANNEXE 10 *PARTIM*)

QUESTION ORALE DE MME GALANT À MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR « LA GRATUITÉ DU PERMIS DE CONDUIRE POUR LES DEMANDEURS D'EMPLOI »

QUESTION ORALE DE M. DI MATTIA À MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR « LA RÉFORME DES SOINS PALLIATIFS »

QUESTION ORALE DE MME GREOLI À MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR « LE MORATOIRE SUR L'AGRÉMENT DE NOUVELLES AGENCES DE DÉVELOPPEMENT LOCAL »

QUESTION ORALE DE M. FONTAINE À MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR « LE PASSEPORT DRIVE »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle l'examen :

- du projet de décret contenant le premier ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020 (Doc. 242 (2020-2021) N° 1) ;
- de l'exposé particulier afférent aux compétences de la ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des

chances et des Droits des femmes (Doc. 241 (2020-2021) N° 1 – Annexe 5) et (Doc. 242 (2020-2021) N° 1 – Annexe 5) ;
- du budget des unités d'administration publique (Doc. 241 (2020-2021) N° 1 – Annexe 10 *partim*) et (Doc. 242 (2020-2021) N° 1 – Annexe 10 *partim*) ;
- ainsi que la question orale de Mme Galant à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la gratuité du permis de conduire pour les demandeurs d'emploi »
- la question orale de M. Di Mattia, sur « la réforme des soins palliatifs » ;
- la question orale de Mme Greoli, sur « le moratoire sur l'agrément de nouvelles agences de développement local » ;
- la question orale de M. Fontaine, sur « le passeport Drive ».

La question orale de Mme Galant est retirée.

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. - Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à M. Sahli.

M. Sahli (PS). - Je propose Mme Roberty comme rapporteuse.

M. le Président. - Mme Roberty est désignée en qualité de rapporteuse à l'unanimité des membres.

Observations de la Cour des comptes – Exposé de Mme Hanse, Auditrice adjointe à la Cour des comptes

M. le Président. - La parole est à Mme Hanse.

Mme Hanse, Auditrice adjointe à la Cour des comptes. - Monsieur le Président, Madame la Ministre, Mesdames et Messieurs les Députés, nous vous remercions tout d'abord pour l'attention que vous portez au rapport de la Cour des comptes relatif à l'examen des projets de budget ajusté pour l'année 2020.

Les observations de la Cour des comptes relatives aux compétences de Mme la Ministre concernent essentiellement les titres-services et l'AViQ.

En ce qui concerne les titres-services, les crédits du programme 17 diminuent globalement de 22,7 millions d'euros en engagement et en liquidation. Dans le cadre de la crise, le Gouvernement a adopté un arrêté qui prévoit l'octroi d'une subvention pour les mois de mars, avril et mai 2020, afin de couvrir les rémunérations des travailleurs titres-services effectivement supportées par les entreprises agréées ainsi que les autres dépenses résultant de l'activité titres-services. À la date du 26 août 2020, les montants liquidés par le FOREm, pour les mois de mars à mai, s'élèvent à 22,2 millions d'euros.

Un deuxième arrêté du Gouvernement prolonge cette mesure pour les mois de juin, juillet et août 2020. À la date du 26 août toujours, les montants liquidés par le FOREm, concernant les mois de juin et juillet, s'élèvent à 5,7 millions d'euros.

Par ailleurs, les entreprises du secteur titre-service ont perçu une subvention forfaitaire de 5 000 euros à charge des crédits de dépense du FOREm. Le coût de cette mesure résultant de la crise sanitaire est de 3,2 millions d'euros.

Lors de la première délibération budgétaire, le FOREm a reçu une dotation complémentaire de 26,2 millions d'euros afin de couvrir ces aides au secteur, mais aussi de répondre à la demande d'ajustement du FOREm de 23 millions d'euros pour lui permettre d'imputer 12 mois de facture titre-service sur l'exercice 2020.

Les crédits prévus ont été sous-utilisés suite à l'impossibilité pour les travailleurs titre-service d'exercer leur profession pendant le confinement. Lors de ce premier ajustement, les crédits du programme 17 ont dès lors été revus à la baisse à hauteur de 48,8 millions d'euros en engagement et en liquidation.

Passons maintenant au projet de budget ajusté de l'AViQ. Dans le cadre de la crise, le Gouvernement wallon a pris des mesures budgétaires dans le secteur de la santé et du handicap afin d'assurer la continuité des acteurs et le maintien de l'emploi et de renforcer la capacité d'agir des services agréés. Le 30 mars, une dotation exceptionnelle de 83,3 millions d'euros a été accordée à l'agence. Le 22 avril 2020, le Gouvernement wallon l'a autorisé à dégrader sa trajectoire SEC à concurrence de 33,4 millions d'euros dans l'attente d'une dotation exceptionnelle. Enfin, le 30 avril, une dotation complémentaire de 42 millions d'euros a été accordée dans le cadre de la mise en œuvre du *contact tracing* en Région wallonne.

Compte tenu de ces éléments, le projet d'ajustement du budget proposé par l'agence prévoit une augmentation des crédits d'engagement de 279,4 millions d'euros et des crédits de liquidation de 278 millions d'euros. Le projet d'ajustement présente également une augmentation des recettes de 278 millions d'euros. Le déficit de 4,9 millions d'euros prévu au budget initial est dès lors maintenu.

Dans son calcul du solde des institutions consolidées, le Gouvernement wallon estime toutefois que, compte tenu d'une inexécution des crédits, l'impact

de l'organisme sur le solde de financement de la Région s'établira à 9,7 millions d'euros.

La Cour des comptes relève également que le projet de budget ajusté de l'agence comprend une recette de 2 millions d'euros afférente au projet FSE, alors que les crédits de liquidation inscrits sur l'article dédié à cet effet au budget général des dépenses de la Région s'élèvent à 3,6 millions d'euros, soit une différence de 1,6 million d'euros.

En ce qui concerne la crise sanitaire, les crédits d'engagement et de liquidation prévus pour les dépenses covid dans le budget de l'agence s'élèvent à 176,9 millions d'euros. Certaines dépenses n'ont finalement pas été réalisées. L'agence devra rembourser à la Région un montant de 50,4 millions d'euros de dotations trop perçues dans le cadre de cette crise.

Seul un montant de 7,5 millions est inscrit au projet de budget ajusté de l'agence. En effet, l'AViQ a décidé de postposer en fin d'année le transfert du montant de 42,9 millions d'euros relatif à l'estimation de sous-consommation des frais de *tracing*. La Région a toutefois inscrit ce montant en recette dans son projet de budget ajusté.

Les dépenses covid liquidées par l'agence au 4 septembre s'élevaient à 113 millions d'euros. Le taux de liquidation, hors consommation liée aux frais de *tracing*, s'élève à 86 %. Outre les variations de crédits liées aux dépenses covid, les éléments suivants retiennent l'attention :

- l'augmentation de 40,2 millions d'euros des crédits d'engagement et de liquidation liés à la protection sociale wallonne. Cette hausse s'explique par la prise en compte du coût des prestations de soin effectuées à des étrangers en Wallonie. Ce qui fait 30 millions d'euros ;
- le financement des frais de séjour en maison de repos et maison de repos et de soins et en centre de soins de jour, plus 15 millions d'euros. Cette hausse est partiellement compensée par une baisse du prix d'hébergement destiné à financer l'infrastructure hospitalière pour 6,5 millions d'euros ;
- les crédits prévus pour les plans Infrastructures, Papy-boom, ERICH et le plan relatif aux subsides en accueil et hébergement et en aide au milieu de vie ont été revus pour tenir compte de l'état d'avancement des dossiers. Globalement, les crédits d'engagement augmentent de 6,3 millions d'euros et les crédits de liquidation de 4,4 millions d'euros ;
- enfin, les crédits d'engagement et de liquidation dédiés aux allocations familiales augmentent à concurrence de 37 millions d'euros.

Compte tenu de tous ces éléments, les dotations accordées par la Région wallonne à l'agence sont revues à la hausse pour 119,9 millions d'euros.

Ce sera tout pour l'exposé de la Cour.

M. le Président. - Je vous remercie, Madame Hanse.

Je vais proposer à Mme la Ministre de faire à son tour un exposé et ensuite je reviendrai vers les commissaires.

Exposé de Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Bonjour à tous et à toutes, Mesdames et Messieurs les Députés.

Je voudrais remercier Mme Hanse et la Cour des comptes en général pour son analyse.

Un ajustement, on le sait, en principe, c'est un exercice technique qui permet à la fois soit de réorienter les moyens d'un crédit que ne sera pas totalement utilisé ou cours de l'année vers un crédit qui paraît sous-utilisé, ou bien encore d'injecter des moyens complémentaires qui ne peuvent être trouvés en interne par réallocation pour répondre à une amplification des besoins à politique inchangée ou à des événements nouveaux survenus depuis l'élaboration du budget initial, mais aussi d'ajuster les recettes au regard du monitoring opéré.

L'ajustement que je vous présente s'inscrit évidemment dans cette logique, mais, sans surprise, l'impact de la crise a évidemment profondément marqué l'exercice parce qu'il a fallu prendre des mesures d'urgence au pic de la crise pour soutenir les secteurs face à l'épidémie et parce que l'on a voulu très vite aussi essayer d'en tirer les enseignements ou en tout cas les premiers enseignements pour nous armer pour l'avenir.

C'est comme cela que le Gouvernement a opéré dès le 30 avril, avec une délibération budgétaire, des transferts budgétaires massifs au profit de mes départements de la santé, de l'action sociale, de l'emploi, de la formation et de l'économie sociale.

Plus de 190 millions d'euros ont ainsi été dégagés fin avril au départ de la provision interdépartementale qui est logée au sein du budget du ministre président, répartie de la manière suivante :

- AViQ : 159 millions d'euros ;
- FOREm : 26 millions d'euros ;
- DGO5 : 4 millions d'euros ;
- DGO6 : 1 million d'euros.

C'est donc sur cette base et non sur celle du budget initial que l'ajustement a été réalisé.

En recettes d'abord, deux nouvelles recettes ont été inscrites. Elles proviennent toutes deux des remboursements de l'AViQ à la Région du solde de sommes qui sont octroyées le 30 avril dernier pour faire face à l'urgence covid.

Il s'agit plus précisément de 7 millions d'euros qui résultent de la différence entre les moyens qui ont été versés à l'AViQ par la Région et les moyens covid qui ont été réellement utilisés par l'Agence au moment de l'élaboration du feuilleton d'ajustement. Et 42 millions d'euros, comme cela a été dit, qui correspondent à la différence entre l'estimation initiale du coût du marché pour le *tracing* et l'estimation actualisée réalisée lors de l'ajustement en fonction de l'évolution de l'épidémie.

À côté de ce volet recettes, des économies dites mécaniques ont été réalisées en dépenses au sein de mon budget pour un montant global de 113,317 millions d'euros en crédits d'engagement et 116,401 millions d'euros en crédits de liquidation.

Il s'agit de la diminution des crédits de dépenses qui sont répartis sur diverses AB, en tout cas pour 11,199 millions d'euros en crédits d'engagement et de liquidation à la suite de la révision des paramètres macro-économiques utilisés pour la réalisation du budget initial. C'est une diminution de 0,63 de l'indice des prix à la consommation, de 0,5 sur l'indice santé et de 11,68 du PIB par rapport aux paramètres retenus au budget initial, mais ce sont des informations que vous avez déjà et qui sont les mêmes dans l'ensemble de nos commissions pour tous les ajustements.

Il y a 6 481 millions d'euros en crédits d'engagement et de liquidation pour le coût du prix d'hébergement en fonction de l'évolution des dossiers rentrés dans le cadre du dernier plan d'investissement en infra hospitalières décidé sous la précédente législature. Donc le programme 17.12 AB 41.15

Moins 3,101 millions en crédits de liquidation en vue des besoins de liquidation pour les dossiers des plans d'investissement en accueil et en hébergement de la personne handicapée, le programme 17.12 AB 61.04

Moins 54,723 millions d'euros en crédits d'engagement et en crédit de liquidation à la suite de la révision des estimations des dépenses de l'ONEM pour les mesures d'activation, les mesures activation et impulsion en raison de l'impact de la crise sanitaire, c'est le programme 18.12 AB 41.23

Moins 0,429 million en crédit d'engagement et de liquidation qui reflètent les dernières estimations de l'ONSS, donc qui datent de mars 2020 en matière de réduction de cotisations sociales toujours en raison de la crise sanitaire. C'est le programme 18.18 AB 41.01

Moins 40 485 millions d'euros en crédits d'engagement et de liquidation pour la mesure titres-services parce que, on le sait, ce secteur a été fortement impacté par la crise avec comme conséquence du financement une énorme baisse de l'utilisation des chèques titres-services, c'est le programme 18.17 AB 41.01

Le Gouvernement m'a non seulement autorisée à réinjecter ces moyens au sein de mes crédits, mais il a également dégagé à leur profit des moyens complémentaires à concurrence de 94,234 millions d'euros en crédits d'engagement et 103,197 millions d'euros en crédits de liquidation.

Au total, ces montants me permettent donc de faire face à des dépenses inéluctables à hauteur de 207,551 millions d'euros en crédits d'engagement et 219,598 millions d'euros en crédits de liquidation qui se répartissent de manière suivante :

- plus 152,231 millions d'euros en crédits d'engagement et 161,650 millions d'euros en crédits de liquidation pour l'action sociale et la santé ;
- 55,230 millions d'euros en crédits d'engagement et 57,948 millions d'euros en crédits de liquidation pour la partie emploi-formation.

Enfin, pour être complète, je dois encore mentionner qu'une enveloppe de 33,38 millions d'euros en crédits d'engagement et de liquidation dans la provision Get up Wallonia au sein du budget du ministre-président sera dédicacée à la prise de nouvelles mesures de relance post covid dans mes départements. J'y reviendrai tout à l'heure.

En matière d'Action sociale et de Santé, si l'on regarde quels sont les principaux mouvements dans ces secteurs, on peut passer d'abord par le programme 17.11 sur les politiques transversales dans le domaine sociosanitaire. Il y a une enveloppe spécifique de 12,6 millions d'euros qui a été dégagée par le Gouvernement wallon, l'AB 01.01, pour permettre la mise en place de nouvelles mesures sociosanitaires spécifiques liées au covid-19 en fonction de l'évolution de la situation.

Sur le programme 17.12 « Dotations diverses aux politiques de santé, de la protection sociale, du handicap et des familles », on a l'aide aux personnes âgées, l'AB 34.01. Vous le savez, l'aide aux personnes âgées est une matière transférée dans le cadre de la sixième réforme de l'État qui est toujours gérée par le Fédéral, mais financée au départ de crédits régionaux. À partir de 2021, cette matière sera gérée par l'AViQ.

Après la confection du budget initial 2020 de la Région, les provisions sollicitées par le SPF Sécurité sociale ont été revues à la hausse. Grâce à la déduction du solde positif de 4 550 000 euros issus des provisions déjà versées par la Région depuis 2016, un montant

complémentaire de 3 878 000 euros en crédits d'engagement et de liquidation a dû être prévu dans l'ajustement pour honorer la facture du quatrième trimestre.

Pour ce qui concerne l'AViQ, l'AB 41.14 relatif à la dotation pour la couverture de ses frais de fonctionnement est en augmentation de 556 000 euros. Cette augmentation traduit notamment la volonté du Gouvernement de renforcer dès le 5 mars la cellule des maladies infectieuses de l'agence, avec l'ajout d'un médecin et de deux gestionnaires en santé publique.

Le coût 2020 de ces engagements est estimé à 168 000 euros. Il faut savoir que d'autres engagements pour le renforcement de l'équipe de la cellule SurvMI ont été décidés depuis. Ils seront financés au départ de l'enveloppe réservée au plan Rebond qui a été inscrite lors de cet ajustement sur l'AB 41.26.

Le solde des moyens attribués permet de rencontrer des augmentations des coûts de fonctionnement et la réalisation de travaux dans les bureaux régionaux de l'agence.

L'AB 41.15 relatif à la gestion de ces missions paritaires, c'est-à-dire celles dont le financement transite par les organismes assureurs, est en augmentation de 40 206 000 euros, en tenant compte d'une économie de 6 481 000 euros relative aux prix d'hébergement que j'ai pu réorienter. L'augmentation réelle est de 46 687 000 euros.

Cette augmentation permet de couvrir deux éléments inéluctables importants. D'une part, les matières paritaires, et plus particulièrement le financement de maisons de repos, maisons de repos et de soins qui représentent plus de 80 % des missions paritaires et qui nécessitaient un ajustement à la hausse de 15 973 000 euros. En effet, quand il y a eu l'élaboration du budget initial 2020, la première année 2019 de reprise réelle de la gestion de ces matières par l'agence en suite de la sixième réforme de l'État n'était pas encore totalement exécutée. Elle s'est clôturée en avril 2020. Les estimations réalisées par l'AViQ pour le budget initial 2020 avaient été faites sur base des seules informations qu'elle avait à ce moment-là et qui étaient reçues de l'INAMI pour les exercices 2018 et antérieurs, et une exécution partielle au sein de l'agence de l'année 2019.

On note également 30 millions d'euros pour le poste gestion ordinaire du système de protection sociale wallonne : conventions internationales, prestations de soins servis à des étrangers en Wallonie. C'est la prise en compte du coût des prestations effectuées en Wallonie au profit des personnes étrangères pour la période du 1er juillet 2019 au 30 juin 2020.

Ce mécanisme, comme celui de la sixième réforme de l'État, n'avait pas été budgétisé à l'initial et il devra intervenir pour la première fois en 2020. Ce montant devra être rendu récurrent lors de l'initial 2021.

L'AB 41.16 relatif à la gestion des missions réglementées de l'AViQ est majorée de 7 279 000 euros. Cette augmentation se répartit principalement sur quatre postes :

- 1 million d'euros de plus sont nécessaires pour le dispositif Impulseo afin d'absorber le retard de l'année 2019, à hauteur de 400 000 euros, et la croissance du nombre de dossiers prévus en 2020, à hauteur de 600 000 euros ;
- une augmentation de 1 925 000 euros pour les accords du non-marchand 2018-2020. En mai 2019, le Gouvernement avait décidé de dégager une enveloppe de 30 millions d'euros pour financer les accords non marchands 2018-2020.

Les calculs de la répartition de cette enveloppe avaient été réalisés sur base du cadastre 2017 des équivalents temps plein en place.

Après une année d'exécution en 2019 et sur base du cadastre définitif 2018, un besoin complémentaire de 1,925 million d'euros a été identifié.

Autre élément, au début de la crise sanitaire, l'AViQ a, elle aussi, été sollicitée pour acheter des masques. N'ayant pas reçu à ce moment-là de moyens complémentaires pour payer ses marchés, elle a préfinancé les commandes en prélevant les moyens sur un AB qui ne devait pas être entièrement consommé, en tout cas, pas avant la fin de l'année.

Donc, l'ajustement permet de rembourser ce préfinancement de 2,686 milliers d'euros et d'ainsi renflouer le crédit budgétaire ponctionné pour pouvoir effectuer des dépenses qui étaient initialement prévues au départ de celui-ci.

Quatrièmement, pour les mêmes raisons que pour les missions paritaires, les matières sont issues de la sixième réforme de l'État, dont le financement est directement géré par l'AViQ, étaient sous-financées à l'initial 2020 d'environ 1,231 million d'euros.

L'AB 41.20 relatif à la gestion des missions de l'agence dans le cadre de fonds structurels européens est alimenté à hauteur de 3,639 millions d'euros pour couvrir les dépenses réalisées durant les années 2018-2020.

En réponse à la remarque de la Cour, il s'agit de moyens issus de la DO 34 destinés, notamment, au paiement de déclarations de créances qui ont été émises par l'agence durant les années 2018-2019 pour lesquelles la recette avait déjà été enregistrée les années antérieures sur base des droits constatés.

Les 2 millions mentionnés en recettes dans le budget de l'Agence correspondent, eux, aux droits constatés de

l'année 2020, permettant de couvrir à concurrence les dépenses de l'année en cours.

Pour ce qui est du nouvel AB 41.26 relatif à des dotations dans le cadre de la crise covid est majoré de 27,704 millions d'euros, lors de l'ajustement, j'ai obtenu des moyens complémentaires pour la mise en œuvre du plan Rebond qui avait été voté dans le cadre d'une décision du Gouvernement de fin juin. Destinée à tirer les premiers enseignements de la crise sanitaire et à nous armer pour l'avenir, cette enveloppe de 9,5 millions d'euros permettra la mise en œuvre de toute une série de mesures indispensables en cas de résurgence du virus pour renforcer le secteur, les équipes, la gestion de la crise et le bien-être des résidents. Il s'agira d'un montant structurel puisque l'on s'arme pour l'avenir et, même si les dispositifs seront évalués, l'objectif n'est pas d'agir en *one shot*.

Le solde de 18,204 millions d'euros constitue une opération de trésorerie. En effet, durant la crise, pour permettre la prise d'une série de mesures d'urgence, l'agence a été autorisée à inscrire plus de dépenses que de recettes attendues de la Région et donc, de dégrader son résultat de 18,204 millions d'euros. La présente dotation, qui n'induit pas de dépenses complémentaires, permet à l'agence de remettre son résultat sec au niveau de celui lors de l'initial 2020.

Des moyens complémentaires ont également été prévus pour le financement du Plan d'investissement dans le secteur des aînés, donc le plan Papy Boom, à l'AB 61.03.

Un complément de 7,53 millions d'euros a été dégagé pour rencontrer l'ensemble des dossiers qui ont été présentés pour liquidation en 2020. On retrouve également à cette AB 393 milliers d'euros qui permettront la régularisation du dossier d'investissement pour l'hôpital psychiatrique les Marronniers qui n'avait pas pu être mené à bien en 2019.

Enfin, 1,862 millier d'euros ont été revus à l'AB 61.08 pour permettre le paiement des dernières factures relatives à l'adaptation numérique des organismes assureurs suite à la reprise de l'APPA. Les compétences de l'INAMI et la poursuite du paiement des factures pour l'informatisation de l'agence suite à la reprise de cette dernière par l'aide aux personnes âgées dès 2021.

Parlons maintenant des remboursements des prêts financement réalisés par la SRIW Wallonie Santé, donc c'est l'AB 41.27 et 41.28.

Vous vous souvenez qu'au tout début de la crise covid, le Gouvernement a dû dégager rapidement des pistes de solution et surtout des pistes de financement pour pouvoir acheter des masques et les autres équipements de protection individuelle pour les distribuer aux structures du ressort de l'AViQ et l'ex DGE5, maisons de repos et de soins, institutions pour personnes handicapées, institutions pour santé mentale, les aides familiales, les maisons d'accueil, les relais sociaux, et cetera.

Donc, une des pistes qui a été retenue puisqu'il nous fallait de la trésorerie rapidement est le préfinancement par la SRIW et ensuite par Wallonie Santé.

C'est comme cela que 39 530 000 euros ont été mobilisés sur la trésorerie de ces deux UAP pour permettre l'acquisition de matériel pour compte de l'AViQ. Vous retrouverez donc deux lignes au sein du budget, dans le programme 17.12, à hauteur respectivement de 22 737 000 euros pour la SRIW et 16 793 000 euros pour Wallonie Santé, pour le remboursement des sommes avancées par ces deux structures.

Wallonie Santé et Plan de relance. C'est l'AB 85.01.

Dans le cadre du plan Rebond, Le Gouvernement a aussi prévu une enveloppe de 10 millions d'euros qui sera versée avant la fin de l'année à Wallonie Santé. C'est une enveloppe qui va permettre d'octroyer, en 2020 et dans les années suivantes, des prêts aux structures de l'action sociale et de la santé qui sont en difficulté. On sait que la crise covid a mis à mal la trésorerie d'un certain nombre de structures et risque encore d'en impacter d'autres dans les mois à venir.

Si l'on prend l'exemple des maisons de repos qui ont du mal à remplir des lits inoccupés suite à la crise, il nous paraissait utile de trouver une solution à cette problématique. Comme il s'agit de prêts octroyés et donc de codes 8, l'impact sera neutre en SEC.

Dans le programme 17.13 « Action sociale », on retrouve trois mouvements plus significatifs. À l'AB 12.02 « Étude, marché public », c'est l'inscription de 1 million d'euros en crédits d'engagement uniquement, ce qui va permettre de renouveler le marché relatif à l'octroi de prêts à taux réduit ou sans taux d'intérêt pour les personnes fragilisées. C'est un marché de quatre ans qui doit être renouvelé fin de cette année pour être opérationnel dès le 1er janvier de l'année prochaine.

Sur cette même AB, on peut également constater un transfert de 409 000 euros en crédits d'engagement et en crédits de liquidation vers mes compétences Emploi. Cela, je vais y revenir un peu plus tard.

Dans le domaine de la médiation de dettes, à l'AB 43.04, des moyens de liquidation complémentaires de 517 000 euros ont été inscrits pour résorber un encours qui était structurellement trop élevé.

Enfin, à l'AB 43.05, dans la politique des relais sociaux, des moyens complémentaires, de 264 000 euros en crédits d'engagement et de 584 000 euros en crédits de liquidation, ont été prévus.

Ces moyens d'engagement permettent de compléter des moyens déjà dégagés lors de l'initial 2020 pour les projets Housing First. Les moyens de liquidation complémentaires permettront eux d'équilibrer les crédits d'engagement et les crédits de liquidation, de stopper la croissance de l'encours et de le résorber, en tout cas en partie.

On peut passer maintenant aux compétences emploi-formation. Dans les principaux mouvements, on remarque les dispositifs qui sont gérés par le FOREm. Il y a 61 227 000 euros qui sont prévus pour que le FOREm puisse faire face à des dépenses inéluctables. Les dépenses inéluctables, c'est par exemple, au programme 18.12 du FOREm, 8 438 000 euros sur l'AB 41.8 qui sont destinés aux ressources humaines pour respecter les prescrits légaux en matière de rémunération du personnel ainsi que pour des frais informatiques et de sécurisation des bâtiments.

C'est aussi :

- 3 960 000 euros sur l'AB 41.08 pour d'éventuelles mesures additionnelles à prendre avec le FOREm et ses partenaires pour contribuer à la relance post covid ;
- 261 000 euros sur l'AB 41.11 en lien avec la crise covid pour renforcer les cellules de reconversion qui s'occupent de l'accompagnement des demandeurs d'emploi qui ont fait l'objet d'une procédure de licenciement collectif ;
- 800 000 euros sur l'AB 41.26 pour les agences locales pour l'emploi en compensation de leur perte de recettes, en raison de la crise sanitaire qui a diminué les activités ALE.

Au programme 18.13, sur le Plan de résorption du chômage géré par l'administration, mais dont la prise en charge est assurée par l'intermédiaire du FOREm, il y a un mouvement 23 868 000 euros, qui sont destinés à la mesure SESAM, c'est l'AB 41.05. Pour faire face à la surconsommation des crédits causée par un nombre – Monsieur Heyvaert, vous m'aviez interrogée là-dessus – de dossiers acceptés depuis le début de l'année 2020, car on a eu 346 dossiers par mois, ce qui est largement supérieur au nombre historiquement validé sur un exercice, pour vous donner un ordre d'idée, on avait validé entre 210 et 220 précédemment. Le montant alloué tient compte à la situation économique due à la crise sanitaire.

On note 19 028 000 euros à destination du dispositif APE sur l'AB 41.06. Ils sont nécessaires pour que le FOREm puisse effectuer les paiements APE jusqu'à la fin de l'année.

Si l'on regarde maintenant le programme 18.22 « FOREm formations », il y a :

- 4 millions d'euros sur l'AB 41.01 pour les ressources humaines du FOREm dans le cadre du respect des prescrits légaux en matière de rémunération du personnel, donc de l'inéluctable ;
- 872 000 euros pour le dispositif Airbag. C'est l'AB 41.22 qui soutient l'autocréation d'activité, des montants complémentaires qui sont destinés en fait à faire face à l'accroissement des dossiers qui ont été acceptés par le comité de sélection.

Pour ce qui concerne l'administration de l'emploi et de la formation, on a le programme 18.01 et puis le programme 18.11.

Pour le programme 18.01, c'est-à-dire le fonctionnement, un crédit complémentaire de 302 000 euros en engagement et 467 000 euros en liquidation sur l'AB 74.04 a été alloué pour permettre à l'administration de continuer le développement de plusieurs projets informatiques, dont notamment la participation de la Région dans le guichet unique pour la gestion des permis de travail ou bien la transformation numérique des dispositifs d'aide et d'agrément géré par l'administration.

En matière de promotion de l'emploi, le programme 18.11, il y a un crédit de 341 000 euros sur l'AB 12.01 qui est transféré depuis le secteur de l'action sociale pour la prise en charge de plusieurs subventions, pour la Fédération des CPAS, le service d'aide à la recherche d'un emploi en Wallonie, mais aussi deux études en collaboration avec le laboratoire d'études sur les nouvelles formes de travail, sur l'innovation et sur le changement de l'Université de Liège, à propos de la formation continue des travailleurs et des enseignements à tirer de la crise sanitaire en matière de télétravail.

En matière d'économie sociale, c'est le programme 18.15, un crédit complémentaire de 3,3 millions d'euros en crédits de liquidation sur l'AB 31.01 destiné aux entreprises d'insertion pour leur permettre de liquider les dossiers pour lesquels les déclarations de créance sont parvenues à l'administration et qu'il convient de régulariser. Pour les IDESS, ce sont les AB 33.03 et 43.04. Il y a une croissance du dispositif. En fait, elle est due en grande part à une modification de l'encadrement légal du dispositif imposé par le décret-programme du 17 juillet 2018. En matière d'état, le dispositif IDESS est passé de l'encadrement que l'on appelle *de minimis* SIEG, service d'intérêt économique général, à décision service d'intérêt économique général. Cela veut dire qu'avant il y avait 500 000 euros pour trois ans et que désormais le dispositif permet, moyennant justification, de pouvoir rembourser le montant. C'est un montant qui peut être largement supérieur et qui permet d'engager du personnel supplémentaire, de nouveaux travailleurs dont la plupart représentent un public fragilisé, qui a du mal à s'intégrer sur le marché de l'emploi traditionnel. C'est donc en soi une bonne nouvelle, même si l'on sait que la conséquence budgétaire de cette modification, c'est que les montants prévus pour le nouveau dispositif sur le budget initial ont dû être augmentés à concurrence de 686 000 euros.

En matière de formation professionnelle, au programme 18.21, un montant de 1,251 million en engagement sur l'AB 12.01 est destiné au lancement du marché public de la plateforme Wallangue pour l'année 2021. Pour assurer la continuité de cette plateforme, il convient de procéder cette année à l'engagement du marché public, avec le nouveau prestataire dont la mission commencera au 1er janvier. Un montant de 450 000 euros en engagement sur l'AB 12.31 sera utilisé pour la prise en charge d'un expert nécessaire dans le secteur des PMTIC. Sur cet AB, un montant de 68 000 euros est transféré depuis le secteur de l'action sociale pour permettre l'attribution d'un marché de soutien à l'accompagnement des administrations dans leur projet de simplification administrative.

Enfin, le Département de l'emploi et de la formation professionnelle est lauréat d'un appel à projets qui a été lancé directement par la Commission européenne dans le cadre du programme EaSI, qui veut dire Employment and Social Innovation. Il bénéficie à ce titre d'une subvention européenne directe de 1 million d'euros – c'est bien wallon –, répartis sur trois exercices budgétaires. Cette subvention est destinée à mettre en œuvre le projet Start Digital, tout aussi wallon, qui vise à développer les compétences numériques de base des demandeurs d'emploi wallons. Le projet a démarré le 1er mars pour une durée de deux ans et il est prévu un montant de 940 000 euros en crédits d'engagement et de 163 000 euros en crédits de liquidation répartis sur les AB 31.01, 33.13, 41.12, 45.01, 45.03, 61.01 et 65.01.

On peut passer maintenant au plan de relance Get up Wallonia.

En fait, le Gouvernement a souhaité dédicacer une enveloppe budgétaire pour amorcer les mesures de relance post-covid pour l'année 2020. On sait que Get up Wallonia est un mouvement qui va permettre la réflexion avec de nombreux acteurs de terrain et de nombreux académiques. D'ores et déjà, le Gouvernement avait souhaité dégager des moyens supplémentaires de relance. C'est la raison pour laquelle, dans mes compétences, on a dégagé un montant de 33,38 millions qui permettra notamment divers projets, le projet dont vous avez entendu ou peut-être lu ce matin dans la presse, ces 8 millions d'euros pour le chèque permis de conduire. En fait, dans le cadre des contacts que j'avais eus avec les formateurs, avec les chercheurs d'emploi, avec les centres de formation, avec les coordinateurs, du terrain émergeait le fait qu'il y avait de nombreux chercheurs d'emploi qui suivaient des formations, souvent qualifiantes, qui menaient à 9 chances sur 10, voire 10 chances sur 10, à l'emploi ; sauf qu'il restait parfois le dernier pont à franchir avant de décrocher l'emploi, c'est le permis de conduire.

Cela ne permet pas, comme certains me l'on dit, à des demandeurs d'emploi d'acheter une voiture parce qu'ils n'en ont généralement pas les moyens ; par contre, quand on suit une formation de couvreur, d'aide familiale, d'aide-ménagère, en soudure, en électricité, il y a des tas d'entreprises qui n'acceptent d'engager que moyennant le fait que la personne pourra prendre la voiture ou la camionnette de fonction. C'était un levier auquel les formateurs croient beaucoup, qui va permettre, je l'espère, d'avoir un vrai effet levier.

On s'est dit que l'on allait lancer cette expérience pilote pour une durée de quelques mois, et que l'on allait voir si, au niveau notamment du nombre de Dimona on pourrait vérifier qu'il y a une vraie corrélation ou pas entre les Passeports Drive et l'accès à l'emploi. S'il y a un différentiel, alors ce sera intéressant de voir dans quelle mesure il faut pérenniser ou continuer le dispositif, ou éventuellement l'orienter. Je pense aussi que l'on doit pouvoir l'aborder pendant des discussions budgétaires en tant que telles, mais il faut aussi pouvoir l'aborder dans le cadre des discussions à l'égard des travailleurs, comme je vais le faire dans le cadre des titres-services, la formation au permis de conduire devant être éligible. Il y aura donc là une intervention à la fois de l'employeur, mais aussi de la Région, pour permettre ce type de formation.

C'est 7,742 millions d'euros qui sont destinés à la digitalisation du travail via l'équipement des agents et des sites du FOREm, ainsi que l'aménagement d'espaces de *coworking* et des services de *jobcoaching* pour les personnes porteuses de handicap.

C'est 5,5 millions d'euros au profit des centres de formation du FOREm pour leur permettre d'acquérir de l'équipement pédagogique. Parfois, c'était de l'équipement qui était très lourd et très vite dépassé. On a aussi axé maintenant avec beaucoup de technologie 3D, et cetera, de casques qui peuvent permettre de travailler dans des conditions quasi réelles – en fait, elles sont virtuelles – pour donner le goût ou être formé à des métiers dans le secteur du qualifiant, donc des machines-outils ou des casques.

C'est 3,2 millions d'euros pour développer les compétences numériques des travailleurs au travers de formations.

C'est 3,2 millions d'euros pour renforcer l'équipement informatique dans les services ambulatoires, qui permettront un meilleur accompagnement des patients et des bénéficiaires.

C'est 2,5 millions d'euros destinés au secteur de l'économie sociale pour renforcer le soutien aux coopératives en Wallonie. Vous savez que le secteur de l'économie sociale est un secteur très pourvoyeur d'emplois. Un emploi wallon sur huit est issu du secteur de l'économie sociale. Il y a une croissance énorme dans le développement des emplois. De 2013 à 2019, par exemple, il y a une augmentation dans le secteur de l'économie classique d'à peu près 2 %, tandis que dans le secteur de l'économie sociale cela a été +8 % en faveur des travailleurs. Je crois que c'est un des secteurs sur lesquels la Wallonie doit pouvoir baser sa relance. On est dans une économie qui allie le volet social, durable, éthique aussi. C'est un des enjeux auxquels le Gouvernement croit beaucoup.

Puis 1 million d'euros pour la mise à disposition des entreprises pour le logiciel informatique qui va organiser dans le secteur des titres-services l'organisation du travail.

Avec ces divers mouvements, je crois pouvoir affirmer que nous avons rencontré toutes les demandes qui étaient réellement inéluctables des départements pour faire face aux engagements pris par la Région et tenir compte des besoins qui ont été liés à la crise sanitaire et qui le seront peut-être dans les prochains mois.

Je me tiens à votre disposition, ainsi que ma merveilleuse équipe, pour les éclaircissements que vous pourriez souhaiter.

Discussion générale

M. le Président. - Je déclare la discussion générale ouverte.

Je vous propose de commencer par les questions qui s'adressent singulièrement à la Cour des comptes, de sorte à pouvoir libérer Mme Hanse. Ensuite nous entamerons les questions et la discussion générale par rapport à l'exposé de Mme la Ministre.

La parole est à Mme Vandorpe.

Mme Vandorpe (cdH). - J'avoue, quand j'ai entendu Mme la Ministre commencer son exposé, que je me suis un peu posé la question de l'organisation des travaux, puisque habituellement on s'attarde d'abord sur la partie Cour des comptes avec la ministre qui répond éventuellement aux points qui ont été soulevés et ensuite on passe à l'exposé général. J'ai l'impression aussi que l'on a un peu mélangé les deux, mais donc je vais d'abord bien poser mes questions concernant les constatations de la Cour des comptes et je suppose que l'on reviendra dans un deuxième temps pour réagir à l'exposé de Mme la Ministre.

Deux points d'attention simplement : tout d'abord par rapport à la page 48 sur votre constat, sur le projet de budget ajusté de l'agence qui comprend une recette de 2 millions d'euros afférente au projet FSE alors que les crédits de liquidation inscrits sur l'article dédié à cet effet au budget général des dépenses s'élèvent lui à 3,6 millions d'euros. Les dépenses et recettes FSE devant être neutralisées en termes SEC, est-ce que ce constat de la Cour est de nature à modifier le résultat SEC escompté par l'agence ? Si oui, ce serait donc en positif ? Voilà le premier point, premier questionnement.

Ensuite, la deuxième question est plutôt adressée à Mme la Ministre, c'est à la page 49. Pour les dépenses qui n'ont pas été réalisées et où l'agence devra rembourser à la Région un montant de 50,4 millions d'euros de dotations trop perçues dans le cadre de la crise sanitaire, seul un montant de 7,5 millions d'euros est inscrit sur l'article de base 40.02.10 remboursements de dotation Région wallonne. On a l'impression ici d'une discordance entre la ministre de tutelle de l'AViQ qui inscrit dans son budget des recettes, un remboursement de l'AViQ de 50,4 millions d'euros, et l'agence, qui elle n'inscrit pas la recette qu'elle se doit de rembourser à l'agence. Donc, quel montant prendre finalement dans le cadre de l'ajustement ? Quel sera le montant qui sera effectivement reversé par l'AViQ à la Région ? On aimerait un peu d'éclaircissement pour pouvoir entamer la suite des discussions.

Je vous remercie.

M. le Président. - Y a-t-il d'autres demandes d'interventions adressées singulièrement à la Cour des comptes ?

La parole est à Mme Greoli.

Mme Greoli (cdH). - Elle est adressée à la Cour des comptes puisque parmi les deux-trois remarques faites par la Cour des comptes ce matin, une portait sur l'ajusté au programme 07 à la DO 18 en matière de titres-services et de consommation et de baisse de

48 834 000 euros de ces crédits. La Cour des comptes a fait une série de remarques, a montré les variations, enfin a fait une série de constats plus que de remarques si je puis me permettre la nuance. Donc, ce n'est pas dès lors une interpellation de la Cour des comptes à la ministre, mais il n'empêche que la Cour des comptes a fait tout un paragraphe sur ces variations et je vous avoue que je m'étonne assez fort de cette sous-consommation. Alors, ou Madame la Ministre, vous me répondez maintenant, ou vous me répondez tout à l'heure, parce que cela fait partie des remarques de la Cour des comptes et, par ailleurs, cela fera partie des remarques sur l'ajustement. Comment est-il possible qu'il y ait une sous-consommation de 48 millions d'euros alors que vous avez annoncé des décisions qui prenaient en charge 100 % des salaires pour que les personnes ne soient pas au chômage ? Je ne peux pas comprendre comment on peut avoir 48 millions d'euros de baisse de budget et en même temps assurer 100 % des salaires.

M. le Président. - Y a-t-il une autre demande d'intervention de sorte de pouvoir libérer la Cour des comptes dès que les réponses auront été apportées à ces questions précises adressées à la Cour des comptes ?

La parole est à Monsieur Disabato.

M. Disabato (Ecolo). - Je voulais juste remercier la Cour de comptes parce que je m'en voudrais puisque, hier, malheureusement, j'ai oublié de le faire, et donc je voulais les remercier et en sachant qu'effectivement c'était beaucoup de constats plus que des remarques et je les remercie pour le travail qui est de toute façon toujours très utile.

M. le Président. - Monsieur Disabato, nous nous joignons à vos remerciements, évidemment.

La parole est à Mme Durenne.

Mme Durenne (MR). - Moi aussi, très brièvement, au nom de mon groupe, je voulais remercier la Cour des comptes.

Nous n'avons pas de questions particulières, mais on sait le travail fourni par la Cour.

M. le Président. - La parole est à Mme Hanse.

Mme Hanse, Auditrice adjointe à la Cour des comptes. - Je vais commencer par le résultat SEC, avec la dotation FSE. La différence entre le montant inscrit au budget général de la Région et celui qui est inscrit dans le budget de l'agence n'aura pas d'impact sur le résultat SEC au moment de l'exécution, vu que l'agence inscrira le montant réellement versé par la Région en recettes. Ici, c'est juste vraiment une différence au niveau du budget, mais à l'exécution du budget, il n'y aura normalement pas de différence.

Sinon, pour le remboursement des 50 millions d'euros, je pense que c'était plutôt pour Mme la Ministre, de même pour la sous-consommation des titres-services, c'est plus pour Mme la Ministre que pour nous.

M. le Président. - S'il n'y a pas d'autres demandes d'interventions, vous nous permettrez de libérer Mme Hanse pour ce qui la concerne.

La parole est à Mme Greoli.

Mme Greoli (cdH). - On ne va pas faire les balances inutilement. On va faire les balances sur ces 1,6 million d'euros. J'entends bien ce que vous dites, et je le comprends bien, mais je ne comprends pas pourquoi, dans l'ajustement, il y a un gap de 1 600 000 euros. Mais ce n'est pas à vous que je m'adresse, c'est à la ministre et à son excellente équipe.

M. le Président. - Je propose de libérer Mme Hanse, et de la remercier encore une fois au nom de l'ensemble des membres de la commission, pour le travail effectué par la Cour des comptes.

Pour ce qui concerne les réponses de Mme la Ministre, je propose que nous globalisions au terme de la discussion générale l'ensemble des réponses aux questions qui lui auront été posées.

Néanmoins, je constate qu'il y a quatre questions orales qui ont été jointes au débat budgétaire. Ce sont les questions de MM. Di Mattia, Mme Greoli et Mme Galant.

En termes de méthodologie, soit on entend les questions dès à présent pour ne pas les perdre plus tard dans le débat, soit on les reporte à l'inverse en fin de discussion budgétaire, sachant qu'il y a de toute façon deux personnes absentes, Mme Galant et M. Di Mattia. Par contre, Mme Greoli, si elle le souhaite…

(Réaction de Mme Greoli)

Dans le débat ? Parfait.

N'oublions pas M. Fontaine qui est là quant à lui. Monsieur Fontaine, je vous donne la parole maintenant, comme cela vous posez votre question dès à présent, ou préférez-vous que l'on procède autrement ?

(Réactions dans l'assemblée)

Si on la pose durant le débat, cela risque de vous retenir pendant tout le débat budgétaire, vous en êtes conscient ?

La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

M. Fontaine (PS). - Merci de cette attention particulière pour ne pas me retenir ici dans une commission où il y a beaucoup de travail, parce que j'ai d'autres questions à aller poser ailleurs.

Madame la Ministre, le 18 septembre dernier, le Gouvernement wallon a donné son feu vert pour les premiers Passeports Drive, afin de permettre grâce à une enveloppe de 8 000 000 euros de financer les permis de conduire de 4 000 personnes en recherche d'emploi qui suivent ou ont terminé une formation du FOREm ou de l'un de ses partenaires en 2020 ou qui sont inscrits dans une démarche d'insertion socioprofessionnelle auprès d'un CPAS ou d'une Mission régionale pour l'emploi.

Ce projet pilote que vous portez devrait permettre d'accorder ces premiers Passeports Drive dès le 28 septembre. En cas de succès de ce projet pilote, il serait question de l'étendre à l'ensemble des demandeurs d'emploi.

Comme vous l'avez très justement précisé, Madame la Ministre, la possibilité de conduire un véhicule est un facteur très important pour accéder à toute une série d'emplois, plusieurs d'entre eux étant même en pénurie. Ce projet pilote devrait permettre de faciliter l'accès à certaines professions telles qu'aide familiale, aide soignant ou d'autres professions de première ligne et de première nécessité.

J'en viens à mes questions, Madame la Ministre.

Pouvez-vous nous préciser les modalités d'octroi de ces passeports ainsi que la mise en œuvre de ce projet au sein de différentes auto-écoles et de centres d'examens en Wallonie ?

Toutes les auto-écoles wallonnes et centres d'examens sont-ils partenaires de ce projet pilote ?

Des conditions relatives à l'octroi de ce passeport sont-elles liées à une réussite au premier essai de l'examen pratique ?

Enfin, en cas de succès de ce projet, à combien estimez-vous l'enveloppe nécessaire pour étendre celui-ci à l'ensemble des demandeurs d'emploi en Wallonie ?

M. le Président. - Au risque d'innover un peu – rien n'est mal fait, je l'espère – je propose que celles et ceux qui, parmi les commissaires, avaient également, dans le cadre de la discussion budgétaire, une intervention ou une question sur le même objet le fassent maintenant.

La parole est à Mm Greoli.

Mme Greoli (cdH). - Innovons, Monsieur le Président. Je trouve que c'est cohérent comme suggestion et je vous en remercie.

Je vous avoue que, si je suis assez certaine que cette idée du passeport Drive est une idée basée sur un constat de besoins du terrain et sur une idée généreuse, je suis un peu perplexe quant à la manière dont elle est mise en place.

Premièrement, vous utilisez un cavalier budgétaire. J'aurais préféré que nous ayons une vraie discussion de fond sur cette proposition et que nous puissions en débattre. Le cavalier budgétaire, dont vous n'êtes pas la première à faire usage – là n'est pas la question – permet sans doute de le proposer maintenant.

Néanmoins, je me pose la question et, soyons bien clairs, les questions que je vais vous poser ne sont pas pour m'opposer à la proposition, mais pour mieux la clarifier et pour voir avec vous, puisque nous n'aurons pas de débat sur cette proposition d'une autre manière, si elle n'a pas quelques biais.

Le premier des biais est celui, comme trop souvent dans le cadre de certaines aides, du piège à l'emploi. Ce que je veux dire par là, c'est qu'il est évidemment essentiel pour une personne demanderesse d'emploi de bénéficier d'un permis de conduire et l'on sait que cela aide à l'insertion. Ce qu'il faudrait éviter, c'est que certains attendent d'être demandeurs d'emploi, vu le coût du permis de conduire, pour bénéficier de l'aide et passer leur permis de conduire.

La question que je pose, c'est : à quel moment l'aide est-elle la plus opportune ? Est-ce au moment où l'on est déjà demandeur d'emploi ? Où est-ce au moment où l'on sort de l'école ou de ses études, le moment où l'on s'inscrit ?

Le mieux est-il de donner un subside ou est-ce de passer par des conventions avec les secteurs, dont je serais très heureuse d'entendre quelle est l'évolution du prix du marché sur les dernières années ?

Je voudrais donc savoir aussi, dans le cadre des conventions et des discussions avec le secteur, quelles garanties vous avez que cette aide ne devienne pas une simple et pure augmentation du coût du passage du permis de conduire ?

Vous l'avez dit vous-même, dans un certain nombre de cas, il faut non seulement bénéficier du permis de conduire mais aussi de la voiture. Je suppose – à moins que vous ayez trouvé d'autres moyens – que vous n'allez pas non plus intervenir sur le prix des voitures par la suite. Dès lors, de nouveau, ce qui m'intéresse, c'est de poser les questions qui permettent de ne pas nous retrouver avec des zones d'ombres et des pièges.

J'ai une question de principe par rapport au FOREm. L'acceptation ou le refus par le demandeur d'emploi de passer son permis de conduire interviendra-t-il dans l'évaluation ? J'attends la confirmation de Mme la Ministre, je ne vais pas me contenter de la communication non verbale de certaines personnes.

(Réactions dans l'assemblée)

Oui, c'est dans le cadre du débat, mais puisqu'il y avait une question, autant que je les pose maintenant.

Quel sera le poids de cette acceptation ou de ce refus dans l'évaluation de ce que certains appellent des efforts d'insertion du parcours et de l'accompagnement du demandeur d'emploi.

Voilà les questions que je voudrais vous poser, je le redis, pour mieux éclairer la proposition que vous faites et mieux comprendre si elle est bien réfléchie au regard de l'intérêt des demandeurs d'emploi.

M. le Président. - Un autre commissaire veut-il intervenir sur le même sujet ?

La parole est à Mme Laffut.

Mme Laffut (MR). - Je me permets d'intervenir parce que Mme Galant est retenue en Commissions des pouvoirs locaux, donc, si l'on peut l'excuser ?

Notre question était de savoir quel public était potentiellement touché par cette mesure. Pourriez-vous nous donner le nombre de demandeurs d'emploi qui sont concernés ?

Pour notre groupe, il est important de rappeler qu'il faut être attentifs à l'ensemble des publics au niveau de cette mesure à prendre.

M. le Président. - Y a-t-il une autre demande d'intervention dans ce cadre ?

La parole est à M. Sahli.

M. Sahli (PS). - Madame la Ministre, chers collègues, à mon tour de souligner la pertinence de ce programme et je voulais vraiment saluer la dynamique qui entoure les initiatives du Gouvernement et plus particulièrement de Mme la Ministre.

Pour ce faire, justement, peut-être une réponse, en partie en tous les cas, à Mme Laffut, c'est que la majorité propose un amendement à l'article 49, l'objectif étant de fournir une base légale qui permettra au FOREm de mettre en place une aide à l'obtention du permis de conduire pour les demandeurs d'emploi et cet amendement est nécessaire pour permettre d'élargir, justement, la base décrétale au public des centres d'insertion socioprofessionnelle, les CISP.

Voilà le sujet de l'amendement que nous déposons.

M. le Président. - Le document est dupliqué et vous sera distribué dans quelques secondes.

La parole est à Mme la Ministre Morreale pour l'ensemble des réponses aux questions prévues dans le cadre des lignes budgétaires et les autres.

(Réactions dans l'assemblée)

On épuise les questions ?

(Réactions dans l'assemblée)

La parole est à Mme Greoli pour poser sa question.

Mme Greoli (cdH). - Madame la Ministre, dans le cadre de ce débat budgétaire, on a réintégré une question que je souhaitais vous poser sur les agences de développement local.

Pour rappel, les agences de développement local mettent en réseau des partenaires sur l'ensemble du tissu local qui sont à la fois issus du secteur public mais aussi du secteur privé et du secteur associatif et en fait ils font émerger un certain nombre de projets créateurs d'activités économiques et d'emplois.

Elles sont actives en Wallonie sur des territoires d'au moins 40 000 habitants et doivent être agréées pour pouvoir exercer leurs activités. Un premier agrément a été octroyé pour une période de trois ans et un renouvellement d'agrément quant à lui doit être donné pour une période de six ans qui est alors renouvelable.

Actuellement, il n'y a plus aucune nouvelle demande d'agrément et elles ne sont pas recevables. Un moratoire a été introduit à l'article 147 du décret budgétaire 2020.

Je vous avoue que je m'étonne un peu, au moment où l'on a un besoin de relance, un besoin de pouvoir activer vraiment des acteurs locaux, où certains, et en particulier dans le Gouvernement, n'arrêtent pas de dire que la relance partira du local et des spécificités locales, je voudrais bien vous entendre sur les raisons de ce moratoire. Vous, comme ministre, êtes-vous acquise à l'intérêt économique et sociétal de ces agences de développement local ?

À vos yeux, le moratoire en vigueur se justifie-t-il pour des raisons d'économie budgétaire – dans ce cas alors, je m'en étonner – ou par un manque de pertinence ou d'efficacité du dispositif et une évaluation ? Dans ce cas-là, aurait-elle été faite ?

À l'heure où l'on est en plein conclave, doit-on s'attendre à une reconduction du moratoire, oui ou non ?

M. le Président. - Il nous reste une question, sauf si Mme Galant nous rejoint, à aborder en préséance.

(Réactions dans l'assemblée)

Mme Laffut l'a posée. Néanmoins, réglementairement, elle sera retirée et considérée comme telle.

La question orale de Mme Galant à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la gratuité du permis de conduire pour les demandeurs d'emploi » est retirée.

La parole est à M. Di Mattia pour poser sa question.

M. Di Mattia (PS). - Madame la Ministre, ces dernières années, le secteur des soins palliatifs a connu une importante transformation. Manque de lits dans les hôpitaux, séjours hospitaliers plus courts et volonté des patients de terminer leurs jours dans leur habitation sont autant de facteurs qui ont contribué à développer un modèle de soins palliatifs orienté vers le domicile.

La demande de ce type de suivi de fin de vie s'est fortement accrue, mais les moyens n'ont malheureusement pas suivi. Le nombre de prises en charge à domicile, selon les informations recueillies, aurait triplé en 15 ans. Aujourd'hui, on ne dénombre que neuf équipes en Wallonie chargées de conseiller sur le traitement, de guider, d'écouter le patient, mais aussi de soutenir psychologiquement les familles. Le manque d'effectif se fait cruellement ressentir et les équipes peinent à réaliser un travail de qualité, en tout cas à rencontrer l'ensemble de leurs missions.

Consciente de la situation et soucieuse de rectifier le tir, vous avez porté à la table du Gouvernement un projet de refinancement des équipes de deuxième ligne qui devrait permettre, à terme, d'augmenter le nombre de membres du personnel de 6 à 7 équivalents temps plein. Il nous revient qu'une enveloppe de 420 000 euros a été prévue, mais nous n'avons pas encore eu de confirmation quant à l'exactitude de cette somme et à sa répartition.

Nous avons également appris que l'Agence pour une vie de qualité, l'AViQ, avait rendu, en juin dernier, un premier avis positif sur le dossier de refinancement des soins palliatifs.

Madame la Ministre, à ce propos, je voudrais vous interroger sur deux points.

Pourriez-vous, tout d'abord, m'indiquer si la somme de 420 000 euros est exacte et si elle a été déterminée sur base des besoins du secteur ? Dans l'affirmative, comment ceux-ci ont-ils été évalués ? Le volume de l'enveloppe est-il entériné ou pourrait-il faire l'objet de modifications dans le cadre des négociations budgétaires qui nous préoccupent ici ?

Ensuite, pourriez-vous également partager avec nous les éléments positifs mis en avant par l'AViQ sur le dossier de refinancement et nous indiquer les suites réservées à cet avis ?

Une fois l'enveloppe de refinancement des soins palliatifs actée, avez-vous d'autres ambitions pour le secteur en la matière ?

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Mesdames et Messieurs les Députés, concernant le passeport Drive, cette mesure est – si l'on doit regarder les premiers résultats en termes de mobilisation – une réussite, parce que l'on avait hier à peu près 720 personnes qui étaient inscrites pour pouvoir disposer de cette mesure.

Dès que la mesure a été adoptée, tous les chercheurs d'emploi qui correspondaient aux conditions ont été contactés par le FOREm ou ses partenaires. Cela ne concerne pas uniquement le FOREm. Effectivement, on a à peu près 720 demandes qui ont été enregistrées. En tout cas, tels étaient les chiffres d'hier.

J'ai également eu l'occasion d'octroyer officiellement le passeport Drive aux premiers stagiaires, hier, au centre de formation de Saint-Servais à Namur.

C'est d'ailleurs là qu'avait émergé la réflexion que je nourrissais préalablement, mais que je nourrissais principalement à l'égard des femmes, puisque l'on avait déjà constaté, dans un certain nombre de rapports, que c'étaient principalement les femmes chercheuses d'emploi qui ne disposaient pas du permis de conduire et que cela constituait pour elles un frein à l'emploi, qu'il y avait une sorte de discrimination qu'il fallait essayer de combler.

Cette réflexion a été complétée par des contacts que j'ai eus, notamment avec les formateurs, les coordinateurs. Les premiers retours sont vraiment encourageants. Ils le sont aussi en termes de mobilisation des chercheurs d'emploi qui se renseignent sur des formations professionnelles qui donnent accès au permis de conduire, parce que c'est une mesure qui est proposée aux personnes à la recherche d'un emploi qui respectent certaines conditions.

Ce n'est pas pour tous les demandeurs d'emploi, à ce stade, de Wallonie, mais pour ceux qui sont chercheurs d'emploi et qui soit suivent ou qui ont terminé une formation cette année au FOREm ou auprès d'un partenaire conventionné avec le FOREm, soit sont inscrits dans une démarche d'insertion socioprofessionnelle auprès d'un CPAS ou d'une mission régionale pour l'emploi.

L'objectif de la mesure est évidemment d'augmenter les chances d'insertion des demandeurs d'emploi, puisque des rapports montrent que l'on a 10 % à 15 % de plus de chance d'insertion sur le marché de l'emploi et aussi d'inciter ces derniers à développer leurs compétences techniques et professionnelles.

On sait que la crise économique et sanitaire que l'on traverse a aussi pour impact une diminution des inscriptions des stagiaires en formation professionnelle alors que l'on sait que la formation pour les demandeurs d'emploi est le premier vecteur d'insertion sur le marché du travail. Il n'y a pas de conditions d'octroi relatives à la réussite ou non de l'examen pratique. Au contraire, la mesure prévoit de donner la possibilité de passer son examen théorique ou de le repasser, l'examen théorique

ou pratique d'ailleurs, et donc de ne pas pénaliser les candidats les plus fragilisés. On a donc tenu compte des évaluations des expériences passées. L'objectif est que les candidats réussissent du premier coup.

Des réunions de concertation ont eu lieu avec le FOREm, avec l'ensemble des partenaires principaux du projet, c'est-à-dire la Fédération des CPAS, l'interMIRE et l'Interfédération des CISP. Tous les partenaires du projet sans exception voient dans cette mesure une véritable opportunité pour les personnes qui les accompagnent et auxquelles il ne manque parfois que le permis pour s'insérer sur le marché du travail.

Concrètement, le FOREm et les deux fédérations des auto-écoles ont contacté l'ensemble des auto-écoles agréées pour leur proposer une convention de collaboration. À ce jour, 88 auto-écoles ont répondu positivement. Il est prévu d'évaluer cette expérience-pilote. On verra quand. On pourrait le faire à la fin de l'année pour mesurer son impact sur l'insertion des demandeurs d'emploi. Cependant, tout le monde ne va pas pouvoir suivre la formation dans les trois prochains mois. Il y a eu un engagement des opérateurs à l'égard de formateurs auto-école pour qu'il y ait une priorité jusqu'au mois de juin pour que ces personnes puissent suivre la formation et passer leur permis. Cela permettra de l'étaler. Mais cela veut dire aussi que, en termes d'observations et d'évaluation du dispositif, il faudra attendre que les personnes aient leur permis de conduire pour voir si cela a débouché sur un emploi. On pourra avoir les premiers enseignements rapidement et voir si c'est concluant ou pas.

J'ai d'ores et déjà proposé, à l'initial 2021, un budget pour poursuivre la mesure, afin de permettre à 2 000 chercheurs d'emploi supplémentaires d'en bénéficier. C'est un montant qui sera réévalué annuellement.

Il n'y a pas de sanction des demandeurs d'emploi dans le cadre du contrôle de disponibilité active des chercheurs d'emploi. Toutes les personnes qui étaient dans les conditions, donc les demandeurs d'emploi en formation en 2020 accompagnés par une mission régionale pour l'emploi ou un CPAS, représentent environ 7 000 personnes. Partant du fait qu'une partie d'entre eux ont passé leur permis depuis leur inscription comme demandeur d'emploi et que certains ne souhaiteront pas le passer tout simplement, parce que ce n'est peut-être pas utile, les 4 000 permis sont de nature à rencontrer l'ensemble des demandes.

J'ajoute, parce que je l'ai dit hier aux stagiaires que notre objectif, celui du Gouvernement, n'est pas de faire un apanage de la voiture. On sait que, pour nombre de gens qui se retrouveraient à prendre les transports en commun, c'est quelque chose que l'on doit privilégier dans l'absolu et c'est un engagement que le Gouvernement wallon a pris. Néanmoins, on sait aussi que, concrètement, pour se déplacer dans la société dans laquelle les gens vont être engagés, sur le lieu de travail – je pense notamment à tout le secteur de la construction, au secteur des aides familiales qui transporte du matériel –, il est nécessaire d'avoir un véhicule et c'est une des conditions sine qua non de l'engagement professionnel.

Le message est celui-là : si le permis de conduire – cela ne veut pas dire aux gens que c'est un encouragement à acheter une voiture ou à rouler plus en voiture – est une des conditions pour accéder à l'emploi, alors on soutient l'idée que ce soit le cas.

Hier, j'ai rencontré des stagiaires, des hommes et des femmes, qui terminaient leur formation d'électricien, de soudeur, de couvreur, d'aide-ménager. C'était extrêmement intéressant d'avoir un échange avec eux parce que le couvreur ou la couvreuse qui termine sa formation va avoir un emploi. Les seuls qui n'auront pas un emploi sont ceux qui n'auront pas de permis de conduire, parce qu'ils doivent utiliser la camionnette. C'est dommage quelque part que le pouvoir public ait investi du temps et des moyens dans cette formation si, au final, on sait que cela va conduire, à 9 chances sur 10, à un échec et par un réengagement de la personne dans une nouvelle formation. Elle va être extrêmement découragée. Les formateurs disent que, généralement, les stagiaires qui sont dans ces conditions n'ont pas un réseau social très fort qui leur permet de suivre la filière libre classique. Quelque part, c'est une manière de pouvoir suivre la filière libre classique. Quelque part, c'est une manière d'avoir une aide technique pour les demandeurs d'emploi qui se trouvent dans cette situation.

À titre personnel, je crois beaucoup à la mesure et j'ai le sentiment que c'est convergent, à la fois au niveau du secteur de la formation, au niveau des chercheurs d'emploi eux-mêmes, que c'est un chaînon manquant. J'espère que l'on verra des résultats. Si ce n'est pas le cas, on en tirera des conséquences et l'on passera à autre chose.

Si cela fonctionne, on doit réfléchir à des mesures parallèles vis-à-vis des travailleurs. On sait qu'il y a des fonds de formations professionnelles qui sont cofinancés à la fois par la Région et à la fois par les employeurs. Si c'est le cas, il faut s'assurer que la formation au permis de conduire soit une utilisation, ne soit pas un refus pour l'employeur d'engager le travailleur dans un secteur, moyennant le fait qu'il s'engage à passer un permis de conduire et à le décrocher, mais qu'il ne soit pas refusé au niveau de l'engagement pour cette raison. Cela pourrait être aussi l'étape suivante et l'étape dans laquelle je pense qu'il faut que l'on s'inscrive. En tout cas, c'est mon plan sur le permis de conduire. Cela, c'est pour le passeport Drive.

Pour ce qui concerne les ADL, Madame Greoli, les agences de développement local ont pour ambition

d'être, grâce à leur ancrage territorial et la mobilisation active des acteurs des services publics, privés et du monde associatif, des leviers efficaces qui favorisent la mise en place de projets porteurs sur les plans économiques et de la création d'emploi.

En 2011, l'IWEPS s'est penché sur l'analyse du dispositif de l'ADL. Si les conditions de cette étude ont pu amener quelques avancées, neuf ans plus tard la plupart des constats sont néanmoins toujours d'actualité. Malgré l'intérêt du dispositif, il convient d'améliorer celui-ci de manière globale et à des degrés variables en fonction des agences sur les volets de la vision stratégique à long terme, sur la difficulté à chiffrer l'impact des projets en matière de création d'emplois et d'activité économique, les difficultés à initier et à animer les partenaires, les difficultés à se positionner par rapport aux autres opérateurs de développement local, les difficultés propres aux agences de développement local et l'hétérogénéité des activités des ADL.

Au vu de ces constats, mes collègues, M. le Ministre Borsus et M. le Ministre Dermagne également en charge de la gestion du dispositif, et moi avons souhaité optimiser le dispositif et des ADL et l'impact local de celles-ci en impulsant une nouvelle dynamique socioéconomique qui repose notamment sur les axes stratégiques, porteurs et cohérents par rapport aux priorités du Gouvernement wallon.

C'est pourquoi le 6 février dernier le Gouvernement wallon a de nouveau confié à l'IWEPS une évaluation du dispositif qui devra permettre de répondre à une double question : comment les agences de développement local soutiennent le développement local et comment les oriente-t-on vers les facteurs de réussite dans le cadre des renouvellements d'agrément ?

Les conséquences de la crise covid ont empêché l'IWEPS de réunir les différents groupes de discussion prévus dans la méthodologique d'évaluation et le calendrier a dû être adapté. Un webinaire sur les premières conclusions a ainsi été organisé avec toutes les agences de développement local et leurs partenaires le vendredi 25 septembre dernier. Le rapport final et les conclusions de l'évaluation seront finalisés pour la fin du mois et nous seront présentés dans les prochaines semaines. C'est sur cette base que l'on pourra entamer le travail d'optimisation du dispositif avec la commission des agences de développement local. Les sujets comme la couverture territoriale, la relation avec les différents organes communaux, la valorisation de leur rôle et la simplification administrative feront l'objet des thématiques qui seront prises en compte dans le cadre des travaux menés durant ce dernier trimestre.

Sur le moratoire introduit par l'article 147 du décret budgétaire de 2020, il est, comme c'est le cas depuis 2015, lié à une volonté de maîtrise budgétaire, mais il était également lié à l'évaluation du dispositif.

C'est cela qui m'intéresse : le dispositif est-il pertinent ou pas ? Fait-il doublon avec d'autres dispositifs ? Par exemple, la gestion des centres-villes ? N'est-il pas intéressant d'évaluer ce que chacun fait et, en cas de doublon, ne doit-on pas organiser une manière de travailler ensemble ou de réorienter une partie de leur activité ?

Il était également lié à l'évaluation de disposer d'un cahier des charges clair que l'on devait soumettre aux nouvelles ADL si l'on s'engageait précédemment sans avoir évalué le dispositif ou sans avoir eu les résultats, et mettre des moyens financiers supplémentaires dans des dispositifs dont on n'était pas sûr de leur pertinence. On s'est dit que, dans l'ordre, c'était important. On va reconduire le moratoire. On évalue et l'on regarde s'il faut le réorienter.

Le cas échéant, on mettra les moyens financiers nécessaires pour avoir une effectivité des mesures qui étaient préconisées dans le cadre des dispositifs qui avaient été imaginés au moment de la mise en place de ces mesures.

Toutes les ADL agréées – c'est important de le dire – peuvent, sans restriction, déposer une demande de renouvellement de leur agrément.

Tout est mis en place pour avancer de manière efficiente et en toute transparence dans le dossier qui, plus que jamais, doit contribuer aussi à la relance économique et sociale au niveau local.

On sait à quel point la crise a mis à jour des difficultés pour le commerce local et sa pérennité. Cela aura d'autant plus sa pertinence si c'est efficace.

Monsieur le Député, la sixième réforme de l'État a conféré, en 2015, à la Wallonie la compétence relative à l'organisation des soins de santé de première ligne et le développement de nouveaux instruments de soutien des métiers de la santé de première ligne, à l'exception de ce qui relève de l'assurance maladie-invalidité. La Wallonie est alors devenue compétente pour le financement structurel et les règles relatives aux associations en matière de soins palliatifs et les équipes pluridisciplinaires ou multidisciplinaires palliatives.

Concernant plus spécifiquement les équipes pluridisciplinaires, que vous abordez dans votre question, sachez que le mode de financement de ces équipes répond à des dispositions qui ont été précisées au cas par cas dans des conventions qui ont été conclues précédemment avec l'INAMI.

Lors du transfert de compétences, la volonté de la Wallonie a été de poursuivre cette excellente réponse apportée aux besoins de la population sur la base de la reconduction de ces conventions.

Pour le moment, neuf conventions sont conclues avec des équipes de soutien palliatif, des équipes

financées sur la base d'un système d'indemnité forfaitaire par patient accompagné. Elles ne peuvent financer qu'un nombre déterminé de forfaits annuels prévus dans la convention. Elles peuvent également facturer un nombre de forfaits réduits également précisé dans la convention et qui correspond à la moitié du nombre de forfaits uniques.

Le système de financement du personnel est dynamique : il tient compte, sous certaines conditions, de l'ancienneté, de la qualification, de l'indexation et des changements au sein de l'équipe.

Comme c'est désormais la pleine compétence de la Région wallonne depuis le 1er janvier 2019 et comme, depuis 2011, les associations n'ont plus connu de mise à jour de leur cadre de personnel en fonction de l'évolution de la population, le Gouvernement wallon a décidé, en sa séance du 16 mai 2019, de débloquer les moyens financiers pour renforcer les équipes. Il a ainsi attribué un montant de 420 000 euros correspondant à 6,56 équivalents temps plein répartis entre les équipes, en fonction des chiffres de la population sur leur territoire respectif. Ce montant est acquis pour les années à venir. Certaines équipes ont d'ores et déjà procédé aux engagements, d'autres sont en cours. L'AViQ adapte alors le financement de chaque équipe afin qu'elle puisse prendre en charge des frais de personnel. La demande en soins palliatifs… *(Absence d'enregistrement)*

Je pense que c'est une erreur : c'est le 16 mai 2020 et pas le 16 mai 2019. Ce n'est pas très grave, mais je pense que c'était pour le budget 2020.

(Réactions dans l'assemblée)

Comme tout le monde considère que c'est une bonne mesure, vous ne m'en tiendrez pas rigueur.

La demande en soins palliatifs était croissante et le secteur fort sollicité. Je serai particulièrement attentive à son évolution dans les mois à venir. Le bien-être des patients en fin de vie ainsi que les équipes qui les accompagnent sont des thématiques essentielles.

Je mesure aussi que, par votre question, c'est un des intérêts que vous portez à ce secteur, qui a évidemment son rôle et son importance, parce que, dans la vie des gens, on a tous une fin et il faut que cela se passe dans les conditions les plus optimales possible.

Voilà pour les réponses aux questions.

Je n'ai pas encore répondu aux questions de l'un ou l'autre député sur l'ajustement budgétaire, mais je propose d'y répondre dans le cadre du tour de questions des parlementaires.

M. le Président. - Opérons de la sorte.

La parole est à M. Fontaine.

M. Fontaine (PS). - Je remercie Mme la Ministre pour l'ensemble des précisions qu'elle a pu nous apporter.

L'opportunité est là, je suis tout à fait d'accord avec vous.

Pour la suite, il est vrai qu'aider les chômeurs est une chose, mais j'ai entendu dans vos propos que la mesure pourrait éventuellement être réfléchie pour certains types de travailleurs, puisque tout le monde s'accorde à dire qu'un permis de conduire est maintenant indispensable, puisqu'il faut déjà le noter sur son CV si l'on a un permis ou pas, et c'est un des critères d'exclusion pour accéder au travail.

M. le Président. - La parole est à Mme Greoli.

Mme Greoli (cdH). - Merci, Madame la Ministre, pour vos éclaircissements.

En ce qui concerne le passeport Drive, je voudrais le dire autrement. Cette mesure me semble intéressante et elle doit bien sûr être évaluée. Je la considère comme une mesure complémentaire à des formations. Si j'entends bien, elle est pour l'instant strictement réservée à des personnes en formation, voire qui ont réussi une formation. Elle vient donc s'emboîter dans un parcours de formation.

Une réflexion doit avoir lieu sur deux plans.

Le premier – et je rejoins M. Fontaine –, c'est le plan de ceux qui ont un travail ou la possibilité d'avoir un permis de conduire via une formation, ce qui peut les amener à postuler à d'autres postes à l'intérieur de l'entreprise ou ailleurs.

Le deuxième, quelle mesure interviendra pour les demandeurs d'emploi les plus éloignés du marché du travail ? Ceux qui, malheureusement encore aujourd'hui, ne sont pas en formation.

À mon sens, il faut réfléchir à deux aspects complémentaires à cette mesure, tout en restant très attentifs au fait qu'elle ne devienne pas un piège à l'emploi au sens de : « C'est la Région wallonne qui te paiera ton permis une fois que tu seras en formation ». Je caricature un peu, mais j'attire ainsi votre attention sur ce point.

M. le Président. - La parole est à Mme Laffut.

Mme Laffut (MR). - On prend bonne note de l'engouement que cette mesure suscite déjà aujourd'hui, et c'est une bonne chose.

Vous avez confirmé votre souhait de la prolonger dans le budget à l'initial 2021, ce qui est une bonne chose. Comme vous l'avez signalé, on doit évaluer la pertinence. Toute nouvelle mesure doit être évaluée de manière régulière.

Je reviens sur les personnes qui n'ont pas de formation. Quand on aura évalué le bien-fondé et la pertinence de cette mesure sur l'accès à l'emploi, on pourra éventuellement se poser des questions et élargir à d'autres publics si nécessaire.

M. le Président. - La parole est à M. Di Mattia.

M. Di Mattia (PS). - Je remercie la ministre pour la confirmation du montant et pour l'importance accordée à ce moment particulier de la fin de vie, ce dont je ne doutais pas.

Je veux attirer l'attention sur le fait que la réponse est adéquate aujourd'hui, en 2020, et qu'elle semble faire une certaine unanimité. Vous avez parlé de 2019, et j'entends que ce n'est pas remis en cause. Étant donné que, ces 15 dernières années, il y a eu un accroissement très fort, la vigilance pour les années de cette mandature à venir sur l'évolution et peut-être l'adaptation de moyens complémentaires.

M. le Président. - La parole est à Mme Greoli.

Mme Greoli (cdH). - Je remercie la ministre pour ses réponses et je serai très attentive dans les prochaines semaines. Je lui donne donc déjà rendez-vous pour débattre avec elle des conclusions de cette évaluation.

Plus généralement, pour évaluer un dispositif, il est important d'avoir les résultats d'évaluation d'autres dispositifs au risque de ne faire bouger qu'une seule variable d'ajustement.

M. le Président. - Nous entrons dans le vif de la discussion générale concernant la modification budgétaire.

La parole est à M. Sahli.

M. Sahli (PS). - Monsieur le Président, comment travaille-t-on ? Action sociale et santé puis emploi ?

M. le Président. - Nous pourrions diviser en deux ou en trois blocs : action sociale et santé, et ensuite entreprise, emploi et recherche. Cela vous convient ? On procéderait de la sorte ?

(Réactions dans l'assemblée)

D'accord. Je reprends alors, si vous le voulez bien, les prises de parole sur le premier bloc.

La parole est à Mme Roberty.

Mme Roberty (PS). - Merci, Madame la Ministre, pour votre présentation et pour votre exposé.

Outre l'ajustement que vous nous avez présenté dans les matières de la santé et de l'action sociale, les différents mouvements opérés à travers les réallocations ou les transferts témoignent des efforts importants que le Gouvernement wallon n'a eu de cesse de produire tout au long de la crise sanitaire.

Tout au long de cette crise tout à fait inédite, un des principaux symboles qui a cristallisé l'attention a été le manque de masques et de matériel de protection qui a malheureusement touché tous les services et les acteurs de la santé. Cela dit, il n'est pas inutile de le rappeler, nous devons nous souvenir en permanence du contexte de pénurie et de fermeture des frontières au plus fort de la crise de la covid. Les chiffres que vous venez de nous présenter témoignent de l'ampleur de la réponse de la Wallonie.

J'évoquerai ce matin ces thématiques : tout d'abord, les masques et puis les maisons de repos, le budget de l'AViQ, le sans-abrisme, les violences conjugales et le secteur du non-marchand. Ensuite, comme nous l'avons décidé il y a quelques secondes, c'est mon collègue, Mourad Sahli, qui évoquera les thématiques emploi, formation et recherche.

J'évoquerai les masques tout d'abord et je soulignerai deux montants permettant l'acquisition d'urgence de masques au travers des moyens remboursés au SRIW pour un montant de plus de 22 millions d'euros ou encore les moyens débloqués pour Wallonie Santé de plus de 16 millions d'euros, sans oublier la constitution d'un stock stratégique en Wallonie grâce aux commandes effectuées auprès de la société Deltrian qui permettront – nous l'espérons tous – de rassurer les acteurs du secteur si une nouvelle crise devait survenir.

Alors que les craintes autour d'un nouveau rebond de l'épidémie ou de l'apparition d'un autre virus ne sont pas exclues, les moyens financiers injectés afin d'assurer la mise en œuvre d'un plan Rebond témoignent aussi de votre proactivité dans le domaine. Ce plan permettra de soutenir au mieux les acteurs de terrain et de les aider à se préparer si malheureusement la crise sanitaire devait s'amplifier à nouveau, ce que personne ne souhaite.

À ce sujet, pouvez-vous de nouveau dresser l'état d'avancement de la mise en œuvre du plan Rebond afin de mieux percevoir les efforts consentis tant par le Gouvernement et l'administration que par les acteurs de terrain afin de prémunir l'ensemble des Wallonnes et des Wallons, mais aussi assurer une réaction rapide et adéquate de tous ?

Le deuxième point que je souhaite évoquer avec vous concerne les acteurs de maisons de repos qui ont lancé un cri d'alarme concernant l'avenir financier de leur secteur vu la perte de revenus liée au taux d'occupation des places en recul suite à la crise sanitaire.

À travers mon intervention, le groupe socialiste tient à nouveau à saluer les mesures prises par la Wallonie à travers vos demandes au Gouvernement afin de soutenir les acteurs du secteur dès le mois de juin en compensant une partie de ces pertes ; moyens qui s'ajoutent, faut-il le rappeler, au budget d'urgence que vous aviez déjà

débloqué vers ces structures d'accueil en mars 2020 puis en avril 2020 afin d'assurer l'engagement de personnel et l'achat de matériel.

Madame la Ministre, les moyens conséquents de crise débloqués par le Gouvernement, on les retrouve aussi dans le budget de l'AViQ, un budget qui est la preuve de l'ampleur des efforts consentis par le Gouvernement afin de soutenir les acteurs du secteur de la santé, des aînés et des personnes porteuses de handicap.

À l'approche de l'hiver, je souhaite également vous interroger sur les mesures plus spécifiques et les moyens dédicacés à l'accueil des personnes sans-abri, afin non seulement de les accueillir en leur permettant d'avoir un minimum de dignité, mais également d'assurer la prise en charge d'actions visant à les soutenir dans leur parcours vers le retour à une vie active et hors de la rue. Pourriez-vous préciser les moyens mis en place ?

Aussi, dès votre prise de fonction, vous n'avez jamais caché votre souhait de faire de la lutte contre les violences conjugales un axe fort de votre politique. Les moyens qui ont été débloqués afin d'assurer la prise en charge des victimes pendant le confinement témoignent à nouveau de votre lutte contre ce fléau qui, malheureusement, a connu un nouveau sursaut pendant la crise.

Pouvez-vous nous donner le bilan que les acteurs de terrain tirent de la crise que nous venons de traverser et de l'accueil d'urgence mis en place pour les victimes de violences conjugales ?

Les personnes accueillies pendant la phase d'urgence ont-elles pu toutes trouver une solution plus durable une fois le déconfinement entamé ?

Les places ouvertes en urgence pendant la crise ont-elles été pérennisées ?

Avez-vous obtenu un retour de courrier que vous aviez adressé aux chefs de corps des zones de police afin d'attirer leur attention sur les victimes déjà connues avant le confinement ?

Enfin, les échanges entre les acteurs locaux et les policiers ont-ils permis de mettre en place un monitoring plus durable des victimes identifiées ?

Si des budgets conséquents ont été dégagés à l'occasion de cet ajustement 2020, laissez-moi anticiper sur l'avenir pour conclure.

L'annonce d'un nouveau refinancement du secteur non marchand, à travers une enveloppe de 260 millions d'euros pour la période 2021-2024, témoigne de la volonté du Gouvernement de soutenir des acteurs qui, tout au long de la crise sanitaire, ont fait preuve d'une abnégation et d'un sens civique sans faille, afin d'aider et soigner les personnes malades et les plus fragiles, afin également de soutenir les personnes en détresse psychologique, toutes ces personnes qui ont démontré le rôle social et essentiel qu'elles occupent au quotidien.

Ce rôle essentiel et crucial, le Gouvernement ne l'a pas oublié, et j'en veux pour preuve cet accord historique.

Nous en sommes convaincus, le secteur non marchand pourra compter sur vous pour défendre et pour soutenir. Le groupe socialiste sera à vos côtés tout au long de ce travail.

Je vous remercie pour vos futures réponses.

M. le Président. - La parole est à Mme Vandorpe.

Mme Vandorpe (cdH). - Mes questions viendront plutôt dans les discussions article par article.

Le budget que l'on doit analyser aujourd'hui s'inscrit dans le cadre de cette crise inédite. Avec ce qui nous est tombé dessus depuis mars, avec la qualification de pandémie par l'OMS et la phase nationale du plan d'urgence, il était très difficile de prévenir l'ampleur de cette crise. On a eu l'occasion d'entendre, lors des différentes commissions spéciales, les interventions de certains experts et leur point de vue sur la manière dont celle-ci a été gérée.

La commission covid permettra de faire la clarté sur tout cela : le manque d'évaluation, la sous-évaluation des risques, le manque de préparation et de prévention en termes de santé et l'incapacité à mettre en place le plan de riposte rapide. On s'est bien rendu compte qu'il y avait un manque de clarté. Certains experts soulignent le manque de prévoyance aussi. Tout cela doit faire l'objet d'analyses précises et profondes pour pointer où sont les difficultés et les défaillances s'il devait y en avoir.

Néanmoins, les constats ont quand même été posés. On peut conclure qu'il n'existe pas chez nous de capacité de mise en œuvre rapide et structurée d'un plan Pandémie. Les stocks stratégiques n'ont pas été réalimentés par suite de non-décision du Gouvernement fédéral. Le *testing* massif n'est pas organisé comme il se doit non plus. On connaît aussi toutes les difficultés avec le saupoudrage de la compétence.

Les premières décisions contournent ces manques afin d'essayer de réduire autant que possible les risques pour la population. Ces problèmes semblent trouver une réponse dans le cadre de cet ajustement budgétaire. C'est au regard de tout cela que l'on a essayé d'analyser ce budget ajusté afférant aux compétences santé gérées par Mme la Ministre. Ma collègue s'attardera plus sur la partie emploi.

Il est clair qu'il est de notre responsabilité à tous de prendre les mesures nécessaires, et donc budgétaires, pour ces drames auxquels on vient d'assister et pour éviter qu'ils ne se reproduisent à l'avenir.

La crise a mis sous pression les personnes âgées et le personnel qui les accompagne quotidiennement à domicile ou en service d'hébergement. Le secteur du handicap s'est senti oublié dans toute cette crise.

Il est donc temps de les écouter, de les entendre, d'essayer de leur apporter des réponses et surtout des solutions pour l'avenir. C'est l'ambition que l'on porte pour ce budget.

C'est pour cela que nous aurons également de nombreuses questions de clarification pour essayer de comprendre certaines décisions dans le cadre de l'analyse qui sera faite article par article.

M. le Président. - La parole est à Mme Durenne.

Mme Durenne (MR). - Madame la Ministre, comme ma collègue, Mme Vandorpe, je n'ai pas vraiment de questions, mais je voulais pointer certains éléments importants dans cet ajustement budgétaire.

Cet ajustement budgétaire, en ce qui concerne vos compétences, nous renvoie largement aux dépenses exceptionnelles qui ont été effectuées dans le cadre de la crise covid étant donné le nombre de vos compétences directement en lien avec la gestion de la crise. C'est inévitable.

En matière de répartition des compétences en ce qui concerne la santé, je voudrais revenir un instant sur la DPR en citant ce qu'elle prévoit : « De manière générale, le Gouvernement s'engagera, tout en associant les acteurs de terrains concernés, dans une coordination permanente avec les autres entités et le pouvoir fédéral, de façon à garantir des politiques d'aides et de soins cohérents et efficaces ». Vu le contexte actuel, cette phrase de la DPR prend tout son sens.

Le Gouvernement actuel, dans sa lecture transversale des problématiques, avait vu clair en prenant plus de cohérence et d'efficacité dans les gestions des politiques d'aides et de soins.

Par ailleurs, la crise sanitaire nous a amenés à avoir une réflexion sur les applications numériques au service de la santé. Dans la DPR, cette santé connectée était déjà mise en avant et elle est désormais sous les feux des projecteurs avec la crise sanitaire ; je l'entendais encore ce matin à la radio.

Sans aller jusqu'à parler d'anticipation – parce que la santé mobile wallonne a encore de beaux jours de développement devant elle –, nous pouvons souligner aujourd'hui la prémonition du Gouvernement actuel.

Ensuite, je voudrais aborder un instant les accords du non-marchand pour la période 2018-2020. Une revalorisation salariale – je l'ai dit je voulais insister sur certains points – du personnel et des institutions a été annoncée au travers d'une hausse du salaire poche, mais également l'engagement de personnel supplémentaire.

Ainsi, il est prévu 100 000 millions d'euros additionnels au 1er janvier 2021, 150 millions d'euros pour 2022, 200 millions d'euros pour 2023, pour arriver à 260 millions d'euros en 2024, et ce bien sûr pour chaque année.

Cette enveloppe totale de 260 millions d'euros permettra de revaloriser les salaires des travailleurs et des travailleuses de ces secteurs. Cela concerne notamment :

- les aides-soignantes et les aides familiales. Vous en avez parlé, Madame la Ministre, dans votre exposé ;
- les infirmières et les infirmiers ;
- les travailleurs sociaux ;
- le personnel d'entretien ;
- les métiers logistiques de soutien ;
- toutes les personnes qui travaillent dans les maisons de repos, de repos et de soins, de soins psychiatriques, les structures d'accueil, d'hébergement pour personnes en situation de handicap et pour les publics fragilisés dans les centres de revalidation ou encore dans les services d'aides aux familles et aux aînés.

Il y en a encore bien d'autres, et je m'arrêterai là.

Cela vise celles et ceux qui nettoient, qui cuisinent, qui réparent, qui prennent soin des plus faibles. C'est important, et nous devons insister sur ce point.

Ce montant exceptionnel servira aussi à améliorer les conditions de travail en créant des emplois et en allégeant ainsi la charge du personnel.

C'est aussi la première fois, suite à la sixième réforme de l'État, que la Wallonie reverra enfin les normes d'encadrement des institutions de santé et de l'action sociale pour améliorer le bien-être – vous insistez régulièrement, Madame la Ministre – des usagers résidents tout comme celui des équipes.

Il est vrai qu'il n'y avait pas de plan Pandémie. Nous ne l'avions pas vu venir. Il n'y a pas longtemps que vous étiez en place. Avant vous – je ne vais pas polémiquer –, il y a eu d'autres ministres en place, mais c'est une crise que personne n'a vue venir.

Je voulais sincèrement remercier la ministre ainsi que sa merveilleuse équipe – pour réemployer son terme – pour leur travail parce qu'ils ont travaillé sans compter, sept jours sur sept, quasiment 24 heures sur 24, avec très peu de repos.

M. le Président. - La parole est à Mme Lekane.

Mme Lekane (PTB). - Par rapport à la discussion générale, on peut remarquer à plusieurs reprises que des moyens ont été alloués à des programmes essentiels, et l'on aura l'occasion d'en reparler tout à l'heure, notamment au niveau des soins de santé, ce qui est pour nous une bonne chose.

Cependant, on trouve que cela manque de clarté par rapport à la ventilation précise des financements sur certains programmes et par rapport à l'allocation de certains moyens. On a beaucoup de chiffres, mais on manque d'explications concrètes.

Concernant plus particulièrement les maisons de repos, vous avez prévu un financement pour renforcer le secteur face aux menaces de pandémie, via le plan Rebond notamment. On peut citer par exemple…

M. le Président. - Madame Lekane, puis-je vous suggérer, si cela ne vous embête pas trop, de retirer le masque ?

Mme Lekane (PTB). - Vous n'entendez pas ?

M. le Président. - Ou parler un peu plus fort ? L'un ou l'autre, à votre choix.

Mme Lekane (PTB). - Est-ce que vous m'entendez mieux là ? Oui, même moi, je m'entends mieux. Est-ce que vous n'avez rien entendu ? Ou alors je peux continuer ?

M. le Président. - Si je puis vous suggérer de reprendre éventuellement.

Mme Lekane (PTB). - D'accord.

Je disais que l'on pouvait remarquer à plusieurs reprises que des moyens avaient été alloués à des programmes essentiels, ce qui est pour nous une bonne chose, notamment au niveau des soins de santé.

Par contre, on trouve que cela manque encore de clarté par rapport à la ventilation précise des financements sur certains programmes et par rapport à l'allocation de certains moyens. On a beaucoup de chiffres, mais on manque d'explications concrètes. On aura l'occasion d'en discuter point par point et de poser des questions plus pratico-pratiques.

Une autre remarque également, c'est concernant plus particulièrement les maisons de repos. Vous avez prévu un financement pour renforcer le secteur face aux menaces de pandémie, via le plan Rebond notamment. On peut citer par exemple la création d'un stock stratégique de matériel ou l'engagement d'un médecin coordinateur par maison de repos.

Cependant, si nous comparons les mesures prises par rapport aux recommandations écrites en 2006 par des chercheurs de la KUL – recommandations qui ont été estimées faisables et efficaces par ces chercheurs en 2011 –, on peut remarquer qu'il manque certains points essentiels, comme un stock stratégique pour chaque maison de repos, la création d'équipes chargées de la politique d'infection dans chaque maison de repos et dans chaque maison de repos et de soins et également de comités de prévention locaux ainsi qu'une formation annuelle pour ces équipes, entre autres.

Plus généralement, on constate aussi un manque d'investissement à plus long terme, notamment dans les maisons de repos. On en parlait déjà lors de la discussion du budget initial sur la création de places.

M. le Président. - Nous en restons là pour le premier tour.

La parole est à M. Disabato.

M. Disabato (Ecolo). - Je remercie Mme la Ministre pour la présentation qu'elle a faite de son ajustement.

Généralement, à l'ajustement, en période normale, on ne change pas énormément de choses. Ici, c'est vrai que l'on reconnaît tout de suite le fait que l'ont vit une situation exceptionnelle vu les montants qui ont été modifiés à travers le budget.

Mme Durenne a évoqué les accords du non-marchand pour la période 2018-2020. Ce qui serait aussi extrêmement intéressant, c'est la période d'après. Le Gouvernement wallon vient de dégager un budget relativement conséquent au bénéfice du secteur non marchand.

On a beaucoup parlé des maisons de repos, mais il y a aussi tout le secteur du handicap. Je voulais le souligner parce que l'on a beaucoup parlé, à juste raison, de la situation dans les maisons de repos pendant cette crise, mais on a peu parlé du secteur du handicap, alors que c'est un travail exceptionnel qui a été accompli par toute une série de travailleurs que l'on n'a pas vus.

Je ne suis pas là pour comparer les situations entre les maisons de repos et les centres pour personnes handicapées, les contextes étant différents, mais je pense qu'ils ont tout de même effectué un travail assez remarquable et qu'il faut pouvoir le souligner ici. En tout cas, dans cet ajusté, vous continuez à les soutenir, en sachant que d'autres moyens arriveront plus tard.

On peut se féliciter que ce budget soit agile. La plus grande force d'un homme ou d'une femme politique, c'est d'être en capacité d'avoir de l'agilité. Quand on voit le contexte mouvant dans lequel vous avez dû agir, c'est assez remarquable.

On évoquera notamment la question des achats de masques. On a dû – et cela a probablement été l'une des plus grandes péripéties de votre début de mandat de ministre – tirer sur les choses. Pour les marchés publics, on a dû un peu sortir du cadre traditionnel tel qu'on le

connaissait parce que l'on avait une situation d'urgence fondamentale.

Je vous remercie pour les différents éléments apportés dans le cadre de cet ajustement au niveau de ce premier package. Je développerai d'autres éléments dans le cadre du deuxième package.

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Je vous remercie pour vos questions.

Sur les cofinancements européens, je vais peut-être déjà rentrer dans le détail par rapport aux questions, mais cela en évacuera sans doute une dans le cadre des divisions organiques.

Sur l'AB 41.20 du programme 17.12 « Dotation de l'Agence pour ses missions cofinancées par l'Union européenne », il y a un montant supplémentaire de l'ajusté qui est à 3,639 millions d'euros. C'est un montant prélevé au départ de la DO 34, le budget du ministre-président, pour provisions pour les cofinancements européens. À l'initial 2020, aucun moyen n'avait été prévu pour cette dotation.

Par ailleurs, un retard de paiement a été enregistré depuis 2018. Le détail des besoins est le suivant. Il y a quatre déclarations de créance qui datent de 2018 et de 2019 pour un total de 1 483 730,23 euros :

- une déclaration de créance du 31 août pour 283 000 euros, et j'arrondis ;
- le 20 décembre 2018, 162 000 euros, et j'arrondis aussi ;
- le 26 juin 2019, 566 000 euros ;
- le 18 décembre 2019, 471 000 euros.

Les besoins estimés pour 2020 sont d'un montant de 2 155 053 euros.

Concernant la sous-consommation des mesures « covid », la situation date du 4 septembre. Comme tout dans cette épidémie, le budget n'y échappe pas, et il y a aussi des évolutions. On retrouve, par exemple, le *tracing* à hauteur de 42,908 millions d'euros, qui sera remboursé à la Région lors du quatrième ajustement de l'AViQ.

Il est question de 1,25 million d'euros pour les cas prioritaires. C'est une enveloppe qui est venue en complément. J'écoute aussi ce que vous me dites. Lors du budget à l'initial, on avait mis 2 millions d'euros supplémentaires, mais il se fait que, dans le cadre d'un conflit, l'INAMI a laissé tomber un service, ce qui veut dire que la Région n'a pas souhaité, même si elle estimait, très honnêtement, ne pas du tout être sûre que c'était dans ses compétences, que, à l'égard des quelques personnes lourdement handicapées, cela aurait été tragique. On a donc repris ce budget et ce service pour plus de 1 million d'euros. Cela grevait considérablement le nombre de places prioritaires. Dans le cadre des mesures liées au covid, on a souhaité ajouter un montant de 1,25 million d'euros.

Pour les structures intermédiaires, les moyens initialement prévus n'ont pas été utilisés. Le groupe cible correspondait à un besoin.

Pour les SAFA, le taux évolue maintenant rapidement en fonction de la réception des données de ces structures.

Pour le Cercle des médecins généralistes, ce sont 675 000 euros en attente d'une mise en œuvre de leur part.

Pour ce qui concerne les violences conjugales, on n'a pas eu de réponse en tant que telle. Il faut dire que ce n'était pas formulé comme une question, mais comme une invitation à l'égard des zones de police, Madame Roberty. Néanmoins, mon collègue M. le Ministre Dermagne a eu un contact avec le procureur général de Liège, qui a proposé récemment d'organiser une rencontre dans le but de renforcer l'efficacité des zones de police dans la prise en charge des victimes de violences conjugales. Cette rencontre doit être planifiée.

Vous l'avez dit, cela a nécessité des moyens supplémentaires pendant la crise du covid. Il a fallu que l'on réagisse pour s'adapter puisque l'accueil « classique » de « je passe dans un centre ambulatoire » était rendu beaucoup plus compliqué par le confinement.

On a fait des campagnes de communication pour dire que, malgré le confinement, les services étaient toujours à la disposition des victimes de violences conjugales. On a initié des campagnes de commutation, notamment avec mes collègues des autres entités du côté francophone, qui s'y sont associés très naturellement. On a aussi renforcé des services, notamment téléphoniques et tchats. Ceux-ci ont été démultipliés au niveau des contacts.

On a aussi, souvenez-vous, mis des moyens supplémentaires en demandant aux gouverneurs, qui ont fait preuve d'énormément d'agilité durant cette crise, d'organiser aussi tout le réseautage entre les services sociaux, notamment sur la question de l'accueil des violences conjugales, pour trouver des places supplémentaires.

Différents dispositifs ont ainsi été organisés et mis en place. Une centaine de places ont été mises à disposition pour les éventuelles situations d'urgence. Un contact avec la DGO5 et la ligne d'écoute a été établi afin d'orienter et de monitorer au quotidien les places libres pour les répartir en fonction des demandes.

Dans le secteur du handicap, des moyens supplémentaires ont été accordés, comme dans le secteur des maisons de repos, d'ailleurs, et dans le secteur de la santé mentale, dont on parle finalement très peu, puisqu'il s'agissait des personnes qui étaient potentiellement concernées par des comorbidités. Ce n'est pas toujours le cas dans le secteur du handicap, mais parfois oui.

Le Gouvernement a décidé de leur octroyer des moyens supplémentaires à la fois pour immuniser les services, acheter du matériel, engager du personnel supplémentaire en cas de perte de personnel ou d'écartement, mais aussi des mesures spécifiques qui ont été prises pour lutter contre l'isolement des personnes handicapées.

Quand on dit que le secteur du handicap a été oublié, c'est faux ! On a mis des moyens énormes pour essayer de sauver des services et d'organiser les choses. Il est vrai que, dans ce secteur du handicap, c'est extrêmement compliqué tant il y a une diversité de situations et tant l'isolement des personnes, vécu pour des gens qui ont un besoin de lien social parfois décuplé, de vivre cette situation comme une violence extrême, parfois à se sentir plus isolés que d'autres personnes.

C'est la raison pour laquelle le Gouvernement a décidé de prendre des mesures supplémentaires afin d'aider des personnes porteuses de handicap qui étaient isolées chez elles, de renforcer par du personnel et d'aller à la pharmacie pour ces personnes ou faire des courses, car il y avait parfois simplement la crainte de sortir. Il s'agit donc de leur venir en aide soit par un lien social qui n'existait plus, soit par des sorties à leur place qu'ils ne souhaitaient pas effectuer.

À propos de la coordination de l'aide et de soins du Fédéral et le lien avec d'autres entités, je vous rejoins : c'est nécessaire et cela s'est révélé avec d'autant plus d'acuité dans le cadre de la crise, toutes les conventions nécessaires entre l'État fédéral et les Régions sur le lien entre le continuum de soins entre l'hôpital et les institutions et les centres d'hébergement, ce qui existait précédemment.

D'ailleurs, j'invite à faire un travail d'analyse. Tout le monde a le droit d'évoquer des simplismes, mais la vérité a ses droits. Quand des recommandations ont été évoquées, si certaines ont été balayées par les acteurs de terrain – et sûrement pas par moi parce que, en 2006, j'étais échevine à la Commune d'Esneux, pour répondre à une attaque qui m'a été faite et à des propos qui ont été tout à fait coupés et détournés de leur sens –, des recommandations ont été suivies déjà en 2006, en partie, notamment sur l'augmentation des médecins coordinateurs.

Les stocks n'étaient effectivement pas quantifiés, comme cela a été évoqué dans le cadre des discussions que vous avez eues avec l'AViQ en commission vendredi dernier. Par contre, dans le cadre du plan Rebond et de la note qui a été votée le 25 juin par le Parlement, il a été évoqué la question des stocks stratégiques pour les institutions.

On leur demande trois mois de stock stratégique. Tout l'été, dans le cadre des courriers, il a été rappelé qu'il fallait que les institutions se dotent de trois mois de stock stratégique d'équipements de protection, tout comme la Wallonie a décidé de prendre son sort en main en s'équipant d'un stock dynamique d'équipements de protection.

Pour les équipements dynamiques, ce sont des moyens en plus d'un stock qui serait immobilisé puisqu'on a vu que du matériel du stock stratégique fédéral était périmé et donc brûlé. Pour que plus jamais ce type de situation n'existe à nouveau, on a proposé des négociations avec le secteur qui vend du matériel et des logisticiens pour organiser une gestion dynamique des stocks et permettre ainsi un flux qui fait en sorte que tout le matériel qui a une date de péremption ne reste pas jusqu'à destruction potentielle. Cela se trouve bien dans le cadre des mesures et des moyens qui sont prévus dans le cadre de cet ajustement budgétaire.

Sur le continuum de soins, Madame Durenne, vous avez totalement raison. Vous savez que, dans le cadre des collaborations que l'on a pour les réseaux locorégionaux au niveau des hôpitaux, on les a agréées, et cela a été validé notamment par l'AViQ, avec effet rétroactif au 1er janvier. On n'a pas eu le temps, en raison du covid, d'entamer des discussions, mais il est important d'avoir des discussions au Fédéral sur les mesures d'encadrement qu'ils vont prendre et qui relèvent de leur part et les normes complémentaires dont la Région doit pouvoir se doter.

On a fixé un délai de deux ans, le temps que le secteur hospitalier s'acclimate avec ses nouveaux partenaires. Cela nécessite une discussion intense et permanente, du respect et des échanges entre le Fédéral et les entités fédérées. Je vous avoue que j'attends aussi avec impatience la désignation du Gouvernement pour pouvoir entamer, d'ores et déjà, une offre de bonne collaboration à cet égard.

Sur l'accord non marchand, on aura l'occasion d'y revenir dans le cadre des travaux budgétaires de 2021 puisque 100 millions d'euros seront inscrits au budget : 100 millions d'euros en 2022, 150 en 2023, 200 en 2024 et, quatrième année, 260 millions d'euros, qui sont des montants récurrents pour travailler.

On va négocier sur son contenu avec les partenaires sociaux, avec le banc des employeurs et les organisations syndicales pour trouver un accord qui soit le plus équilibré possible et qui, sur les grandes lignes, vise effectivement à renforcer les normes d'encadrement, à améliorer la qualité du travail de celles et ceux qui sont aujourd'hui occupés, quelle que

soit la fonction qu'ils occupent et de s'assurer qu'il n'y ait pas de gap entre les décisions des différentes entités sur les salaires des travailleurs. C'est essentiel si l'on ne veut pas que la Région soit une seconde zone pour des travailleurs de même profession.

Comme vous l'avez déjà évoqué dans le cadre de travaux précédents, l'un des premiers actes que le Gouvernement wallon a pris, c'était pour la première fois de prendre des mesures et des normes d'encadrement supérieures avec l'engagement d'ergothérapeutes, de logopèdes et de kinés, avec 22 millions d'euros supplémentaires qui avaient été accordés – comme la levée du moratoire dans le secteur des aides familiales – pour l'encadrement afin de travailler sur l'amélioration de l'encadrement.

Les travailleurs dans le secteur des institutions d'hébergement pour personnes âgées étaient beaucoup sous pression, et l'ont été encore plus avec la crise covid. Il était important de s'assurer que le personnel encadrant correspondait bien aux pathologies des résidents. Les personnes en maison de repos ont beaucoup évolué en 10 ans : des personnes qui arrivent de plus en plus âgées et en perte d'autonomie. Il était donc d'autant plus important de travailler sur cet encadrement.

Sur l'ouverture aux discussions pour les pages d'explication, je suis venue ce matin avec 25 pages d'explication sur l'ajustement budgétaire, mais je reste bien entendu à la disposition des députés pour éclaircir s'il devait y avoir des zones d'ombre sur les moyens. Je conviens que ce sont des dispositions parfois techniques et ardues, mais je joue la totale transparence et je prends tout le temps nécessaire pour donner les informations que les parlementaires souhaiteraient obtenir, notamment lors de la commission de ce jour.

Concernant les maisons de repos, le stock stratégique de trois mois s'y trouve et les moyens afférant à la gestion dynamique des stocks s'y trouvent également ainsi que la formation annuelle et le renforcement des normes d'encadrement, qui se trouvait dans le cadre du budget de 2020.

Par souci de clarté, je vais vous donner les mesures du plan Rebond afin que vous soyez informés des montants précis.

Il y a huit équipes mobiles, que l'on appelle les OST. Six sur huit sont déjà rentrées en application et les deux autres devraient l'être d'ici la fin de ce mois, avec un médecin, un infirmier et un personnel de support, qui vont tourner dans les centres d'hébergement et dans les institutions qui ont besoin de soutien dans le cadre de la crise covid, mais, à l'avenir, d'autres difficultés qui pourraient se présenter à elles. Cela représente 675 000 euros en base annuelle.

Les collaborations avec les réseaux hospitaliers représentent 266 667 euros, uniquement sur l'ajustement. Quand on sera en année pleine, les montants seront supérieurs. Par exemple, pour les équipes mobiles, ce sont 300 000 euros par an et par équipe.

La Cellule des maladies infectieuses de l'AViQ est renforcée de 136 235 euros.

La désignation d'un gestionnaire de crise au sein de l'AViQ, qui rentre en fonction au 1er octobre, représente 31 900 euros.

Le *tracing* numérique, dont l'application rentre d'ici demain, représente 500 000 euros.

Le stockage dynamique, dont j'ai parlé, sur les équipements de protection représente 123 000 euros. Vous voyez qu'il ne suffit pas d'acheter du matériel de protection, mais aussi de s'occuper de sa gestion dynamique.

Le stock stratégique et les achats complémentaires représentent 420 000 euros.

Le vaccin contre la grippe et potentiellement le vaccin contre le covid représentent 562 000 euros.

La consultance afin d'essayer de mettre en œuvre le plan Rebond sera assurée par la société Impact, qui l'a remportée dans le cadre d'un marché public, qui fait de l'excellent boulot, représente 258 940 euros.

Les études covid et maisons de repos, et les campagnes de promotion de santé représentent 605 000 euros.

On a lancé notamment trois études plus approfondies pour essayer d'avoir des données beaucoup plus précises sur pourquoi le covid est entré dans certaines institutions et pas d'autres afin de voir si c'est lié à l'architecture ou à d'autres éléments, et avoir des analyses beaucoup plus fines que celles dont on dispose.

Pour rappel, l'AViQ ne s'occupe pas des données épidémiologiques en tant que telles et c'est Sciensano qui s'en occupe. On a cependant demandé des analyses approfondies à nos universités de Wallonie et de Bruxelles.

Le détachement de trois équivalents temps plein médecins généralistes représente 210 000 euros.

Un marché public d'analyse des données représente 139 000 euros.

Le recours à de l'expertise représente 60 000 euros.

Dans les matériels de protection, il est question de 6,4 millions de gants pour 1 936 millions d'euros et de 7 275 millions de masques pour un montant de 771 150 euros.

Vous avez déjà évoqué, dans le cadre des travaux de la commission spéciale covid, le fait qu'il y avait eu des évaluations différentes de ce qui était nécessaire au niveau du port de masque, ce qui a évolué. C'étaient les normes de Sciensano et du Conseil supérieur de la santé. On s'est adaptés puisque, entre-temps, il y a eu une dernière publication de Sciensano disant qu'il faut deux masques, soit un toutes les 4 heures. Pendant la crise, c'était un masque toutes les 8 heures. On a donc doublé le stock de masques chirurgicaux dans le cadre du stock stratégique, ce qui a impliqué une nouvelle commande à Deltrian pour ce montant.

Il est également question d'un achat de 100 pièces d'oxyconcentrateurs pour 363 000 euros, de masques transparents pour les personnes malentendantes pour 10 000 euros pour les travailleurs de ces services et, pour le *testing*, 1 million d'euros.

La convention avec Sciensano pour disposer de données plus pertinentes, qui sont envoyées aux bourgmestres et aux gouverneurs pour essayer d'avoir plus de précisions sur les quartiers concernés et sur les différents foyers infectieux représente 100 000 euros.

Les centres de prélèvement et de tri ont été financés principalement par le Fédéral, qui était demandeur que nous intervenions également au niveau des Régions. On en a parlé en commission la dernière fois. Nous avons augmenté et nous sommes intervenus en soutien à raison de 926 000 euros.

Nous avons également soutenu l'engagement de près de 30 personnes au niveau de l'AViQ pour pouvoir renforcer qualitativement le personnel en lien avec la crise covid, à raison de 427 000 euros.

Enfin, pour répondre à M. Disabato sur le secteur du handicap, même si, comme vous le disiez, il ne faut pas comparer le secteur du handicap aux maisons de repos, avant la crise, personne n'aurait pu dire qu'un secteur allait être plus impacté qu'un autre puisque les deux étaient concernés par la comorbidité.

Comme je l'ai évoqué, les premiers résultats des tests obtenus dans le cadre de la plateforme fédérale dans l'ensemble de nos institutions montrent que les contaminations dans le secteur du handicap et les institutions du secteur du handicap s'élèvent à 0,7 %. Cela signifie que 0,7 % du secteur a été contaminé par le covid. Dans les maisons de repos, c'est à peu près 5 %, soit sept fois plus de gens contaminés, alors que l'encadrement dans le secteur des personnes handicapées n'est pas plus élevé. Au contraire, c'est plutôt l'inverse.

À ce stade, personne n'est en capacité, au niveau scientifique, d'expliquer pourquoi il y a eu plus de contaminations dans un secteur qui a eu exactement les mêmes règles que dans le secteur du handicap au niveau des mesures préventives. C'est l'avenir et les études qui pourront peut-être nous éclairer là-dessus. En tout cas, c'est un constat assez frappant.

Je pense avoir répondu à vos premières interrogations.

M. le Président. - Nous passons au deuxième tour qui, toujours dans la discussion générale, concerne davantage les secteurs de l'emploi, de la formation, de l'entreprise et de la recherche.

La parole est à M. Sahli.

M. Sahli (PS). - Madame la Ministre, il est inutile de faire le rappel du contexte très particulier que nous connaissons.

Cependant, il me semble qu'il convient de regarder dans le rétroviseur et de voir ce que le Gouvernement avait comme volonté de réaliser.

Il s'est fixé un retour à l'équilibre en 2024, tout en préservant une importante capacité d'investissement, notamment via le Plan de transition. Beaucoup de moyens ont été mis en avant, à la fois en engagement – avec, je le rappelle, 450 millions d'euros –, mais aussi en liquidation, à hauteur de 350 millions d'euros.

Ces projets identifiés l'année passée dans le budget initial 2020 par le Gouvernement wallon marquaient clairement sa volonté de continuer à investir de manière responsable et ambitieuse.

Malheureusement, le covid-19 est arrivé en mars et il a complètement rebattu les cartes. Malgré cela, je tiens à vous saluer, Madame la Ministre, mais aussi le Gouvernement dans sa globalité, qui n'a pas perdu ses ambitions ni la ligne de conduite qu'il s'est fixés.

Concernant les mesures d'urgence sanitaire et sociale, qui ont été prises en lien contre la lutte contre la pauvreté, et en matière d'aide économique, le Gouvernement a dû également intervenir pour atténuer les effets négatifs de cette épidémie, préserver l'emploi et stimuler la reprise future des activités.

L'ajustement que vous nous avez présenté tout à l'heure est marqué par ces différentes mesures. J'en rappelle quelques-unes :

- des montants complémentaires ont été dégagés et sont destinés à prendre en charge plusieurs études liées aux enseignements à tirer de la crise sanitaire en matière de télétravail, de formation à distance ainsi que de formation continue des travailleurs ;
- des augmentations de moyens et de crédits destinés à assurer le financement du dispositif SESAM, qui octroient une aide forfaitaire dégressive sur une période de maximum trois ans pour l'embauche de demandeurs d'emploi inscrits au FOREm ;

- une augmentation de crédits destinés à maintenir le nombre de points APE existant et à permettre au FOREm d'assurer le transfert des postes PTP en APE ;
- une augmentation de moyens aux entreprises d'insertion dans le but de l'insertion socioprofessionnelle des demandeurs d'emploi peu qualifiés ;
- comme on a pu l'observer dans l'ajustement que Mme la Ministre nous a présenté, une augmentation des crédits destinés à la plateforme Wallangues ;
- une augmentation de crédits pour la subvention de fonctionnement au FOREm destinés à couvrir les frais de fonctionnement du FOREm pour l'ensemble de son action de formation professionnelle ;
- enfin, je souhaiterais aussi mettre en avant l'augmentation de crédits destinés à promouvoir l'autocréation d'activité via le programme Airbag, qui favorise l'autocréation d'activité par la transition du statut de complément indépendant en statut à titre principal via des incitants financiers.

Voilà les éléments que je voulais mettre en avant, dans un premier temps, par rapport à ce chapitre.

Le Gouvernement wallon dans son ensemble – et vous-même en particulier, Madame la Ministre – a pris les mesures nécessaires pour limiter au maximum l'impact de cette crise.

En matière de formation et d'emploi, les ajustements que vous venez de présenter témoignent de votre volonté de garder le cap malgré des circonstances exceptionnelles.

Mon groupe et moi-même vous remercions de ne pas avoir baissé les bras eu égard à la difficulté, d'avoir été aux côtés des acteurs de terrain, mais aussi d'avoir apporté les réponses et éclaircissements à l'ensemble des membres de cette assemblée dans les différentes matières qui vous concernent. Pour moi, qui me suis engagé en politique depuis de nombreuses années, c'est important.

Malgré le confinement, à l'instar de beaucoup de camarades dans l'assemblée, on a gardé le contact avec les acteurs de terrain. Je tenais à vous rapporter les retours chaleureux de beaucoup d'acteurs de terrain qui vont ont trouvée à leurs côtés afin de permettre à ces hommes et ces femmes qui œuvrent tous les jours sur le terrain de faire face aux difficultés qu'ils rencontrent et de pouvoir continuer à subvenir aux besoins de leur famille.

M. le Président. - La parole est à Mme Greoli.

Mme Greoli (cdH). - J'ai des considérations à faire, mais je les ferai dans les différentes DO. Ne vous en faites pas, ce sera plus précis.

(Réaction de Mme Laffut)

Cela ne sert à rien de parler quand on n'a pas assez à dire.

M. le Président. - Je retiendrai la formule.

Madame Laffut, vous disiez ?

Mme Greoli (cdH). - Réfléchissez avant de parler, Madame Laffut.

M. le Président. - La parole est à Mme Laffut.

Mme Laffut (MR). - Je reviendrai aussi dans le détail au niveau de tous les programmes avec des questions précises concernant l'examen des AB.

Madame la Ministre, si l'on pouvait disposer d'une vue d'ensemble, d'une vision globale, de l'impact de la crise covid sur le budget du FOREm, ce serait une bonne chose.

On aura l'occasion de revenir sur des questions beaucoup plus précises lors de l'examen des articles.

M. le Président. - La parole est à M. Disabato.

M. Disabato (Ecolo). - J'espère que ma contribution sera utile et que le jugement de Mme Greoli ne sera pas trop sévère, en distribuant les bons points sur qui dit des choses intéressantes ou pas.

Je voulais remercier Mme la Ministre sur ce chapitre.

Je reprends mon propos de tout à l'heure – et je m'en excuse déjà, Madame Greoli – par rapport à l'agilité qui a été la vôtre et toutes les mesures prises dès le départ pour soutenir toute une série de secteurs importants pour cette majorité et particulièrement pour vous.

Je pense notamment à la question de l'économie sociale et aux mesures liées aux titres-services pour celles qui n'étaient pas au travail, mais qui continuaient à être rémunérées et qui percevaient un montant pour leur permettre de vivre, qui a été aussi un élément important. L'immunisation des périodes dans le calcul des subventions était aussi un élément qui a permis à certaines structures de passer un peu le cap.

Dans l'intervention générale, je voudrais revenir surtout sur les autres aspects qui ne sont pas forcément dans votre ajusté, mais que vous avez déjà évoqués tout à l'heure, notamment dans Get up Wallonie – vous avez évoqué le chiffre de 33 millions d'euros tout à l'heure, et le ministre-président l'a aussi évoqué hier – sur ce qu'il y a précisément dans ces 33 millions d'euros. Pouvez-vous revenir vers nous pour nous expliquer quels sont les projets que vous souhaitez mettre en avant ?

D'autant plus que c'est important puisque les mesures de relance vont aussi être des soutiens par

rapport à l'emploi. On a un objectif de création d'emplois dans la Déclaration de politique régionale qui est assez intéressant et qui est encore plus difficile à atteindre aujourd'hui avec le covid.

Il y a donc là une opportunité de travailler sur d'autres éléments, notamment qui luttent contre la pauvreté. Dans vos compétences, vous avez aussi l'opportunité de lutter contre la pauvreté.

À travers ces mesures Get up Wallonia, il y aura aussi des éléments intéressants par rapport à vos compétences en termes de formation, en termes de mises à l'emploi et en termes de création d'emplois. C'est aussi à noter, au-delà du fait que cela ne se retrouve pas forcément stricto sensu dans votre ajustement budgétaire.

Le dernier élément que je voulais évoquer, c'est la question du FOREm. J'aimerais notamment avoir votre vision d'ensemble par rapport à la situation particulière dans laquelle on se trouve.

On a déjà prévu une réforme de l'accompagnement, en sachant que tout le monde ne peut malheureusement pas trouver un job. Même si l'on remplissait tous les emplois vacants aujourd'hui, il resterait encore des milliers et des milliers de personnes au chômage.

Comment abordez-vous cette question et notamment le fait que l'emploi va malheureusement se raréfier ? On annonçait hier une perte de 8 000 emplois avec la crise covid. Comment analysez-vous cela à travers les actions du FOREm ? Comment comptez-vous mettre en place des actions, et lesquelles, dans ce cadre ?

Je ne veux pas vous limiter parce que, dans l'ajusté, dans les trois mois qui restent, il sera peut-être difficile de mettre tout en place, mais j'aimerais avoir davantage une vision d'ensemble.

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Pour un certain nombre de considérations, si je devais prendre la vue d'ensemble de l'impact de l'AViQ sur le FOREm…

(Réaction de Mme Laffut)

Oui, je pense avoir tellement travaillé avec l'AViQ au cours de ces derniers mois que cela devient un lapsus révélateur. Il s'agit de l'impact du covid sur le FOREm.

On pourra y revenir de manière plus précise ou peut-être demander cette information au FOREm.

Ce que je peux vous dire, pour rebondir sur le passeport Drive, par exemple, c'est que, au niveau des formations organisées après la reprise, avec le déconfinement, il y a une baisse significative du nombre de chercheurs d'emploi qui s'inscrivent dans les formations, malgré le fait qu'il y ait eu des formations en ligne ou à distance qui puissent reprendre, qui puissent continuer, puisqu'il y en a une centaine qui ont été développées et qui se sont reconverties pendant le covid.

Néanmoins, c'est un élément important et un impact sur lequel il faut travailler pour essayer de procéder à une correction. Chaque formation sous-représentée au niveau de ses formateurs est un échec parce qu'il faut que l'on rehausse les compétences de ceux et celles qui ne sont pas suffisamment formés dans le cadre de leur scolarité classique. Ce rattrapage du FOREm est un des éléments nécessaires pour pouvoir accéder au marché de l'emploi. Ce sont des choses sur lesquelles il va falloir que le FOREm travaille ces prochaines semaines.

Des mesures en matière d'emploi font effectivement l'objet de discussions. Dans le cadre de Get up Wallonia, une des difficultés – mais ce sera peut-être aussi sa force –, c'est que cela va être concerté avec les académiciens, les acteurs de terrain, et cetera, pour pouvoir dégager des lignes d'action qui soient plus fortes à l'aune de la crise que l'on a connue et d'un impact, que l'on ne peut pas encore mesurer totalement, en termes de perte d'emploi, de « chamboulement », dans le secteur socioéconomique.

Néanmoins, dans le cadre des engagements pris par le Gouvernement wallon dans sa DPR – ce n'est toutefois pas uniquement le Gouvernement, mais la majorité dans son ensemble –, on a souhaité soutenir, par exemple, des projets pilotes « Territoires zéro chômeur » pour en terminer avec le chômage ou l'inoccupation dans certains quartiers.

Il sera intéressant que l'on puisse développer ce type de projets, qui sont des projets qui ne peuvent pas être implémentés d'un coup sur l'ensemble de la population wallonne, mais auxquels je pense que nous devons pouvoir voir s'ils fonctionnent dans les quartiers qui sont les plus défavorisés où les personnes ont connu généralement une activité industrielle au cours des 20, 30 ou 40 dernières années et qui, aujourd'hui, se retrouvent dans l'inoccupation, dans le découragement total et pour lesquels il n'y a pas d'espoir.

Ce travail de participation et de création d'emplois durables et qui font sens et d'une démarche qui change au niveau du paradigme est sans doute très positif. On l'envisage dans le cadre des budgets à venir.

Concernant le Plan de lutte contre la pauvreté, sortir de la pauvreté, c'est aussi trouver des emplois de qualité. Je pense qu'il y a un travail à faire, dans le cadre de Get up Wallonia, sur les raisons qui font en sorte qu'il y ait une telle inadéquation entre l'offre d'emploi et les demandeurs d'emploi, les chercheurs d'emploi, afin de déterminer si c'est lié notamment à

des salaires qui seraient trop bas, à une forme d'attractivité à l'égard du métier, qui n'est pas du tout rencontrée dans certains secteurs, et c'est d'ailleurs un des éléments qui avaient été mis en exergue.

Peut-on travailler en collaboration ou en partenariat avec le Fédéral, par exemple ? Parfois, on a une cause qui dépend d'un autre niveau de pouvoir, mais si l'on agit ensemble et de manière concertée, on aura des réponses qui seront beaucoup plus efficaces. Je pense que cela nous oblige à essayer de comprendre les causes et la racine, le mal à la racine, pour pouvoir agir plutôt que d'apposer des « pansements », alors que le problème est beaucoup plus en amont.

Nous devons continuer à travailler sur l'amélioration des conditions d'un certain nombre de travailleurs, notamment comme nous l'avons fait en faisant passer du statut d'ouvrier au statut d'employé un certain nombre de travailleuses, principalement, et que nous devons continuer dans cette voie.

Pour Get up Wallonia, dans la *task force* Emploi-Formation que nous venons de lancer, on a pas mal d'expertise et de gens sur qui on va pouvoir s'appuyer pour nous aider à avoir un Plan de relance qui soit très efficace et qui revoient peut-être un certain nombre d'éléments qui seraient dans la Déclaration de politique régionale, notamment l'augmentation du taux d'emploi pour le recalibrer sur la situation que nous connaissons.

Pour ce qui concerne l'impact de la crise sanitaire, qui est aussi une crise économique, on a une augmentation du nombre de demandeurs d'emploi par rapport au même mois en 2019 de plus de 1,4 % en mars, de 6,6 % en avril, de 7,6 % en mai et de 7,8 % en juin. Par contre, l'augmentation diminue un peu à partir de juillet puisqu'on passe à 3,8 % en juillet et 3,6 % en août.

Depuis juillet, le nombre de demandes SESAM est repassé à la hausse, ce qui est un bon doseur pour voir où l'on en est au niveau de la relance des activités des indépendants et des PME. Le nombre de demandes introduites via le site de la Région était de 251 demandes en juillet 2020 pour 232 en juillet 2019. Elles étaient de 293 entre le 1er et le 23 août 2020 pour 237 en 2019.

L'évaluation des aides à l'emploi est en cours, et j'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer là-dessus, avec le GPSW. On espère aboutir d'ici la fin de l'année. On réfléchit aussi à un soutien à l'emploi des demandeurs d'emploi inscrits depuis plus de 24 mois.

En attendant, un gros effort est fait en matière de formation, notamment dans le cadre du numérique, parce que c'est le meilleur moyen de réinsérer les demandeurs d'emploi sur le marché du travail.

Pour le reste, je pense que l'on pourra l'aborder dans le cadre des AB spécifiques.

M. le Président. - Je vous propose dès lors de commencer DO par DO.

Y a-t-il des remarques ou questions concernant la DO 2 ?

S'il n'y en a pas, je propose de passer à la DO 9. Y a-t-il une demande d'intervention ? Non plus.

Concernant la DO 16 non plus.

Concernant la DO 17, la parole est à Mme Durenne.

Mme Durenne (MR). - Pour l'organisation des travaux, peut-on travailler sur la division organique 17, programme 11 ?

Mme Vandorpe (cdH). - Excusez-moi, abordera-t-on les cavaliers budgétaires après ou était-ce avant ?

M. le Président. - Je ne l'ai pas précisé. On peut les aborder d'emblée.

Madame Durenne, acceptez-vous de céder la parole à Mme Vandorpe pour les cavaliers budgétaires ?

Mme Vandorpe (cdH). - Dans les recettes aussi ?

M. le Président. - Notamment les recettes.

La parole est à Mme Vandorpe.

Mme Vandorpe (cdH). - Vous êtes allé tellement vite que j'étais un peu perdue.

Madame la Ministre, je risque parfois d'être redondante sur certaines questions. Vous nous avez apporté énormément d'informations et je n'ai pas nécessairement capté dans quel article cela revenait. N'hésitez pas à me dire si vous avez déjà répondu sur l'un ou l'autre point parce que c'est allé très vite et je n'ai pas pu prendre l'ensemble des éléments.

Une remarque au niveau des recettes, ce que j'avais déjà abordé tout à l'heure, sur la différence entre les recettes pour la Région wallonne et ce que l'AViQ a budgété. Vous avez apporté les éléments de ce qui devait être remboursé par l'AViQ et l'état de la situation à ce stade. Je regrette néanmoins le manque de clarté que cela apporte dans notre analyse. Je tenais simplement à le souligner, même si l'on a eu une partie des explications précédemment.

M. le Président. - La parole est à Mme Lekane.

Mme Lekane (PTB). - Concernant les recettes, j'aimerais avoir quelques précisions.

On constate une augmentation des moyens due, d'une part, à une révision à la baisse du marché relatif au *tracing*. Vous en avez parlé tout à l'heure et vous avez abordé ce point. Pour nous, cela manque encore de

clarté. Pouvez-vous nous en dire plus et nous donner plus de détails à ce niveau ?

D'autre part, due à l'inexécution d'une partie de la provision qui était réservée pour les mesures covid. On entend par là moins de dépenses prévues pour les mesures. Desquelles s'agit-il ?

(Réaction de Mme la Ministre Morreale)

Vous n'avez pas bien entendu le tout ou uniquement la deuxième partie ?

Au niveau de l'inexécution d'une partie de la provision qui était réservée pour les mesures covid, on entend par là moins de dépenses. Desquelles s'agit-il ? Pouvez-vous nous donner aussi plus de détails à ce niveau ?

M. le Président. - Y a-t-il d'autres questions concernant les recettes, pour clore ainsi le chapitre des recettes ? Personne.

Je vais dès lors céder la parole à Mme la Ministre concernant les recettes.

La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Sur la révision du *tracing*, il y a eu, au début, un marché public, qui est un marché initial où, au niveau fédéral ou le GEES, puisque les entités fédérées sont aussi invitées, de manière globale, il y a eu une estimation qui a été faite en disant : pour le *tracing* qui est une des clés du déconfinement, il va falloir engager 2 000 équivalents temps plein en Belgique dans les 15 jours qui viennent.

Chacun sait, je ne refais pas l'historique, que nous avions des toutes petites cellules *tracing* qui suivaient le *tracing* pour des maladies infectieuses de type tuberculose, rougeole, et cetera. En fait, c'était ce dispositif-là – on sait comment cela fonctionnait –, mais c'était de manière totalement décuplée.

Les estimations qui nous ont été transmises, c'était qu'il fallait engager, pour la Région wallonne, 569 personnes, dont les profils de fonction ont aussi été proposés par les experts et qu'ils nous ont transférés. Fallait-il des profils plus médicaux ? Fallait-il plus des profils d'écoutants ? Fallait-il des assistants sociaux, des infirmiers, et cetera ? Tous ces profils de fonction ont été faits, ce qui a produit une estimation d'à peu près 56 millions d'euros. Quand l'AViQ a lancé son marché public, il y a eu deux offres, dont une qui a été retenue avec un budget total de 58,204 millions d'euros – c'est un coût – jusqu'au 31 décembre de cette année. Le marché est reconductible deux fois trois mois.

Lors de la délibération budgétaire de la Région du 30 avril, ce montant a été dégagé et transféré par la suite à l'AViQ. Il y a eu redimensionnement du marché ajustement budgétaire. Le marché a été redimensionné, comme c'était d'ailleurs prévu dans une partie du marché. En fait, à partir du 1er juillet, souvenez-vous peut-être d'une intervention de Mme Baudine à la télévision dans le cadre d'un JT, à qui l'on disait : « Finalement, ce sont des travailleurs qui aujourd'hui n'appellent que très peu de personnes. ». Il arrive même que des travailleurs ne passent aucun coup de fil en journée. Quand on a déconfiné, il y avait très peu d'appels et cela a pris du temps – malheureusement c'est revenu – au niveau de la dispersion des contaminations.

Nous avons donc souhaité, au niveau de la Région, ne pas prendre de mesures trop hâtives, se disant qu'il était préférable que l'on joue un peu comme les pompiers, à avoir plus de pompiers que de flammes en espérant que cela fonctionne, ou en ne se disant pas que cela reprenne, mais en tout cas en se laissant un temps pour voir si le déconfinement plus large amène de nouvelles contaminations.

On a laissé passer le mois de mai, on a laissé passer le mois de juin. Puis, au 1er juillet, on a proposé que ce soient 90 agents du *call center* qui poursuivent cette mission. À noter qu'au début, il n'y avait quand même pas 569 personnes, mais j'ai déjà répondu largement aux questions sur le nombre de personnes qui ont été engagées. Toutes les informations sont totalement transparentes sur le nombre de travailleurs qui ont été engagés. D'ailleurs, le marché, comme vous me l'aviez demandé dans le cadre des travaux parlementaires commission spéciale covid, l'AViQ va vous l'envoyer.

Le marché a été redimensionné, je l'ai dit : 90 qui ont poursuivi cette mission. Vu la diminution, ils devaient passer à 40 à partir du 1er août, toute chose restant égale, mais, au vu de l'évolution de l'épidémie, le nombre de 90 a été maintenu et donc les travailleurs ont été maintenus. Les agents du *call center*, c'est 90. Il y a neuf superviseurs, huit agents de terrain et deux superviseurs de terrain ce qui porte les équivalents temps plein à 109, 109 agents disponibles en fonction des besoins.

Sur cette base, le coût du marché du *tracing* a été revu à la baisse lors de l'ajustement budgétaire de la Région et il a été évalué ainsi à 15 295 000 euros. On peut retrouver la différence entre le montant de l'estimation initiale de 58 millions et la réestimation de 15 millions, c'est-à-dire 42 909 000. En recette du budget régional - mais je pense d'ailleurs que la responsable de la Cour des comptes, notre représentante de la Cour des comptes, en a parlé tout à l'heure -, le montant sera remboursé d'ici la fin de l'année par l'AViQ.

Quelles sont les dernières estimations connues à la suite de la résurgence covid ? Puisque, au moment où l'on doit faire l'ajustement budgétaire, on arrête des

chiffres et l'épidémie, elle, continue à évoluer. La réaction des pouvoirs publics continue d'évoluer aussi et de faire preuve du plus d'agilité possible. Depuis la résurgence du covid, deux nouvelles décisions d'adaptation sur le nombre des équivalents temps plein ont été prises.

À partir du 17 septembre, nous avons proposé que l'on passe de huit à 40 agents de terrain pour aider les bourgmestres. Puisque l'on sait qu'il y avait un travail qui était important au niveau du contact et notamment au niveau du respect de la quarantaine. Puisque le scripte a évolué, les conversations entre les appelants et entre les agents du *call center* et les personnes qui étaient contaminées ou bien à haut risque, on leur demandait de rester en quarantaine. Il a été proposé de leur expliquer que la quarantaine était obligatoire, de les rappeler également pendant la quarantaine pour voir si tout se passait bien.

Parallèlement, puisque c'est arrivé et les chiffres l'ont montré dans le cadre du *tracing*, si l'on n'arrive pas à joindre la personne par téléphone alors qu'il y a de nombreux rappels, alors un agent de terrain, qui est principalement des assistants sociaux d'ailleurs, va sur le terrain et va au domicile de la personne pour discuter avec elle, pour lui donner les informations, pour s'assurer que tout se passe bien et qu'elle a compris les informations sur la quarantaine et donc de lui donner les informations qui auraient dû être données par téléphone. Il s'est avéré nécessaire de ne louper personne. Les agents de terrain sont passés de huit à 40 et cela, c'est principalement les travailleurs des mutuelles qui réalisent ce travail.

Les 90 du *call center*, les neuf superviseurs, les 40 agents de terrain et les quatre superviseurs de terrain. Ce qui veut dire 143 agents disponibles en fonction des besoins.

À partir du 3 octobre, le nombre d'agents du *call center* disponible en fonction du personnel passera de 90 à 180 agents. Les agents, je l'ai dit la dernière fois ici au sein de ce Parlement. Ce qui veut dire qu'on a 180 personnes dans les agents du *call center*, neuf superviseurs, 40 agents de terrain et quatre superviseurs de terrain. Ce qui porte le nombre de travailleurs à 233, 233 agents disponibles en fonction des besoins.

Sur base de ces nouvelles décisions, le budget est estimé à 19 000 939 euros jusqu'au 31 décembre 2020, soit une augmentation de 4 644 000 euros par rapport à la dernière estimation qui sera couverte à charge des provisions covid au sein du budget régional. Il appartiendra au Gouvernement wallon, sur base des marges covid utilisées au sein de mon budget ou à défaut s'il n'y en a pas de disponible à décider de l'AB d'imputation, soit un AB de l'AViQ, soit l'AB 01.06 du programme 10.08 « Provision de relance covid » chez le ministre du Budget.

Sur l'inexécuté et sur les moyens qui n'auraient pas été utilisés, on a pour ce qui concerne mes départements dans les mesures que le Gouvernement a prises, j'ai toujours considéré que, quand on lançait une mesure d'aide ou de soutien, c'est comme si tout le monde allait y répondre. Je n'ai pas voulu me retrouver dans une situation où j'avais sous-évalué les dépenses pour mon département et devoir venir après demander des moyens supplémentaires ou faire des rééquilibrages. C'est la raison pour laquelle on se retrouve dans une situation où 100 % des demandes n'ont été formulées parce cela ne correspondait pas à la demande de tel ou tel service, opérateur ou institution.

Par exemple, dans le cadre des titres-services – sur lesquels on reviendra suite à la demande de Mme Greoli –, les mesures titres-services n'ont pas été prises le premier mois, puisque, au début, on avait proposé un autre dispositif où la Région immunisait l'ensemble des moyens et demandait au Fédéral de faire pareil pour ce qui concernait sa contribution, ce qui n'a pas été fait. C'est la raison pour laquelle il a fallu réorienter le choix du Gouvernement wallon pour immuniser les montants – ce qui a été maintenu – et mettre des moyens supplémentaires dans le cadre du déconfinement à la reprise.

Dans un premier temps, pour les heures non prestées, et puis pour compenser le fait que la reprise se faisait modestement, puisque les gens reprenaient au fur et à mesure, mais n'avaient pas tous envie de recourir aux titres-services dans le premier mois du déconfinement, et pour les heures prestées, mais uniquement pour les petites et moyennes entreprises qui regroupaient 250 travailleurs maximum.

Ces moyens étaient uniquement disponibles pour les entreprises qui ne recouraient pas au chômage temporaire et il y a eu un gap dans l'estimation pour les quelques services qui ont voulu continuer avec du chômage temporaire. Cela dit, la mesure a eu énormément de succès et a permis de donner des moyens aux entreprises qui faisaient l'effort de ne pas recourir au chômage temporaire et donc de ne pas précariser les travailleurs et les travailleuses des titres-services, mais aussi, et surtout de donner des moyens financiers à ces travailleuses qui reprenaient dans des circonstances anxiogènes et qui avaient besoin de matériel de protection inhérent à leur sécurité.

M. le Président. - Nous allons évoquer les cavaliers avant les dépenses.

La parole est à Mme Vandorpe.

Mme Vandorpe (cdH). - Je vous avoue que toutes les informations reçues sont très intéressantes, mais j'ai un peu de mal à m'y retrouver dans les informations que l'on reçoit.

(Réaction de Mme Durenne)

C'est un peu compliqué de s'y retrouver, mais on va y arriver, je n'en doute pas.

Sur les cavaliers budgétaires, j'ai une question par rapport à l'article 48. On est dans le décret du 2 mai 2019 qui modifiait le CWASS pour mettre en place une stratégie en matière de promotion et de prévention de la santé. Le décret prévoyait que les structures agréées soient prolongées pendant quelques mois encore pour permettre de renouveler les agréments. Ici, on propose de prolonger de 18 à 24 mois puisque l'on postpose. Où en sommes-nous dans l'application de ce décret ? Il s'agit de comprendre pourquoi on postpose cette date.

M. le Président. - La parole est à Mme Roberty.

Mme Roberty (PS). - La majorité propose un amendement qui insère un article 47*bis*.

Vu le risque sanitaire que représente la covid-19 pour la population belge et le système de santé, la population la plus fragilisée doit être protégée, et ce dès à présent, avec les moyens médicaux actuellement à notre disposition. Les recommandations du Conseil supérieur de la santé vont d'ailleurs dans ce sens.

Dans son avis 95.81, le Conseil supérieur de la santé identifie ainsi les personnes des plus de 65 ans ainsi que les personnes séjournant en institutions comme publics prioritaires pour la vaccination contre la grippe.

Dès lors, afin d'assurer la couverture vaccinale la plus complète possible pour ces publics vulnérables, il est aujourd'hui nécessaire d'intervenir dans les frais restant à charge du patient après intervention de l'INAMI dans le cadre des vaccinations contre la grippe, mais aussi contre le pneumocoque et tout autre vaccin futur contre la covid.

Cette disposition vise donc à permettre aux organismes assureurs d'intervenir dans le coût restant à charge du patient pour les vaccinations contre ces infections respiratoires pour les personnes définies comme vulnérables à ces infections. Je vais les citer :

- les personnes âgées en établissements pour aînés ;
- les personnes handicapées adultes vivant en services résidentiels, en logements supervisés ou encore en services d'accueil de jour ;
- les personnes accueillies ou hébergées dans les structures d'hébergement non agréées ;
- les résidents en maisons de soin psychiatrique agréées par l'Agence ;
- ou encore pour les résidents d'initiatives d'habitations protégées agréées par l'agence.

Pour conclure et pour compléter cette intervention, qu'il me soit permis d'ajouter que les modalités d'intervention seront gérées par l'Agence par voie de circulaire.

M. le Président. - La parole est à Mme Greoli.

Mme Greoli (cdH). - Je vais me permettre d'intervenir par rapport à ce dépôt d'amendement et je vous avoue que si je comprends l'idée généreuse qui sous-tend cet amendement, j'ai l'impression que nous marchons joyeusement sur une compétence qui ne relève pas de nos compétences.

La prise en charge de tickets modérateurs par la Région wallonne…

(Réactions dans l'assemblée)

Oui, c'est l'amendement.

Je ne vous interroge pas pour l'instant sur les titres-services auxquels vous m'avez déjà répondu alors que je n'ai pas fini de poser ma question.

Je reviens sur l'amendement déposé par la majorité, en particulier le Parti socialiste.

J'ai un problème fondamental de prise en charge d'une compétence fédérale ou d'une compétence relevant d'une initiative des organismes assureurs et donc, si l'idée est généreuse, pourquoi se résume-t-elle alors à une partie de la population ? Je suis désolée de dire que c'est toute la population de plus de 65 ans qui peut avoir un problème d'accessibilité aux soins de santé et de prise en charge de ces tickets modérateurs. Pourquoi ne pas avoir, dans le cadre d'une négociation avec le Fédéral et avec les organismes assureurs, réfléchi à une intervention des organismes assureurs dans les tickets modérateurs ?

Pourquoi intervenir, je le redis, par rapport à une partie de la population alors que c'est toute la population qui est confrontée à ce risque ?

Je m'adresse à Mme Roberty pour mes questions, puisque c'est un amendement de la majorité au Parlement et non pas à la ministre dont je suppose qu'elle découvre comme moi l'amendement.

M. le Président. - Je vais néanmoins céder la parole à Mme la Ministre concernant le cavalier.

La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Sur l'article 48, alors. Dans l'article 89 du décret du 2 mai 2019 qui modifie le CWAS, on ajoute les mots « un an » qui sont remplacés par « deux ans », je ne les cite pas parce que vous les avez déjà cités. C'est une prolongation de la période dans l'attente d'une modification décrétale, mais c'est surtout parce que l'on n'a pas encore l'AGW. J'ai déjà répondu à la question la dernière fois que j'étais présente au sein de cette commission, je crois, sauf si

c'était en commission spéciale parce que je ne me souviens pas laquelle des deux c'était.

En fait j'ai expliqué que ce décret demandait des arrêtés du Gouvernement, un arrêté du Gouvernement, et qu'il demandait concertation avec le secteur. Les concertations ont commencé avant la période de confinement, ont été interrompues pendant la période covid et ont repris avec un calendrier précis de la part du cabinet. Le secteur étant très demandeur de concertation pour faire les arrêtés. Je vous avoue que c'est assez chronophage de la part du cabinet avec les secteurs, mais comme on est très ouverts à la concertation, nous agirons de la sorte. C'est la raison pour laquelle on demande un an supplémentaire.

Sur la question de la grille, je vais laisser répondre Mme Roberty, mais je rappelle que, dans le cadre des mesures que le Gouvernement avait annoncées après le pic de la crise covid, on a proposé que la Wallonie achète des vaccins contre la grippe saisonnière. Pourquoi ?

Notamment d'abord la Région flamande, qui est toujours assez friande de pouvoir régionaliser un certain nombre de compétences, le faisait. Vous le savez peut-être, puisque c'est vous qui étiez présente avant moi à ces compétences-ci. La Flandre achète des vaccins contre la grippe depuis plusieurs années. Je vous avoue que le Fédéral est aussi très demandeur de pouvoir travailler. Comme d'autres Régions le font également, nous avons décidé de faciliter le travail pour que, dans nos institutions – c'est effectivement une mesure particulière –, dans nos centres d'hébergement, qui ont beaucoup souffert de la crise, dont le personnel a été complètement soumis à une pression extrêmement intense, que ce soit parce qu'il a connu des cas de covid, et cela a été terrible pour eux, mais aussi pour ceux qui n'en ont pas connu et qui ont vécu dans le stress et qui continuent à vivre dans le stress, l'on puisse à tout le moins donner un coup de pouce pour s'assurer que, dans les centres d'hébergement où la propagation est énorme, on limite au moins les cas de grippe saisonnière. C'est la raison pour laquelle on a demandé que l'AViQ passe un marché pour acheter des doses pour nos institutions.

Il faut, avec les opérateurs pharmaceutiques, s'y prendre, grosso modo, nous a-t-on dit, deux ans à l'avance. Nous avons en tout cas reçu les réponses de l'AViQ sur le marché public qu'elle a lancé : aucun opérateur n'a répondu au marché public pour acheter des doses de vaccin contre la grippe saisonnière. C'est un engagement que le Gouvernement avait pris. Nous avons donc essayé de trouver des solutions alternatives.

La solution qui est apparue au vu des discussions en cours, c'était de faire en sorte de rembourser le ticket modérateur, la partie qui devait être payée par le résident, par le patient, et que ce remboursement serait opéré par l'AViQ. Cela nécessite des discussions avec les mutuelles. J'ai eu l'occasion d'en discuter avec l'un ou l'autre opérateur mutuelliste, en marge des discussions formelles, pour l'organisation et l'opérationnalisation de cette pratique. C'est une concertation, il y a encore une réunion demain, au cabinet, sur les modalités pratiques du remboursement de la Région, en l'occurrence de l'AViQ, pour la partie de la personne.

Le message politique que je veux juste faire passer, c'est : vaccinez-vous, tout le monde ! Si vous en avez l'occasion, allez chez votre médecin généraliste. Ne l'embouteillez pas, mais, quand vous avez un contact avec lui, demandez-lui qu'il vous prescrive un vaccin. De la sorte, vous aurez l'occasion d'être vacciné et vous éviterez ainsi de devoir vous faire tester pour savoir si c'est la grippe saisonnière ou le covid. Cela nous permettra d'évacuer une partie des problèmes et de nous concentrer sur ce que l'on maîtrise encore moins, c'est-à-dire l'inconnue de ce virus. Il y a des publics cibles qui ont été précisés par les spécialistes. La CIM Santé a eu une présentation très détaillée des publics cibles qui devaient être priorisés. Dans les publics cibles, il y avait notamment un nouveau public cible aussi qui était les 50-64 ans, qui se font apparemment beaucoup moins vacciner que d'autres. Or, c'est quand même un public sur lequel il faut être attentif. Je le dis à la fois à l'égard de celles et ceux qui sont concernés dans cette commission et à l'égard de ceux et celles qui nous écoutent. Globalement, on fera des messages de prévention. Le Gouvernement et l'AViQ ont prévu des campagnes de communication à l'égard de l'ensemble de la population, mais aussi – et c'est finalisé – à l'égard des publics cibles qui doivent être particulièrement attentifs à la vaccination. On sait que ce n'est pas obligatoire, mais que c'est hautement souhaité.

M. le Président. - La parole est à Mme Greoli.

Mme Greoli (cdH). - Je remercie Mme Roberty pour les réponses à mes questions et je remercie Mme la Ministre pour l'aide qu'elle lui a apportée. C'est un clin d'œil à l'une et à l'autre.

Je rejoins Mme la Ministre sur la question de fond, c'est-à-dire : vaccinez-vous. Je continue à avoir un problème fondamental sur le fait qu'il y ait une répartition de compétences, sur le fait que cela ne relève pas de nos compétences, surtout une intervention dans le ticket modérateur.

Vous savez comme moi, pour le vivre au quotidien, que chaque fois que le Fédéral, en particulier la ministre actuelle, peut se décharger d'une compétence et la refiler aux Régions ou aux Communautés, il le fait à chaque fois. Ici, on court derrière un gouvernement flamand dont le ministre-président ne demande qu'une chose : le démantèlement de la sécurité sociale au Fédéral.

Madame la Ministre, je sais que, fondamentalement, ce n'est pas votre position. Vous posez donc un acte qui est à l'encontre de votre position de fond relativement à

la cohésion et à la cohérence de la sécurité sociale au Fédéral.

Je le redis : ce n'est pas sur le fond, c'est-à-dire sur le fait qu'il faut encourager et aider à la vaccination. La portée politique des actes que vous posez par cet amendement va tout droit dans la régionalisation des soins de santé et dans une prise d'intervention qui n'est pas de votre compétence.

Je crains très fort les difficultés administratives liées à une prise en charge des tickets modérateurs et à des développements informatiques nécessaires dans les mutualités, qui vont aussi vous retarder dans cette prise en charge.

Je ne comprends pas où est l'égalité de traitement entre les citoyens wallons.

Une personne âgée qui vit à domicile avec des aides familiales, des aides à domicile et des aides-ménagères est-elle moins une personne à couvrir qu'une personne en institution ? Elle l'est, à mes yeux, tout autant. Je ne comprends donc pas pourquoi cette mesure ne s'applique pas à l'ensemble de la population.

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - C'est loin d'être anodin. Là où l'on se rejoint avec Mme Greoli, c'est sur le fait qu'il est important que je retrace l'historique pour que vous compreniez les objectifs que le Gouvernement a poursuivis.

Le Gouvernement voulait que l'AViQ achète des vaccins. Comme il se fait que les institutions pharmaceutiques ont besoin de programmation sur plusieurs années, le fait de s'inscrire dans une programmation était un acte nécessaire, que l'AViQ refera l'année prochaine et qu'elle refera l'année d'après. Selon toute vraisemblance, dans deux ans, la Région wallonne devrait, via l'AViQ, disposer de vaccins en direct, et c'était l'objectif poursuivi.

Comme l'on n'en dispose pas en direct, on doit trouver une autre solution. Pourquoi trouve-t-on une autre solution ? Principalement parce que l'on se trouve en crise sanitaire covid.

Vu les difficultés qui ont été rencontrées dans les centres d'hébergement et dans les institutions pour personnes âgées, il faut rester attentif à la situation des personnes en situation de handicap, j'ai demandé à l'AViQ, qui était d'accord, de trouver des solutions pour les SHNA, qui n'étaient pas agréés. On ne veut pas de sous-résidents et on les a donc fait rentrer dans un dispositif qui n'est pas facile administrativement. On a cherché des solutions et l'AViQ a beaucoup travaillé sur ces questions pour essayer de trouver des solutions pour soutenir la vaccination principalement dans ces collectivités.

C'est un choix que l'on a pris dans ces institutions parce que l'on sait à quel point cela se propage d'un résident à l'autre alors que les repas se font ensemble et que la vie sociale a repris dans une grande partie d'entre eux, et l'on s'en réjouit. Il est important de ne pas limiter les contacts dans les mois à venir si l'on ne prend pas ces mesures à l'égard de la grippe.

Le système que l'on propose n'est pas une mesure qui n'est pas idéale. Je ne l'aurais pas proposé dans l'absolu. Mais l'objectif poursuivi est de vacciner les gens. Ce n'est pas une solution que nous préconiserons jusqu'à la fin de la législature. C'est une solution transitoire, le temps d'avoir des vaccins au sein de la Région.

M. le Président. - Une intervention, Madame Greoli, transitoire ou définitive cette fois ?

La parole est à Mme Greoli.

Mme Greoli (cdH). - Mon intervention sera définitive.

J'entends bien, Madame la Ministre, le cheminement de votre décision et je l'avais bien compris. Mais je vous remercie de l'avoir redit avec d'autres mots.

Je prends acte du fait qu'elle était transitoire et que les développements informatiques qui devront être faits le seront également à titre transitoire.

Je ne doute pas que les prochains jours nécessiteront des concertations approfondies avec les organismes assureurs, non pas par mauvaise volonté de leur part, mais par difficulté administrative pour eux.

Je le redis vraiment très clairement, si j'entends bien l'aspect collectif nécessaire par rapport aux maisons de repos, aux institutions pour personnes handicapées, et cetera, la population a des difficultés à accéder aux soins de santé. Alors, quitte à prendre des compétences qui ne sont pas à vous, allez-y franchement.

M. le Président. - Nous en resterons là pour les doses et les embouteillages de médecins généralistes. Nous pouvons passer, si vous le permettez, à l'analyse des dépenses, DO par DO, programme par programme.

Certains d'entre vous souhaitent-ils intervenir sur la DO 17 ?

Mme Vandorpe (cdH). - Comment fonctionne-t-on ? Programme par programme ? Pour essayer d'être un peu plus clair.

M. le Président. - Je proposais de suivre les DO les unes après les autres. On va rester aux DO.

(Réaction de Mme Durenne)

Cela vous convient-il, Madame Durenne ?

Mme Durenne (MR). - On fait toute la DO 17 ?

M. le Président. - Si vous le permettez, oui.

(Réactions dans l'assemblée)

Si vous préférez reprendre les programmes, cela m'est égal.

La parole est à M. Disabato.

M. Disabato (Ecolo). - La difficulté, c'est que, à mon sens, il y a des programmes qui vont nécessiter plus de questions et d'autres moins. Cela va être un peu difficile. C'est peut-être mieux de tout faire d'un coup. Je m'adapte.

Mme Vandorpe (cdH). - Je pense justement l'inverse. Il y en a où il n'y a rien, où il n'y a qu'une petite question, tant mieux, puis quand cela sera des gros paquets, ce sera peut-être plus facile pour Mme la Ministre de répondre en une fois aussi, plutôt que de s'éparpiller.

Je pense que Mme la Ministre est du même avis que moi.

M. le Président. - Je vais lui permettre de donner son avis.

La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Je suis à votre disposition.

M. le Président. - La parole est à Mme Greoli.

Mme Greoli (cdH). - Je me permets simplement aussi, par rapport à l'organisation et au bien-être des collaborateurs, même s'ils sont fabuleux et merveilleux, de rappeler que, si on le fait DO par DO sans le faire programme par programme, les collaborateurs, dans cinq minutes, ils rameront pour donner les fiches à la ministre.

M. le Président. - Je vais me fier à votre expérience, Madame Greoli, pour faciliter la tâche de la merveilleuse équipe de la ministre.

Mme Greoli (cdH). - Pourtant, mes équipes étaient tout aussi merveilleuses.

M. le Président. - Personne ne fera aucun commentaire à ce sujet.

Nous fonctionnons par programme dès lors, est-ce bien cela ?

(Réactions dans l'assemblée)

Pour le programme 01.11, la parole est à Mme Vandorpe.

Mme Vandorpe (cdH). - Deux points. Encore une fois, Madame la Ministre, il y aura peut-être des éléments redondants en fonction de ce que vous avez pu apporter comme élément précédemment.

Dans l'AB 01.01, un renforcement de la provision existante pour l'indexation des emplois subsidiés et des accords du non marchand est opéré : 12,6 millions d'euros pour de nouvelles mesures sociosanitaires *one shot* en suite de la crise sociosanitaire. Peut-on avoir des précisions ?

Encore une fois, vous avez donné beaucoup d'éléments tout à l'heure, on ne sait pas ce qui se retrouve exactement dans quel point.

À l'AB 41.01, en cours d'année, on constate une alimentation à hauteur de 150 000 euros en crédits d'engagement et 19 000 en crédits de liquidation de cet article intitulé « Subvention à l'IWEPS ». Peut-on avoir une explication ?

M. le Président. - La parole est à Mme Durenne.

Mme Durenne (MR). - Merci, Monsieur le Président. J'avais la même question que Mme Vandorpe.

Sur l'AB 01.01 « Provisions pour l'indexation des emplois subsidiés, les accords du non-marchand, les mesures sociosanitaires » avec +12,6 millions d'euros en crédits d'engagement et de liquidation. L'augmentation de crédits vise les moyens d'évoluer dans la mise en œuvre de nouvelles mesures, comme l'a dit ma collègue, « sociosanitaires *one shot* » à la suite de la crise.

J'aurais aimé savoir quel est l'ensemble de ces mesures *one shot* financées par cette AB, augmentées de près de plus ou moins 13 millions d'euros. J'aurais aimé savoir si certaines provenaient de votre plan Rebond.

Je vous remercie.

M. le Président. - La parole est à M. Sahli.

M. Sahli (PS). - Merci, Monsieur le Président.

Par rapport à l'AB 12.01.11, vous avez parlé tout à l'heure – et on l'a repris à plusieurs –, des moyens complémentaires qui étaient destinés à prendre en charge plusieurs études.

Je souhaiterais savoir, Madame la Ministre, si vous disposiez des résultats de certaines de ces études, parce que, à nos yeux, elles sont essentielles pour tirer des enseignements de la crise et, surtout, repenser le monde du travail et de la formation.

Les conclusions de ces études pourraient éventuellement alimenter la commission covid-19, qui est chargée aussi de rédiger des recommandations.

Je vous remercie.

M. le Président. - En guise d'information, avant d'aller plus loin, pour que l'on soit tous d'accord : ne voyez-vous pas inconvénient à ce que nous travaillions jusqu'à 13 heures ? On reprendrait néanmoins à 14 heures. Cela vous convient-il ? D'accord.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention sur le programme 11 ? Il n'y a pas d'autres demandes d'intervention.

La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Sur les moyens dédicacés à l'IWEPS, c'est une subvention dans le cadre d'une enquête sur les violences basées sur le genre. Vous savez que, en Belgique, on a des données qui sont relatives aux violences de genre qui commencent quand même à dater, alors que la problématique – Mme Roberty ne me démentira pas – des violences faites aux femmes apparaît de manière grandissante dans le débat public.

Par exemple, il y a une étude de l'Institut pour l'égalité hommes-femmes sur les expériences des femmes et des hommes en matière de violences psychologiques, physiques et sexuelles qui date d'il y a 10 ans ou une autre enquête de l'Union européenne « Violences à l'égard des femmes », qui date de 2012. Or, on a signé une convention du Conseil de l'Europe, que l'on appelle la Convention d'Istanbul, dans laquelle on s'engage notamment à collecter des données statistiques, désagrégées, pertinentes, à intervalles réguliers sur les affaires relatives à toute forme de violences couvertes par le champ d'application de la présente convention ou à soutenir la recherche dans les domaines relatifs à toutes les formes de violences couvertes par le champ d'application dans la présente convention, pour étudier les causes profondes et leurs effets, leur fréquence, le taux de condamnation et l'efficacité des mesures prises pour mettre en œuvre ladite convention.

C'est un projet d'enquête qui s'inscrit dans un cadre européen, parce qu'Eurostat a proposé à différents pays européens de réaliser une large enquête sur les violences basées sur le genre. Au niveau belge, Statbel et les trois autorités statistiques régionales, dont l'IWEPS pour la Wallonie, ont conclu à un *service-level agreement* dans le cadre du programme statistique intégré de l'Institut interfédéral de statistique pour élaborer une collaboration organisationnelle et financière entre institutions des différents niveaux de pouvoir qui permettent la mise en œuvre de cette enquête européenne en Belgique.

Pour ce qui concerne les 12,6 millions d'euros, c'est effectivement le plan Rebond, avec les montants que je vous ai détaillés tout à l'heure pour les équipes mobiles. Je peux vous les relire toutes.

Mme Vandorpe (cdH). - Ce que vous avez expliqué tout à l'heure par rapport au plan Rebond, est-ce bien cela qui rentre dans cet article-ci ?

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Ce sont les mesures du plan Rebond. Dans les 12,6 millions d'euros, en fait, c'est une enveloppe. Je vais vérifier.

Sur le programme 17.11, une enveloppe spécifique de 12,6 millions d'euros a été dégagée à l'AB 01.01 par le Gouvernement wallon pour mettre en place de mesures sociosanitaires spécifiques liées au covid en fonction de l'évolution de la situation.

C'est une sorte de caisse de moyen, provision covid, en fonction des situations.

On s'est rendu compte dans le cadre des travaux budgétaires qu'il était important de pouvoir avoir une réactivité. Avant que la crise n'arrive, c'était difficile de la programmer. Maintenant que l'on sait qu'elle est là, on aimerait avoir des mannes que l'on pourrait activer en termes de trésorerie et de dépense le cas échéant. Donc, il n'est pas impossible que, dans le cadre du budget, il y ait du stock de non utilisé que l'on avait présenté.

Sur l'IWEPS, je vous ai répondu.

Sur les études covid, pour M. Sahli, il y a trois études qui ont été demandées. Ce sont trois études dont les résultats doivent nous parvenir fin septembre. On les attend, mais ce que nous avons convenu dans le cadre des discussions sur la commission spéciale, c'est que s'il y avait des intérêts, les responsables qui ont mené l'étude pourraient venir en commission pour vous les présenter, afin que vous puissiez avoir un échange avec eux et poser toutes vos questions. Je pense que c'est utile dans le cadre des travaux de recommandation de la Commission spéciale covid.

M. le Président. - Nous pouvons passer au programme 12.

La parole est à Mme Vandorpe.

Mme Vandorpe (cdH). - Je ne vais pas poser ici les questions sur les dotations de l'AVIQ, on va les garder dans la partie UAP. Ce sera plus clair et plus facile. Néanmoins, pour l'AB 85.01, on constate une augmentation de 10 millions d'euros à destination de Wallonie Santé et du plan de relance. Dans l'exposé particulier, comme information, on a que « le montant permettra de venir en aide aux institutions du secteur des aînés et de la santé en fonction de leurs besoins ».

Là aussi, s'agit-il de quelque chose que vous avez exposé et qui arrive ici ou un autre point ? Pourrions-nous avoir des précisions sur ces 10 millions d'euros pour l'aide aux institutions du secteur des aînés et de la santé ?

M. le Président. - Y a-t-il d'autres demandes de parole sur le programme 12 ?

La parole est à Mme Lekane.

Mme Lekane (PTB). - Les questions que nous avons par rapport au programme 12 concernent l'AB 41.14. On en a déjà discuté par rapport aux maladies infectieuses, mais on n'est pas sûr d'avoir noté tout. On avait le renforcement de la Cellule des maladies infectieuses pour 168 000 euros. Vous avez parlé d'ajouts de médecins et autre personnel de la santé, si l'on a bien entendu. C'est bien un ajout de médecin par unité et autre personnel de la santé. Quels seraient-ils ? Pouvez-vous nous donner plus de détails quant au recrutement du personnel et son rôle quant au suivi des contacts covid ? C'est la première question par rapport à l'AB 41.14.

Par rapport à l'AB 41.26, il est noté qu'il y a un complément de 9,5 millions d'euros pour l'exécution du plan Rebond et les mesures en cas de résurgence. Là aussi, on en a discuté un peu, mais vous aviez annoncé près de 13 millions d'euros à la base pour le financement de ce plan sur 2020 et les années suivantes. Vous avez répondu en partie tout à l'heure. Mais comment seront répartis les 3,5 millions d'euros qui restent sur les prochaines années et à quoi serviront-ils concrètement ? Je suppose que c'est bien tous les points que vous avez cités tout à l'heure. C'était donc par rapport aux 9,5 millions d'euros qui étaient prévus pour ce budget.

Au niveau des délais nécessaires pour la mise en place, il y a des mesures qui ont été prises actuellement en situation d'urgence. Y a-t-il d'autres mesures qui seraient prévues et dans quels délais par rapport à ce budget ? Tout est-il mis en place ?

À l'AB 61.03, on annonce 7,5 millions d'euros pour actualiser les moyens nécessaires en 2020 dans le cadre du plan Papyboom pour faire face aux dossiers qui seront rentrés par les bénéficiaires durant l'année. Pouvez-vous nous donner plus de précisions sur les dossiers qui seront rentrés par les bénéficiaires quant aux moyens dont on aurait besoin ?

À l'AB 85.01, on parle de 10 millions d'euros pour aider les institutions du secteur des aînés et de la santé en fonction de leurs besoins dans le cadre de la crise sanitaire et, plus particulièrement, du Plan de relance via des avances récupérables. Comment la répartition de cet argent sera-t-elle organisée ? Quelle concertation avec les institutions concernées y a-t-il eu ? Dans l'argent déjà dépensé, quelle part a-t-elle été versée aux grandes sociétés privées du secteur telles qu'Orpea, Senior Living Group et Armonea ?

Concernant une problématique plus générale, en termes de lutte conte les violences conjugales et intrafamiliales, pouvez-vous nous préciser les moyens budgétaires alloués pour cette problématique en particulier ? Par rapport à l'IWEPS, j'ai entendu qu'il y avait une allocation de financement pour mettre à jour les statistiques des violences conjugales, ce afin de respecter la Convention d'Istanbul. On a noté aussi des moyens alloués à des services d'aide et de lutte pour l'égalité des genres. Ceci entre-t-il en compte ? Y a-t-il d'autres secteurs ? On n'en a pas vu au niveau du budget et pourtant on a discuté du fait qu'il y aurait une augmentation des moyens.

M. le Président. - La parole est à Mme Durenne.

Mme Durenne (MR). - Sur le programme 12, mes interventions portent sur l'AViQ.

M. le Président. - Peut-on l'évoquer dans le cadre des UAP ?

Mme Durenne (MR). - Oui, au risque de ne pas s'y retrouver.

M. le Président. - Faisons de la sorte.

La parole est à M. Disabato.

M. Disabato (Ecolo). - À l'AB 34.01 « Aide aux personnes âgées », le montant augmente de 3 878 000 euros. Dans le programme justificatif, on indique que c'est pour honorer l'ensemble des factures pour l'année 2020. À quoi cette augmentation correspond-elle ?

À l'AB 41.15 « Dotation à l'AViQ pour la gestion de ses missions paritaires », le montant augmente de 40 millions d'euros. Apparemment, c'est pour répondre aux exigences liées à la sixième réforme de l'État. Est-ce une augmentation pérenne ? Des recettes compensent-elles cette reprise de compétence ?

À l'AB 61.03 et à l'AB 61.04, l'investissement pour les aînés augmente de 7 923 000 euros en crédits de liquidation et l'investissement pour les personnes handicapées diminue de -3 101 000 euros. La justification est une réestimation des besoins des bénéficiaires des plans d'investissement. Quelle est la raison de ce glissement ?

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Dans le cadre du plan Rebond, le Gouvernement a prévu une enveloppe de 10 millions d'euros qui sera versée à Wallonie Santé avant la fin de l'année. Cette enveloppe permettra d'octroyer, pour cette année et pour les années suivantes, des prêts aux structures de l'action sociale et

de la santé en difficulté. La crise covid a mis a mal la trésorerie de certaines structures et risque encore d'en impacter d'autres dans les mois à venir. On a parlé des maisons de repos par exemple qui avaient des lits inoccupés suite à la crise, et qu'il nous paraissait utile de trouver une solution à cette problématique s'agissant de prêts octroyés et donc, je l'avais dit, de codes 8, l'impact sera neutre en SEC.

Pour ce qui concerne les médecins des maladies infectieuses de l'AViQ, il y avait eu d'abord la décision du 5 mars du Gouvernement wallon de renforcer de trois unités l'équipe SURVMI avec un médecin et deux infirmiers, master en santé publique. Quand ce ne sont pas des médecins, ce sont des masters en santé publique qui sont demandés pour cette équipe de surveillance des maladies infectieuses.

Sur le plan Rebond, 9,5 millions d'euros cette année, 13,5 millions d'euros l'année prochaine, pourquoi ? Puisqu'il va falloir opérationnaliser un certain nombre de mesures. Prenons le cas le plus facile, ce sont les médecins coordinateurs. Pour pouvoir augmenter le nombre d'heures de médecins coordinateurs dans le cadre de l'ensemble des institutions, c'est une mesure qui était prévue au plan Rebond comme opérationnelle à partir du 1er janvier. Cela demande des discussions importantes et intenses, notamment grosso modo pour s'assurer que dans le cadre des normes que l'on prend, il n'y ait pas une seule structure qui perde des heures.

Dès lors, il faut s'assurer que le nombre d'heures, il y en ait. Notamment, c'est une décision que le Gouvernement wallon vient de prendre pour déterminer le taux de médecins coordinateurs utile dans les institutions pour personnes handicapées. C'est une décision qui s'applique au 1er janvier. Elle ne se retrouve donc pas dans le plan Rebond en ajustement, elle se retrouvera forcément au 1er janvier 2021. C'est aussi une demande du secteur de bien concerter et de revoir le rôle, par exemple, des médecins coordinateurs de manière précise, cela demande beaucoup de coordination, les médecins généralistes nous disent, vous l'entendez comme moi parfois : « on n'a pas de coordination », mais je pense que l'on a aussi des problèmes de représentativité parfois qui n'est pas aussi évidente que pour les organisations syndicales ou pour d'autres secteurs qui se sont fédérés. Cela nous demande beaucoup de temps et beaucoup de concertation avec un certain nombre d'entre eux, même si l'on a un contact privilégié avec Guy Delrée qui a beaucoup donné dans le cadre de cette crise, et aussi d'autres médecins généralistes qu'il faut concerter.

Sur les aides aux personnes âgées, le transfert du Fédéral à la Région. C'est une matière transférée dans la sixième réforme de l'État, qui est toujours gérée par le Fédéral pour le compte de la Région. Le budget nécessaire pour la gestion de 2020 a été déterminé par le SPF Sécurité sociale à hauteur de 144 223 158 euros. Quatre provisions de 277 500 euros pour les frais de gestion de la matière, c'est à dire 1,1 million au total, quatre provisions de 35 745 651 euros pour les frais de mission, c'est-à-dire 142 982 606 euros au total, et une facture de régularisation 2019 de 135 553 euros pour un surcoût de frais de fonctionnement par rapport aux provisions versées en 2019.

Sur le décompte des frais de mission de 2016 à 2019, le décompte des provisions versées durant les années 2016 à 2019 par rapport aux frais réellement décaissés sur la même période fait apparaître un boni en faveur de la Région pour 4 550 379 euros, ce qui veut dire que le budget nécessaire pour 2020 a donc été réduit à 139 672 779 euros.

Pour l'ajustement, le crédit initial inscrit au budget régional était de 135 795 000 euros, un complément de 3 878 000 euros a donc été dégagé pour honorer les factures 2020 de 139 673 milliers d'euros et 135 795 milliers d'euros. En résumé pour les frais de fonctionnement 2020 : 1 110 000 euros, frais de prestation 2020 : 142 982 000 euros, décompte frais 2019 : 130 553 euros, les besoins 2020 : 144 223 158 euros, crédit Région : 135 795 000 euros, déficit 2020 : 8 428 000 euros, solde disponible SPF : 4 550 000 euros, déficit 2020 corrigé : 3 877 millions d'euros, donc en arrondi 3 878 millions d'euros.

Il y a trois plans. D'abord, pour le Papy-boom, secteur des aînés, c'était six fois 5 millions d'euros. Puis il y le plan Accueil et hébergement, de six fois 5 millions d'euros. Enfin il y a le plan ERICH.

Sur le plan Rebond, donc le Papy-boom, l'AB 61.03, plus Tournai, le Gouvernement a approuvé, en date du 24 mai 2017, le plan Papy-boom des maisons de repos et des maisons de repos et de soins d'une enveloppe de 189 millions d'euros. Les engagements dans les dernières estimations de l'agence, un montant de 88,150 millions d'euros sera engagé d'ici la fin de l'année 2020. Il n'y a pas de mouvement lors de l'ajustement pour le plan Papy-boom.

Sur les liquidations, en 2016 et 2019, des liquidations ont été réalisées à hauteur de 7,7 millions d'euros. À l'initial 2020, l'estimation des liquidations de l'année 2020 avait été arrêtée à 11 070 000 euros. À la suite de la réestimation des besoins en fonction de l'avancement des dossiers, un besoin complémentaire de 7,530 millions d'euros a été déterminé.

Après ajustement, le crédit est donc porté à 18,6 millions d'euros et les liquidations totales devraient atteindre 26,2 millions d'euros.

Pour Tournai, un montant de 393 000 euros est inscrit sur ce même AB pour l'engagement et la liquidation d'un dossier d'investissement pour l'hôpital psychiatrique Les Marronniers. Dossier 2019 mais en l'absence d'un accord du ministre du Budget sollicité après le délai fixé début janvier, alors que l'agence

clôture ses comptes fin avril, ce qui explique le gap, n'a pas pu être engagé.

Je vous propose, parce que je crois que vous me l'avez demandé au niveau du groupe cdH et du groupe Ecolo, de vous donner la liste des institutions. Je la transmettrai au président et au secrétaire de la commission.

Soins de santé aux personnes âgées, les missions paritaires, l'AB 41.15 du programme 17/12, il y a 30 millions d'euros en crédits d'engagement et en crédits de liquidation pour le poste « gestion ordinaire du système de protection sociale wallonne, convention internationale, prestations de soins servis à l'étranger ». C'est la prise en compte du coût des prestations effectuées au profit des personnes étrangères en Wallonie – je l'ai dit d'emblée dans ma présentation – du 1er juillet 2019 au 30 juin 2020. Ce montant n'avait pas été pris en compte à l'initial 2020 parce que l'agence n'avait pas été informée de ce surcoût pour la Région. C'est une conséquence de la sixième réforme de l'État.

Aucun financement n'a été prévu dans la loi spéciale de financement à cet égard. Les conventions internationales concernent les étrangers qui bénéficient de prestations de soins en Wallonie pour lesquels les organismes assureurs régionaux en supportent le financement, refacturé à l'agence.

Un remboursement partiel doit néanmoins intervenir à l'INAMI en charge de la récupération de ces frais, auprès des pays voisins, mais avec un décalage de près de deux ans. La prise en compte de cette mécanique non encore budgétée à ce stade est estimée pour 2020 à 30 millions d'euros. Même si un remboursement partiel est attendu dans les années futures et atténuera ces dépenses, la mise en œuvre pour la première fois en Wallonie du système nécessite la prise en compte de l'ensemble de ces charges sans les recettes y relatives.

Ces conventions concernent également les prestations de soins fournies aux Wallons à l'étranger qui sont préfinancées par les pays voisins. L'INAMI va également facturer à l'agence le coût de ces prestations de soins fournis aux Wallons à l'étranger sur la base des flux de l'année antérieure. Comme aucun flux n'a été enregistré à charge de la Wallonie en 2019, il ne devrait pas y avoir de coût à prendre en charge sur le budget 2020. Cependant, il y aura lieu de prévoir cette dépense lors du budget initial 2021.

Je n'ai pas parlé du plan des six fois cinq ni du plan ERICH dans le cadre des AB 61.04. Sur les six fois cinq, sur les six appels à projets de ce plan, cinq sont actuellement finalisés avec les engagements pour un montant global de 24,5 millions d'euros. Les liquidations réalisées en 2015 et 2019 s'élèvent à 4 millions d'euros. À l'initial 2020, un montant de 7,214 millions d'euros a été prévu pour les liquidations de l'année. À la suite de réestimations sur la base de l'avancement des dossiers, ce montant est porté à 3,931 millions d'euros, soit une diminution de 2,283 milliers d'euros pour le plan ERICH, « Ensemble rénovons les institutions pour les citoyens handicapés ».

En 2019, l'ensemble du plan de 50 millions a été engagé et il y a 4,745 millions qui ont déjà été liquidés. Au budget initial 2020, un budget de 4,118 millions avait été inscrit. À la suite de réestimations sur base de l'avancement des dossiers, ce montant est porté à 4,3 millions, soit une augmentation de 182 000 d'euros.

Pour ce qui concerne les aides dans les maisons de repos, je ne suis pas sûre d'avoir tout à fait compris la mesure. Les mesures prises par le Gouvernement, par exemple, en termes de lits pour pouvoir acheter du matériel pendant la crise, a-t-on fait une différence selon que les résidents étaient dans une institution publique associative ou privée ? Non, il ne nous semblait pas opportun qu'il en soit ainsi.

Je vous laisse vous-même faire le calcul du nombre d'institutions qui relèvent de l'associatif, d'institutions qui relèvent du secteur privé ou du secteur public. Cela, on a déjà eu l'occasion d'en parler. Cela ne relève pas particulièrement de l'ajustement budgétaire.

Sur l'IWEPS, je vous ai expliqué quelle était la mesure. C'est pour avoir des statistiques en termes de violence. Cela nous a été proposé pendant l'année. C'est la raison pour laquelle c'est venu en ajustement budgétaire.

Par ailleurs, il y avait eu un certain nombre de mesures que le Gouvernement avait prises pour lutter contre la violence conjugale en renforçant et en engageant du personnel supplémentaire. Au début, on avait pris des personnes qui travaillaient dans le service du suivi des violences conjugales, puisque c'est un service qui est venu également en renfort en écoute. On a, par la suite, engagé du personnel supplémentaire pour augmenter le nombre de *chats* et le nombre d'appels. Les moyens, par exemple, qui ont été mis à charge des gouverneurs pour pouvoir organiser les hébergements alternatifs pour les personnes, puisque l'accueil collectif n'était pas recommandé dans le cadre de la crise covid, ont été soit octroyés par le Gouvernement précédemment, soit absorbés dans le cadre de réallocations internes.

Par ailleurs, concernant les questions d'agrément dont vous me parlez, je pense que vous faites sans doute référence au décret qui avait été pris sous l'ancienne législature qui permet de pouvoir agréer des services « violences conjugales ». Tous les services et toutes les demandes qui sont rentrées à ce stade sont financés. J'avais, dans le cadre du budget initial 2020, prévu des moyens supplémentaires et doublé les crédits sur l'allocation « Violences conjugales » pour pouvoir y répondre. Il est probable que, pour 2021, des moyens supplémentaires doivent être pris.

Je ne suis pas sûre de comprendre exactement sur quoi porte votre question. Monsieur le Président, puis-je être sûre que je réponde bien à la question ?

M. le Président. - La parole est à Mme Lekane.

Mme Lekane (PTB). - Non, c'était de manière plus générale. On ne voyait pas trop, au niveau du budget, ce qui était alloué directement dans le cadre de la lutte contre les violences conjugales.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - C'est parce que ce n'est pas dans le budget de l'AViQ.

Mme Lekane (PTB). - Je l'ai mis dans l'AViQ, mais, effectivement, ce n'est pas dans le budget de l'AViQ. Je l'ai placé ici pour compenser le fait que je ne l'avais pas placé avant.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - On va en parler dans le 17.13 tout à l'heure.

M. le Président. - Nous pouvons peut-être continuer. Il nous reste quelques minutes à peine pour le programme 13.

La parole est à Mme Vandorpe.

Mme Vandorpe (cdH). - J'ai deux questions.

Pour l'AB 12.07, on constate, en cours d'année, une alimentation à hauteur de 205 000 euros en engagement et en liquidation. C'est donc l'AB qui est intitulé « Intervention exceptionnelle au Gouverneur covid-19 ». Peut-on préciser un peu ?

Pour l'AB 33.01, ce sont 120 milliers d'euros en engagement et plus 110 milliers d'euros sur cet article budgétaire « Soutien à des initiatives dans le domaine de l'action sociale », avec comme explication dans l'exposé : « Cette augmentation permettra principalement de rencontrer les demandes d'interventions récurrentes depuis plus de trois ans ».

Pouvez-vous nous préciser les nouveaux dossiers que vous entendez soutenir ?

Dans le cas contraire, quels sont les dossiers qui sont déjà engagés jusque là ?

M. le Président. - La parole est à Mme Durenne.

Mme Durenne (MR). - Je n'ai pas vraiment de questions, mais deux petites remarques sur l'AB 33.29 concernant le financement des épiceries sociales, les restaurants sociaux et l'organisme wallon de concertation de l'aide alimentaire.

Pour être précis, il s'agit d'un transfert des compétences de M. le Ministre Borsus, ministre de l'Économie, qui a transféré vers Mme la Ministre.

Concernant l'AB 43.05 sur les subventions aux relais sociaux gérés par les organismes, on a une augmentation de crédits, de 164 000 euros en crédits d'engagement et de 584 000 euros en crédits de liquidation. Cela s'explique par une insuffisance structurelle des moyens d'engagement.

Compte tenu du travail important de ces structures, cette majoration des crédits d'engagement devrait être pérennisée. Je voulais vraiment insister sur cela lors du budget initial 2021. Je salue donc cette pérennisation.

Lors des prochains budgets, on y veillera aussi.

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Sur les gouverneurs. Au-delà du million d'euros, les gouverneurs avaient reçu, à titre d'intervention exceptionnelle, les moyens suivants pour l'accompagnement de leurs missions :

- 65 000 euros pour le Hainaut ;
- 65 000 euros pour Liège ;
- 40 000 euros pour Namur ;
- 22 500 euros pour le Luxembourg ;
- 12 500 euros pour le Brabant wallon.

C'est-à-dire un total de 205 000 euros.

Pour les interventions du gouverneur, j'y reviendrai quand j'aurai les informations plus précises.

Pour les relais sociaux sur l'AB 43.05 du programme 17.13, c'est un AB réglementé pour lequel les dépenses sont inéluctables. Le besoin s'explique par les éléments suivants :

- solde des subventions engagées 2019 à liquider en 2020 : 1 221 000 euros ;
- l'encours, c'est-à-dire le projet Housing First, capteurs logement, plan Grand-Froid, les accords non marchands à liquider en 2020 : 189 219 euros ;
- subventions réglementées : 9 665 000 euros en engagement et 8 567 500 euros en liquidation ;
- pour l'appel à projets 2020 : 350 000 euros en engagement et 245 000 euros en liquidation ;
- le plan Grand Froid 2020-2021 : 471 960 euros en engagement et 401 166 euros en liquidation ;
- les accords non marchands : 40 000 euros en engagement et 34 000 euros en liquidation ;
- besoins totaux pour 2020 : 10 526 960 euros en engagement et 10 658 474 euros en liquidation ;
- crédits initiaux 2020 : 10 363 000 euros en engagement et 10 075 000 euros en liquidation ;

Les montants nécessaires à l'ajustement sont donc : 163 960 euros en engagement et 583 474 euros en liquidation.

Lors de l'initial 2020, la demande de 164 000 euros en crédits d'engagement n'avait pas été rencontrée. S'agissant d'une dépense inéluctable, il a été nécessaire d'inscrire les moyens à l'ajustement. Une demande qui sera réitérée lors des travaux à l'initial 2021.

Les crédits de liquidation permettront d'équilibrer les crédits d'engagement et les crédits de liquidation et donc de stopper la croissance de l'encours, voire de le résorber partiellement.

Sur l'AB 33.01, je vais vous communiquer également la liste des dossiers pour que vous ayez le détail.

Sur l'aide alimentaire, un arrêté ministériel a été pris en mai, conjointement avec M. le Ministre Borsus pour subventionner l'ASBL SoCoPro pour réaliser le projet « Soutien de la Wallonie » dans le cadre de la crise du covid afin d'organiser la distribution de pommes de terre depuis les producteurs vers les plateformes et les banques alimentaires.

C'est un projet qui a permis de nettoyer, de conditionner, de transporter 100 tonnes de pommes de terre au profit des plateformes et banques alimentaires pour un montant de 30 000 euros, un projet qui a été complètement porté à bien. Le projet a été complètement préfinancé par les crédits de l'action sociale. S'agissant d'un projet conjoint avec le ministre Borsus, il y a 15 000 euros qui sont transférés dans l'ajustement régional au départ des crédits de mon collègue vers les crédits de l'action sociale.

Pour ce qui concerne les gouverneurs, le 17 mars, le Gouvernement a accepté ma proposition de solliciter les gouverneurs pour leur demander de bien vouloir prendre les mesures nécessaires pour organiser un accueil alternatif présentant les garanties sanitaires imposées par la crise pu le public fragilisé qui se retrouvait sans solution d'hébergement. Il leur a été proposé que ces mesures devaient être prises en concertation avec les bourgmestres, les présidents de CPAS, les structures locales ou d'aide d'hébergement et la Croix-Rouge. Tous les publics vulnérables étaient concernés par cette demande formulée aux gouverneurs, les personnes sans abri, les personnes victimes de violence, les migrants en transit et les personnes présentant des difficultés en termes de santé mentale ou bien d'assuétude.

M. le Président. - Je vous propose que nous en restions là pour ce midi et que nous reprenions nos travaux à 14 heures.

La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 13 heures 1 minute.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 14 heures 7 minutes.

M. le Président. - La séance est reprise.

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2020 (DOC. 242 (2020-2021) N° 1)

EXPOSÉ PARTICULIER AFFÉRENT AUX COMPÉTENCES DE LA MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES (DOC. 241 (2020-2021) N° 1 – ANNEXE 5) ET (DOC. 242 (2020-2021) N° 1 – ANNEXE 5)

BUDGET DES UNITÉS D'ADMINISTRATION PUBLIQUE (DOC. 241 (2020-2021) N° 1 – ANNEXE 10 *PARTIM*) ET (DOC. 242 (2020-2021) N° 1 – ANNEXE 10 *PARTIM*)

Discussion générale
(Suite)

M. le Président. - Nous avons terminé la DO 17.

Nous allons commencer la DO 18 avec le programme 1, pour autant qu'il y ait des demandes sur ledit programme.

S'il n'y en a pas, nous passons au 7.

S'il n'y en a toujours pas, nous passons au programme 11.

La parole est à M. Disabato.

M. Disabato (Ecolo). - Concernant les agences de développement local, il y a une diminution par réallocation qui fait passer le montant 1 960 000 euros à zéro euro. Je voulais savoir pourquoi, ce qui a changé.

À l'AB 45.01 « Dotation à la Communauté germanophone », il y a une diminution de 4 334 000 euros. Pouvez-vous préciser ?

M. le Président. - La parole est à Mme Laffut.

Mme Laffut (MR). - À l'AB 12.01, il y a une augmentation de crédits de 341 000 euros. Ce montant vise à prendre en charge plusieurs études liées aux enseignements à tirer de la crise sanitaire en matière de télétravail, de formation à distance ainsi que de

formation continue des travailleurs. Pouvez-vous nous dire par qui ces études seront pilotées ? A-t-on déjà une idée du timing pour disposer des recommandations et des résultats de cette étude ?

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Pour répondre à la question de M. Disabato sur la Communauté germanophone, c'est lié au PIB et il y a donc des méthodes de calcul automatiques. C'est purement mécanique.

Sur les ADL, c'est lié à de nouvelles normes SEC qui nous ont forcés à revoir la ventilation de tous les AB. C'est également technique. Ce n'est pas tombé à zéro, ils sont reventilés ailleurs.

Madame Laffut, les 341 000 euros de l'étude sont transférés de l'action sociale vers le secteur de l'emploi. Ils viennent d'un AB du secteur de l'action sociale qui avait été alimenté lors de l'initial 2020 pour la prise en charge de plusieurs études qui n'ont pas pu être réalisées à cause de la situation sanitaire.

Une partie de ces montants est donc réallouée dans le secteur de l'emploi pour plusieurs dépenses ventilées.

Premièrement, une étude pour modéliser les enseignements en matière de télétravail et de formation à distance pour considérer les politiques et les pratiques mises en œuvre par les entreprises durant la période de confinement et les perceptions de ces dispositifs managériaux auprès des responsables d'entreprise. Dès que c'est voté, on peut procéder concrètement au versement du montant de l'étude et il faut compter à peu près six mois avant d'avoir les premiers résultats.

La seconde étude aura pour objectif d'étudier et de stimuler les pratiques de développement des compétences des travailleurs non standards, les free-lances et les sous-traitants, notamment en période de covid. Le LENTIC propose de mener une recherche action durant lequel un dispositif expérimental sera mis en place pour accompagner les travailleurs non standards dans le développement de leurs compétences.

Il y a également deux subventions à l'Union des villes et communes de Wallonie pour l'encadrement des ADL et le soutien d'actions qui visent à une meilleure insertion socioprofessionnelle organisée par la Fédération des CPAS, et une subvention destinée au SAREW, le Service d'aide à la recherche d'un emploi, basé à Namur, qui conseille et accompagne les personnes sourdes et malentendantes dans leur recherche d'emploi.

Le solde de la subvention 2018 de la MIREL, la Mission régionale pour l'emploi de Liège, à l'égard de laquelle la Région est toujours redevable à la suite d'une erreur dans la subvention de la structure en 2018, sera utilisé par des actions destinées à la promotion de l'emploi qui me seront soumises d'ici la fin de l'année.

M. le Président. - Nous passons au programme 12.

La parole est à Mme Greoli.

Mme Greoli (cdH). - Madame la Ministre, un ajustement budgétaire est aussi l'occasion de faire sur le point sur vos orientations politiques.

(Réaction de Mme la Ministre Morreale)

J'ai l'impression que vous auriez pu faire la même phrase il y a à peu près un an et demi. C'est ce qui s'appelle la réponse de la bergère à la bergère dans ce cas-ci.

Plus sérieusement, Madame la Ministre – et je m'en excuse déjà auprès de vos excellents collaborateurs –, je voudrais y voir un peu plus clair, en particulier dans les aides Impulseo. Si je prends la subvention pour l'allocation activation Impulseo, je vois qu'elle est en diminution de…

(Réactions dans l'assemblée)

Impulsion, pardon. C'est AViQ-FOREm.

Je reviens à cette diminution de 55,675 millions d'euros. Je voudrais y avoir clair parce que, derrière ce montant et la subvention en général, il y a toute une série de choses. Puis-je alors demander de me donner le détail par exemple sur différentes mesures qui avaient été prises par Mme Tillieux : celles réservées aux jeunes de moins de 25 ans, celles réservées aux demandeurs d'emploi de longue durée ou aux travailleurs âgés de plus de 55 ans. Tout cela est remis dans une seule et unique ligne budgétaire. Je voudrais voir comment évoluent les uns et les autres et pourquoi il y a une diminution de cet ordre-là.

Par ailleurs, c'est un sujet sur lequel à mon avis nous allons encore discuter assez bien pendant les prochains moins, on a aussi toutes les aides APE, où l'on voit des modifications dans les budgets. Je voudrais savoir comment ces modifications se répartissent. Je suis dans le programme 13, excusez-moi, je vais d'abord terminer avec le programme 12. Je faisais comme la ministre tout à l'heure qui était partie dans une longue allocution. Je vais m'arrêter au programme 12.

M. le Président. - La parole est à Mme Laffut.

Mme Laffut (MR). - Concernant l'AB 41.08, il y a une augmentation de 11,802 millions d'euros qui s'ajoutent aux 20,931 millions d'euros supplémentaires par rapport au budget 2019. Le FOREm est amené à collaborer avec de nombreux tiers tels que les MIRE, les ETA ou encore les ALE.

En commission la semaine dernière, vous avez déclaré, en réponse à ma question orale, que l'objectif du projet de décret n'était pas de réformer le cadre dans lequel les partenaires interviennent, dont font notamment partie les ALE par exemple, mais bien d'organiser un accompagnement du chercheur d'emploi qui va répondre de manière efficace à ces besoins et en tenant compte de sa situation personnelle. Ainsi, certains conseillers développent progressivement une maîtrise plus exhaustive de l'offre des services des partenaires comme les ALE, les entreprises de travail adapté.

Cependant, même si les partenaires ne sont pas directement au premier plan de cette réforme, il semble clair qu'une collaboration efficace serait bénéfique tant pour le chercheur d'emploi que le conseiller ou encore les structures partenaires.

Pouvez-vous me dire si des discussions sont en cours entre le FOREm et ses structures partenaires en ce sens ?

Pour le même programme, j'ai encore une question par rapport aux cellules de reconversion collective et l'augmentation des 222 000 euros. Je voulais savoir ce que vous entendiez exactement par « prise en charge et accompagnement des travailleurs victimes d'une procédure de licenciement collectif » et savoir à quel public on s'attache précisément ici.

M. le Président. - La parole est à M. Disabato.

M. Disabato (Ecolo). - Concernant l'AB 41.11.40 « Cellules de reconversion », il y a une augmentation qui me semble un peu légère, mais qui ressemble à de l'indexation. J'aimerais avoir une précision par rapport à cela. Anticipez-vous éventuellement des licenciements plus d'ordre collectif vu la situation que l'on vit actuellement ?

Par ailleurs, je ne vais pas répéter non plus, mais j'avais aussi une question sur l'AB 41.23 sur l'allocation d'activation. J'ai aussi été un peu surpris par la diminution forte, j'aimerais donc avoir une explication à ce niveau-là.

M. le Président. - La parole est à Mme Lekane.

Mme Lekane (PTB). - Pour le programme 12, le document budgétaire annonce que les frais de fonctionnement du FOREm sont augmentés de 12,4 millions d'euros. D'un autre côté certaines dépenses concrètes sont revues à la baisse. Je prends par exemple le cas des maisons de l'emploi à l'AB 41.12 – c'est un exemple, il y en a d'autres – où l'on voit une diminution de 34 000 euros. Pourtant, ces maisons de l'emploi sont très importantes comme services de proximité, d'aide pour les demandeurs d'emploi. Cette augmentation générale des moyens pour le fonctionnement du FOREm compensera-t-elle ces diminutions ou pas ? À quoi sera versée concrètement cette augmentation des moyens ?

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Madame Greoli, vous m'avez interrogée sur les différentes évolutions des aides à l'emploi, de même que M. Disabato.

Les montants alloués à l'ajustement pour SESAM et APE, mais j'ai expliqué dans le cadre de mon introduction à quel point ça avait évolué, il y a 23 000 000 euros en plus.

(Réactions dans l'assemblée)

Les aides Impulsion, activation des chômages, moins d'engagement ou chômage temporaire signifient qu'il y avait une moindre consommation des moyens dévolus. C'est la raison pour laquelle il y a moins par rapport à Impulsion. Cela n'a même pas été discuté en budget, cela a été mécanique. Ce sont les infos que l'on avait reçues sur la mécanicité due à la période covid.

APE, les besoins restent nécessaires, parce qu'il y a davantage de maintien à l'emploi. Donc, on avait aussi pendant le covid maintenu l'immunisation du secteur sur les APE. Il y a d'ailleurs une grande partie qui n'a pas arrêté. Les montants continuent à augmenter, mais on espère qu'avec le nouveau dispositif qui est en cours et qui est passé en première lecture au Gouvernement, venir avec quelque chose plus pérenne et plus stable, puisque chaque année, on a des augmentations et des méthodes de calcul qui sont différentes, puisque ça dépend à la fois des cotisations ONSS. Il y a deux types de soutien, et ce n'est pas visible, puisque c'est fonction du statut du travailleur, du taux de son occupation, et cetera.

Dans la nouvelle méthode, si celle que l'on a mise sur la table en première lecture devait aboutir, on aurait une meilleure prévisibilité des dépenses.

Sur les cellules de reconversions : la crise sanitaire a mis à mal l'économie wallonne, entraînant malheureusement de nombreuses restructurations déjà annoncées ou à venir. Le FOREm a voulu anticiper l'augmentation du nombre de cas de licenciements collectifs, et nous a proposé que l'on renforce le service des cellules de reconversion pour ne pas attendre les effets de la crise. Le temps que l'on engage, et cetera, il y aura un effet retard par rapport au suivi des travailleurs licenciés.

Déjà pendant le confinement, le Gouvernement avait décidé un renforcement de cette politique à hauteur de 261 000 euros. Le FOREm a estimé, sur base des données du chômage économique fournies par l'ONEM

que 20 % des personnes qui bénéficient du chômage économique en conséquence de la crise ont une forte probabilité de perdre leur emploi, et que la moitié de ces pertes d'emploi ferait l'objet de licenciements collectifs. C'est pour cela qu'ils ont demandé un montant de 261 000 euros. Et l'augmentation faciale est de 222 000 euros, parce que les 261 000 euros ont été diminués de 39 000 euros à cause de la diminution des paramètres macro-économiques.

Cela a permis aussi l'engagement de travailleurs accessoirement qui vont suivre, des travailleurs qui en ont perdu, mais en vue d'en retrouver.

Sur les frais de fonctionnement du FOREm, les crédits du FOREm sont majorés au niveau des frais de fonctionnement de 11 802 000 euros calculés de la manière suivante : 12 398 000 euros ventilés entre 8 438 000 euros et 3 960 000 euros. Le premier montant est destiné aux ressources humaines dans le cadre des prescrits égaux en matière de rémunération du FOREm, à des frais informatiques et de sécurisation des bâtiments. Je l'avais dit aussi dans mon intervention de base. Le second montant de 3 960 000 est destiné aux éventuelles mesures additionnelles à prendre avec le FOREm et ses partenaires pour contribuer à la relance post covid.

La diminution de 596 millions d'euros est due à la variation à la baisse des paramètres macro-économiques.

Les dépenses supplémentaires visent à financer les activités existantes et non les activités complémentaires. Il convient de rappeler le contexte budgétaire dans lequel se trouve le FOREm, dont les budgets de fonctionnement ont été lourdement réduits. Quand je suis entrée en fonction, il y a avait eu des demandes d'aller puiser d'abord dans la réserve du FOREm. Puis, cela n'avait plus été possible. Ils ont dû adopter une autre technique. Ils avaient un budget qui avait été assez fortement impacté.

Le Gouvernement a réintégré, pour calculer le budget initial 2020, un montant de 13 227 000 euros pour le paiement des missions régionales, des carrefours emploi-formation et un complément de l'appel à projets pour la formation.

Les frais de fonctionnement sont répartis à l'AB 41.08 du programme 18.12, avec 8 438 000 euros et l'AB 41.01 du programme 18.22. Les montants alloués se ventilent de la sorte :

- 3,4 millions d'euros pour les frais de personnel, et notamment la deuxième phase de revalorisation des grades B3 au sein du FOREm, la prime de fin d'année destinée aux agents ainsi que l'application de l'arrêté du Gouvernement wallon du 4 avril 2019 octroyant une deuxième promotion par avancement d'échelle aux contractuels publics ;
- 4,6 millions d'euros destinés aux dépenses informatiques du FOREm, notamment pour la maintenance des outils métiers, des dispositifs APE, SESAM et Airbag, les applications JOBPass et FORMAPass, le paiement des consultants qui viellent à la sécurisation informatique des applications du site du FOREm ainsi que pour les licences de certains programmes informatiques utilisés dans les centres de formation. Ce crédit sera également utilisé pour les frais de téléphonie dans les maisons de l'emploi et les sites du FOREm qui accueillent les cellules de reconversion ;
- 438 000 euros pour l'ensemble des travaux de sécurité des bâtiments du FOREm. Les crédits sont dédiés aux interventions de maintenance à réaliser pour le matériel d'incendie – alarmes, détecteurs et surveillance.

À la question de savoir si les maisons de l'emploi ont été pénalisées par un acte politique du Gouvernement, absolument pas. Il est plus que probable que les diminutions soient des dépenses de fonctionnement qui ont été moindres pendant le cadre du covid, mais je vais vérifier pour que l'information soit totalement conforme. On vous donnera l'information. En tout cas, cela n'est évidemment pas le message politique que nous souhaitons faire passer.

Madame Laffut, y a-t-il des échanges avec d'autres partenaires comme les agences locales pour l'emploi, les CISP, et autres ? Oui, notamment au niveau de la Commission des opérateurs. Il y a encore réunion aujourd'hui ou demain avec les ALE dans le cadre de la réforme TIM, la réforme de l'accompagnement du FOREm que l'on a fait passer, pour avoir des discussions avec l'ensemble des partenaires. Mais on en reste aux échanges que nous avons eus sur les objectifs poursuivis.

M. le Président. - La parole est à Mme Greoli.

Mme Greoli (cdH). - Madame la Ministre, je vous remercie pour vos informations. Il se peut que vous n'ayez pas – et ce n'est pas un reproche – le détail à me fournir aujourd'hui. Ma question, dans le cadre du programme Impulsion, portait sur le fait de savoir, s'il y a une diminution, comment celle-ci se répartit entre les différentes mesures qui sont derrière ce programme. Derrière, il y a à la fois les mesures pour les moins de 25 ans, pour les demandeurs d'emploi de +55 ans et pour les demandeurs d'emploi de longue durée.

Je n'ai pas de problème à ce que vous me les fournissiez par écrit et à un autre moment, mais j'aimerais rappeler que je n'ai pas eu ma réponse à la question qui était posée.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité

des chances et des Droits des femmes. - Vous avez raison, Madame Greoli.

L'enveloppe est globale. Je vais demander au FOREm qu'il vous fasse une réponse circonstanciée pour que vous puissiez avoir une ventilation précise et je le dis publiquement pour que cela soit acté.

M. le Président. - Nous passons au programme 13. Je crois savoir que Mme Greoli avait une question.

La parole est à Mme Greoli.

Mme Greoli (cdH). - Vous êtes un président presque aussi merveilleux que l'équipe de Mme la Ministre.

Effectivement, j'avais des questions au programme 13.

La première, Mme la Ministre a failli me répondre, c'était sur SESAM. Dans ce cadre-là, il y a une augmentation de 23,8 millions d'euros. Je voudrais simplement savoir, 23,8 millions d'euros, tout à l'heure, dans votre exposé général, au moment où vous répondiez à la Cour, vous aviez parlé de 300 dossiers. Trois cents dossiers pour 23,8 millions d'euros, je suis un peu étonnée. Pourrais-je avoir des explications sur cette augmentation importante ?

J'y vois une bonne nouvelle, mais au regard de ce que nous avons vécu dans le cadre de la crise, cette bonne nouvelle est d'autant plus surprenante, mettons-la en évidence, si c'en est vraiment une.

En ce qui concerne les APE, vous m'avez aussi presque précédée sur mes questions. Nous avons une augmentation de 19 millions. Nous avons évidemment aussi des augmentations en réduction de cotisations sociales. Ce qui m'interpelle en fait, c'est la manière dont le budget APE a un peu fait du yoyo sur l'initial 2019, l'ajusté 2019, l'initial 2020, l'ajusté 2020 où il va à la hausse et à la baisse en fonction des quatre exercices. Pouvez-vous m'expliquer ce yoyo ?

Deuxième chose, puisque nous sommes à la veille de peut-être la troisième version d'une réforme APE, avez-vous un simulateur pour cette réforme ? Pourrait-on disposer de ce simulateur ?

Troisième chose, Monsieur le Président, c'est encore dans l'ajustement, puisque nous avons un ajustement avec +19 millions. Avez-vous une projection budgétaire pour les prochaines années, puisque visiblement ce budget bouge beaucoup ?

Je vous remercie déjà pour l'ensemble de ces réponses.

M. le Président. - La parole est à Mme Laffut.

Mme Laffut (MR). - Ce sont les deux mêmes AB, je ne vais pas répéter les montants. Par rapport aux mesures SESAM, je pense que l'augmentation et le dispositif montrent une fois de plus, s'il en était, l'utilité de cette mesure pour la relance de l'économie, qui est d'ailleurs fortement utilisée dans le secteur HORECA notamment. Un processus d'évaluation des aides à l'emploi avait été lancé par vos soins au début de l'année. Pourriez-vous simplement nous faire le point de la situation par rapport à cette évaluation ?

Concernant le dispositif APE, on l'a rappelé, il y a une hausse de 19 millions d'euros qui demeure évidemment significative au vu du moratoire actuel. Pouvez-vous nous donner les éléments de réponse ?

Par ailleurs, une mise à jour du cadastre est-elle aujourd'hui prévue ? Si oui, quelles sont les échéances retenues ?

M. le Président. - La parole est à M. Disabato.

M. Disabato (Ecolo). - Toujours sur le dispositif SESAM et notamment plutôt l'aspect genre. Votre note de genre souligne que c'est un dispositif qui a des résultats très déséquilibrés au niveau du genre, puisque l'on est à 32 % à peu près de femmes et 68 % d'hommes. C'est tempéré toujours dans votre note de genre par le fait que ces 32 % de femmes font partie des publics éloignés de l'emploi. Je voulais voir un petit peu si vous aviez prévu des mesures spécifiques pour essayer que l'on ait un certain rééquilibrage dans le genre par rapport à ce dispositif.

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Je vais commencer par la dernière question.

Dans le cadre des évaluations avec le GPSW, on a inclus la dimension de genre dans les évaluations des dispositifs et dans les réorientations possibles.

Sur les APE, bien vu, et peut-être que j'aurais fait pareil, Madame Greoli. La réforme APE n'est pas dans l'ajustement budgétaire et le simulateur non plus. Je ne doute pas que nous aurons l'occasion d'y revenir lorsque le point arrivera sur la table du Parlement, et assurément avant avec des questions.

Les montants alloués pour SESAM et APE à l'ajustement sont importants : 23,8 millions d'euros pour SESAM et 19 millions d'euros pour APE. Vous demandez pourquoi cela n'a pas été prévu dans la confection du budget initial. Il faut savoir que les montants dédicacés à ces deux dispositifs lors du budget initial avaient été calculés sur base des montants du budget initial de l'année précédente, indexée, mais le Gouvernement s'était fixé une clause de rendez-vous au feuilleton pour fixer les montants ajustés sur la base des crédits effectivement consommés en 2019. Il s'agissait

de vérifier si les montants – qui avaient été dus étaient réalloués à l'ajustement 2019 –, de 2 340 000 euros pour SESAM et de 35 millions d'euros pour APE, correspondaient exactement aux besoins.

Cette clause de rendez-vous à l'ajustement m'a permis de revenir au Gouvernement avec des estimations précises des montants nécessaires et ce sont ces montants qui sont enregistrés dans le budget ajusté. Concrètement, pour les budgets APE, il n'y a pas de nouveaux points dédicacés. Les exceptions, dont on a déjà parlé longuement, sont prévues sur base décrétale. Par exemple, le plan Cigogne : toutes les nouvelles crèches ou les nouvelles places qui doivent être accompagnées par du personnel supplémentaire APE le sont automatiquement.

Il y a une maîtrise du nombre d'emplois concernés ou il est envisagé des transferts de points si ce sont des opérateurs qui terminent leur activité ou qui se réorganisent.

On s'en tient là jusqu'à ce que l'on voie. C'est beaucoup plus responsable de ne pas laisser filer sans avoir cette réforme. Le plus vite sera le mieux, mais l'on avance avec des concertations très nombreuses depuis la première lecture.

Les montants alloués tiennent compte des dernières estimations du FOREm quant à la diminution de dépenses due à la crise sanitaire.

Concernant SESAM, par rapport aux estimations du FOREm, il y a eu plus de demandes qui sont arrivées principalement avant la crise covid. Pendant la crise covid, on a pris des mesures pour repousser les délais et une souplesse pour rentrer les dossiers au niveau de l'administration. Néanmoins, ce qui est intéressant et positif, c'est que les dossiers sont rentrés à nouveau depuis juillet. C'est encourageant parce que cela veut dire qu'il y a une vitalité au sein de certaines PME, ce qui permet, malgré le contexte, de créer plus d'emplois et donc d'en bénéficier.

Quant à la question de savoir si la mesure SESAM ou d'autres mesures sont totalement pertinentes, il y a un besoin évident.

La fonction et l'objectif que l'on s'était fixés au départ sont exactement ceux que l'on voulait. On a fait une évaluation. Vous me demandez de faire le point par rapport aux discussions avec le GPSW.

Les partenaires se sont arrêtés sur quelques mesures. On ne pourra pas évaluer l'ensemble et l'on en a choisi quelques-uns. On a lancé un marché public pour confier une évaluation, qui a été présentée aux partenaires sociaux. Une bonne centaine de questions au minimum ont été posées pour avoir des précisions par rapport au dispositif et à l'évaluation qui était présentée. Cela a été fait par le consultant. Les concertations vont démarrer dans le dernier semestre de l'année.

Je viendrai d'ici la fin de l'année avec ces mesures.

Il est évident que l'on doit travailler sur le non-marchand, comme on le fait avec les APE, mais aussi sur les mesures de soutien aux indépendants, aux petites et moyennes entreprises. Je pense que le Gouvernement est totalement conscient et ne souhaite pas opposer le non-marchand au marchand. Il sait que, dans le cadre de la mise à l'emploi, il y a des travailleurs et travailleuses que l'on doit mettre à l'emploi en soutien des entreprises qui pourraient se développer et qu'il est parfois nécessaire de soutenir financièrement et publiquement des entreprises qui doivent se développer ou qui peuvent créer de l'emploi et sans qui les moyens publics ne leur permettraient pas soit de grandir soit de franchir l'étape d'engagement du personnel supplémentaire.

Nous l'aborderons donc en parallèle ou en réflexion avec cet ensemble au niveau de nos réflexions. Ne pas opposer les secteurs les uns aux autres, mais s'assurer que l'argent public est utilisé à bon escient.

Sur la question du cadastre, dans le cadre notamment de la réforme APE, il est prévu qu'il y ait une publicité et une mise annuelle du cadastre qui sera publié et connu de tous ceux qui souhaiteront le voir.

M. le Président. - La parole est à Mme Greoli.

Mme Greoli (cdH). - Madame la Ministre, en clin d'œil, je me que si la réponse avait été oui au simulateur, vous me l'auriez faite tout de suite. Comptez donc sur moi pour vous la reposer dans d'autres cas.

Par ailleurs, je suis très heureuse de vous avoir entendu réaffirmer que, dans la trajectoire APE, les trajectoires qui dépendent de conventions et par ailleurs de décrets sont appliquées. Je pense au plan Cigogne, vous comme moi savez que non seulement c'est utile pour la socialisation des enfants, mais c'est aussi utile pour l'égalité entre les hommes et les femmes.

J'attire votre attention, ou j'ai très mal lu votre projet de décret, les plans Cigogne ne sont plus garantis dans votre réforme APE.

M. le Président. - Nous passons au programme 15. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

La parole est à M. Sahli.

M. Sahli (PS). - Je souhaite avoir une précision. Le principal mouvement de l'ajustement concerne l'AB 31.01.32 « Économie sociale ». Vous avez rappelé tout à l'heure tout le bien que nous pensons du secteur de l'économie sociale. Ce montant supplémentaire est destiné à permettre à l'administration de prendre en charge des dossiers qui lui ont été soumis. Je souhaiterais en savoir un peu plus sur l'augmentation des dossiers soumis à l'administration. Comment explique-t-on cette augmentation ? Disposez-vous de chiffres un peu plus précis par rapport à ce dossier ?

M. le Président. - La parole est à M. Disabato.

M. Disabato (Ecolo). - À l'AB 31.03.32 « Promotion de l'emploi dans les services de proximité dans le décret IDESS », il y a une diminution de moyens de 1,768 million à 656 000 euros. Je voudrais savoir le pourquoi de cette diminution et si moins de projets demandent à être subsidiés.

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - En matière d'économie sociale, c'est une bonne question, je vais vérifier si l'on sait vous donner des informations plus détaillées. Je n'ai pas pris avec moi la liste des projets qui étaient rentrés à l'administration, mais je peux demander au cabinet que l'on regarde ce que l'on peut vous donner comme information.

Ce que l'on a voulu faire quand le Gouvernement s'est installé, c'est donner des moyens supplémentaires au secteur de l'économie sociale, à la SOWECSOM, qui est devenue W.Alter, mais aussi s'assurer que l'on puisse essaimer dans les écoles, où il y a une chaire d'économie sociale notamment sur Liège. L'idée était de faire une sorte d'itinérance et de dupliquer le modèle dans chacune de nos universités et de nos écoles pour essayer de susciter des vocations dans le secteur de l'économie sociale.

Dans ce secteur-là, on parle parfois du secteur de l'alimentation, qui est important, mais n'est pas le seul, ou le secteur des déchets. Il y a toute une palette d'autres possibilités. On a d'ailleurs récemment, avec Philippe Henry, jeudi au Gouvernement, décidé de réallouer des moyens supplémentaires, des moyens en économie sociale et des moyens en environnement, pour créer des projets développement durable en lien avec l'environnement qui sont combinés et qui nous permettront aussi d'avoir peut-être un effet plus levier.

On organise aussi un *road show* dans les villes et les communes, pour essayer de susciter d'autres projets. Cela avait déjà connu un succès important, mais en termes d'effet levier c'est énorme, parce que, par exemple sur les dispositifs Brasero pour les coopératives, à chaque fois que l'on demande aux citoyens d'investir 1 euro, la Région met 1 euro supplémentaire. Donc, on parfois des moyens qui sont soulevés qui vont d'un à cinq. Ce sont des méthodes qui fonctionnent très bien.

Par ailleurs, pendant la crise, il y a eu des enquêtes qui montrent que le secteur de l'économie sociale a mieux résisté, et que les travailleurs et les entreprises étaient plus confiants, parce qu'il y a une forme de résilience, d'agilité et d'adaptation quelque part. Parfois, les coopérateurs se trouvant face à des difficultés peuvent réinjecter une partie de capital, ou remettre des mises, ou parfois ont thésaurisé. Leur objectif n'est pas de verser – ils ne peuvent pas – des dividendes à leurs coopérateurs en tant que tels. Ce n'est pas l'objectif poursuivi. Cela leur permet d'avoir plus de réserves pour faire face aux difficultés.

Nous espérons qu'avec toutes ces mesures on va faire en sorte de contribuer aux enjeux et aux objectifs de la Déclaration de politique régionale en termes de création d'emploi.

Pour le reste, je vous communiquerai la liste des projets retenus pour honorer le paiement, et je me réjouis que les moyens de projets rentrés soient supérieurs aux attentes. C'est en soit la preuve que le dispositif que l'on a lancé de booster l'économie sociale correspond aux attentes et suscite des vocations dans la population.

Pour IDESS, même chose que pour vos deux autres questions par rapport à la Communauté germanophone ou par rapport aux ADL, ce sont des reventilations. Les montants IDESS n'ont pas changé. Par contre, comme je l'ai dit dans mon intervention de départ, on a réussi à créer plus d'emplois, parce qu'il y a eu un changement. On a été obligés de changer de dispositif. J'ai parlé des *de minimis* SIEG, c'est une norme qui a changé et qui grosso modo fait en sorte qu'avant on pouvait obtenir 500 000 euros pour trois ans, tandis que maintenant le dispositif permet de rembourser les entreprises IDESS à concurrence du montant qu'elles ont déposé ou dépensé.

Cela a permis de facto de lever le plafond et d'engager du personnel peu qualifié, des travailleurs peu qualifiés qui n'auraient peut-être pas eu accès à l'emploi. C'est une bonne mesure. Dans l'absolu, ce n'est pas nous qui avons choisi cette modification, mais le fait de la transformer a eu un impact positif sur l'emploi. C'est à souligner.

M. le Président. - Nous passons au programme 16. Y a-t-il des demandes d'intervention sur ledit programme ?

S'il n'y en a pas, nous passons au 17.

La parole est à M. Sahli.

M. Sahli (PS). - Le programme 17 concerne les titres-services au sein de l'AB 41.01.40.

On constate une diminution des crédits de 48 100 000 euros. Cet article vise le financement du montant complémentaire versé par le FOREm au nom et pour compte de l'utilisateur de la société émettrice de titres-services par heure effectuée, sur base du nombre de titres-services validés par sa société. Tant que les crédits ont été réalloués par le Gouvernement wallon sur d'autres dispositifs du secteur de l'emploi et pour lesquels les crédits complémentaires étaient nécessaires.

Pouvez-vous nous dire plus précisément vers quel autre dispositif ces crédits ont été réalloués ?

Par ailleurs, pouvez-vous nous préciser dans quels programmes se retrouvent les mesures de soutien octroyées au secteur des titres-services par le Gouvernement wallon durant la crise sanitaire ?

Un budget annuel des 8,6 millions d'euros avait été dégagé à cet égard en mai 2020 en plus de 41 millions d'euros dédicacés chaque mois au secteur, afin de protéger les travailleurs qui ont vu leurs activités fortement diminuer durant la crise. Un soutien par ailleurs financier, complémentaire, dégressif avait été également accordé jusque fin août pour soutenir l'organisation de travail dans les entreprises de titres-services. Le budget lié à ces mesures est-il compris dans le budget lié à ce programme 17, qui se situe aux environs des 400 millions d'euros ? Vous le savez, ce secteur est important pour la Wallonie. J'aurais aimé avoir quelques précisions sur ce sujet.

M. le Président. - S'il n'y a pas d'autres questions sur ledit programme, la parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Merci pour l'intérêt que vous portez à la question.

Dans l'aide au secteur des titres-services, on a d'abord pris une première mesure le 18 mars – on est d'ailleurs la première Région à avoir apporté une aide à ce secteur –, avec une intervention forfaitaire de 5 000 euros pour compenser en partie l'impact de la diminution ou de l'arrêt d'activité. C'était un *one shot*.

On a immunisé, pendant la période de crise, dans le calcul de la subvention, le subventionnement régional. Concrètement, la Région wallonne a continué à payer la subvention régionale de 14,86 euros de l'heure, même s'il n'y avait pas de prestation pour les mois de mars et avril. Le Gouvernement bruxellois, d'ailleurs, a suivi également.

L'objectif de ces premières mesures était d'aider financièrement pour s'assurer que les travailleurs derrière puissent continuer leur activité, même s'ils ne pouvaient pas travailler pendant la période covid ou si, en réalité, il y a eu peu de travail. C'est un secteur qui a été quasi arrêté. On avait proposé de l'arrêter. On avait demandé que cela soit considéré comme un secteur non essentiel, qu'il puisse être arrêté. Cela n'a finalement pas pu être possible. J'avais demandé à Mme Muylle, mais cela n'a pas abouti, de permettre de garantir aux travailleuses le maintien de l'emploi, et donc de leur salaire complet, y compris les droits sociaux afférents. L'avantage de la mesure, c'est l'universalité, c'est que cela s'adressait à toutes les travailleuses, y compris celles qui n'ont pas droit aux allocations de chômage. Dans le secteur, malheureusement, elles sont nombreuses. C'était une des dispositions que l'on trouvait sans doute la plus juste. Cela relevait bien des compétences de la Région. Il n'y avait aucun impact négatif sur la prime de fin d'année des travailleuses. Je dis « travailleuses » parce qu'elles sont majoritaires.

Le désavantage de notre mesure, c'est que c'était une mesure pleinement efficace à condition qu'elle soit assortie d'une réduction de cotisation ONSS patronale. Souvenez-vous, je l'avais demandé à Mme Muylle. J'avais d'ailleurs signé avec le ministre Clerfayt en ce sens un courrier à Mme Muylle.

Comme on sait que cette mesure n'a pas abouti, on a pris une seconde mesure le 7 mai ; ce qui explique d'ailleurs le gap entre le moment du confinement total et le moment du déconfinement progressif. Quand on s'est rendu compte que l'on allait pouvoir déconfiner, et donc qu'il pourrait y avoir une reprise, la reprise n'allait être que partielle, donc il ne fallait pas pénaliser les travailleuses qui allaient reprendre quelques heures, mais pour lesquelles leur employeur allait dire : « Finalement, c'est peut-être plus avantageux que je continue le chômage économique », alors qu'elles touchaient maximum 70 % de leur salaire. Et encore, quand je dis « de leur salaire », ce sont des travailleuses à temps partiel.

J'espère que je pourrai changer cela très rapidement, je m'en suis déjà ouverte à vous en début de législature et l'on y travaille pour 2021, pour faire en sorte que le contrat de travail corresponde mieux aux heures qu'elles prestent réellement, parce qu'il y a un gap entre les heures de travail de leur contrat de travail et les heures qu'elles font réellement. Or, quand arrive une mesure comme celle-ci, une situation comme la crise covid, elles sont payées à 70 % sur les heures théoriques, pas sur les heures qu'elles prestent vraiment. Par ailleurs, comme on l'a dit, certaines d'entre elles sont dans des situations qui font en sorte qu'elles n'ont pas droit au chômage temporaire. On a essayé de trouver toutes les possibilités, les quelques possibilités qui existaient à partir des subventions régionales pour soutenir les travailleuses et leur salaire, en sachant que l'on est dans une mesure pour les titres-services, ce n'est pas une aide à l'emploi, c'est une aide à la consommation, sinon on arrive dans les mêmes dispositifs. Je ne rentre pas dans les détails, mais je pense que tout le monde voit la différence.

Le montant de la subvention wallonne, prestations et non-prestations, passe de 14,86 euros à 18 euros. Le FOREm développe une formation portant sur les mesures sanitaires nécessaires à la prévention des risques de contagion lors de la réalisation d'activités de titres-services à l'attention des entreprises du secteur.

Cette formation à l'attention des travailleuses est subventionnée à hauteur de 14,50 euros de l'heure pour les entreprises. On l'a fait parce que la première mesure n'a pas abouti à tous les niveaux de pouvoir et parce

qu'il fallait un maintien du salaire complet des travailleuses qui nécessitait pour les entreprises un complément compris entre 2,5 euros et 4 euros. C'est le calcul que les organisations syndicales nous avaient fourni. Reprise des activités attendue et nécessité de protéger les travailleuses, même si elles n'avaient que quelques heures par semaine, pour qu'elles n'en soient pas pénalisées au niveau de leur salaire complet.

Les prestations de la subvention de 18 euros sont accordées uniquement aux entreprises de moins de 250 travailleurs, ce qui correspond aux mêmes typologies que les mesures qu'a prises M. le Ministre Borsus dans le secteur économique pour certaines d'entre elles. La justification est que la taille de l'entreprise est parfaitement corrélée à son niveau de rentabilité. C'est d'ailleurs le rapport IDEA qui a été transmis au Parlement. Plus elles sont grandes, plus elles sont rentables. On a souhaité aider les plus petites qui étaient dans des conditions financières beaucoup plus compliquées que d'autres qui ont des bénéfices particulièrement importants.

La troisième mesure, c'est la décision du 4 juin : les heures non prestées sont remboursées à hauteur de 16,86 euros – il y a une forme de dégressivité –, 15,86 euros pour le mois de juillet et puis on revient à la mesure d'immunisation de 14,86 euros pour le mois d'août en compensant les effets de la crise et en aidant au redémarrage progressif des titres-services.

Qui a utilisé nos aides ? Cela répond en partie à la question de Mme Greoli. Au mois de mars, 204 entreprises pour 293 000 titres. En avril, 190 entreprises – cela a été le mois le plus creux – avec 440 000 titres. Au mois de mai, 324 entreprises puis 260 puis 148. Au total, 1 126 entreprises.

Concernant l'aide formation covid, plus de 1 000 heures de formation ont été subventionnées pour plus de 600 travailleuses.

M. le Président. - La parole est à M. Disabato.

M. Disabato (Ecolo). - J'ai une question sur la formation professionnelle et notamment ce qui concerne les CISP. Il a été prévu, notamment dans le cadre des mesures covid, qu'une heure de formation prestée était doublée. Or, comme vous l'avez indiqué, les formations sont moins remplies que précédemment. Prévoyez-vous un allongement du dispositif pour l'ensemble de la formation ? Généralement, les formations commencent en septembre et peuvent se terminer à la fin du premier trimestre de l'année suivante. Avez-vous bien intégré cet enjeu pour la poursuite ?

Quand on voit les chiffres de contamination, il y a de quoi être inquiet. Malheureusement, cela risque de durer encore un temps certain.

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Les mesures CISP, c'est jusqu'à la fin de l'année.

(Réaction de M. Disabato)

Pour le moment, c'est une heure en vaut deux parce que, dans le cadre de la formation, on ne permet que la moitié du remplissage pour les règles sanitaires et de sécurité.

Jusqu'à la fin de l'année, via l'ajustement, ce n'est pas nécessaire. Pour la suite, on va voir comment les choses évoluent en fonction des prochains mois et de la situation sanitaire.

Il est évident que l'on est attentifs. On doit travailler à trouver des formations dans lesquelles les gens vont s'inscrire, que ce soit les formations du FOREm ou de tous ses partenaires, en ce compris les CISP ou les MIRE, qui ont aussi des parcours d'intégration, comme les CPAS par ailleurs.

Je n'ai pas vérifié au niveau des MIRE ou des CPAS si le nombre de formations ou de suivis diminue légèrement. Individuellement, il semble que cela augmente. Je vais vérifier pour m'assurer que, en fonction de la situation, on adaptera et l'on demandera la prolongation. Il est évident que, vu toutes les informations que l'on a des virologues, il est peu probable que, en janvier, la situation éclaircisse totalement. Il est donc tout à fait probable que les règles sanitaires doivent continuer à s'appliquer. Espérons, d'ailleurs, dans la même mesure, que ce soit le cas aujourd'hui. Dans une mesure plus favorable, cela me paraît très hypothétique. Le cas échéant, je défendrai, et je pense que le Gouvernement me soutiendra, l'idée que l'on maintienne des règles de subventionnement et d'immunisation qui ne pénalisent pas ces services, qui ne sont pas des services lucratifs et qui ne pourront, de toute façon, pas compenser avec d'autres types de rentrées.

M. le Président. - La parole est à M. Disabato.

M. Disabato (Ecolo). - Que l'on soit clairs, le contexte est mouvant, donc forcément les choses peuvent changer. De toute façon, que l'on s'adapte à un certain moment, à partir du moment où les formations peuvent reprendre en présentiel sans limitation en termes de nombre, il est normal que l'on adapte le mécanisme de subventionnement.

Ce que j'évoquais particulièrement, c'est le fait que, à un certain moment, on peut avoir une formation qui peut se dérouler de septembre jusque février, mars, avril. Sur ces mois-là, on ne peut pas malheureusement accepter des personnes qui vont venir en plein milieu d'une formation. C'est sur cet enjeu-là que je voulais attirer votre attention.

Je vous remercie.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Vous donnez la réponse en même temps que la question.

M. le Président. - Nous passons au programme 22.

La parole est à Mme Laffut.

Mme Laffut (MR). - Peut-être que Mme la Ministre, dans son brillant exposé, a répondu à une partie de la question tout à l'heure par rapport à l'autocréation d'activités Airbag.

On rappelle que cette mesure soutient l'activité d'indépendant dans sa phase de démarrage. Une réforme avait été initiée par le ministre Jeholet en son temps et elle reposait sur deux volets. Le premier était le délai de traitement et le deuxième, qui nous occupe ici dans le cadre de la présente réforme, relevait de la nécessité de simplifier et de clarifier le dispositif.

En assurant un financement adéquat à cette demande, le nouveau Gouvernement respecte ses engagements en faveur des indépendants et des personnes qui souhaitent réorganiser leur carrière professionnelle. Comme nous l'avions demandé lors des discussions budgétaires précédentes, Madame la Ministre, pourriez-vous nous faire le topo quant au nombre de dossiers traités ? Quel est le délai de traitement actuel des demandes ?

Un autre aspect également pour lequel nous aurions aimé obtenir des réponses, c'est : pouvez-vous nous indiquer aujourd'hui si les discussions ont déjà eu lieu avec le Fédéral sur la question de la défiscalisation de cette aide ?

Je vous remercie.

M. le Président. - Merci, Madame Laffut. Y a-t-il d'autres questions sur le programme ? Non.

La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Je vais vous faire parvenir les dossiers, parce que ce sont des choses très précises que je n'avais pas préparées dans le détail, mais elles seront transmises.

Par contre, le point sur lequel je pense que l'on doit insister, c'est ma corrélation entre la réforme TIM, réforme de l'accompagnement du FOREm, où je crois que l'on doit travailler sur la culture et l'esprit d'entreprendre : on doit y travailler dans les écoles, on doit y travailler dans l'orientation, notamment dans la question des cités des métiers, qui sont en train d'être créées à Namur, à Charleroi et à Liège.

Par ailleurs, on doit aussi faire en sorte que, quand des gens sont chercheurs d'emploi, ou bien perdent leur emploi comme dans la crise covid, on puisse leur proposer un accompagnement spécifique s'ils veulent créer leur emploi. On a demandé, dans cette réforme, qu'il y ait un point d'attention spécifique avec des conseillers particuliers qui vont renvoyer vers les structures d'autocréation d'emploi, vers les SAACE, et cetera, les dispositifs qui existent. L'objectif étant que le FOREm travaille en total lien avec ses partenaires de formation, mais je pense que les structures d'autocréation d'emploi – j'ai le sentiment, en tout cas des rencontres que j'ai eues avec différents services sur le territoire wallon – font de l'excellent travail. Je pense que le FOREm ne doit pas non plus pouvoir organiser lui-même des formations qui sont organisées par des partenaires qui fonctionnent très bien.

Concernant les services d'autocréation, on a des systèmes que l'on doit retravailler aussi au niveau de l'adressage. C'est un terme qui est un peu péjoratif parfois. Il s'agit d'envoyer des personnes qui sont susceptibles de créer leur entreprise dans ces structures.

Pour la question de la défiscalisation, on peut considérer que, maintenant, on ne travaille plus avec le Gouvernement existant, puisque c'est un enjeu de discussion. Je ne sais pas s'il faut que j'envoie un petit mot aux négociateurs : la défiscalisation a été demandée, mais pas obtenue. Est-ce trop tard ? Ont-ils abouti ?

(Réactions dans l'assemblée)

Il paraît que c'est dans les heures à venir, donc je propose que nous envoyions chacune un petit mot en leur disant de ne pas oublier cet aspect.

M. le Président. - La parole est à Mme Vandorpe.

Mme Vandorpe (cdH). - Le programme 04 sur l'AB 12.05 relative aux frais de locaux, entretien et charges complémentaires liées. On constate entre réallocation et ajustement proposé une augmentation de 433 milliers d'euros en crédits d'engagement et en crédits de liquidation. Le budget initial était de 1 144 milliers d'euros, soit 45 % d'augmentation.

L'exposé nous dit que la hausse est notamment justifiée par le remplacement de l'éclairage, par des LED, l'augmentation du coût lié à l'entretien des locaux et des sanitaires et à de gros travaux d'entretien dans deux bureaux régionaux. Je vous avoue que le montant nous semble quand même très important, même justifié par ces éléments. Auriez-vous quelques explications ?

Ensuite, sur l'AB 12.14 relative aux frais de publication et de médiatisation et d'études, une réallocation de 393 milliers d'euros a eu lieu en cours d'année. On est ici dans un article budgétaire relatif à la gestion de l'agence et non relatif à ses missions, on suppose donc que c'est une augmentation de dépenses

liée au covid. Pouvez-nous nous éclairer sur ce point ? C'est pour le programme 04.

Pour le programme 05, toujours dans cette même section, on constate une augmentation sur le programme de 168 milliers d'euros pour l'engagement d'un médecin et de deux attachés en santé publique dans le cadre de la crise, on en a parlé. Pourrait-on avoir le coût en année pleine et puis savoir aussi si l'on gardera ce potentiel-là par la suite ? Voilà pour la section 1 sur la partie gestion centrale de l'agence.

M. le Président. - La parole est à Mme Durenne.

Mme Durenne (MR). - Excusez-moi, je m'agitais un tout petit peu, c'est parce que tout à l'heure, lorsque nous avons passé en revue le budget wallon, ma collègue Mathilde Vandorpe disait que pour l'AViQ, elle interviendrait au moment des UAP. Je m'en excuse, je n'ai pas tout à fait bien compris, et donc j'ai des questions au niveau de l'AViQ, mais sur base du budget wallon. Puis-je quand même revenir avec mes programmes et les AB ? Je vais allez lentement, doucement, afin que je puisse quand même poser mes questions. Il y a probablement eu un malentendu quelque part. Je ne sais pas comment vous souhaiter que l'on procède. Si mes collègues sont d'accord. Est-ce que je fais toutes mes interventions relatives au budget wallon ?

Je veux bien passer après et laisser mes collègues continuer en fonction de l'UAP.

M. le Président. - Je propose que l'on fasse l'inverse, au contraire, que vous posiez vos questions maintenant et que l'on reprenne après.

Mme Durenne (MR). - Dans la division organique 17, le programme 12, l'AB 41.14, « Dotation à l'AViQ pour la couverture de ses frais de fonctionnement ».

On a une augmentation du crédit de 556 milliers d'euros en crédits d'engagement et de liquidation. Il permettra, d'une part, la prise en charge du renforcement de la Cellule des maladies infectieuses pour un montant de 168 000 euros. Dans la gestion de l'épidémie, l'AViQ a des missions importantes. Au niveau de la Cellule des maladies infectieuses, c'est la mission la plus importante que doit assurer l'AViQ pour maîtriser la situation sur le territoire.

Je l'ai évoqué lors de la commission spéciale, en janvier 2020, la cellule était composée de 2,8 équivalents temps plein : 1,8 infirmier et un équivalent temps plein médecin.

De nouveaux agents ont ensuite été engagés, les collègues ont dû être formés sur une durée de trois mois pour être opérationnels, vous l'avez bien expliqué.

Outre le départ de la responsable de la cellule fin 2019 et compte tenu de ses effectifs très réduits au début de l'épidémie, la cellule a rapidement été dépassée en début de crise, si bien qu'elle n'a pas pu continuer à communiquer vers l'extérieur comme elle en avait l'habitude pour les autres épidémies.

J'aurais aimé savoir ce que couvre cette enveloppe de 168 000 euros. Quels ont été ou sont les engagements effectués ?

M. le Président. - Je vous invite à poursuivre.

Mme Durenne (MR). - C'est ce que je vais faire, mais je ne vais pas trop vite. Si je dois aller plus vite, dites-le-moi.

Toujours dans le même programme, l'AB 41.16 « Dotation à l'AViQ pour la gestion de ses missions réglementées », de 7 279 000 euros. L'augmentation vise plusieurs aspects, je vais commencer par le premier.

Un complément de financement pour les accords du non-marchand à hauteur de 1 925 000 euros. Comme on le sait, les premières estimations avaient été réalisées sur la base d'un cadastre 2017. Les nouvelles estimations conduisent à la nécessité de prévoir des moyens complémentaires au montant déjà inscrit au budget initial 2020. Depuis, le cadastre est-il à jour ou en passe de l'être ? Des questions ont peut-être déjà été posées, mais vu le nombre important d'informations, je m'en excuse d'avance.

Deuxièmement, je continue avec cette augmentation de crédits. Le remboursement à l'AViQ du préfinancement qu'elle a réalisé pour l'achat des premiers masques au début de la crise sanitaire pour un montant de 2 686 000 euros. Une partie de ce montant est transférée au départ des crédits du ministre de la Mobilité. Des masques avaient été achetés pour le compte de l'OTW à hauteur de 281 000 euros. Continuez-vous de travailler avec votre collègue de la Mobilité au travers d'une mutualisation des commandes, par exemple, pour garantir que le personnel des TEC notamment, dont certains sont particulièrement exposés, dispose en suffisance de matériel de protection, en prévention d'une seconde vague ou d'un rebond de la pandémie ?

Troisième aspect de cette augmentation de 7 279 000 euros, je peux lire qu'un budget complémentaire de 1 million d'euros a été dégagé pour le fonds Impulseo. On en a parlé tout à l'heure.

(Réactions dans l'assemblée)

Depuis le lancement de ce fonds et sa gestion par la Région wallonne dès 2015, le budget alloué à celui-ci a dû être revu à la hausse chaque fois, vu le succès rencontré. C'est une simple considération. Il me semble que ce dispositif qui, on le sait, encourage l'installation de médecins généralistes dans les zones en pénurie, tout

en leur permettant une liberté d'installation, répond vraiment – je voulais le souligner – à l'enjeu actuel de désertification de certaines zones. Il mérite aujourd'hui d'être soutenu ; il faut le dire, c'est important, ce n'est pas une question.

L'AB 41.26 « Dotation à l'AViQ dans le cadre de la crise sanitaire covid-19 » : +27 704 000 euros qui visent à la fois le remboursement à l'agence du préfinancement qu'elle a opéré pour couvrir les frais de gestion de la crise, et un complément pour l'exécution du plan Rebond et les mesures en cas de résurgence.

Ma première question, Madame la Ministre, dans le cadre du plan Rebond, on sait que le rôle des médecins coordinateurs n'est plus à démontrer, on en a parlé longuement. On sait aussi que ces médecins qui sont au cœur des institutions sont un maillon essentiel dans la prévention, la stratégie de gestion de la crise. Il me revient qu'une valorisation salariale à hauteur de 25 % est envisagée pour ces médecins coordinateurs. Cette nouvelle est plus que réjouissante. Au-delà de cette revalorisation financière, Madame la Ministre, j'aurais aimé savoir si des moyens opérationnels complémentaires seront également donnés aux médecins.

Deuxième question, plus globalement, disposeriez-vous déjà d'une ventilation ou d'une estimation de celle-ci des moyens alloués pour chacune des 13 mesures du plan Rebond qui devrait être pleinement opérationnel dans quelques jours ?

Il me vient une question. Lorsque nous avons entendu les experts, je me suis permis de demander à M. Van Laethem s'il avait également été associé au plan Rebond. J'aurais voulu savoir aujourd'hui si vous aviez travaillé avec les experts dans le cadre du plan Rebond. Oui, parce que j'avais demandé à M. Van Laethem et il n'avait pas été associé. Mais les autres étant partis, je n'ai pas pu… Je me doute de la réponse, mais je voulais vous le demander aujourd'hui dans le cadre de l'ajustement.

Un autre point, toujours l'AB 41.26, mon groupe aimerait disposer d'informations complémentaires sur l'axe 5 de ce plan Rebond. Je m'explique : on aimerait savoir avec quels moyens, au travers de quelles actions vous comptez répondre, activer, implémenter cet axe particulier du plan qui devrait être opérationnel sous peu.

On sait qu'il est prévu de renforcer – toujours dans le même point, Madame la Ministre – la communication habituelle de l'AViQ de sensibilisation à la vaccination de la grippe saisonnière, pour amplifier la portée du message de prévention. Il faut savoir que, chaque année, l'APB et l'OPHACO organisent aussi une campagne de sensibilisation à la vaccination contre la grippe, par l'intermédiaire des pharmaciens. Il y a des affiches, par les réseaux sociaux, il y a des autocollants sur les boîtes de médicaments pour les publics cibles, il y a des communications pharmacie.be. J'aurais voulu savoir – Mme Bouton a dit que vous aviez d'excellentes relations avec le secteur pharmaceutique – si une coordination avec l'APB et l'OPHACO est envisagée.

(Réactions dans l'assemblée)

Donc je vais le dire. Vous comprendrez, Madame la Ministre, que vu ma formation de pharmacienne, je ne peux que revenir sur ce sujet.

Je demandais si une coordination avec l'APB et l'OPHACO est bien envisagée. Je trouverais cela normal pour agir en synergie et avoir une mutualisation des produits et des moyens de campagne.

Lors des auditions de vendredi, Mme Bouton a parlé de ce marché public lancé pour l'achat de vaccins. J'ai bien entendu ce que vous avez dit aujourd'hui sur le fait que le marché n'avait pas pu aboutir. Il y a des délais avec les opérateurs.

Je suis un peu interpellée parce que les pharmaciens avaient tout de même fait leurs précommandes. Celles-ci sont faites au mois de janvier. Il faut savoir que les officines qui livrent des institutions, des maisons de repos, ont un listing. On a une liste précise et la commande de vaccins est faite sur base de cette liste. La Région envisageait de passer un marché. Si celui-ci aboutit – ce qui n'est pas le cas pour cette année –, qu'auraient fait les pharmaciens avec leur excédent ? Il y a quand même eu une augmentation dans la commande des vaccins, car on connaissait la situation. Je suis un peu étonnée.

Vous avez dit ce matin que la volonté de la Région était de passer le marché d'ici deux ans.

Je prends ma casquette de pharmacienne : on a été formés pour la délivrance de médicament, on a des normes de qualité, le respect de la chaîne du froid. Quel est l'intérêt de la Région alors que les vaccins sont achetés par les pharmaciens, l'INAMI intervient pour partie, il reste le ticket modérateur, les organismes assureurs qui interviennent aussi pour le reste ? Je schématise sans entrer dans le détail.

Je suis surprise et j'ai du mal à comprendre cette volonté de passer un marché alors que vous avez les pharmaciens. L'APB et l'OPHACO ont-ils été consultés sur cette volonté ? Quel a été alors le résultat des discussions s'il y a eu concertation avec les pharmaciens ?

Sur l'AB 61.03 « Dotation et capital à l'agence pour la gestion des missions facultatives liées à la santé et au bien-être », ce crédit est destiné à permettre à l'AViQ d'assurer la bonne marche de ses missions facultatives au sein de la branche santé et bien-être, principalement au niveau du plan d'investissement Papy-boom.

L'augmentation de 393 000 euros en crédits d'engagement et de 7 923 000 euros en liquidation permet, d'une part, l'engagement et la liquidation des dossiers d'investissement des Marronniers qui n'avaient pu être réalisés en 2019 pour un montant de 393 000 euros et, d'autre part, d'actualiser les moyens nécessaires en 2020 dans le cadre du plan Papy Boom pour faire face aux dossiers qui seront rentrés par les bénéficiaires durant l'année, et ce, à hauteur de 7 530 000 euros en crédits de liquidation.

Cet ajustement garantit la liquidation des dossiers administrativement en ordre du plan Papy Boom. Quels sont-ils ? J'aurais aimé avoir la liste, si possible, des dossiers en ordre du plan Papy Boom.

M. le Président. - Madame Durenne, au vu des nombreux éléments qui ont déjà été apportés, vous n'en voudrez pas à Mme la Ministre si elle vous renvoie éventuellement à d'autres réponses. Peut-on opérer de la sorte ?

Mme Durenne (MR). - On peut opérer de la sorte. Je l'avais dit d'emblée, je voulais que mon intervention soit reprise également parce que ce sont des questions que mon groupe se pose, mais je n'ai aucun problème avec cela. Je comprends très bien.

M. le Président. - Nous allons procéder de la sorte histoire de gagner un peu de temps.

La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Je serai longue parce que les questions que vous me posez sont parfois détaillées, notamment la question du plan Rebond, dont j'ai donné l'état des lieux en commission lorsque j'ai été entendue. Je peux cependant relire les sept pages de l'évaluation du plan Rebond.

M. le Président. - La parole est à Mme Durenne.

Mme Durenne (MR). - Vous pouvez nous renvoyer aux pages. C'est parce que ce sont deux commissions différentes avec des parlementaires qui siègent dans la commission spéciale et d'autres dans votre commission. C'est pour cela que je me suis permise, mais je n'aurai aucun problème à ce que l'on nous renvoie vers le document.

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Mesdames et Messieurs les Députés, vous m'avez interrogée sur les frais de fonctionnement de l'AViQ. Celle-ci est gérée par un conseil général qui décide des frais de fonctionnement.

L'augmentation des crédits pour les 383 000 euros en crédits d'engagement et de liquidation se justifie globalement par :

- 43 000 euros de fournitures de bureau. Un marché public va être lancé pour l'achat de cartons spécifiques afin de répondre aux normes de système d'archivage. De plus, les frais d'enveloppe et de papier augmentent ;
- 40 000 euros, suite à la réévaluation des interventions dans les frais postaux sur la base de la consommation réalisée et à l'augmentation des tarifs de Bpost au 1er janvier 2020 ;
- plus 2 000 euros pour les services liés aux frais de bureau, prise en compte des frais liés à la destruction de papier inutile ;
- plus 5 000 euros pour les loyers et charges locatives de locaux, c'est-à-dire l'augmentation des charges locatives dues à l'indexation des loyers ;
- 130 000 euros pour l'entretien, la réparation et l'assurance des locaux, qui comprennent la prise en compte du développement durable avec comme projet le remplacement des tubes TL par des tubes LED, du marché public lié à l'entretien des locaux et sanitaires qui a débuté le 1er janvier 2020, et du nouveau système de contrôle d'accès et de la gestion du temps du personnel ;
- 95 000 euros pour le gros entretien d'immeubles, propriétés, réévaluation des travaux pour le bureau régional de Liège et de Mons ;
- 3 000 euros pour les taxes et redevances de bâtiments ;
- 60 000 euros pour le mobilier, le matériel et les cloisons à usage administratif, avec une réévaluation des frais liés aux besoins des bureaux administrateurs : défibrillateur, détection incendie, aménagement de la salle du conseil général.

Vous m'avez interrogée sur le renforcement de la Cellule des maladies infectieuses. La décision de la renforcer par un médecin et deux masters en santé publique coûte, en année pleine, 114 216,59 euros par an pour six années d'ancienneté, un médecin au niveau A3. Pour les masters en santé publique, à peu près 63 000 euros par an au niveau A6.

Vous devez savoir qu'il est extrêmement compliqué de procéder à des recrutements de médecins dans une institution comme l'AViQ, que les barèmes qui ont été proposés lorsque Mme Chirvenne est partie – à mon grand dam, car, si je l'avais connue deux mois plus tôt, j'aurais tout fait pour la garder au sein de notre institution, mais elle avait déjà signé un contrat avec un hôpital – étaient pointés par elle : le niveau de financement ainsi que le salaire en matière de prévention et de promotion.

L'AViQ a lancé un appel. Comme je vous l'ai dit, c'était la décision du 5 mars, mais il a fallu plusieurs

mois avant d'engager un médecin et deux personnes en master en santé publique.

C'est un problème prégnant, que je trouve très interpellant. Nous avons dû, pour continuer à renforcer cette cellule, passer par des conventions avec des hôpitaux et des appels avec des hôpitaux pour avoir des médecins que l'AViQ va rembourser – trois équivalents temps pleins – pour venir en soutien à la Cellule des maladies infectieuses, solidifier l'équipe et avoir de nouveaux médecins. Dans cette petite cellule, on est pour au minimum de ce que va devoir représenter la Cellule de prévention des maladies infectieuses.

On doit revoir son rôle avec l'équipe. Mme Chirvenne avait fait quelques propositions à mon cabinet juste avant la crise que nous comptions mener. Il faut les remettre sur le métier.

Avec ce renforcement structurel, nous sommes seulement avec un minimum. Il va falloir le revoir de manière plus importante et le solidifier.

Pour le cadastre, l'AViQ travaille sur la mise à jour pour l'année 2019.

Concernant l'AViQ, on a procédé aussi à 28 engagements supplémentaires. C'était une décision du Gouvernement d'il y a deux semaines, en lien avec les compétences covid, qui avait été présentée en marge du conseil général du 3 septembre.

Travaillons-nous avec l'ETW ou avec mon collègue, M. le Ministre Henry, pour l'achat de masques ? Non. Quand M. le Ministre Henry est venu avec une demande, c'était avant d'envisager le confinement. Par sécurité, il avait souhaité que si, à un moment, l'on en venait à des masques nécessaires parce que la situation se complique, on en achète à titre préventif. À ce moment, on avait fait un achat groupé avec le Fédéral. On avait commandé une sorte de stock stratégique, on comptait approximativement 1,5 million de masques à ce moment-là et 380 000 masques pour l'ETW. L'AViQ nous avait dit que, avec ces 1,5 million de masques, nous aurions la réserve stratégique, en appui à ce que l'on aurait du stock stratégique fédéral. Enfin, les événements se sont déroulés différemment et, on le sait, la demande était beaucoup plus importante puisque nous devons en être à plus de 20 millions de masques distribués.

Ce qui se passe, c'est que, par exemple, les administrations ou les opérateurs se fournissent en masques. Vous devez savoir qu'il n'y a pas d'intérêt de travailler en achat groupé parce que les prix sont largement revenus à leur niveau normal pour l'approvisionnement. Par contre, cela vaudrait la peine de vérifier si l'ETW passe bien par des masques wallons. C'est vrai aussi pour les hôpitaux et pour l'ensemble de nos structures.

Pour les médecins coordinateurs, on a pris une décision pour les institutions pour personnes handicapées. On est parvenu à un accord et cela a été acté en gouvernement.

Pour le secteur des maisons de repos, c'est plus compliqué puisqu'il en existait précédemment et qu'il faut une norme permettant à tout le monde de gagner en normes d'encadrement. Par ailleurs, il faut revoir le rôle et que les médecins s'accordent sur ce que l'on entend par un médecin coordinateur dans ses nouvelles définitions ou dans son nouveau rôle, eu égard aux premiers enseignements.

Ceux-ci ont été concertés. Vous m'avez demandé comment se sont déroulées les concertations. Dans le cadre notamment du plan Rebond qui a été voté le 25 juin par le Gouvernement, on avait pris chaque corps de métier et l'on avait pris contact avec eux. Par exemple, concernant les infirmiers, on a pris toutes les fédérations possibles et imaginables d'infirmiers – là aussi, c'est assez épars –, en ce compris même des associations qui sont nées dans la crise covid et qui représentaient plusieurs milliers de soignants. Ils ont été associés, à chaque fois une personne. On a fait un débriefing pour envisager les choses, corps de métier par métier : les aides-soignants, les fédérations, les médecins généralistes, médecins coordinateurs, cercles de médecine générale, la LUSS, Respect Seniors. Essayer d'avoir un maximum de personnes qui soient représentatives et qui ont vécu la crise de près pour tirer des enseignements. Aussi parfois des gériatres, puisque l'on a souvent parlé de virologue et d'épidémiologiste, c'est important.

Par exemple sur le bien-être des seniors, c'est aussi important que l'on ait l'aspect lien social qui a parfois été peut-être mis en retrait par rapport à l'enjeu de sécurité. Or, on sait à quel point, sur le long terme, c'est important de continuer à créer du lien social, tout en essayer d'éviter au maximum le risque, mais en sachant que, dès que quelqu'un entre dans une institution, il y a une forme de risque qui est pris. Comme c'est le cas dans le cadre des circulaires de déconfinement, j'ai autorisé les entrées dans les chambres parce que c'était une demande forte, cela veut dire que l'on perd le contrôle, parce qu'il y a une forme d'intimité. Les gens, c'est ce que le personnel me renvoie parfois qu'à leur grand dam, ne respectent pas les règles ni de distance ni de sécurité. Il y a de fortes inquiétudes et parfois de forts freins pour autoriser du coup les visites et prennent des mesures qui sont plus restrictives.

Sur les médecins coordinateurs, c'est une digression que j'ai faite, les mesures s'appliqueront au 1er janvier et donc elles ne se retrouvent pas dans le cadre de l'ajustement budgétaire. Comme je vous l'ai dit, sur personne handicapée, c'est réglé et sur institution pour personne handicapée, pour institution pour personne âgée, c'est en discussion et cela s'appliquera au 1er janvier.

Dans le cadre des mesures du plan Rebond, j'ai eu l'occasion lors de mon audition du 11 septembre dernier en commission spéciale covid de détailler l'état exact des lieux de l'exécution du plan Rebond qui a fait l'objet d'un accord le 25 juin au Gouvernement. Je vais le faire alors de manière peut-être un peu plus résumée, mais n'hésitez pas pour le détail à aller voir le compte rendu intégral de cette commission.

Un plan d'urgence dans chaque structure d'hébergement. Il y a eu des fiches réflexe pour le personnel. Le modèle du plan en termes d'urgence a été élaboré et diffusé aux structures à qui il est demandé de compléter pour demain, le 30 septembre. Dans l'intervalle, un tutoriel a été mis à leur disposition le 2 septembre. Un webinaire a été planifié le 17 septembre pour répondre à leurs questions et échanger des pratiques. Les courriers que j'avais adressés datent, j'en avais adressé plusieurs selon les secteurs, à partir du 12 août, vérifier en lien avec le centre de crise la qualité des PU et intégrer le plan d'urgence dans la réglementation.

Le stock stratégique de matériel de protection. On avait suffisamment de matériel pour faire une dernière commande dans l'ensemble des institutions tous secteurs confondus. On l'a fait. Un peu plus de trois millions de masques ont été distribués et des blouses.

Pour le reste, on a distillé ou séparé les commandes par sécurité et peut-être en étant un peu paranos en se disant : si l'on nous vole une partie du stock, imaginons, on a imaginé aussi qu'une partie du stock brûle, allons-nous tout perdre ?

On a mis, chez chacun des gouverneurs, 15 jours de stock, pour qu'ils puissent agir le plus rapidement possible en cas d'urgence.

On a mis dans deux hangars du matériel qui est géré par des logisticiens dans le cadre d'un marché public pour avoir du stock. Ce sont des masques chirurgicaux, des masques FFP2 pour tenir compte des recommandations de Sciensano.

Une société spécialisée de Fleurus gère le stock stratégique et les autres équipements de protections, les blouses, les gants, elle a été désignée le 7 août. Les structures ont été invitées à disposer de leur propre stock pour une même durée. Cela a été évoqué tout à l'heure. Les gouverneurs, je l'ai dit, disposent d'un stock de 15 jours.

Le conseil Stock stratégique, ce sont trois millions de masques chirurgicaux, quatre millions de masques par la société Deltrian, 2,1 millions de masques FFP2, un peu plus de quatre millions de gants jetables, 200 000 blouses jetables, 88 000 blouses réutilisables et 10 000 masques transparents. Le 15 septembre, on a distribué auprès des 2 283 services, gratuitement donc, trois millions de masques chirurgicaux, 368 000 FFP2 et 10 000 blouses réutilisables, qui viendront en plus de la réserve stratégique qu'on leur a demandé d'avoir.

On a mis des équipes mobiles pluridisciplinaires, les équipes mobiles que l'on appelle les OST, qui interviennent sur la détection précoce. Il y en a six sur huit, dans les foyers, au niveau local, dans les structures d'accueil et d'hébergement, mais aussi les quartiers ou les communes de Wallonie, avec un médecin, un infirmier, une fonction support en lien avec les réseaux hospitaliers. Elles pourront conseiller les autorités locales sur les mesures à prendre. Ces équipes mobiles couvriront chacun des huit réseaux hospitaliers de Wallonie. Un appel à projets a été lancé par l'AViQ pour mettre en place ces OST, en lien avec les cercles de médecins généralistes. Il y a six projets sur huit qui sont lancés, les deux autres devant commencer d'ici la fin du mois. Tout devrait être opérationnel, les six sur huit le sont déjà, et il en reste deux autres qui sont en passe de l'être.

Il y a des protocoles de collaboration entre les différents acteurs clés en cas de crise sanitaire, avec la médecine générale, les réseaux hospitaliers, les structures d'accueil et d'hébergement pour mettre en place de l'appui et de l'accompagnement dans les domaines d'expertise hospitalière, comme la gériatrie, la pharmacie clinique et l'hygiène hospitalière, ou la médecine du travail. Les protocoles entre l'AViQ et les partenaires sont actuellement proposés aux acteurs clés pour être conclus dans les prochains jours. Il s'agit des gouverneurs, des acteurs de la médecine générale, de la prévention, comme le FARES, les fédérations sectorielles, et cetera. Un modèle de protocole entre les hôpitaux et les maisons de repos est en cours de concertation avec les fédérations correspondantes pour répondre, par un phasage – communication et transfert d'expertise – à un éventuel rebond.

La mesure 5, c'est la formation. On a dit tout à l'heure qu'il n'y avait pas de formation, que cela n'était pas prévu. Ce n'était pas une bonne information puisque, dans le cadre du plan Rebond, un marché public a été lancé pour organiser des formations à l'hygiène à destination des infirmiers en chef des maisons de repos et des services résidentiels pour personnes handicapées. Cela a été lancé le 7 août.

Les objectifs de la formation sont de mettre en place une cellule de crise avec les professionnels de procédures, des mesures d'hygiène et de prévention en cas de contamination, l'isolement en chambre ou en zone de cohortage, les procédures, les matériels qui sont nécessaires, la communication aux bénéficiaires, aux membres du personnel et aux familles, l'état émotionnel des bénéficiaires, du personnel, l'organisation de la sortie du confinement, la reprise des activités extérieures et en collectivité. La remise des offres a été fixée au 3 septembre. Les formateurs se disaient submergés dans les services de formation. Je crois que 22 ont été proposées. Il y a une réaction de l'AViQ qui a

proposé de le refaire en deux lots : la formation d'hygiène et un lot psychosocial pour ouvrir le marché public aux organismes de formation qui sont spécialisés dans le domaine psychosocial, ce qui faisait visiblement peur. C'est en tout cas ce que l'AViQ me rapporte. Ce qui faisait peur aux opérateurs, c'était de faire face à une quantité aussi importante de formations à assurer à autant d'opérateurs. Il faut que l'on rassure aussi les formateurs en hygiène qui ne se sentaient pas aptes à prendre en charge ce type de module. On sent bien qu'il y a des pas à faire en matière d'hygiène, de formation et aussi pour penser que l'on peut former les autres à ces matières-là. Vous le voyez, c'était bien prévu dans notre rapport de juin.

Quant à désigner un médecin de référence ou coordinateur dans chaque type de structure, je vous ai expliqué où nous en étions. Quand cela n'existe pas, pour les gens extérieurs, des médecins extérieurs, si jamais – il faut encore penser à tous les cas de figure, je ne sais pas si l'on y arrivera – le médecin coordinateur venait lui-même à être malade ou indisponible en période de crise, il faudrait qu'il y ait un médecin d'urgence, un médecin de référence à l'extérieur auprès de qui s'adresser.

Pour anticiper les besoins en personnel, les collaborations avec l'AViQ et le FOREm se sont renforcées pour rencontrer les besoins en personnel des structures en cas de crise, qu'il s'agisse des initiatives des 70 conseillers entreprise qui mobilisent les demandeurs d'emploi ou de la plateforme des volontaires. Un cadastre a également été réalisé sur la base de données INAMI pour créer une réserve de volontaires activables à tout moment.

La plateforme solidaire AViQ permet d'activer des bénévoles et l'on a demandé qu'elle soit bien réactualisée.

Une business intelligence permet d'avoir des statistiques en temps réel sur son utilisation. Vous avez été nombreux pendant la crise à me demander où en était l'utilisation de cette plateforme de données volontaires. Évidemment, comme elle avait été créée le 2 avril – de mémoire – par l'AViQ, c'était difficile d'avoir un outil informatique en ligne qui voyait qui avait pris quelle expertise. Maintenant ce sera le cas.

Un *boost* de la plateforme a été lancé le 7 septembre sur les réseaux sociaux, un *boost* de publications qui vise les hommes et les femmes d'une tranche d'âge située entre 18 à 65 ans et plus, les étudiants, les jeunes professionnels, les professionnels expérimentés et à travers toute la Wallonie pendant 10 jours. L'AViQ devait évaluer et relancer si nécessaire.

D'autres mesures sont envisagées parce que la pénurie du personnel est présente et que'elle ne s'amenuise pas. Il faut revoir à terme le renforcement des formations pour certaines fonctions avec les collaborations avec l'AViQ, le FOREm et l'IFAPME.

Il faut voir aussi, parce que ce n'est pas le cas aujourd'hui – ce n'est pas autorisé, puisque c'est une prestation, c'est forfaitaire et pas à l'acte –, les infirmiers à domicile, par exemple, ne peuvent pas être utilisés – c'est une question que l'on s'était posée pendant la crise puisque l'on avait pas mal d'infirmiers à domicile – pour pouvoir prester dans les maisons de repos. Ce n'était pas possible, suite à un problème de double financement et de types de financement différents selon que ce soit à l'acte ou au forfait. C'est donc une discussion qui doit être lancée avec le Fédéral.

Cependant, force est de constater que ce problème est pour moi un des plus prégnants, puisque l'on se rend compte, en cas de rebond dans des institutions, qu'il est extrêmement difficile de trouver du personnel. Même en proposant au niveau du FOREm, même en faisant appel aux bénévoles, ces métiers-là sont en pénurie, il y a peu de disponibilité de travailleurs qui sont d'accord d'aller travailler dans ce type d'institution. Cela reste un problème et je ne peux pas garantir, en cas de rebond, que l'on trouvera du personnel. C'est pour cela aussi que les fédérations, par exemple, ne peuvent pas garantir ce qui n'existe pas.

Par ailleurs, j'ajoute qu'il y avait eu des discussions aussi pour savoir si l'on ne pouvait pas mettre du personnel non qualifié. Amener du personnel non qualifié dans des institutions où le niveau d'hygiène doit être revu à la hausse est aussi compliqué en termes d'équilibre et peut représenter un danger. Ce sont des discussions qui sont difficiles et qui doivent apporter des réponses sur le long terme.

Un soutien financier de la Wallonie aux structures en cas de rebond, notamment avec Wallonie santé.

Encourager la vaccination des adultes contre la grippe dans les structures d'hébergement et sur certains groupes cibles. On disait qu'à l'automne il y aurait probablement une nouvelle vague épidémique qui concorde avec l'épidémie de la grippe. Vous connaissez l'évolution puisque l'on voudrait assurer la gratuité de la vaccination pour les résidents des maisons de repos, maisons de repos et soins, résidences-services, structures d'hébergement pour les personnes en situation de handicap, maisons de soins psychiatriques, initiatives d'habitations protégées et structures pour personnes en difficulté sociale. C'est largement dans nos compétences. Une large campagne de communication est réalisée pour cette date pour les professionnels, les citoyens et les collectivités visées avec des affiches, des outils de communication qui sont mis à la disposition des médecins et des pharmaciens aussi, avec des flyers et des affichages qui sont dedans.

Pour ce qui concerne la cellule de crise à l'AViQ, on a recruté un gestionnaire de crise. Le jury pour le

gestionnaire de crise a eu lieu le 31 août. Le conseil général a marqué son accord pour l'engagement d'un gestionnaire de crise le 3 septembre. Le premier candidat s'est malheureusement désisté le 7 septembre, mais l'autre candidat est bien le gestionnaire de crise qui commence le 1er octobre. L'AViQ relance, pour le deuxième classé et compte tenu de l'accord du Conseil général et du Gouvernement, une procédure pour avoir une deuxième personne au sein de la gestion, le gestionnaire de crise.

Concernant la Cellule des maladies infectieuses, un premier renfort avait été décidé début mars. Les capacités en personnel seront encore augmentées suite à la décision du GW sur le plan Rebond ; on a proposé d'augmenter de cinq équivalents temps plein médecins, inspecteurs d'hygiène et infirmiers pour permettre à cellule de jouer un rôle central en cas de rebond, notamment dans la formation et la coordination des équipes mobiles d'urgence, et elle devra aussi participer activement à l'élaboration des plans d'urgence, à la rédaction de procédures sur base des recommandations scientifiques, au monitoring de l'épidémie.

Les deux jurys pour les trois médecins et les deux gestionnaires en santé se sont tenus les 3 et 7 septembre. La procédure de recrutement était pour des médecins A4 : deux candidats retenus sur les quatre, tous deux pour un mi-temps. Pour les gestionnaires de santé, c'est OK. La totalité des postes de médecin n'a pas pu être attribuée dès lors que les barèmes de la fonction publique sont largement inférieurs au marché et même visiblement de l'INAMI.

Il semblerait cependant qu'au conseil général certains s'opposent à ce que l'on revoie les barèmes, ce qui me met dans une situation inconfortable. En effet, la Cellule des maladies infectieuses est le cœur du réacteur. S'opposer à une harmonisation des tarifs avec les médecins de l'INAMI constitue un gap. Il ne faut pas s'étonner que ce soit difficile de trouver de médecins si l'on ne les paie pas au même prix qu'à l'INAMI où ils ont déjà du mal.

On a lancé un marché public pour constituer une réserve de médecins dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire avec les offres qui sont rentrées le 7 septembre. Les médecins, comme je l'ai dit, en trois équivalents temps plein où il y a eu six offres de médecins qui viennent à temps partiel, en fonction des besoins, notamment par exemple le retour de Mme Chervel notamment au Celeval.

Pour optimaliser les outils de monitoring pour mieux protéger les personnes, il existe un outil informatique avec un outil de monitoring. Je ne vais pas le détailler, l'AViQ l'a fait vendredi.

L'AViQ va communiquer différemment. Pour une communication proactive dynamique et transparente, plutôt que des circulaires, elle va lancer une newsletter d'alertes et modifier le portail, pour le remplacer par un outil plus dynamique. Une boîte à outils est aussi mise à disposition, un nouveau site en ligne, une newsletter d'alertes où toutes les circulaires se retrouveront.

Pour les données complémentaires, on a pris des mesures pour les centres de tri. On a 37 centres opérationnels sur le territoire wallon. À partir du 1er octobre, même si l'AViQ s'occupe de la coordination pour le moment, un coordinateur qui s'occupe de la disponibilité sur l'ensemble des centres de tri.

Il y a aussi une mesure complémentaire qui est d'analyser l'impact du covid de manière participative avec des marchés publics pour tirer les enseignements de la crise qui ont été attribués à Impact Consulting, à Yves Coppieters, à l'UCL et à l'ULiège pour le volet impact psychosocial sur les résidents et le personnel. Une présentation des premiers résultats par l'ULB est disponible fin du mois. Il y a une possibilité, je crois, d'être entendu pour avoir un échange avec les membres de la commission.

Pour ce qui concerne la campagne de la grippe, des campagnes de communication sont lancées de manière générale à l'égard de toute la population, mais aussi de manière précise avec des publics cibles. Il y a bien eu des discussions de l'AViQ avec l'APD et l'APB qui ont déjà été consultées.

Pour vous donner un ordre d'idée sur le parallélisme, la Fédération Wallonie-Bruxelles organise, via l'ONE, des vaccinations pour le papillomavirus. C'est le même type de dispositif que l'on pourrait prendre à l'égard de certains publics cibles particuliers. Ici, le public cible, c'était les personnes de moins de 14 ans. C'est la même marge de manœuvre.

Bien que nous soyons compétents depuis 2016 pour la vaccination en Région wallonne, il n'y a pas eu à ma connaissance de lancement de propositions pour pouvoir acheter des vaccins et vacciner une partie de la population, soit des groupes cibles, soit l'ensemble de la population. On me dit que, en termes de répartition des compétences, on est tout à fait dans nos cordes, et c'est d'ailleurs une recommandation. C'était dans la DPR également de pouvoir vacciner une partie de la population par rapport aux grippes.

Sur le fonds Impulseo, sur l'AB 41.16 du programme 17.12 « Dotation de l'agence pour ses missions réglementées », il y a eu une évolution au sein du budget de l'AViQ. On est passé d'un budget de 7,5 millions d'euros à 8,5 millions d'euros. Le montant complémentaire de 1 million d'euros en crédits d'engagement et de liquidation est destiné d'une part à la prise en charge d'un report de dossiers de 2019, et d'autre part à absorber l'augmentation du nombre de dossiers prévus en 2020. À la demande de la Cour des comptes et dans le respect des règles de césure budgétaire, l'agence a maintenant fixé comme date

limite pour l'imputation sur l'année en cours des dossiers la date de validation du dossier par la cellule en charge de cette matière, soit un mois plus tard qu'en 2019. Cette nouvelle manière de procéder induit pour la première année un nombre plus important de dossiers à liquider.

Par ailleurs, on constate également une croissance du nombre de dossiers financés annuellement. Ce sont donc deux causes qui justifient cette augmentation de 1 million d'euros.

Je ne sais pas si j'ai été exhaustive et si j'ai répondu à l'ensemble de vos questions.

Concernant la mise en œuvre des campagnes de promotion covid 2019, à l'AB 12.14 du programme 01.04 – le budgétaire aurait dû être médecin, parce qu'il en a l'écriture –, réallocation de 393 000 euros et mise en œuvre des campagnes de promotion, cela vise aussi la mise en œuvre des campagnes de promotion covid 2019.

M. le Président. - Je propose que l'on en finisse avec l'AViQ, si je puis dire, et que l'on pose des questions relatives à l'UAP.

La parole est à Mme Greoli.

Mme Greoli (cdH). - J'ai encore une question d'éclaircissement. Elle n'est pas adressée à Mme la Ministre, mais à la majorité et au dépôt d'un amendement, où l'intervention de Mme Durenne contredisait assez fort l'intervention de Mme Roberty tout à l'heure en termes d'utilité de lancer maintenant cet appel.

Je voulais savoir si c'était vraiment un lapsus quand Mme Roberty a dit que c'était un amendement socialiste, parce que Mme Durenne était plutôt proche de mon interprétation que de celle de Mme Roberty.

C'était une question à la majorité, je n'ennuie pas Mme la Ministre avec des questions de parlementaires entre eux.

M. le Président. - Si personne ne prend la parole, je propose à Mme Vandorpe de la prendre.

Mme Greoli (cdH). - Je prends donc acte que je n'ai pas de réponse.

M. le Président. - La parole est à Mme Vandorpe.

Mme Vandorpe (cdH). - J'en ai fini avec la section 1, par contre j'ai encore des questions sur la section 2.

Dans la gestion des missions bien-être et santé, dans le programme 1, sur l'AB 12.01 « Études, relations publiques, documentation, participation à des séminaires, colloques, frais de réunion, honoraires non spécifiques », en cours d'année, une réallocation de plus de 60 millions d'euros. On se demande à quoi ont servi ces moyens. Est-ce là qu'il y aurait éventuellement l'excédent qui permettrait de rembourser le budget wallon ?

Pour le programme 3, j'avais des questions sur le papy-boom et sur les infrastructures hospitalières, mais vous y avez répondu tout à l'heure, donc je n'y reviendrai pas.

Pour le programme 4, un nouvel AB 31.01 « Dépistage des cancers, entreprises privées » a été créé en cours d'année, pour 1,5 million d'euros en engagement et 525 milliers d'euros en liquidation. Pouvez-vous nous expliquer et développer un peu ce point ?

Pour le programme 5, il y a là aussi des réallocations en cours d'année pour les subventions exceptionnelles. Sur 33.11 « Structures intermédiaires, ASBL » 108 milliers d'euros ; 33.12, 675 milliers d'euros. On présume que ces moyens sont destinés au dépistage covid, mais l'on préfère vous poser la question pour être certain que l'on ne se trompe pas.

M. le Président. - Je propose à Mme la Ministre de tenter de répondre.

(Réaction de Mme la Ministre Morreale)

Y a-t-il éventuellement d'autres questions sur les mêmes sections par d'autres parlementaires ? Ou alors on va jusqu'au bout de l'ensemble des sections ? Cela risque peut-être de faire beaucoup.

(Réactions dans l'assemblée)

Y a-t-il d'autres interventions sur les mêmes sections ? Le cas échéant, on peut soit répondre maintenant soit noter les questions sur les sections suivantes. Comment préférez-vous procéder ?

(Réactions dans l'assemblée)

Va-t-on jusqu'au bout de l'ensemble des sections et pose-t-on les questions suivantes sur les autres sections ?

La parole est à Mme Vandorpe.

Mme Vandorpe (cdH). - J'ai fait le tour, j'en ai terminé après ces questions.

On peut patienter quelques minutes le temps que l'équipe fournisse les réponses.

(Réactions dans l'assemblée)

M. le Président. - On peut laisser quelques instants à l'équipe.

La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Les 60 millions d'euros du *tracing*, ce sont 58 millions d'euros pour le marché public sur le *tracing* régional et 2 millions d'euros pour la plateforme fédérale. J'ai déjà eu l'occasion d'expliquer que, pour avoir un *tracing*, on a une plateforme fédérale qui utilise les mêmes données, dont Smals, où l'AViQ se trouve, qui a opérationnalisé cette plateforme. C'est une division des coûts sur l'ensemble des entités fédérées et le montant est estimé à 2 millions d'euros.

Pour ce qui concerne les AB pour le programme 4, le 1,5 million d'euros, c'est l'organisation programme cancer du col de l'utérus et donc le consortium des hôpitaux.

Vous m'avez posé une question au programme 5 à l'AB 33.11.

Mme Vandorpe (cdH). - Pour avoir confirmation sur 33.11 et 33.12. On présume que c'est pour le dépistage covid. Pouvez-vous nous confirmer ou nous donner plus d'explications sur ce point ?

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Non, ce sont les structures intermédiaires.

Dans le cadre du covid, il y avait des problèmes d'hospitalisation dans les structures de personnes qui devaient être renvoyées, l'hôpital considérant qu'elles étaient en état de rentrer chez elles. Les Régions ont considéré que ces personnes, principalement si elles étaient désorientées ou avec des pathologies plus lourdes, ne pouvaient pas rentrer dans des centres d'hébergement et ont proposé la mise en place de structures intermédiaires.

Au début, on était allés à Liège, dans un ancien hôpital, pour voir avec la Croix-Rouge et le gouverneur si c'était possible. Cette piste n'a pas été suivie, notamment parce que le Fédéral avait l'intention d'y mettre des détenus atteints du covid et que le partage aurait été compliqué en termes de sécurité. On a développé une structure intermédiaire à Nivezé et dans le Hainaut, qui n'a pas fonctionné, mais celle de Nivezé a fonctionné avec une vingtaine ou une trentaine de personnes.

Cela a eu un coût important pour la Région.

Sur le plan de l'opérationnalité, on ne peut pas dire que cela ait rencontré la demande au sens où la convention faite avec l'INAMI visait des cas beaucoup moins lourds que ceux que nous voulions. L'INAMI a proposé que l'on accueille des personnes faciles à gérer. Or, c'étaient des cas beaucoup plus lourds que l'on voulait atteindre par ce dispositif.

M. le Président. - La parole est à Mme Vandorpe.

Mme Vandorpe (cdH). - Notre élément était de dire : « Où l'AViQ va-t-elle trouver les excédents pour pouvoir rembourser la Région wallonne ? » Au fil des réponses que vous nous avez apportées, je ne trouve pas d'endroit où trouver les 50,4 millions d'euros qui devront être remboursés à la Région wallonne.

Par exemple, pour l'AB 12.01, sur les 60 millions d'euros, on se disait qu'il y avait certainement là une partie qui serait excédentaire et qui permettra un remboursement, mais l'explication que vous en donnez – les 58 millions d'euros plus les 2 millions d'euros – nous amène à dire que l'on ne sait pas où l'argent…

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - On a dit beaucoup de choses. J'ai dit que cela serait fait au quatrième ajustement de l'AViQ.

Mme Vandorpe (cdH). - Sur quel AB ?

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - À l'AB 41.02.

Mme Vandorpe (cdH). - D'accord. On y sera attentif.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Si c'est technique, M. Adam est disponible pour répondre au Parlement, ce qui est une étape.

C'est bien ce que j'ai répondu tout à l'heure. Ils ne sont pas dans l'ajustement puisque ce sera dans le cadre du quatrième ajustement budgétaire de l'AViQ. Cela viendra plus tard.

M. le Président. - Je propose que vous continuiez le débat par ailleurs.

Y a-t-il encore d'autres questions ou peut-on en rester là ?

Mme Roberty nous rejoint dans un instant. Une petite petite pause technique ?

(Réactions dans l'assemblée)

Ce ne sera même pas nécessaire.

Des amendements (Doc. 242 (2019-2020) N° 5 et 6) ont été déposés.

Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Vote

M. le Président. - La Commission de l'emploi, de l'action sociale et de la santé recommande, par 7 voix contre 2, à la Commission du budget et des infrastructures sportives l'adoption du projet de décret contenant le premier ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2020, pour les sections et programmes afférents aux compétences *ratione materiæ* de la ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.

Confiance au président et au rapporteur

M. le Président. - La confiance est accordée, à l'unanimité des membres, au président et à la rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

PÉTITION SUR UNE DEMANDE D'AUDITION DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE DE LA COVID-19 SUITE AUX NOMBREUX DYSFONCTIONNEMENTS PAR RAPPORT AUX ACTEURS DE TERRAIN

PÉTITION SUR « NE LAISSONS PAS MOURIR DE DÉSESPOIR NOS AÎNÉS PLACÉS EN MAISON DE REPOS »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle l'examen des deux pétitions suivantes :

- la pétition sur une demande d'audition dans le cadre de la crise sanitaire de la covid-19 suite aux nombreux dysfonctionnements par rapport aux acteurs de terrain ;
- la pétition sur « Ne laissons pas mourir de désespoir nos aînés placés en maison de repos ».

Mme Roberty a déjà été désignée en qualité de rapporteuse pour la première pétition.

Mme Laffut a déjà été désignée en qualité de rapporteuse pour la seconde pétition.

Nous devons décider de la suite à donner à cette pétition.

Pour rappel, en vertu de l'article 127.6 du règlement, la commission saisie d'une pétition a différentes possibilités :

- soit de demander un rapport au Gouvernement ;
- soit de soumettre la question au médiateur ;
- soit d'auditionner l'auteur de la pétition ;
- ou encore, oserais-je dire, de la juger irrecevable et de ne pas la traiter comme telle.

Ici, il est peut-être bon à noter que la pétition ne compte pas 1 000 signataires. Le cas échéant, nous pouvons ainsi déroger à notre obligation et considérer qu'elle n'est pas recevable.

Je m'empresse de dire que nous avons une deuxième pétition à l'ordre du jour de notre séance. Il s'agit cette fois d'une pétition qui n'a pas exactement le même objet puisqu'elle s'intitule « Ne laissons pas mourir de désespoir nos aînés placés en maison de repos ». Cette pétition a été communiquée à l'ensemble des membres. Elle ne compte pas non plus 1 000 signataires. Si l'on devait auditionner, ce serait une dérogation. C'est ce que je voulais dire précédemment, je ne sais pas si j'ai été bien compris.

(Réactions dans l'assemblée)

Elles sont recevables, mais nous pourrions déroger au fait d'auditionner l'auteur de la pétition.

Échange de vues

M. le Président. - La parole est à Mme Bernard.

Mme Bernard (PTB). - Si mes souvenirs sont bons, lors de la commission précédente, on avait évoqué la possibilité, pour la première pétition, que les personnes soient auditionnées dans le cadre de la commission spéciale.

Il avait été dit que l'on en discuterait à la Conférence des présidents. Je ne sais pas si cela a été le cas. Quelle est l'orientation prise par la Conférence des présidents ?

Je réitère ma proposition, à savoir que ces personnes soient auditionnées dans le cadre de la commission spéciale.

M. le Président. - Pour répondre à votre question, je n'ai pas eu de retour de la Conférence des présidents. À ma connaissance, le sujet n'a pas été abordé. Il nous revient de statuer.

Pour répondre à votre suggestion, il est vrai que la commission spéciale n'a pas encore planifié les auditions à venir, qu'il s'agisse d'experts d'une sorte ou d'une autre, qu'il s'agisse d'organisations représentatives, et cetera.

M. le Président Marcourt avait évoqué cette planification, mais, à ce jour, nous n'avons pas encore de planning concernant les auditions à venir, du moins pour ce qui concerne ce que nous évoquons aujourd'hui.

Je suggère, même si ce n'est pas dans les attributions de la commission spéciale, que nous prenions en compte le fait que la commission spéciale, à terme, auditionnera encore bon nombre d'experts ou d'organisations.

Je vous propose – si vous n'y voyez pas d'inconvénient, parce qu'il nous faut statuer et atterrir sur un texte aujourd'hui – que notre Commission de l'emploi, de la santé et de l'action sociale, qui a pris connaissance des deux pétitions, prenne attitude et considère que ces débats seront traités au sein de la Commission spéciale chargée de l'évaluation de la gestion de la crise sanitaire de la covid-19, d'une manière ou d'une autre. Considérant la possibilité de vérifier par ailleurs le nombre de signataires et leur identité au regard du règlement du Parlement wallon, je propose que la commission décide ce jour de clore l'examen des deux pétitions.

La parole est à Mme Bernard.

Mme Bernard (PTB). - Dans le texte, on mentionne l'idée que la première pétition soit renvoyée vers la commission spéciale. Auquel cas, on clôt la discussion ici.

Pour la deuxième pétition, il me semble avoir compris que des signatures étaient arrivées par internet et pas sur papier, et que le nombre de ces signatures dépasse le millier.

M. le Président. - Le secrétaire me précise que c'est la procédure formelle qui est nôtre. Oui, il y a eu plus d'une signature, sauf qu'elles ne sont pas rentrées par le dispositif prévu par le Parlement. Le document qui est rentré et qui nous est parvenu au Parlement ne comportait qu'une seule signature dans les deux cas. C'est formel, mais c'est ainsi décidé et ainsi prescrit.

Pour revenir à votre première intervention, l'idée n'est pas de renvoyer les pétitions en question à la commission spéciale dès lors que ce n'est pas du ressort de la commission spéciale et que ce n'est pas prévu comme tel dans ses attributions. L'idée, au contraire, c'est de partir du principe que la commission spéciale, le cas échéant, dans les auditions à venir, il y a fort à parier que la Commission spéciale entendra encore d'autres experts et d'autres organes et rencontrera ainsi, directement ou indirectement, le propos des deux pétitions concernant les aînés.

La Commission de l'emploi, de la santé et de l'action sociale a pris connaissance de la pétition. La commission a adopté son rapport et ses conclusions. Considérant les débats en cours au sein de la Commission spéciale chargée de l'évaluation de la gestion de la crise sanitaire de la covid-19 par la Wallonie, considérant l'impossibilité de vérifier le nombre de signataires et leur identité au regard du règlement du Parlement wallon, la commission a décidé de clore l'examen de la pétition.

Nous clôturons ainsi l'examen des pétitions et nous comptons donc sur la Commission spéciale pour aller plus avant en ce qui concerne l'objet.

Si cela convient à tout le monde, je propose que nous statuions ainsi.

Peut-on considérer la même formulation du texte pour les deux pétitions ? Très bien.

Les conclusions sont adoptées à l'unanimité des membres.

Confiance au président et au rapporteur

M. le Président. - La confiance est accordée, à l'unanimité des membres, au président et aux rapporteuses pour l'élaboration du rapport.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE DE MME BERNARD À MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR « LE TEST ANTIGÉNIQUE »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Bernard à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « le test antigénique ».

La parole est à Mme Bernard pour poser sa question.

Mme Bernard (PTB). - Madame la Ministre, en France, les tests antigéniques du coronavirus sont autorisés au grand public. Réalisés à partir de prélèvements dans les narines, ils donnent un résultat entre 15 minutes et 30 minutes sans devoir passer par une analyse en laboratoire. Un réactif change simplement de couleur si le virus est détecté. Les médecins peuvent alors directement réagir et conseiller les patients en fonction des résultats.

En cas de résultat positif, le test antigénique devra ainsi être confirmé par la réalisation d'un test PCR. Il n'est pas question de remplacer les tests PCR par les tests antigéniques, mais ces derniers peuvent être un outil d'orientation diagnostique.

En France toujours, l'objectif est le déploiement de ces tests à grande échelle, même si des essais cliniques sont toujours en cours. Cela dit, la démarche française est critiquée puisque le Gouvernement procède au déploiement sans attendre le résultat des expériences lancées récemment ni les recommandations scientifiques.

Un autre inconvénient est que ces tests sont autorisés pour la population générale, mais pas pour des personnes qui ont des symptômes ou qui sont des cas contact, puisque tous les tests qui se révèlent positifs doivent être confirmés par un test PCR.

Le porte-parole interfédéral, M. Van Laethem, a cité ce test antigénique lors des auditions en commission spéciale. Il ne s'agit pas de la panacée, mais il s'agit tout de même d'une solution crédible d'aide pour désengorger les centres de dépistage.

En tant que ministre de la Santé, comptez-vous aussi sur ce test pour désengorger les centres de dépistage ? Si oui, avez-vous déjà un délai dans lequel cela pourrait se mettre en place ? Comptez-vous le rendre accessible et gratuit à l'entièreté de la population ?

Quelle autre solution voyez-vous éventuellement pour désengorger les centres de dépistage si l'engorgement devait se produire ou se prolonger ?

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Madame la Députée, je suis favorable à l'élargissement du dépistage dans l'absolu. On en a déjà parlé un certain nombre de fois, vous savez que cette question relève du Fédéral, la commercialisation des tests dépend exclusivement du Fédéral et de l'Agence fédérale du médicament et des produits de santé. Comme vous le dites notamment, puisque les centres de triage relèvent en partie de la Région aussi, tout est toujours interconnecté. Nous avons relayé un certain nombre de fois la possibilité d'étendre et d'élargir les différents tests.

En France, il y a des autotests qui sont possibles, ce n'était pas le cas en Belgique. On a demandé si c'était possible de le faire, ouvrir potentiellement aux tests salivaires, aux tests antigéniques. Les tests salivaires qui sont testés pour le moment par l'Université de Liège, mais aussi à Anvers, semble-t-il, viennent d'être lancés. Les résultats sont très attendus. Ils ont des avantages et d'autres des inconvénients, comme les antigéniques aussi, vous y avez en partie fait référence.

La Haute Autorité de Santé française considère que les tests antigéniques qui ont des niveaux de performance élevés pourront être utilisés en alternative des PCR. C'est visiblement une information dont je dispose.

Pour le désengorgement des centres, on peut envisager un certain nombre de choses. On a tenu de nombreuses concertations, avec différents responsables de centre. On a décidé de mettre en place une équipe de coordination des différents centres pour les aider à affronter le développement conséquent de leur activité dans les mois qui viennent, pour essayer de répartir au mieux la population qui souhaite se faire tester, avoir aussi peut-être des systèmes de rendez-vous qui permettent de soulager ou de planifier davantage encore. Une des difficultés aussi, c'est d'avoir des pics, puisque l'on a eu parfois énormément de tests et puis des gens qui viennent beaucoup moins. Le personnel du coup a du mal à s'adapter et comme c'est du personnel médical, il a aussi sa patientèle qui reprend et qui a d'autres types de pathologie qu'une suspicion covid. On sent bien qu'on ne peut pas dédoubler le personnel sauf à considérer que l'on élargit à d'autres métiers que les médecins.

D'ailleurs, je pense que votre avis serait sans doute intéressant pour voir si, au-delà des infirmiers, on pourrait élargir à d'autres types de personnel parce que, dans le cadre d'un débat au Fédéral, il y avait eu des oppositions fermes. On était dans le cadre d'un débat peut-être lié, même s'il n'y avait pas de lien entre les deux, avec la question de la réquisition, mais à côté de cela il y avait une proposition qui pouvait élargir à d'autres types de métiers que les infirmiers. Ce serait intéressant de voir si une majorité pourrait se révéler maintenant au Fédéral, qu'il puisse permettre d'élargir à d'autres types de métiers pour faire tester, notamment des étudiants parfois en médecine. Cela n'est possible que pour certains d'entre eux.

Chaque centre de prélèvement reconnu par l'INAMI peut créer des antennes. On en a 37 chez nous, des centres, et 10 antennes. On peut en créer 37 au total, 27 en plus. Des financements ont été mis en place il y a plusieurs semaines maintenant par la Région. Ce principe d'élargissement de l'offre au niveau géographique et des heures d'ouverture ne sera peut-être pas suffisant. Le Gouvernement réfléchit à d'autres pistes de travail. On en a discuté ensemble en santé publique.

Suite à la validation des initiatives visant à désengorger la capacité de centres de prélèvements par le Conseil de concertation du 22 septembre, le Conseil national de sécurité a approuvé un certain nombre de mesures :

- l'idée de finaliser des capacités supplémentaires de *testing* ;
- la réflexion sur la capacité de délégation des actes médicaux avec d'autres membres que les médecins et les infirmiers. On peut le saluer, les infirmiers maintenant peuvent le faire. C'est le Fédéral qui l'a autorisé.

Les travaux seront poursuivis aussi pour avoir des directives claires pour les collectivités pour essayer d'épargner autant que possible les médecins généralistes.

D'autres types, pour répondre à votre question, de tests, pour moi, c'est une facilité. Les tests salivaires, cela a un avantage, c'est que cela ne demande pas que

ce soit un médecin ou du personnel médical qui le fasse. On peut avoir un autotest soi-même. Par contre, au niveau du traitement, cela demande des réactifs, des écouvillons et un même traitement que le PCR.

Quand on rentre dans le détail, on se rend compte que cela demande quand même une technicité et parfois une longueur dans l'analyse, même si l'on est dans des délais qui sont bien plus courts que ceux de la France, puisque vous évoquiez la France, en moyenne six jours pour avoir ses résultats. Chez nous, heureusement, on n'est pas du tout dans ces délais-là, même si parfois il y a eu quelques pannes de ci, de là ou de laboratoires qui ont traîné. Le Fédéral a aussi essayé de redessiner un délai ou de prendre contact avec les laboratoires pour raccourcir les délais.

On essaie de voir, avec le Fédéral, s'ils peuvent autoriser d'autres types de tests. Ils nous ont dit avoir bien entendu la demande et eux-mêmes sont ouverts à la discussion. Ils demandent simplement à ce que l'Agence fédérale des médicaments puisse valider d'autres types de tests qui soient pertinents.

Pour ce qui me concerne, toutes les opportunités qui peuvent soulager ou diversifier pour ne pas devoir dépendre non plus, on l'a vu avec les réactifs, d'une pénurie mondiale à un moment donné si chacun devait être amené à avoir plus de matériel que ce que la terre ne peut en produire posera des difficultés. On ne peut pas dire qu'on a eu un grand laps de temps pour laisser des entreprises produire pour la terre entière.

Pour moi, plus on diversifiera, plus on aura de chance de pouvoir relever le défi de ces prochains mois pour avoir un *testing*.

Il semblerait, et j'en termine par là, que la Belgique soit un des pays qui teste le plus au monde. On a parlé de l'Italie dans les médias, hier et aujourd'hui, qui a de bons résultats, parce qu'ils n'ont pas de rebond là-bas – et on peut s'en réjouir –, mais je notais également qu'ils avaient 100 000 tests par jour, alors que la Belgique doit être entre 30 000 et 40 000 tests. Or, on est six fois moins. Cela montre qu'en termes de *testing*, on est arrivé à un nombre de tests par jour qui est extrêmement important au vu de notre petite population.

M. le Président. - La parole est à Mme Bernard.

Mme Bernard (PTB). - Merci, Madame la Ministre, pour votre réponse très détaillée.

Comme vous l'avez dit, il y a deux axes que l'on doit continuer à prendre en compte pour améliorer le dépistage et la possibilité de traitement de la maladie : la diversification des tests, d'une part, et la question du désengorgement des centres de dépistages, d'autre part.

Je reste un peu sur ma faim par rapport aux initiatives de la Région par rapport à l'ouverture de nouveaux centres. Vous avez dit qu'il y avait des budgets prévus et que des choses étaient en route. Je ne manquerai pas de revenir vers vous pour vérifier la mise en pratique effective de ces engagements que vous avez pris.

QUESTION ORALE DE M. HEYVAERT À MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR « LA GESTION DE LA COVID-19 AU NIVEAU LOCAL »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Heyvaert à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la gestion de la covid-19 au niveau local ».

La parole est à M. Heyvaert pour poser sa question.

M. Heyvaert (Ecolo). - Madame la Ministre, depuis le mois d'août, les communes reçoivent les chiffres des contaminations sur leur territoire. Pour certaines, elles reçoivent une analyse détaillée des lieux de contamination de la part de l'AViQ, avec une localisation sur carte des différents *clusters* ou foyers.

Nous pouvons nous réjouir de cette possibilité de gestion plus locale de l'épidémie. Malheureusement, beaucoup de communes ne savent pas quelles mesures elles doivent prendre en lien avec ces informations reçues. Si nous revenons sur l'actualité, la Province du Brabant wallon a pris hier certaines mesures qui semblent disproportionnées par rapport à la reprise de l'épidémie. La vigilance est de mise, mais des mesures supplémentaires n'étaient pas nécessaires à mon sens.

Depuis le CNS de mercredi, la pression a été mise sur les bourgmestres. D'un côté, les mesures sont assouplies, mais d'un autre côté, la moitié du pays prend des mesures supplémentaires. Nous avons perdu l'adhésion des citoyens pendant cet été. Maintenant, au lieu de prendre des mesures sanitaires, les bourgmestres sont obligés de prendre des mesures d'ordre public. Il me semble que nous dérivons tout doucement dans la gestion de cette crise.

Madame la ministre, pouvez-vous nous expliquer comment les chiffres sont analysés par l'AViQ ? Quel retour et quel suivi l'AViQ a-t-elle déjà reçus des communes ? Avez-vous fait une liste d'actions préventives à mettre en place pour aider les bourgmestres dans leurs mesures ?

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Monsieur le Député, les données sont analysées grâce à un outil informatique de *business intelligence* dans lequel la plupart des données brutes disponibles sont injectées. Cet outil permet de visualiser et d'interpréter les données afin de les communiquer de manière intelligible aux autorités locales sous forme de rapports d'information et de rapports d'analyse.

Les rapports d'information donnent un aperçu de la situation sur le territoire. Ils sont envoyés dès qu'un foyer de deux cas apparaît dans une commune. Ce rapport est quotidien.

Les rapports d'analyse sont réalisés par une petite équipe d'analystes de données. Ils fournissent des informations plus précises sur les foyers identifiés : le type de foyer – familial, structurel –, sa taille, le nombre de cas avérés au sein du foyer, l'évolution de ce nombre et la localisation géographique approximative de ce foyer. Des rapports sont générés à partir de 10 cas et leur actualisation est réalisée par les analystes en fonction de l'évolution de la situation.

Sept *case managers* ont été mis en place dans le courant du mois d'août, pour venir en soutien aux autorités locales dans la prise de mesures face à la propagation du virus dans les communes. Ils sont répartis à raison de deux pour les provinces du Hainaut et de Liège et un pour chacune des trois autres provinces.

Depuis leur mise en place effective, des échanges constructifs et un climat de confiance ont pu être établis entre les bourgmestres concernés et leur *case managers* qui sont systématiquement conviés aux réunions de crises et aux cellules de veille provinciales, pour assurer une présence de l'AViQ dans les débats à l'échelon communal.

Les autorités locales se sont impliquées et proposent proactivement la mise en place de mesures préventives en concertation avec l'AViQ et le Gouverneur de la province. Je voudrais citer, par exemple, le rappel des mesures de base à des groupes identifiés, l'obligation du port du masque dans certaines circonstances ou des lieux précis.

Pour apporter le meilleur soutien aux autorités locales, la cellule de surveillance des maladies infectieuses de l'AViQ est en contact constant avec les différents référents médicaux actifs sur le terrain : les services de l'AViQ pour les collectivités agréées, la médecine scolaire pour les écoles, la médecine du travail pour les entreprises et la première ligne de soins via la ligne téléphonique AViQ pour les professionnels de la santé.

Des *case managers* sont eux en contact permanent avec le terrain et apportent, j'espère, un éclairage complémentaire à l'analyse chiffrée au profit des autorités locales et des intervenants éventuels. C'est par ces différents canaux que sont formulés les avis et précisions, le cas échéant, les mesures à prendre. Le dispositif, néanmoins, doit évoluer, un accord avec une convention avec Sciensano pour pouvoir accéder à des données régionales et des données de Sciensano pour pouvoir donner des informations plus précises auprès des bourgmestres et des gouverneurs, notamment par quartier, et des informations qui seraient plus précises vont être mises en place dans un délai d'environ une semaine.

M. le Président. - La parole est à M. Heyvaert.

M. Heyvaert (Ecolo). - Vous savez bien l'attachement que j'ai à l'action locale et je pense que c'est nécessaire, il faut aider les bourgmestres dans les mesures à prendre. On a vu aussi le gouverneur du Hainaut aujourd'hui annoncer qu'il va essayer d'imposer l'application sur la province alors que c'est illégal. On va sur des mesures où certains gouverneurs proposent des mesures illégales. On part un peu dans tous les sens, et donc je pense que c'est important qu'on puisse reprendre et aider les bourgmestres à prendre de bonnes décisions, aider les gouverneurs à prendre des mesures sanitaires efficaces basées sur des données scientifiques et basées sur une situation épidémiologique qui soit claire.

L'erreur que l'on fait aussi, c'est de ne plus prendre en compte ces hospitalisations. Quand on regarde les chiffres en Brabant wallon, on est à neuf hospitalisations, alors que depuis le début de la crise, on est aux alentours de quatre ou cinq. On est à des chiffres très bas, que ce soit en soins intensifs ou en termes d'hospitalisations et on arrive à prendre des mesures parce que, oui, il y a un nombre de cas qui augmente, dû certainement à la rentrée scolaire, mais c'est disproportionné.

Que va-t-on faire quand on arrivera au mois de novembre où les cas vont encore plus augmenter ? On va repartir dans un confinement total si l'on va vers des mesures comme cela.

QUESTION ORALE DE MME DURENNE À MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR « LA PHASE DE TEST DE L'APPLICATION DE *TRACING* CORONALERT »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Durenne à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la phase de test de l'application de *tracing* Coronalert ».

La parole est à Mme Durenne pour poser sa question.

Mme Durenne (MR). - Madame la Ministre, au cours de ces derniers jours, l'application de *tracing* Coronalert a été testée, je dirais, grandeur nature par quelque 10 000 personnes qui se sont portées volontaires. Parmi ces personnes, on retrouve un grand nombre des agents des SPW, du FOREm, de l'AViQ, qui avaient été sollicités au préalable et dont plusieurs centaines d'entre elles ont marqué leur accord.

On le sait, l'objectif de ce test, qui devait durer 10 jours, était d'évaluer le fonctionnement en situation réelle – parce qu'il faut voir ce qui se passe en situation réelle – de l'application Coronalert au sein de tout le dispositif sanitaire déployé dans la lutte contre le covid-19. Le lancement officiel de l'application était prévu pour la fin septembre. Nous sommes le 29 septembre aujourd'hui, dès lors, mes questions sont les suivantes :

Comment s'est passée, Madame la Ministre, cette phase de test grandeur nature ? De quand à quand s'est-elle déroulée ? Une évaluation a-t-elle déjà été réalisée ? Dans l'affirmative, quels en sont les enseignements qui en ont été tirés ? Le délai prévu pour le lancement de l'application sera-t-il respecté ?

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Madame la Députée, en prenant en compte les indicateurs des quatre dernières semaines relatives au suivi de contacts, si nous considérons que les patients index ayant répondu à l'appel du *call center*, les chiffres sont plus importants. Le ratio est de 3,85 :

- un ratio de 1,44 contact déclaré au sein du ménage ;
- un ratio de 2,16 contacts à haut risque déclarés hors du ménage ;
- un ratio de 0,25 contact à bas risque déclaré hors du ménage.

De plus, chaque patient index déclare en moyenne 0,49 collectivité fréquentée. Quant au taux de réponse, durant cette période, il est de 77 %.

Le ratio de quatre pour un annoncé est basé sur le nombre de patients index qui ont répondu et non le nombre total de patients index.

Concernant le *call center*, afin de faire face à la charge de travail, les effectifs seront augmentés progressivement dès cette semaine – on en a parlé dans le cadre des discussions budgétaires, puisque l'on va passer de 90 à 180 à partir de jeudi – en fonction des besoins. L'augmentation sera évaluée de semaine en semaine en fonction de la charge de travail par le comité de pilotage spécifique à l'organisation du *call center*.

En ce qui concerne le statut des travailleurs, vous ne m'avez pas posé la question.

Quant à la formation, elle est actuellement pratiquée sous forme continue dans un but d'amélioration permanente ; il s'agit de faire face aux nombreux changements appliqués dans les scripts au fil de l'évolution de l'épidémie et des procédures de prise en charge, notamment le respect de la quarantaine et le rappel.

En ce qui concerne l'application Coronalert, elle est en test depuis le 18 septembre et elle sera en production cette semaine. Je pense qu'elle sera prête à partir de demain.

La phase de test se déroule selon mes informations de manière satisfaisante, puisque cela devrait être lancé demain. Environ 13 000 utilisateurs ont téléchargé l'application de façon anonyme et 5 500 l'ont téléchargée de façon non anonyme, en phase test donc.

Deux types d'évaluation : une première relative à l'utilisation de l'application et une deuxième concernant le GitHub, donc le téléchargement du code. Il en ressort des feed-back positifs :

- 67 % des testeurs trouvent que l'application est claire ;
- 68 % des testeurs sont satisfaits de l'application et la trouvent conviviale ;
- 8 % des testeurs ont vu l'écran de contact à haut risque ;
- 60 % des testeurs sont prêts à la recommander à leurs proches, ce qui à ce stade est un chiffre supérieur à ce qui était espéré.

En ce qui concerne les moyens de promotion, le lancement se fera par une conférence de presse demain et une large campagne à destination de l'ensemble des citoyens incitant à télécharger l'application sera lancée le 1er octobre. Il s'agira notamment d'avoir recours aux réseaux sociaux, de diffuser des microvidéos et de faire du *bannering* sur site web, de faire appel à des influenceurs, de déployer une large campagne d'affichage, de diffuser le spot TV ainsi que de diffuser des messages sur les autoroutes.

L'application permettra de venir en appui aux autres mesures – cela ne les remplace pas – pour casser la chaîne de transmission du virus. C'est un outil de prévention qui s'inscrit dans une démarche globale de santé publique parmi les mesures du Plan de gestion et d'action en cas de recrudescence épidémique.

Je terminerai par rappeler à toutes et tous, même si je peux comprendre la lassitude de certains ou peut-être de tous par la longueur de cette crise, l'importance de rester solidaire envers autrui en continuant à appliquer les mesures d'hygiène de base ainsi que les gestes protecteurs. Faisons-le en pensant aux travailleurs qui sont éreintés par la crise. On les applaudissait il y a

quelques mois, maintenant respectons-les en évitant de leur apporter des personnes malades.

M. le Président. - La parole est à Mme Durenne.

Mme Durenne (MR). - Merci, Madame la Ministre pour vos éléments de réponse. J'entends bien la lassitude de certaines personnes face à cette crise qui dure depuis des mois. J'ai tendance à dire que, si chacun respectait les mesures-barrières qui ont été demandées, si chacun était responsable, cela aiderait. Ce n'est pas facile, on en convient.

Quant à cette application Coronalert, il faut tout mettre en œuvre pour casser ces chaînes de transmission. C'est important, chacun a un rôle important à jouer. J'avais juste une crainte, c'est que les *call centers* soient débordés par le volume d'appels, mais il n'y a aucun problème, cela a été discuté ce matin. On renforce d'ici quelques jours le nombre d'agents, passant de 90 à 180, avec encore possibilité, en fonction du marché public qui a été lancé, d'augmenter le nombre d'agents si nécessaire. C'était ma petite crainte, mais nous sommes rassurés par votre exposé de ce matin lors de l'ajustement budgétaire.

On espère qu'un maximum de personnes pourra adhérer à cette application. Dans certains pays, cela ne fonctionne pas tout à fait comme on l'aurait souhaité, mais on essaie de mettre en œuvre toute une série de mesures afin de casser cette chaîne de transmission.

QUESTION ORALE DE MME NIKOLIC À MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR « LE RÔLE DU RÉSEAU SANTÉ WALLON DANS L'ACCOMPAGNEMENT DES PATIENTS LORS DES TESTS DE LA COVID-19 »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Nikolic à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « le rôle du Réseau santé wallon dans l'accompagnement des patients lors des tests de la covid-19 ».

La parole est à Mme Nikolic pour poser sa question.

Mme Nikolic (MR). - Madame la Ministre, la surcharge de travail due à l'épidémie de covid, doublée de la traditionnelle recrudescence de maladies liées à la rentrée scolaire et aux baisses des températures met les médecins généralistes sous pression. On a souvent l'occasion d'en discuter au sein de cette commission.

Cette pression se traduit administrativement à deux moments particuliers :

- avant le test, puisque la prescription par le médecin reste la norme, nonobstant un certain degré d'automatisation notamment pour les personnes revenant de zones à risque ;
- après le test, puisque le médecin doit communiquer les résultats de l'analyse et faire son suivi au patient.

Dans les centres de test, on indique que les résultats sont publiés assez rapidement, dès qu'ils sont disponibles, dans le dossier médical sécurisé de chaque patient, accessible via le site du Réseau de santé wallon.

Sauf que dans les faits, il me revient que ces transmissions de résultats soient plus compliquées, la plateforme indiquant des informations contradictoires quant au dépôt des résultats, et certains médecins disposant de ces résultats avant leurs publications sur la plateforme du site du Réseau santé wallon. Ils sont donc harcelés par leurs patients pour obtenir les résultats rapidement, ce qu'on peut comprendre.

Voici mes questions. Quelle est la place du Réseau de santé wallon dans la gestion de la crise et dans le rôle de « décharge administrative » – au sens d'allègement de la charge administrative – pour les médecins généralistes ?

Qu'est-ce qui explique ces difficultés recensées dans le délai entre le test et sa publication de résultats sur la plateforme ? S'agit-il d'une difficulté technique ? Le cas échéant, une réponse peut-elle être apportée pour soulager le corps médical, les médecins généralistes qui se retrouvent en première ligne dans ce cas ?

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Madame la Députée, comme vous le savez, l'accès des résultats des tests PCR est une priorité pour permettre notamment de décharger administrativement les médecins généralistes. Les résultats des tests PCR effectués par le laboratoire fédéral sont accessibles immédiatement par le patient et le médecin prescripteur via le portail du Réseau santé wallon ou le portail fédéral de masanté. be.

Des difficultés d'accès aux résultats pour les tests PCR réalisés dans les hôpitaux francophones et les laboratoires ont été identifiées par le terrain. Face aux difficultés techniques que beaucoup d'institutions rencontrent pour donner accès au patient aux résultats des tests PCR, et pour raccourcir le délai d'accès par défaut – 15 jours ou 30 jours selon le cas – le Réseau santé wallon a proposé une solution pratique et efficiente aux hôpitaux et aux laboratoires.

Pour les patients ayant donné leur consentement, un connecteur a été développé par le Réseau santé wallon, et il a été demandé aux hôpitaux et labos de copier sur ce connecteur le fichier qu'ils envoient déjà à Sciensano avec le résultat PCR. Sur base de ce fichier, le Réseau santé wallon a ramené à zéro jour, le délai de consultation du patient pour les résultats que l'hôpital ou le labo privé aura déclarés sur le portail. Cette démarche permet aussi aux hôpitaux et labos francophones d'assurer un accès immédiat aux résultats des patients adultes qui ont donné leur consentement éclairé pour le partage électronique de leurs données de santé. Une communication explicative et une note technique pour l'implémentation ont été envoyées par le Réseau santé wallon le 14 septembre dernier aux labos et hôpitaux wallons. Le service support du Réseau de santé wallon se tient à disposition des organisations qui ont d'autres questions.

Pour les patients qui n'ont pas encore donné leur consentement éclairé au partage électronique de leurs données de santé, le Réseau santé wallon a mis en place une publication alternative accessible uniquement au patient. En effet, les patients concernés seront prévenus par SMS de la publication des résultats, et pourront en prendre connaissance immédiatement, à travers une page spécifique, personnelle et sécurisée du portail du Réseau santé wallon.

Notons également que cette approche a également été mise en œuvre au même moment par le Réseau de santé bruxellois.

Au 21 septembre, la solution était opérationnelle au CHC de Liège et à Jolimont. Elle est en cours de déploiement à Saint-Luc Bruxelles, et elle a obtenu l'adhésion formelle de cinq hôpitaux bruxellois. Les travaux ont démarré pour les CHU Tivoli, Ambroise Paré, Auvelais, le Bois de l'Abbaye à Seraing, le CHR de Mons, Érasme Anderlecht, Saint-Pierre Bruxelles, Bordet et le laboratoire LBNext. Un contact est initié avec Mouscron, CHWAPI, Clinique de l'Europe et Saint-Vith.

M. le Président. - La parole est à Mme Nikolic.

Mme Nikolic (MR). - Je me réjouis d'entendre ces informations encourageantes.

Vous avez mis à profit le délai entre le moment de dépôt de la question et le moment de la réponse pour résoudre ce problème, qui était connu et qui a été rapidement réglé.

Il ne m'est plus revenu de problèmes du terrain, mais j'espère aussi que c'est parce qu'il n'y a plus trop de personnes dans mon entourage qui se retrouvent à devoir faire le test. L'avenir nous le dira.

QUESTION ORALE DE MME NIKOLIC À MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR « LA MÉTHODOLOGIE D'ANALYSE DES DONNÉES DE SCIENSANO PAR L'AGENCE WALLONNE POUR UNE VIE DE QUALITÉ (AVIQ) ET LES RÉSULTATS CONCRETS »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Nikolic à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la méthodologie d'analyse des données de Sciensano par l'Agence wallonne pour une vie de qualité (AViQ) et les résultats concrets ».

La parole est à Mme Nikolic pour poser sa question.

Mme Nikolic (MR). - Madame la Ministre, je ne reviens pas sur le rôle de Sciensano dans l'analyse des données puisque l'on a déjà eu l'occasion de beaucoup en débattre.

Lors de votre audition dans le cadre de la Commission spéciale, vous nous avez indiqué que, le 21 mars 2020, l'AViQ lançait un monitoring au niveau des maisons de repos. Je vous avais annoncé, ce même jour, que je reviendrais par le biais de questions orales ou écrites.

Comment avez-vous coordonné l'action de l'AViQ avec Sciensano pour ce monitoring au niveau des maisons de repos dès le 21 mars ? Sachant que, et je vous cite : « Les services de l'AViQ font un monitoring, mais ce ne sont pas des épidémiologistes, c'est un service avec des fonctionnaires », ce qui nous a d'ailleurs été confirmé lors de l'audition de l'AViQ.

Il y a un accord-cadre entre Sciensano et l'AViQ pour collaborer au niveau de la collecte et du traitement des données. Comment cet accord-cadre a-t-il été appliqué ?

Il a notamment été discuté, le vendredi 18 septembre, lors de cette commission spéciale, d'une veille épidémiologique en Wallonie par Sciensano. Au moment où nous parlons, y a-t-il bien un monitoring quotidien de ce qui se passe dans les maisons de repos ? Sait-on exactement où l'on en est pour ne pas reproduire les situations du passé ?

Sciensano nous a expliqué être une sorte de réceptacle des données anonymisées. Il en fait une analyse quantitative avec toute une série d'indicateurs. Mme Quoilin de Sciensano nous a déclaré : « Si la Région wallonne a un système qui existe au niveau des maisons de repos et de soins, on ne va pas le dédoubler. Ils ont leur système et ils nous transmettent les informations ».

Quelle méthodologie est dès lors en place à l'AViQ pour la réalisation d'une analyse plutôt qualitative de la situation épidémiologique et notamment dans les maisons de repos ?

Il nous a été dit en commission spéciale que, au départ, l'AViQ fonctionnait avec des tableaux Excel. Comment ce système a-t-il évolué à ce jour ? Comment en arrive-t-on à identifier de potentiels clusters ou problèmes sur base de ces analyses afin de les éviter tant que faire se peut ?

Les auditions ont déjà permis d'y voir un peu plus clair sur la répartition coordination avec Sciensano, mais j'avais déposé cette question et je crois que c'est important de vous entendre là-dessus aussi.

Je prends un exemple, qui a été médiatisé, dans l'arrondissement de Liège. C'est le cas d'une maison de repos à Juprelle pour laquelle l'AViQ nous a apporté des chiffres. Le 14 septembre, une aide-soignante était testée positive. Le 21 septembre, on était à 12 tests positifs dans cette maison de repos. Le 28 septembre, la gazette locale annonçait 35 personnes positives, soit la moitié des résidents de la maison de repos auxquels s'ajoutent deux membres du personnel. On voit donc que cela va très vite.

La question du monitoring et de la méthodologie de ce monitoring trouve tout son sens.

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Madame la Députée, comme vous le précisez, l'AViQ fait un monitoring des maisons de repos depuis le 21 mars qui est basé sur la mise en place d'un outil informatisé, qui s'appelle Plasma, développé par l'équipe informatique de l'AViQ et une plateforme de collecte directe de données encodées par les institutions agréées par l'AViQ. Elle est utilisée non seulement par les maisons de repos, mais aussi par tous les établissements d'hébergement. Outre les données d'identification de la structure d'hébergement, les types de données collectées relèvent de quatre catégories : les cas de covid, les décès, les pénuries de personnel et les carences en matériel.

Concrètement, les établissements encodent leurs données tous les jours avant 11 heures. Au cas où un établissement n'a rien encodé depuis trois jours, un mail de rappel lui est envoyé.

Chaque matin à 7 heures 30, des rapports de situation sont envoyés aux services de l'AViQ compétents pour chaque type d'établissement ainsi qu'aux gouverneurs.

Ces rapports reprennent la situation du moment, avec une mise en évidence des nouveaux foyers, au moins deux cas déclarés et au moins 10 cas déclarés.

Sur base de ces rapports, les agents des services entrent en contact par téléphone avec les institutions pour identifier les problèmes et déterminer avec eux les actions à prendre. Les agents de chaque service complètent un tableau de bord avec les informations importantes qu'ils ont recueillies.

Il existe aussi un système d'alerte automatique pour avertir en temps réel les services de l'AViQ dès qu'un établissement déclare plus d'un cas confirmé, ou un cas possible, ou si le nombre de cas déclarés dépasse de 50 % les cas déclarés la veille. Le service compétent de l'AViQ peut dès lors prendre contact immédiatement avec l'établissement concerné.

Tout ceci constitue un premier niveau de monitoring opérationnel qui permet à l'AViQ d'identifier de potentiels foyers ou problèmes et, le cas échéant, de réagir rapidement.

Les agents en charge de ce premier niveau ne sont pas des épidémiologistes, mais des agents qui connaissent les secteurs des maisons de repos, du handicap et de la santé mentale. Ils peuvent faire une analyse qualitative de chaque situation et y réagir le plus efficacement possible.

Un second niveau de monitoring est réalisé par la Direction de la recherche et de la statistique qui analyse les données et produit des analyses et statistiques, par exemple, sur l'évolution du nombre de cas ou de décès. Cette direction prépare aussi les données qui doivent être envoyées chaque jour sous un format adéquat à Sciensano.

Les agents de la Direction de la recherche et de la statistique qui effectuent ce travail ont eux un profil de chercheur scientifique avec des spécialisations en santé publique, épidémiologie et démographie.

Enfin, le troisième niveau de monitoring est réalisé par Sciensano qui reçoit de l'AViQ, tous les jours avant midi, y compris le week-end, les données de déclaration de cas et de décès. Il s'agit des données arrêtées à 7 heures 30 chaque matin et qui concernent donc les déclarations de la veille.

Sur base de ces données, Sciensano réalise des analyses pour l'ensemble de la Wallonie, y compris la Communauté germanophone, qu'il publie le lendemain. Les informations publiées par Sciensano correspondent donc aux déclarations du jour J-2. Ce travail d'analyse a un objectif de suivi épidémiologique global.

Les trois niveaux d'analyse que j'ai évoqués sont donc complémentaires et non concurrents avec des objectifs différents :

- un objectif opérationnel pour une réponse rapide aux problèmes identifiés ;
- un objectif de suivi de l'épidémie dans les établissements de la Région wallonne pour disposer d'informations pertinentes et synthétiques ;
- un objectif de suivi épidémiologique global au niveau régional et national.

Puisque vous faisiez référence à une convention entre Sciensano et l'AViQ, cette convention a été passée il y a environ deux semaines, c'est à peu près ce moment-là. Il était également, dans la foulée, nécessaire d'avoir une autorisation spécifique pour que Sciensano puisse disposer des données personnalisées du personnel de l'AViQ. C'est chose faite depuis jeudi dernier.

L'AViQ m'informe, comme je l'ai dit à M. Heyvaert, que, dans une semaine environ, il sera possible d'avoir une analyse plus fine à l'égard des bourgmestres qui leur permettra d'avoir des mesures qui soient plus précises et qui correspondent plus à leurs attentes. C'est le fruit aussi de discussions que nous avons eues avec les bourgmestres. Nous aurons sans doute l'occasion d'en discuter si nous évoquons, dans les prochaines heures ou les prochains jours, la modification du décret quarantaine.

M. le Président. - La parole est à Mme Nikolic.

Mme Nikolic (MR). - Merci, Madame la Ministre, pour ces réponses très complètes.

J'ai bien noté les trois niveaux d'analyse complémentaire. Cela me semble très bien, en tout cas en théorie. On sait bien qu'en théorie tout se passe toujours bien. Il n'y a plus qu'à espérer qu'en pratique cela roule et qu'il y a suffisamment d'huile dans tous les rouages qui ont l'air nombreux.

Par rapport aux relations avec l'AViQ, je faisais plutôt référence à un accord-cadre préexistant qui nous avait été présenté par Mme Quoilin et qui datait d'avant la crise même, mais j'ai noté cette convention qui va plus loin, qui devrait aussi permettre de mettre de l'huile dans le rouage.

Juste encore une petite réflexion, parce que vous avez parlé de contacts par mail. Dans le cadre de Juprelle, cela nous a été dit par l'AViQ vendredi dernier, un mail avait été envoyé de manière proactive puisque la commune se situait en zone rouge, où le niveau de contamination dépasse les 50 cas par 100 000 habitants, et il n'y avait pas eu de réponse. Il faut faire attention aussi à ce qu'il y ait un contact direct qui soit pris, c'est vraiment quelque chose de très dynamique avec les maisons de repos, parce que, comme je l'ai dit et comme on l'a vu déjà par le passé, cela peut aller très vite.

J'ai pris bonne note des autres réponses et ne serai pas plus longue, parce que je vois que M. le Président me fait les gros yeux.

M. le Président. - J'essaie d'éviter de faire des yeux à qui que ce soit, parce que tout à l'heure, j'ai eu un message en retour. C'était équivoque.

(Rires)

QUESTION ORALE DE MME NIKOLIC À MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR « LE *TESTING* DES NOUVEAUX ARRIVANTS EN MAISONS DE REPOS (MR) ET MAISONS DE REPOS ET DE SOINS (MRS) »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Nikolic à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « le *testing* des nouveaux arrivants en maisons de repos (MR) et maisons de repos et de soins (MRS) ».

La parole est à Mme Nikolic pour poser sa question.

Mme Nikolic (MR). - Merci, Monsieur le Président. En général, je fais la question plus courte, ce qui fait que je me permets de déborder un petit peu sur la réplique. Comme cela, on fait une opération nulle.

Madame la Ministre, en commission spéciale toujours, vous indiquiez en réponse à l'une de mes questions que le *testing* des nouveaux arrivants en maison de repos et de soins était obligatoire et systématique depuis la pré-crise. Mais dans les faits, il y aurait quand même encore quelques couacs. Il me revient en effet de la part de nombreux acteurs de terrain que certaines institutions n'auraient pas de directives ou de procédures claires en ce sens et ne les appliquerait pas.

Je voulais faire le point sur la communication de l'AViQ sur les circulaires à cet égard. Une circulaire de l'AViQ de début juillet précise les dispositions dans ce cas de figure. Peut-être qu'il serait nécessaire d'assurer un suivi et de refaire une communication autour de cette mesure.

On sera tous d'accord que, sur le principe, il faut éviter de faire rentrer le loup covid dans la bergerie des maisons de repos.

L'AViQ a-t-elle prévu ou dans l'intervalle organisé une nouvelle communication spécifique sur le *testing* des nouveaux arrivants prévu dans la circulaire de fin juillet, du 29 juillet, je pense ?

Pour les anciens résidents de retour après un séjour à l'hôpital ou tout séjour en extérieur de plus de 24 heures, actuellement seule une quarantaine est prévue. Ne faudrait-il pas la doubler d'un *testing* et abréger la quarantaine ?

Enfin, dans les zones où le niveau de contamination dépasse 50 cas pour 100 000 habitants, un *testing* automatique préventif dans les maisons de repos est organisé pour les résidents et le personnel. Il semble que dans ce cas précis, le *testing* des résidents soit pris en charge par le Fédéral, mais que pour le personnel, c'est l'institution qui en supporte les frais. Or, en commission spéciale, on a suffisamment parlé de cette question de pont-levis en laissant les poternes ouvertes. On ferme le pont-levis, mais on laisse les poternes ouvertes avec le risque que le loup covid rentre par ce biais-là et notamment par le personnel.

Envisagez-vous d'intervenir au niveau de ces procédures en soutien pour nos institutions, nos maisons de repos et de soins ?

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Madame la Députée, vous évoquez plusieurs types de *testings* dans votre question.

Pour le *testing* des nouveaux arrivants, la recommandation qui est reproduite dans la circulaire de l'AViQ que vous citez et l'une des recommandations de Sciensano dans son document « Définition de cas, indication de demande d'un test et déclaration obligatoire de cas covid », dont la première mise à jour date du 14 août, dans lequel il est indiqué que les personnes suivantes doivent être testées : tous nouveaux résidents qui entre pour la première fois dans une collectivité résidentielle, les maisons de repos, maison de vie pour personne handicapée, centre d'accueil de jour pour jeune et prison. Il y a une précaution d'usage qui est de voir si la capacité de *testing* le permet, mais c'est une phase qui a été ajoutée dans le cadre de la stratégie *testing* qui a été adoptée par la CIM, considérant que, en fonction de l'évolution des épidémies, selon que l'on soit dans une situation très grave ou moins grave, les *testings* seront par priorité utilisés principalement pour les personnes symptomatiques et plus asymptomatiques.

Il s'agit bien là d'une recommandation que la circulaire rappelle qui permet d'être informé à un moment donné de l'état épidémique d'une personne, mais qui n'est pas pour autant le sésame. On l'a déjà vu dans le cadre de la crise covid. Même après le *testing* de toutes les personnes, notamment dans les maisons de repos, il y a eu des gens qui avaient été testés négatifs qui ont été cohortés avec des personnes saines et qui en fait étaient contaminés et qui en contaminaient d'autres avec des conséquences qui pouvaient s'avérer dramatiques. On doit faire avec ce que l'on a. Les tests PCR dont on dispose sont toujours des tests qui ont 30 % de faux négatifs.

C'est une recommandation. Je ne peux l'imposer en tant que tel. On doit rappeler que le respect des gestes barrières et le sens des responsabilités sont les balises de notre quotidien et sans doute la meilleure manière de ne pas pouvoir se choper le virus.

En ce qui concerne le retour de résidents d'une hospitalisation, là encore, Sciensano précise dans le document que je citais plus avant – ce n'est pas moi qui le dit, c'est Sciensano, parce que parfois au niveau du PTB on fait des raccourcis en m'attribuant des éléments qui ne relèvent pas de mon avis – : « Il n'est pas scientifiquement recommandé de tester systématiquement les patients qui retournent vers une collectivité résidentielle avec un séjour en hôpital. Néanmoins, si le résultat d'une concertation entre l'hôpital et de la collectivité conclut qu'un test est indispensable, ce dernier peut être réalisé ». Il m'est donc difficile d'obliger un *testing* que les scientifiques ne recommandent pas.

Enfin, en ce qui concerne le *testing* en zone épidémique, je rappelle qu'il n'y a aucune obligation d'organiser ce *testing* pour les établissements, *testing* qui ne vise que les membres du personnel, et pas les résidents. C'est une décision qui a été prise lors de la conférence interministérielle du 5 août et qui répondait partiellement à ma demande récurrente de *testing* préventif dans les structures d'hébergement, en particulier dans les maisons de repos. Ce n'est pas moi qui dis que c'est inutile de le faire, ce sont les scientifiques du RAC.

Cela dit, la conférence interministérielle de la Santé dans son ensemble a proposé que l'on aille au-delà, et que l'on ne rencontre pas totalement les recommandations du RAC qui disait que le *testing* des personnes asymptomatiques n'était pas recommandé. Ainsi, on est allé plus loin. Les établissements sont informés qu'ils peuvent bénéficier de ce *testing*.

Comme lors de la phase de *testing* en maisons de repos, en maisons de repos et soins, d'avril dernier, le coût du prélèvement est à leur charge. L'analyse est prise en charge par le Fédéral via la plateforme fédérale, et non l'assurance maladie-invalidité. Il leur a été clairement précisé qu'ils pouvaient choisir les modalités pour effectuer ces prélèvements, soit via leur médecin coordinateur, soit via la médecine du travail, soit encore via d'autres médecins. Les prélèvements peuvent être effectués également par des infirmiers.

Selon les chiffres du jeudi 24 septembre, 222 établissements se sont montrés intéressés par un

testing. Un nombre de 17 850 tests est planifié jusqu'au 5 octobre.

J'ajoute qu'il y a aussi une discussion avec ma collègue Glatigny sur la question des stages et des stagiaires. Faut-il continuer à les tester ou pas ? En sachant que les institutions semblent ne pas vouloir prendre en charge le *testing* de personnes asymptomatiques comme les stagiaires, et considérant que c'est à la Fédération Wallonie-Bruxelles de payer, ce qu'elle ne souhaite pas. Nous aurons une discussion, à mon avis, demain en CIM Santé sur la question.

M. le Président. - La parole est à Mme Nikolic.

Mme Nikolic (MR). - Je pense que l'on met ici le doigt sur un problème dont il faudra discuter là où l'on aura plus le temps, c'est-à-dire en commission spéciale, parce que j'entends beaucoup de recommandations et je ne fais pas de raccourci, contrairement à d'autres. Madame la Ministre, j'entends bien les recommandations, et je ne dis pas que ce sont les vôtres, en tout cas pas uniquement les vôtres.

Beaucoup de recommandations, pas d'obligations, mais je vois surtout beaucoup de risques, de zones d'ombre et floues. Cela me fait un petit peu peur pour nos maisons de repos. Je crois que l'on tient peut-être une base pour des recommandations pour la commission spéciale. On en discutera à cet endroit.

QUESTION ORALE DE MME NIKOLIC À MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR « LA RÉVISION DES NORMES D'AGRÉMENT ET D'ENCADREMENT EN MAISON DE REPOS »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Nikolic à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la révision des normes d'agrément et d'encadrement en maison de repos ».

La parole est à Mme Nikolic pour poser sa question.

Mme Nikolic (MR). - Madame la Ministre, encore un suivi d'un débat entamé en commission spéciale sur la gestion de la crise sanitaire.

Ces échanges et travaux ont permis de mettre le doigt sur les différences de situations vécues entre maisons de repos entre elles, mais aussi entre les différents types d'institutions dépendants de la Wallonie. Certaines ont, dans leurs spécialités, mieux résisté que d'autres. Cela peut s'expliquer par des différences d'encadrement, des différences de fonctionnement interne, parfois des différences d'architecture des bâtiments tout simplement, mais aussi parfois au niveau des normes d'agrément.

En commission spéciale, je vous interrogeais déjà sur l'analyse nécessaire et la révision plus ou moins importante des normes d'agrément et d'encadrement dans les structures d'hébergement des personnes âgées.

Décidé en 2011 et opérationnalisé en 2014, le transfert de cette compétence n'est une réalité sur le plan financier que depuis 2019, et les normes d'encadrement sont toujours celles imaginées par l'INAMI, sauf erreur de ma part.

La question qui se pose est : comment améliorer, renforcer, l'encadrement au niveau du soin des aînés ? On connaît les difficultés de recrutement des aide-soignants, des infirmiers et des médecins que l'on connaît dans les institutions. Avez-vous des pistes pour y remédier ?

Les adossements, les conventions avec les hôpitaux sont une solution qui permettrait de détacher du personnel en cas de nécessité. Est-ce bien la piste vers laquelle vous vous dirigez notamment dans le cadre du plan Rebond ? Il y a un point là-dessus.

On a eu l'occasion d'en discuter longuement en commission spéciale : les maisons de repos et les maisons de repos et de soins sont avant tout des lieux de vie pour les personnes âgées et non des milieux hospitaliers, ce ne sont pas des hôpitaux.

Comment réconcilier, comment faire la balance entre ces deux approches ? Comment repenser l'architecture des institutions pour en faire de meilleurs lieux de vie tout en y intégrant des composantes médicales permettant, notamment l'isolement des personnes malades, tout en garantissant le maintien du contact social, notamment avec les familles ? Vous avez récemment décidé d'analyser l'impact de la crise via trois études qui ont été commandées auprès de professeurs et scientifiques. Le professeur Yves Coppieters de l'ULB pour la santé épidémiologique, l'UCL et la plateforme d'accréditation qualité pour le volet « Démarche qualité et normes » et l'Université de Liège pour le volet « Impact psychosocial sur les résidents et le personnel ».

Les conclusions devaient être connues fin septembre. Nous y sommes. Sont-elles déjà disponibles ? Pouvez-vous déjà nous faire part de quelques grandes lignes ?

Ces travaux seront très utiles dans le cadre de la commission spéciale en cours.

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité

des chances et des Droits des femmes. - Madame la Députée, les maisons de repos et maisons de repos et de soins sont en effet soumises au respect des normes d'encadrement en personnel, ou normes d'agrément, qui ne sont pas identiques aux normes de financement héritées de l'INAMI. C'est donc là qu'un travail de réconciliation doit être entamé pour que, selon les paramètres nouveaux que nous pouvons dégager avec les partenaires du secteur, nous puissions adéquatement faire correspondre les normes de financement et celles d'encadrement pour le personnel soignant.

Ceci étant, nous devons aussi susciter la réflexion sur les métiers qui ne sont pas encore suffisamment développés en maisons de repos et maisons de repos et de soins : les psychologues, les animateurs, et cetera. Le Gouvernement wallon s'est engagé dans une trajectoire historique de refinancement pour les travailleurs de la santé et du social – l'accord non marchand, 260 millions d'euros récurrents avec un engagement à partir de l'année prochaine pour 100 millions d'euros ; pour ces femmes et ces hommes qui travaillent en maisons de repos et de soins, et ce pour leur apporter de meilleures conditions de travail. C'est une première réponse pour améliorer le recrutement des professionnels dans ce secteur. Cela dit, on en avait pris avec des kinésithérapeutes, des ergothérapeutes et des logopèdes dans le cadre de la requalification des maisons de repos en maisons de repos et de soins ; 141 maisons étaient concernées, donc près de 2 200 personnes également qui avaient bénéficié d'un meilleur encadrement, donc de personnel qui pouvait aussi être en partie soulagé.

Comme vous, je suis sensible à cet équilibre nécessaire entre le soin en tant que tel et le « prendre-soin » des aînés. C'est également un paramètre qui devra jalonner les réflexions de la vaste réforme du secteur.

La Direction des aînés a déjà lancé depuis plusieurs mois un travail important sur la personne du référent pour la démence : des directeurs, infirmiers, référents pour la démence se sont rencontrés dans des *focus groups* pour réfléchir aux missions de ces référents et aux actions attendues d'eux. Les écoles de formation ont été sollicitées pour revoir la formation de ces référents. Les fédérations professionnelles ont été informées pas à pas du travail qui débouche maintenant sur une réécriture des dispositions du CWASS.

Enfin, je pourrai vous faire part des conclusions des trois études menées dans le cadre du plan Rebond dès que celles-ci me parviendront. Je ne manquerai pas de revenir vers vous à cet effet dans le courant du mois d'octobre. J'ai d'ailleurs proposé que, dès que j'en disposerai, vous puissiez, si vous le trouvez nécessaire, entendre les responsables de ces études dans le cadre de vos travaux parlementaires de la commission spéciale.

M. le Président. - La parole est à Mme Nikolic.

Mme Nikolic (MR). - Je reviens tout d'abord sur la dernière perche tendue par Mme la Ministre : oui, ce serait intéressant de pouvoir les entendre dans le cadre des travaux de notre commission spéciale.

Pour le reste, je note que la réflexion est en cours. Pour résumé, l'approche multidisciplinaire aussi de cette réflexion, de l'accueil et de l'encadrement de nos aînés. On ne fera pas non plus l'économie d'une réflexion plus large sur l'accompagnement des personnes âgées, de leur vie, voire de leur fin de vie.

Je vais m'engager dans quelque chose de trop long si je commence ici, donc je vais m'arrêter là.

Je remercie Mme la Ministre pour ses réponses et je renvoie en commission spéciale le débat plus large sur ce sujet.

QUESTION ORALE DE M. HEYVAERT À MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR « LES CHIFFRES DE SURMORTALITÉ PAR VILLE »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Heyvaert à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « les chiffres de surmortalité par ville ».

La parole est à M. Heyvaert pour poser sa question.

M. Heyvaert (Ecolo). - Madame la Ministre, Statbel a rendu les chiffres publics de mortalité par ville de plus de 10 000 habitants pour la période des mois de mars à mai. Les chiffres de surmortalité par ville sont fort surprenants.

En effet, on pourrait s'attendre à ce que les villes qui ont eu un foyer au sein de leurs maisons de repos aient un chiffre de surmortalité important. Ce que l'on constate, c'est que certaines villes qui ont eu un foyer se retrouvent avec un taux de sous-mortalité. À l'opposé, certaines villes n'ayant pas eu de foyer au sein de leurs maisons de repos se trouvent avec des chiffres élevés de surmortalité. Pouvez-vous expliquer ces chiffres ? Avez-vous commandé une étude sur ces chiffres ? Je vous remercie.

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Monsieur le Député, merci pour votre question se rapportant

notamment à l'article de Benoît Jacquemart dans Sudpresse sorti le 21 septembre, qui reprend les statistiques de Statbel à travers des tableaux par provinces wallonnes. Les communes de plus de 10 000 habitants y sont classées par pourcentage de surmortalité et non par nombre de décès. Partant de ce constat, plusieurs facteurs doivent être pris en considération pour comprendre les chiffres de surmortalité publiés par Statbel et permettre une analyse avertie, corrélée entre ces chiffres et les chiffres de foyers et décès en maisons de repos et maisons de repos et soins.

Il n'y a pas eu de décès en maisons de repos et de soins liés au covid dans toutes les communes où une ou plusieurs maisons de repos ont connu un foyer. Il y a eu des clusters en maison de repos dans 200 communes wallonnes, mais des décès covid en maison de repos dans uniquement 108 communes.

Les données de Statbel sont basées sur le registre national qui concerne la commune de résidence des personnes. Il s'avère qu'un certain nombre – estimé jusqu'à 20 % dans certains établissements – de personnes âgées vivant en maison de repos ont gardé comme commune de domicile la commune où elles résidaient avant l'entrée en maison de repos. Un certain nombre de décès sont donc attribués à des communes autres que celles où vivent réellement ces personnes.

La loi statistique des petits nombres : quand le nombre de décès est peu élevé – moins de 30 cas –, la variation en termes de surmortalité peut être importante simplement du fait du petit nombre de cas. Par exemple, une commune avec 15 décès pour la période 2017-2019 et 17 en 2020, soit deux décès supplémentaires, aura une surmortalité de 13 %. S'il y avait eu un décès en plus, cette surmortalité aurait été de 20 %, ce qui est une variation importante de surmortalité. Prendre des pourcentages sans se référer également aux valeurs réelles d'unité présente incontestablement un biais d'appréciation de l'ampleur du problème. Je n'en veux pas au journaliste. J'essaie de dire que, quand on donne une donnée chiffrée, il y a toujours une lecture par des spécialistes qui nécessite de pouvoir l'approfondir et l'examiner à l'aune de ceux-ci.

On a observé durant le confinement une diminution du nombre de décès dus à certaines causes. Par exemple, il y a eu moins d'accidents de la circulation ou des maladies cardiovasculaires liées à la pollution atmosphérique. Parallèlement, d'autres décès sont apparus suite au report de certaines consultations.

Il convient également de tenir compte de la structure de la population par âge parce que certaines communes ont une pyramide des âges inversée ou par niveau socioéconomique puisque les personnes qui ont un niveau socioéconomique moins favorable ont plus de maladies chroniques et présentent donc plus de risques de décéder, en ce compris du covid.

Le nombre de décès attribués au covid souffre également d'un biais de comparabilité lié :

- aux politiques de *testing* ;
- aux définitions de cas ;
- aux politiques de recueil des données ;
- aux délais dans la transmission de l'information.

Pour évaluer de manière précise la surmortalité observée en 2020, il serait nécessaire de contrôler tous ces facteurs : le nombre de décès en maisons de repos et de soins, la structure de la population, l'état de santé des gens. Les données présentées par Statbel doivent être lues pour ce qu'elles sont, c'est-à-dire une estimation de la surmortalité, mais qui ne permet pas de tirer de conclusions sur la comparabilité entre communes en ce qui concerne cette surmortalité.

L'IWEPS, avec qui l'AViQ collabore, a développé un indicateur de surmortalité au printemps 2020 qui sera intégré à la version 2020 des chiffres clés et développe un suivi de la mortalité à la suite de la crise qui sera bientôt mise en ligne sur son site internet. L'IWEPS estime que l'impact ne pourra être étudié que lorsque les causes de décès auront été encodées et validées pour l'ensemble de la population.

M. le Président. - La parole est à M. Heyvaert.

M. Heyvaert (Ecolo). - Merci, Madame la Ministre, pour ces réponses.

Il est important d'avoir ces analyses, mais il est aussi important de savoir, parce que je pense que la période de confinement et de déconfinement doit également être analysée au vu de son impact sur la société dans son entièreté. Ces chiffres sont intéressants à aller creuser pour voir réellement l'impact de ces deux périodes sur la santé de chacun.

(Mme Lekane, Vice-présidente, prend place au fauteuil présidentiel)

QUESTION ORALE DE M. HAZÉE À MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR « LE BLOCAGE DES RÉSEAUX HOSPITALIERS »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Hazée à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « le blocage des réseaux hospitaliers ».

La parole est à M. Hazée pour poser sa question.

M. Hazée (Ecolo). - Madame la Ministre, la loi du 28 février 2019 modifiant la loi coordonnée du

10 juillet 2008 sur les hôpitaux et autres établissements de soins a introduit le principe du réseautage entre hôpitaux et l'obligation pour chaque hôpital de faire partie d'un réseau hospitalier locorégional devant être agréé par l'entité fédérée concernée. Le cadre décrétal a été adopté par notre Parlement fin 2019 afin de permettre la mise en œuvre de ces réseaux.

Il apparaît aujourd'hui que cet édifice est mis à mal par l'analyse de l'Auditorat de l'Autorité belge de la concurrence qui considère, en substance, que les hôpitaux doivent respecter les règles du droit de la concurrence, notamment celle relative aux concentrations, et que la mise en place d'un réseau hospitalier peut, selon les cas, constituer une telle concentration.

Conséquemment à cette analyse à partir du courrier adressé par l'Auditorat aux hôpitaux en date du 22 juillet 2020, les réseaux opérationnels constitutifs d'une concentration devraient éviter de prendre toute décision d'exécution et les réseaux non encore en place et constitutifs d'une telle concentration ne pourraient pas être rendus opérationnels. C'est donc une tuile pour ces entités.

Il y a là quelque chose d'interpellant, puisqu'il faut rappeler que :

- les hôpitaux remplissent une mission d'intérêt général. À ce titre, ils sont financés par la collectivité et sont réglementés notamment en matière de programmation, d'agréation, de structuration de l'activité médicale et de financement. Ils ne sont donc pas des acteurs sur un marché en concurrence en tant que tel ;
- l'objectif de diminuer la concurrence entre les hôpitaux au sein d'un même réseau a précisément été fixé par le législateur.

Dès lors, Madame la Ministre, si la compétence de la loi sur les réseaux et de la concurrence est fédérale, en parallèle, l'agrément des réseaux relève de votre autorité et, plus largement, la bonne organisation de la santé est en interrelation avec vos compétences. Je souhaite dès lors vous interroger à ce sujet.

Êtes-vous informée de ces difficultés ? Quelle est votre approche de la problématique ?

Une analyse juridique a-t-elle été demandée à l'AViQ ou réalisée d'initiative par l'AViQ ?

Quelles sont les solutions envisagées pour résoudre ces difficultés ?

Si ces solutions requièrent une action du Fédéral, avez-vous saisi la conférence interministérielle ou le Comité de concertation à ce sujet ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Monsieur le Député, j'ai été informée et j'ai pris connaissance de l'avis rendu le 22 juillet par l'Auditorat de l'Autorité belge de la concurrence (ABC) concernant l'application des dispositions du Code de droit économique (CDE) relatives aux concentrations en réseaux hospitaliers et cliniques locorégionaux.

Pour mémoire, les concentrations entre entreprises sont définies au sein du livre IV du Code de droit économique, ayant trait à la protection de la concurrence. L'Autorité belge de la concurrence contrôle les concentrations afin de vérifier qu'elles n'entravent pas de manière significative une concurrence effective dans le marché belge ou une partie substantielle de celui-ci, notamment par la création ou le renforcement d'une position dominante.

Une concentration est réalisée lorsque plusieurs conditions définies dans le Code de droit économique sont remplies. Toutefois, ce n'est pas parce qu'une concentration est réalisée qu'elle est systématiquement contrôlée ou déclarée inadmissible par l'Autorité de la concurrence.

D'une part, seules les concentrations atteignant certains seuils de chiffres d'affaires, déterminés dans le CDE, font l'objet d'un contrôle par l'ABC. Si ces seuils ne sont pas atteints, l'opération de concentration ne doit pas être notifiée par les entreprises concernées auprès de l'Auditorat de l'ABC et le contrôle de cette dernière n'a donc pas lieu.

D'autre part, certaines concentrations qui ont été notifiées peuvent être, après contrôle, déclarées admissibles par l'ABC lorsque ces concentrations ne nuisent pas au fonctionnement du marché, notamment en ne créant pas ou en ne forçant pas un acteur dominant. Dans son avis du 22 juillet précité, l'auditorat de l'ABC estime que les hôpitaux sont des entreprises au sens du droit de la concurrence et que la mise en place d'un réseau hospitalier et clinique locorégional peut entraîner un changement durable du contrôle sur les différents hôpitaux individuels faisant partie de ce réseau.

S'agissant de l'existence d'une concentration, je considère que cette question ne peut être tranchée de manière catégorique tant les réseaux hospitaliers recouvrent des réalités différentes. Les réseaux doivent être analysés au cas par cas sur base des éléments de fait et des circonstances particulières à chaque réseau.

Il semble que l'auditorat de l'ABC envisage également cette analyse au cas par cas. L'auditorat de l'ABC a d'ailleurs demandé aux hôpitaux de lui envoyer toute une série de documents, comme les statuts du réseau, les pactes d'actionnaires, le chiffre d'affaires des

hôpitaux du réseau, afin qu'il puisse juger de l'obligation ou non de notification formelle à l'ABC.

Après la réalisation d'une analyse par l'AViQ et étant donné les répercussions qu'une décision d'inadmissibilité adoptée par l'ABC pourrait avoir sur l'agrément d'un réseau, j'ai décidé de saisir la conférence interministérielle Santé publique.

Le SPF Santé publique est en train de finaliser une note sur la question, qui sera discutée dans un groupe de travail de la CIM Santé publique très prochainement.

Comme vous le soulevez, le Code du droit économique et la loi du 28 février 2019 modifiant la loi coordonnée du 10 juillet 2008 sur les hôpitaux et autres établissements de soins sont des réglementations qui relèvent de la compétence de l'État fédéral. Les entités fédérées peuvent édicter des normes d'agrément complémentaires pour les réseaux, dans le respect des règles organiques fédérales. Les entités fédérées ont également en charge l'agrément desdits réseaux.

Je fais une petite parenthèse. Nous avons déjà dit, en Région, à l'occasion de l'adoption des réseaux locorégionaux, que nous prenions deux ans avant de pouvoir prendre des normes complémentaires pour les hôpitaux, en tout cas pour ce qui concernait la Région.

Ni dans les travaux parlementaires préalables à l'adoption de la loi du 28 février 2019 précitée ni dans cette loi, la question des concentrations n'a été abordée. Une réunion est planifiée entre l'AViQ et l'Autorité belge de la concurrence au début du mois d'octobre afin d'aborder toutes ces questions. Dans cette attente, L'AViQ a invité les réseaux à compléter leurs dossiers respectifs en sollicitant l'avis de l'Autorité belge de la concurrence.

Je ne doute dès lors pas que vous reviendrez dans les prochaines semaines sur le suivi de ce dossier, qui pourrait s'avérer être important, même si j'espère pouvoir accorder une confiance relative, eu égard aux compléments d'information qui ont été demandés et au statut des hôpitaux.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Je remercie Mme la Ministre pour les précisions juridiques qu'elle apporte.

J'entends bien qu'il y a une analyse au cas par cas, qu'il n'y a dès lors pas d'office une difficulté. En même temps, l'arrivée de cet enjeu sur cette sphère du droit de la concurrence amène une certaine forme d'insécurité pour les réseaux qui existent ou pour ceux qui sont en voie de constitution.

Vous avez saisi la CIM, c'est la bonne attitude. Il me paraît sage d'envisager, parmi les options possibles, également l'option d'une action législative à l'échelle fédérale pour alors établir qu'il y a une dérogation pour les entités hospitalières, pour les hôpitaux, compte tenu à la fois de leur mission d'intérêt général et à la fois du but, voulu par le législateur lui-même, de diminuer la concurrence entre les hôpitaux à travers l'émergence de ces réseaux locorégionaux.

Il ne s'agirait pas que, à un moment donné, le législateur conduise finalement à une forme d'incohérence.

QUESTION ORALE DE MME VANDORPE À MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR « LE RENFORCEMENT DU PERSONNEL D'ENCADREMENT DES SERVICES D'AIDE AUX FAMILLES ET AUX AÎNÉS »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Vandorpe à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « le renforcement du personnel d'encadrement des services d'aide aux familles et aux aînés ».

La parole est à Mme Vandorpe pour poser sa question.

Mme Vandorpe (cdH). - Madame la Ministre, un point inscrit à l'ordre du jour du Gouvernement wallon du 24 septembre a, vous vous en doutez, retenu notre attention. Il s'agissait du renforcement du personnel d'encadrement des services d'aide aux familles et aux aînés agréés par la Région wallonne.

Comme parlementaires, a fortiori de l'opposition, nous n'avons pas le privilège de disposer des notes du Gouvernement wallon. Au prix d'un recours adéquat, nous pouvons avoir connaissance des notifications, qui nous parviennent cependant avec un certain retard et de manière assez chaotique.

Ma première question sera assez ouverte puisque je vous invite à nous livrer le contenu de la délibération, puisque son titre nous laisse présager quelques pistes quand même.

Vous vous en doutez, nous défendons des positions assez fermes sur le sujet.

Le renforcement des normes d'encadrement dans ce secteur nous apparaît clairement, depuis longtemps, une nécessité. C'était un volet important du projet d'assurance autonomie que nos ministres Prévot et Greoli ont porté sous la précédente législature.

Aux termes de l'article 230 du Code wallon de l'action sociale, le Gouvernement wallon est habilité à

déterminer le nombre de travailleurs sociaux et administratifs affectés à l'encadrement des structures agréées du secteur. Un renforcement est certainement souhaitable à cet égard. Les charges administratives et le contenu du métier d'assistant social se sont considérablement alourdis ces dernières années.

Pour nous, cette mesure n'est pas la seule à devoir être soutenue, puisqu'il est tout aussi indispensable d'accroître aussi le contingent notamment des aides familiales, aides-ménagères sociales et autres.

J'aurais aussi voulu savoir si des mesures volontaristes étaient prévues à cet égard.

Nous avions, à l'époque, appuyé avec enthousiasme l'opération menée par les ministres Prévot et Tillieux permettant à des aides-ménagères titres-services de se reconvertir dans le secteur des SAFA. Est-ce qu'une nouvelle opération est envisageable et envisagée ?

Je vous remercie.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Madame la Députée, le projet de renforcement des normes d'encadrement dans le secteur de l'aide aux familles et aux aînés s'inscrit dans une dynamique de réponse aux besoins de nos aînés ou des personnes en perte d'autonomie et de soutien à leur maintien à domicile. Ce projet est également voué à l'amélioration de la qualité de travail du personnel et de la collaboration avec les autres acteurs de terrain.

Le renforcement vise une modification du Code wallon de l'action et de la santé qui prévoit actuellement un équivalent temps plein assistant social pour l'encadrement de 25 aides familiales, et un équivalent administratif pour l'encadrement de 38 aides familiales avec un minimum de 0,25 équivalent temps plein de chacun de ces deux métiers.

La demande du secteur était de modifier l'encadrement comme suit : un ETP assistant social pour l'encadrement de 18 aides familiales, et un ETP administratif pour l'encadrement de 30 aides familiales avec un minimum de 0,5 ETP de chacun des deux métiers. J'ai souhaité répondre positivement à cette demande du secteur des SAFA.

Afin de rencontrer ces demandes, un budget de 6,764 millions d'euros était nécessaire.

Le choix de renforcer les normes d'encadrement se justifie pour plusieurs raisons :

- la complexification des situations des bénéficiaires ;
- la multiplication des prestations par journée de travail ;
- l'augmentation du travail en réseau.

À l'heure où le travail en réseau est plus que jamais indispensable afin d'articuler les différentes aides mises en place dans l'intérêt du bénéficiaire, il est demandé aux travailleurs sociaux une plus grande flexibilité, que ce soit au niveau de l'organisation pratique de ces rencontres interdisciplinaires ou dans la création et l'entretien dudit réseau.

Les personnes âgées qui sont restées seules à domicile pendant et après le confinement demanderont une attention sociale toute particulière vu leur quasi-isolement durant pratiquement plusieurs mois.

Concernant votre remarque d'accroître le contingent des « fantassins », je cite comme vous les nommez, je me permets de vous rappeler qu'un budget complémentaire de 5 millions d'euros a été débloqué pour le renforcement du contingent des SAFA dès l'initial 2020. Pour ce qui est des aides-ménagères sociales et des gardes à domicile, il n'existe actuellement pas un contingentement des heures.

Ma volonté à moyen terme est de travailler concrètement sur l'avenir du métier d'aide-ménager sociale et de la filière de formation de base et continuée qui, jusqu'à présent sont très peu développées. Ce métier a en effet été impacté par la crise du covid, et ce par les annulations et/ou refus de prestations des bénéficiaires suite à une disponibilité plus importante des aidants proches, mais aussi dans de nombreux cas tout simplement par peur de la transmission de la maladie.

Une meilleure formation permettra la reconnaissance et la plus-value de ce métier si une nouvelle opération de conversion d'aide-ménager ou aide-ménagère titres-services en aide-ménagères sociales peut être réalisée.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Vandorpe.

Mme Vandorpe (cdH). - Merci, Madame la Ministre. Merci pour ces éléments de réponse qui confirment que vous apportez une attention particulière à toute cette problématique que nous rencontrons.

Vous l'avez souligné aussi. La situation des derniers mois n'a fait que confirmer la nécessité de ces services et vous y accordez une attention particulière. Je trouvais que c'était important de pouvoir avoir les éléments concrets de ce point au Gouvernement, puisque nous n'en avions que le titre.

QUESTION ORALE DE MME NIKOLIC À MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR « L'APPROCHE HOUSING FIRST DANS LA PRISE EN CHARGE DU SANS-ABRISME »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Nikolic à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « l'approche Housing First dans la prise en charge du sans-abrisme ».

La parole est à Mme Nikolic pour poser sa question.

Mme Nikolic (MR). - Madame la Ministre, dans sa Déclaration de politique régionale, notre Gouvernement annonce qu'il fera de l'éradication du sans-abrisme et de l'insertion par le logement une priorité absolue dans le cadre du Plan de lutte contre la pauvreté et de réduction des inégalités. Je ne vais pas citer le paragraphe en entier de la DPR, mais il est question d'une solution d'hébergement pour chaque personne sans-abri, dans une démarche de cohésion sociale, en concertation avec les autorités communales concernées. La Région wallonne interviendra en soutien du déploiement des pratiques, notamment des dispositifs Housing First au niveau local.

Nous voici aux portes de l'hiver, la problématique du sans-abrisme est chaque jour un peu plus prégnante, spécialement dans les villes.

Existe-t-il déjà des projets concrets de Housing First ou bien ces projets sont-ils toujours en cours de réflexion, de gestation ?

Derrière les mots Housing First, la volonté est-elle réellement de proposer une solution de logement avant d'aborder tout autre problème de toxicomanie, de phobie administrative ou autre ou bien y a-t-il quand même une approche préalable qui est envisagée ?

Je voulais aussi savoir comment vous envisagez l'articulation entre les démarches locales et votre politique, votre volonté régionale dans ce dossier. Allez-vous travailler par appels à projets ou vous voyez-vous plus vraiment comme pilote de la démarche ? La collaboration se limite-t-elle aux pouvoirs publics locaux ou les acteurs associatifs seront-ils également invités à s'intégrer dans cette démarche ?

Dans le cadre du déconfinement que nous connaissons actuellement et de l'urgence de pallier une diminution réelle de l'encadrement, ne serait-ce que par les mesures de restriction dans les infrastructures d'accueil collectif, envisagez-vous de renforcer les moyens spécifiquement pour l'hiver qui s'annonce ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Madame la Députée, pour le plan Grand Froid, chaque relais social doit respecter un cahier de charges minimum, avec pour objectifs principaux la mise en place d'un dispositif renforcé pour la période hivernale et des réponses aux besoins urgents de toute personne en détresse sociale aiguë. Le cahier des charges des plans Grand Froid prévoit d'établir ou de renforcer les contacts et collaborations avec les autorités locales de l'arrondissement administratif.

Tous les relais sociaux doivent prévoir un dispositif supplétif ou dormant en cas d'absolue nécessité ou de saturation du dispositif, en collaboration et dans le respect des compétences des autorités locales.

Des moyens additionnels leur sont d'ailleurs octroyés annuellement pour la mise en œuvre de ces plans.

Dans le contexte de la crise covid, j'ai également sollicité formellement les relais sociaux, sur la base de leur mission de coordination et de mise en réseau des partenaires publics et privés, pour répondre à une de vos questions, dans l'aide aux personnes en situation d'exclusion, afin de mettre en place un espace de confinement qui pourrait être activé en cas de nécessité. Il est à préciser que les dispositifs mis en place dans ce cadre varient d'un territoire à l'autre, en fonction de leurs spécificités et de leurs ressources.

Dans le cadre de la mise en réseau et de la participation du secteur associatif, je pense que les relais sociaux sont des partenaires incontournables de la stratégie wallonne de prévention du sans-abrisme.

Dans le cadre du projet de relogement en période hivernale mené par le relais social de Charleroi et à titre d'exemple, des logements publics inoccupés sont utilisés.

Sur le projet Housing First Belgique, il a été lancé en 2013 par le SPP Intégration sociale. C'est un projet développé dans les grandes villes belges d'abord et, depuis 2016, la Région wallonne a assuré le subventionnement des initiatives existantes via des conventions pluriannuelles de trois ans conclues avec les trois relais sociaux porteurs du projet, Charleroi, Liège et Namur.

Ce dispositif Housing First a ensuite été intégré dans le CWASS. Le code prévoit une subvention de 125 000 euros par relais social. À ce jour, ces moyens complémentaires sont octroyés à Liège, Charleroi, Namur, Mons et Tournai. Depuis le 1er janvier de cette année, le relais social de Tournai est aussi subventionné.

Le Housing First est un dispositif partenarial obligatoirement coordonné par un relais social. Le tissu associatif est également partenaire. Pour être subventionné, il est exigé que le dispositif mis en place au niveau local assure le suivi de 20 personnes issues de la rue.

Au-delà du Housing First, un budget supplémentaire de 350 000 euros a été dégagé en 2020 via un appel à projets adressé aux relais sociaux visant la réinsertion des « primo-arrivants » en rue – si je puis dire –, des personnes en situation de précarité et sans logement depuis peu. L'objectif est d'atteindre immédiatement les personnes qui se retrouvent depuis peu de temps en rue et de leur proposer un accompagnement adéquat afin d'éviter qu'elles ne s'y enlisent et que leur situation ne devienne chronique. Cette offre vient dans les faits compléter le dispositif Housing First.

Le dispositif Housing First, notamment dans le cadre du Relais social de Liège, a été mis en exergue alors que les partenaires m'avaient dit ne pas y croire quand le premier projet Housing First a vu le jour. Ils m'ont dit que les résultats étaient extrêmement encourageants. Ce sont les partenaires – les relais sociaux et les différentes associations – qui m'avaient conseillé, fin de l'année dernière, de mettre des moyens supplémentaires dans ce type de projet parce que cela donne des résultats très concluants et qu'il y a un suivi : une fois que l'on reloge la personne, on la suit dans la durée. Le fait de la suivre en post-logement donne des résultats plus concluants sur la durée que si l'on trouve un logement au sens strict, que ce soit dans le secteur public ou dans le secteur privé.

La lutte contre le sans-abrisme représente un enjeu majeur. Je compte bien poursuivre le développement d'actions porteuses de résultats. J'organise en décembre une rencontre avec l'ensemble des relais sociaux pour faire le point sur leurs projets Housing First et échanger autour de perspectives en la matière. Je ne doute dès lors pas que vous reviendrez sur ce sujet.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Nikolic.

Mme Nikolic (MR). - Je vais commencer par la fin : oui, je reviendrai sur le sujet.

Dans les plans Grand Froid, on parle de renforcement des capacités d'accueil pendant l'hiver et de lits, et c'est bien nécessaire pendant cette période hivernale, mais je voulais me concentrer sur Housing First qui, comme vous l'avez dit, permet d'accompagner des personnes sur le long terme, avec l'objectif et l'espoir de les sortir de manière pérenne de la rue, de les maintenir dans un logement et de travailler sur la réinsertion.

Je sais que je ne peux pas reposer de question, mais c'est dans un souci de compréhension. J'ai entendu un objectif de 20 personnes accompagnées. Est-ce par an ?

(Réaction de Mme la Ministre Morreale)

Oui. Est-ce cumulatif ? Un accompagnement peut aller au-delà d'une année.

Manifestement, votre réponse, déjà très complète, suscite encore pas mal de questions. Je reviendrai donc, par la voie de questions orales ou écrites, sur ce sujet qu'il vous tiendra à cœur de renforcer à l'avenir, je n'en doute pas.

QUESTION ORALE DE M. FONTAINE À MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR « LA LUTTE CONTRE LES ACTES HOMOPHOBES »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Fontaine à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la lutte contre les actes homophobes ».

La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

M. Fontaine (PS). - Madame la Ministre, un groupe fermé de discussion sur Facebook regroupant pas moins de 600 membres a récemment été mis à jour suite à des appels à la violence envers la communauté LGBT et à la diffusion d'images d'agressions.

Des images choquantes, intolérables et révoltantes ont circulé en Flandre. Les faits ont été portés à la connaissance des services de police et une enquête est en cours.

Ces faits de haine, largement diffusés et incitatifs, sont pris très au sérieux par les autorités locales, mais il est interpellant de voir, encore aujourd'hui, la mise en œuvre de violences que je qualifie d'extrêmement graves.

La Wallonie s'est inscrite dans un plan de sensibilisation et de lutte contre les discriminations et possède un plan de lutte contre les violences homophobes, au même titre que le Fédéral.

Madame la Ministre, comment comptez-vous agir face à ces actes de plus en plus nombreux sur internet ?

Quel est l'arsenal de sanctions à disposition des autorités wallonnes ?

Pouvez-vous m'informer des concertations avec les autres entités fédérées dans le cadre du renforcement de la lutte contre les actes homophobes ?

Un plan de diffusion large et médiatique pourrait-il voir le jour sur les faits de violence commis à l'égard des personnes LGBTQ+, à l'image de ce qui est fait pour les violences faites aux femmes et les féminicides ?

Je vous remercie d'avance.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Monsieur le Député, comme vous, j'ai été particulièrement choquée d'apprendre l'existence d'un tel groupe en Belgique. Il est absolument intolérable et inacceptable que de tels agissements puissent se produire chez nous, ici comme ailleurs. Dès lors, je souhaite que les investigations de la police aboutissent et que la Justice puisse accomplir rapidement son travail. Ces actes de haine, criminels, doivent être combattus inlassablement et la Région wallonne lutte déjà activement contre les actes « LGBTIphobes », les actes homophobes ou à l'égard de la communauté LGBT en général.

Tout d'abord, vous le savez, la Wallonie a agréé sept maisons Arc-en-ciel qui ont notamment pour mission de fournir une aide sociale, juridique et un accompagnement psychologique pour les personnes qui rencontrent des difficultés à vivre leur orientation sexuelle ou leur identité de genre, ou parfois pour aider les autres qui ont du mal à gérer cette situation. Ce n'est pas toujours la personne qui a des difficultés avec son *coming out*, mais parfois les membres de sa famille ou son entourage.

En cas d'agression LGBT, les victimes peuvent prendre contact avec Arc-en-ciel Wallonie ou avec la maison Arc-en-ciel la plus proche chez eux pour être accompagnées dans leur démarche. Enfin, afin de traiter les cas de discrimination basés sur l'identité de genre ou l'orientation sexuelle, la Wallonie finance aussi l'Institut pour l'égalité des hommes et des femmes à hauteur de 69 000 euros et Unia à hauteur de 642 000 euros avec un accord de coopération interfédéral.

En cas de discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ou le genre, le décret du 6 novembre 2008 prévoit tout un arsenal de sanctions, comme la conciliation ou l'action en justice. D'autres démarches peuvent également être envisagées selon la situation et les attentes du demandeur, soit une mise en garde, un rappel à la loi auprès de la personne ou de l'organisation mise en cause, le signalement auprès de l'autorité hiérarchique ou disciplinaire concernée ou encore le transfert du dossier à d'autres instances, syndicats, associations spécialisées, inspection sociale, et cetera.

Enfin, pour répondre plus précisément à votre interpellation, dans le cadre du plan d'action interfédéral contre la discrimination et la violence à l'égard des personnes LGBTQI, la plateforme interfédérale de l'égalité des chances qui rassemble toutes les administrations belges de l'égalité des chances pilote son élaboration et se réunit le 16 octobre prochain. L'un des objectifs stratégiques du futur plan est de renforcer la sécurité des personnes LGBTQI, qui se concrétisera notamment par l'amélioration de la lutte contre les crimes de haine et les discours haineux en ligne. On en a vu qui sont haineux, que ce soit à leur égard ou à l'égard, par exemple, de Cécile Djunga qui n'a mené à rien alors qu'elle a été victime, avec un matraquage permanent d'insultes à caractère raciste, comme c'est le cas sur les réseaux sociaux, à l'égard parfois des femmes, qui sont des remarques sexistes, ou bien des remarques en fonction de l'orientation sexuelle des personnes. On sait qu'il y a foison sur les réseaux sociaux. Je pense qu'il faut vraiment que l'on s'en occupe et que l'on s'inquiète aussi des poursuites qui ne sont pas données pour ces cas-là.

Pourquoi y a-t-il une impunité ? Pourquoi n'y a-t-il pas de poursuites ? Pourquoi y a-t-il un défouloir aussi du point de vue criminologique ? Pourquoi y a-t-il un défouloir à l'instar des phénomènes de psychologie sociale ? On est dans sa voiture et l'on se comporte différemment. On a l'impression que derrière son ordinateur, on peut avoir des comportements qui sont complètement inacceptables et j'espère que l'on n'oserait pas les prononcer de vive voix *face to face* avec un être humain.

L'actualité nous rappelle souvent l'absolue nécessité de poursuivre la lutte contre les discriminations et les violences à l'égard des personnes LGBTQI. Soyez certain, Monsieur le Député, que je mènerai ce combat avec force, même si je regrette en 2020 d'avoir encore à m'occuper de ce genre de thématiques, parce que je trouve que le développement de nos sociétés mériterait largement que nous vivions en paix, quelle que soit l'orientation sexuelle, quelle que soit l'origine de la personne, ou que ce soit un homme ou une femme. Nous y travaillons en collaboration avec les acteurs associatifs, publics et privés wallons.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Fontaine.

M. Fontaine (PS). - Je vous rejoins évidemment dans tout ce qui a été dit. Des choses sont faites, des choses ne devraient plus être faites en 2020, c'est abominable et incompréhensible. Vous aurez encore beaucoup de travail à l'avenir, j'en suis certain. On attendra la réunion interfédérale du 16 octobre pour voir ce qu'il en ressortira.

Par contre, je sais que l'on ne repose pas de question mais c'est juste une précision, ou alors je peux peut-être disposer de la réponse. J'ai entendu deux subsides : 640 000 euros pour Unia et 69 000 euros.

Par contre, je n'ai pas retenu pour qui étaient les 69 000 euros. Je peux prendre la réponse par écrit aussi.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Les 69 000 euros, c'est pour l'Institut pour l'égalité des hommes et des femmes et 642 000 euros pour Unia via l'accord de coopération interfédéral.

Nous discutions, ainsi vous le savez, de l'intérêt que le service de département de criminologie de nos universités travaille sur des travaux de fin d'études, par exemple, des étudiants, sur la recrudescence des violences sur les réseaux sociaux. C'est un sentiment partagé par beaucoup d'entre nous et qui mériterait d'être approfondi de manière scientifique.

(Mme Greoli, doyenne d'âge, prend place au fauteuil présidentiel)

QUESTION ORALE DE MME ROBERTY À MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR « LA LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT À L'ENCONTRE DES FEMMES »

QUESTION ORALE DE MME RYCKMANS À MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR « LE RAPPORT DU GROUPE D'EXPERTS SUR LA LUTTE CONTRE LA VIOLENCE À L'ÉGARD DES FEMMES ET LA VIOLENCE DOMESTIQUE (GREVIO) SUR LA MISE EN ŒUVRE PAR LA BELGIQUE DE LA CONVENTION D'ISTANBUL »

QUESTION ORALE DE MME GOFFINET À MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR « LE MANQUE DE COLLABORATION CONSTATÉ ENTRE LES ENTITÉS FÉDÉRÉES DANS LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES »

QUESTION ORALE DE MME LEKANE À MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR « LE RAPPORT DU GREVIO SUR LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, de :

- Mme Roberty, sur « la lutte contre le harcèlement à l'encontre des femmes » ;
- Mme Ryckmans, sur « le rapport du Groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO) sur la mise en œuvre par la Belgique de la Convention d'Istanbul » ;
- Mme Goffinet, sur « le manque de collaboration constaté entre les entités fédérées dans la lutte contre les violences faites aux femmes » ;
- Mme Lekane, sur « le rapport du GREVIO sur la lutte contre les violences faites aux femmes ».

La parole est à Mme Roberty pour poser sa question.

Mme Roberty (PS). - Madame la Ministre, on vient justement d'évoquer le harcèlement virtuel, c'est un très beau passage de main par rapport à la question qui va

suivre. La question du harcèlement, dans l'espace public, des femmes est vaste et concerne tant l'espace public que l'espace numérique, au travers des réseaux sociaux qui représentent un vecteur important pour la propagation de clichés sexistes et pour l'expression d'une parole offensante et tout à fait libérée.

En effet, si internet et les réseaux sociaux représentent un espace de libération de la parole des femmes, c'est également un lieu où elles subissent de nombreuses formes de violences. Régulièrement, des personnalités publiques féminines témoignent de propos haineux et du harcèlement dont elles sont victimes en ligne et de la virulence des attaques.

La prolifération des propos haineux ne concerne pas que les propos sexistes, Unia pointe d'ailleurs régulièrement ce phénomène pour d'autres critères de discrimination. La conscientisation et la sensibilisation sur le harcèlement dans l'espace public et en ligne restent un enjeu fondamental, comme la lutte contre toutes les formes de discrimination.

Des mesures doivent être prises au niveau de la réglementation et de la répression, la loi du 22 mai 2014 tendant à lutter contre le sexisme rencontrant notamment d'importants problèmes de mise en œuvre. L'évaluation de cette loi devait être évoquée lors de la dernière CIM Droits des femmes de juin dernier.

Vous devez savoir que je pose quasi toujours les mêmes questions en Fédération Wallonie-Bruxelles, puisque c'est un sujet qui m'est cher. Je les pose en Commission des médias, puisqu'il s'agit pour cette partie-là de harcèlement virtuel. Comme je le disais dans l'introduction de ma question, les violences faites aux femmes ne se font pas uniquement sur les réseaux sociaux.

Pouvez-vous nous dire si ce point a été abordé lors de la dernière CIM Santé ? D'autres aspects liés au harcèlement dans l'espace public ont-ils été évoqués ?

Au niveau du harcèlement dans les transports en commun, la campagne annoncée avec votre collègue Philippe Henry pourra-t-elle être mise en place comme prévu dans le dernier trimestre de cette année ? Quelles seront les actions développées par le futur service de soutien mis en place ?

De manière plus large, de nouvelles actions seront-elles menées, en complément de cette campagne dans les transports en commun, afin de renforcer la sensibilisation aux différentes formes de harcèlement dans l'espace public et par internet ?

Enfin, les notions de harcèlement virtuel et des violences en ligne seront-elles abordées par le plan intrafrancophone ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Ryckmans pour poser sa question.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Madame la Ministre, le GREVIO a remis son rapport d'évaluation sur les mesures d'ordre législatif et autres, donnant effet aux dispositions de la convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et les violences domestiques, mieux connues sous le nom de Convention d'Istanbul.

Ce rapport du GREVIO souligne le manque de transversalité dans l'approche de la lutte contre les violences, le manque de coordination entre les différentes instances ou l'attention insuffisante ou disparate des tribunaux sur les faits de violence. On parlait tout de suite de la justice, il en est évidemment question dans ce rapport.

La justice est une matière fédérale, mais le rapport fait aussi le point sur les avancées dans la lutte contre les violences faites aux femmes. Pour la Wallonie, il note avec satisfaction l'accroissement des structures d'accueil et d'hébergement pour les femmes victimes de violence de genre, tout en évoquant leur nombre encore insuffisant et leur répartition sur le territoire wallon, avec surtout leur absence dans les zones rurales.

La crise de la covid-19 est passée par là, et les données du GREVIO datent déjà. Qu'en est-il aujourd'hui ? Vous aviez répondu aux questions posées dans les Commissions spéciales covid-19 à ce sujet, mais qu'en est-il de la pérennisation des centres d'accueil ouverts récemment suite à l'accroissent des violences familiales avec le confinement lié à la covid-19 ?

Par ailleurs, le rapport évoque aussi le statut de co-victime de l'enfant exposé aux violences conjugales, statut qui n'est pas systématiquement reconnu par les services de première ligne, qui n'inclut pas toujours les enfants dans leur réflexion. Ils prennent dès lors en charge les enfants de manière aléatoire. Qu'en est-il des actions entreprises en la matière ? Comment a lieu la concertation avec le délégué général aux droits de l'enfant, par exemple, ou le centre de l'Observatoire de la jeunesse et de l'enfance ?

Pour la suite des recommandations du GREVIO, comment la concertation se poursuivra-t-elle ? Une prochaine CIM Droits des femmes est-elle prévue ? Si oui, quand ? Se penchera-t-elle sur les avancées encore à engranger pour la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Goffinet pour poser sa question.

Mme Goffinet (cdH). - Madame la Ministre, mes questions et mes constats vont un peu compléter celle de ma collègue, Mme Ryckmans.

En effet, le groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique

a émis un récent rapport à propos de l'action de la Belgique contre les violences faites aux femmes.

Ces experts internationaux soulignent l'évolution positive depuis 2001, mais estiment – comme l'a dit ma collègue Hélène Ryckmans – qu'il faudrait une meilleure collaboration entre les différentes entités fédérées.

Dans ce contexte, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a adopté le 17 septembre dernier son plan Droits des femmes. Je voudrais savoir de quelle manière, vous, en tant que ministre ayant cette compétence au sein de notre Région wallonne, êtes-vous associée à la rédaction de celui-ci ? La Wallonie est-elle associée dans la mise en œuvre des mesures réparties en quatre thématiques qui sont la lutte contre les violences, la déconstruction des stéréotypes de genre, la meilleure représentation des femmes dans tous les secteurs, la conciliation entre vie privée et vie professionnelle ?

Aussi, le Plan national de lutte contre toutes les formes de violence basée sur le genre est travaillé au sein de la CIM. Où en est-il ? De quelle manière la collaboration entre les niveaux de pouvoirs s'effectue-t-elle ? Pouvez-vous également répondre à ces mêmes questions en ce qui concerne le Plan intrafrancophone de lutte contre les violences faites aux femmes ?

Pour le GREVIO – on vient de l'évoquer juste avant –, trop peu de refuges et de maisons d'accueil en Wallonie et la diminution des moyens financiers ainsi que la priorité mise sur l'approche ambulatoire plutôt que sur l'accueil spécialisé des refuges seraient aussi un problème. Je voudrais savoir ce qu'il en est. Êtes-vous d'accord avec ce constat ? Comme le rapport date d'avant la crise du covid, est-ce toujours le cas ou même est-ce renforcé ?

Ce qui inquiète également le GREVIO, c'est la neutralité du genre dans les différents textes réglementaires. Selon lui, les politiques neutres du point de vue du genre comportent le risque que les interventions des professionnels ne tiennent pas compte de la dimension de genre, ce qui peut conduire à des lacunes dans la protection et le soutien des femmes.

Quelles réponses dès lors concrètes comptez-vous apporter à ces constats posés par le GREVIO, pour lutter plus efficacement contre les violences faites aux femmes ?

Je vous remercie de vos réponses.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Lekane pour poser sa question.

Mme Lekane (PTB). - Madame la Ministre, sur le même rapport, d'après un article paru dans *La Libre* la semaine dernière, le GREVIO, groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, a émis un rapport dont viennent de parler également mes collègues à propos de l'action de la Belgique contre les violences faites aux femmes. Les experts citent une évolution positive, mais insuffisante.

Ce groupe pointe la collaboration pas assez importante entre les différents niveaux de pouvoir, mais aussi le manque de centres d'accueil en Wallonie, la diminution des moyens financiers et la priorité mise sur l'approche ambulatoire plutôt que sur l'accueil spécialisé des refuges.

Le rapport cite en effet que : « Les refuges et les maisons d'accueil en Wallonie ne sont pas en nombre suffisant et ne couvrent pas la totalité du territoire, surtout dans les zones rurales ».

Le GREVIO rappelle le critère standard minimal applicable aux services de soutien spécialisés, à savoir la gratuité. Or en Wallonie, si l'accompagnement en maison d'accueil n'est pas payant, cela n'est pas le cas pour l'accueil. Même si les victimes plus démunies peuvent toujours recourir à l'aide des CPAS, ce mode de fonctionnement rend impossible l'accueil des personnes n'arrivant pas à trouver le moyen de couvrir leurs frais d'hébergement.

C'est le cas notamment des femmes en situation irrégulière de séjour qui n'ont droit ni à un revenu ni à une aide publique. Celles-ci se retrouvent à la charge complète des structures qui acceptent de les héberger, sachant que certaines maisons d'accueil préfèrent envoyer ces femmes vers d'autres dispositifs de type caritatif.

Enfin, ce qui les inquiète également dans ce rapport, c'est, pour finir, la neutralité du genre dans les différents textes réglementaires. Cela comporterait le risque que les interventions des professionnels et des professionnelles ne tiennent pas compte de la dimension de genre, ce qui peut conduire à des lacunes dans la protection et le soutien des femmes et contribuer à leur victimisation secondaire.

Je sais aussi que, on en a parlé, le rapport date d'il y a quelques mois maintenant.

Tirez-vous aussi ce bilan ? Avez-vous lu ce rapport ?

Avez-vous fait un inventaire des besoins en termes d'accueil en Wallonie dans le cadre de la lutte contre les violences faites aux femmes et quels en sont les résultats ?

Avez-vous constaté que les moyens alloués actuels étaient suffisants ? Quels sont vos objectifs ?

Enfin, quels constats tire-t-on en Wallonie sur la neutralité du genre dans les textes réglementaires ? Également là-dessus aussi, quels sont vos objectifs ?

Je vous remercie.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Mesdames les Députées, j'ai pris connaissance du rapport du groupe d'experts GREVIO, publié le 20 septembre dernier, il y a neuf jours, qui concerne la mise en œuvre par la Belgique de la Convention sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique.

Il est à noter que le rapport constitue un état des lieux de la situation des violences faites aux femmes au 31 mai 2020.

Les constats et recommandations du GREVIO circulaient déjà depuis le mois de mars – je vous en avais fait référence en commission à plusieurs reprises – à travers un rapport intermédiaire sensiblement similaire au rapport définitif paru la semaine dernière.

C'est la raison pour laquelle ces documents constituaient déjà le cadre des travaux de la conférence interministérielle Santé et Droits des femmes, mais aussi du Plan intrafrancophone de lutte contre les violences faites aux femmes. C'est dans ces espaces d'échange qu'une réponse concrète pourra être donnée aux dysfonctionnements pointés par le GREVIO.

Dans le cadre de la conférence interministérielle Droits des femmes, la priorité a été donnée à la lutte contre les violences. Le travail s'organise actuellement en quatre sous-groupes, sur base des quatre axes de la Convention d'Istanbul :

- premier groupe, les politiques intégrées et la recherche ;
- la prévention-sensibilisation ;
- la protection-soutien ;
- et enfin les poursuites.

Chaque groupe de travail est piloté par une ou plusieurs entités qui a identifié une liste de thématiques à mettre sur la table de la Conférence interministérielle Droits des femmes, notamment sur base de recommandations réalisées par le GREVIO dans son rapport intermédiaire adressé à la Belgique.

Les groupes de travail sont toujours en cours et des réunions ont lieu chaque semaine. La date de la prochaine CIM pour faire le point sur ces travaux n'a pas encore été fixée, à l'heure où je vous parle, par la présidence.

La problématique de la neutralité du genre a, par ailleurs, été abordée. Des discussions ont lieu pour tenter de définir un cadre de référence commun assurant à tous les acteurs une compréhension fondée sur le genre des violences sexistes et de la violence conjugale.

Il est important de pouvoir visibiliser une réalité objective, à savoir que les femmes sont principalement victimes de violences et les auteurs des hommes. Cet aspect n'est pas une évidence pour l'ensemble des acteurs. Je pense que c'est notamment en renforçant la formation que nous pourrons continuer à progresser dans le sens recommandé par le GREVIO.

Il a été décidé de ne porter à la Conférence interministérielle Santé que les thématiques qui nécessitent une coordination importante entre les différents niveaux de pouvoir. Le Plan d'action national de lutte contre les violences de genre n'y est donc pas débattu en tant que tel. Celui-ci est toujours coordonné par l'Institut pour l'égalité des hommes et des femmes. Sa concrétisation est tributaire de la désignation d'un nouveau gouvernement. Nous y verrons sans doute plus clair en termes d'agenda dans les prochaines semaines.

Pour les mêmes raisons, l'évolution de la loi sur le sexisme n'a pas été reprise dans les travaux propres à la CIM – ma collaboratrice au cabinet et moi-même y avons fait allusion dans le cadre des groupes de travail –, mais n'est pas mise de côté. En tant que tel, cela ne concerne que l'autorité fédérale. C'est à elle à le prendre en charge et c'est comme cela qu'elle a souhaité que nous travaillions. Cette mesure se retrouvera sans nul doute dans le Plan national de lutte contre les violences de genre. J'y veillerai, bien entendu.

En ce qui concerne le manque d'espace de coordination et de dialogue central et transversal durable et commun à l'ensemble des parties prenantes pointé par le GREVIO, la création récente de la CIM Droits des femmes devrait répondre à cette critique. Par ailleurs, il existe également un espace étroit de concertation entre les entités francophones liées au Plan intrafrancophone de lutte contre les violences à l'égard des femmes. La discussion est fluide et les contacts naturels et faciles. On sent qu'il y a pas mal de convergence entre nous. Si la Région de Bruxelles-Capitale n'y est pas partie, il y a toutefois une réelle volonté d'établir des synergies dans la mise en œuvre des mesures qui comportent des objectifs communs.

La crise covid a également marqué la volonté des différentes entités à collaborer à travers la création de la *task force* Violences, composée de différentes administrations et cabinets des entités francophones – la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Cocof et la Région – et de la Région de Bruxelles-Capitale, ainsi que du secteur associatif. Celle-ci est actuellement toujours active.

Comme je l'ai déjà mentionné à plusieurs reprises, je finalise, avec mes homologues de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Cocof, le Plan d'action intrafrancophone de lutte contre les violences faites aux femmes. Il devrait être adopté aux alentours du 25 novembre, à l'occasion de la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes. Si des

relations étroites se sont créées avec la Fédération Wallonie-Bruxelles dans ce cadre, je n'ai pas été associée à leur plan Droits des femmes.

Le plan intrafrancophone devrait améliorer une série de manquements pointés dans le rapport GREVIO et par les acteurs de terrain, notamment sur les questions liées au manque de données existantes, à l'insécurité financière des associations, à la nécessité de développer une stratégie claire et partagée pour assurer une formation initiale et continue obligatoire des professionnels intégrant une approche de genre, ou encore à la nécessité de renforcer la conscientisation des jeunes sur des sujets comme l'égalité entre les hommes et les femmes ou encore les rôles non stéréotypés de genres.

Le plan contiendra des mesures visant à renforcer la conscientisation des professionnels à l'impact des violences conjugales sur les enfants exposés, notamment à travers la formation ou en renforçant la prise en compte des besoins des enfants témoins de violences hébergés avec leur mère. Il contiendra également des mesures relatives à l'accueil et à l'hébergement des femmes victimes de violences.

Pendant cette crise, près de 100 places d'urgence pour accueillir les femmes victimes de violences ont été créées dans des hébergements alternatifs à Liège, Verviers, La Louvière, Mons, Namur, Ottignies et Court-Saint-Étienne.

Alors que ces établissements ont aujourd'hui fermé leurs portes, toutes les femmes ont retrouvé un logement. Toutefois, comme le signale le rapport GREVIO, même si des efforts sont à saluer dans notre politique d'accueil des femmes victimes de violences, les places manquent toujours, la crise sanitaire n'ayant évidemment rien arrangé.

Le monitoring du 24 septembre indique 28 places sur l'ensemble des maisons d'accueil spécialisées dans la lutte contre les violences. Toutefois, au vu de la recrudescence de la crise sanitaire, je réunirai tout prochainement les maisons d'accueil spécialisées dans la lutte contre les violences, les Fédérations des maisons d'accueil ainsi que la Ligne d'écoute violences conjugales et la DGO5 afin de faire le point sur la situation actuelle. Mon collègue, Pierre-Yves Dermagne, ministre du Logement, sera également associé.

Mon objectif sur la législature est de pouvoir améliorer la situation. En effet, disposer d'une politique d'hébergement adaptée pour les femmes victimes de violences est essentielle pour leur permettre, ainsi qu'à leurs enfants, de se reconstruire et retrouver peu à peu leur autonomie.

La première étape consistera à évaluer concrètement les besoins sur le terrain pour déterminer à la fois le nombre de places potentiellement nécessaires – même si pour le moment 28 places sont disponibles –, tenant compte de la répartition territoriale et des limites décrétales. Les commentaires du rapport GREVIO attestant qu'une priorité est mise sur l'ambulatoire plutôt que sur l'accueil spécialisé concernent uniquement la situation en Flandre.

Pour la première fois et dans l'objectif de nous conformer aux obligations de la Convention d'Istanbul, le plan intrafrancophone sera budgétisé.

En ce qui concerne le harcèlement dans l'espace public, la campagne annoncée avec mon collègue Philippe Henry est toujours prévue dans le courant de ce dernier semestre. Le cadre de la campagne est maintenant défini et les communicants travaillent à sa réalisation.

Outre la répression, les phénomènes de harcèlement dans l'espace public ou en ligne doivent être combattus par l'éducation dès le plus jeune âge via des questions d'égalité hommes-femmes, mais aussi à la lutte contre le sexisme. Il s'agit là d'un travail récurrent de longue haleine. Le Plan intrafrancophone de lutte contre les violences, qui sortira début d'automne, entend aller en ce sens, que ce soit par le renforcement de l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle ou encore par le soutien d'actions de la société civile.

J'en profite pour pointer l'excellente campagne des centres de planning familial des Femmes prévoyantes socialistes intitulée « Le harcèlement sexiste virtuel, c'est réel ». J'ai d'ailleurs tenu à soutenir ce projet à concurrence de 5 000 euros. Six doubles planches de BD portant sur les multiples enjeux du harcèlement sexiste circulent sur les réseaux sociaux depuis fin juin. Chacune des planches aborde un enjeu sous la forme de témoignages suivis d'explications. L'objectif est de conscientiser le grand public à l'existence du harcèlement sexiste et à la gravité des violences à l'égard des femmes tout en déconstruisant les idées reçues. Elles abordent aussi les différentes stratégies que les victimes, mais aussi les témoins, peuvent adopter pour faire face à ce phénomène. Un guide pratique produit dans la cadre de cette campagne vient d'ailleurs d'être diffusé.

J'ajouterais enfin, mais cela a fait l'objet de discussions dans le cadre de l'ajustement budgétaire, cette étude réalisée pour la Convention d'Istanbul et que l'on a commandée à l'IWEPS pour avoir des données chiffrées. Je le dis parce que deux des membres n'étaient pas présentes, mais j'imagine que vous avez suivi cela avec beaucoup d'attention, le financement de l'étude chiffrée, en collaboration avec les autres entités, qui est aussi le fruit du manque relaté dans ce rapport, à la fois le rapport intermédiaire et le rapport définitif.

J'espère vous avoir éclairées, même si le 25 novembre nous aurons l'occasion de pouvoir détailler de manière beaucoup plus précise le panel des mesures, sa budgétisation et sa planification dans le temps.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Roberty.

Mme Roberty (PS). - Madame la Ministre, pour avancer dans la problématique, vous veniez justement de le proposer lors de la précédente question, il s'agirait peut-être de travailler avec nos universités. Il faut faire évoluer nos connaissances sur le phénomène et une analyse pourrait nous aider.

Néanmoins, nous devons aussi miser sur la prévention, vous venez d'en parler aussi. Il est donc fondamental de sensibiliser un maximum de citoyens pour que, plus jamais, aucune fille, aucune femme ne pense ou ne dise que ce n'est pas grave, qu'il suffit de ne pas faire attention. Ce qui serait grave, c'est justement de penser que cela ne l'est pas. Il ne faudrait surtout pas que les comportements inopportuns entendus aujourd'hui deviennent la norme demain.

Je suis sûre que nous aurons encore de larges débats à mener ensemble au sein de cette commission de Parlement, tant les problèmes sont larges. Je vous remercie pour vos réponses.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Merci, Madame la Ministre, pour votre longue réponse. J'ai trois points d'attention.

Premièrement, la nécessaire articulation entre la CIM Santé et la CIM Droits des femmes. Si l'on met l'accent et si l'on voit qu'il y a un certain nombre de groupes de travail qui travaillent sur base de la Convention d'Istanbul, que la CIM Droit des femmes n'a pas encore de date, je trouve important qu'elle continue à se fixer des rendez-vous réguliers et que l'articulation entre les deux CIM soit bien approfondie et que l'on n'ait pas un hiatus par manque de transversalité. C'est déjà important qu'il y ait ces deux CIM, mais il faut aussi que le dialogue puisse s'installer entre les deux et que les aspects Droits des femmes soient bien intégrés dans les aspects santé. Ce n'est pas toujours le cas.

Deuxième point, vous mettez l'accent sur la nécessité de formations à l'intérieur même de ces groupes de travail : formations des juges, formation des intervenants de première ligne. Tous ces besoins de formations sont très importants. Il faudra les budgétiser à hauteur de l'enjeu parce qu'il y a un besoin important. On n'a pas encore les équipes et les réserves de formateurs suffisants pour assurer toutes les formations sur le terrain, dans les cabinets et dans les équipes.

Enfin, sur le plan intrafrancophone et son adoption autour du 25 novembre, c'est une très bonne nouvelle.

Je voudrais simplement vous rappeler l'existence – parce que la Région a aussi un rôle à jouer dans sa mise en œuvre – du plan d'action national pour la résolution 1325, que l'on oublie souvent, mais qui fête aussi ses 20 ans cette année, dans quelques semaines.

Voilà les points d'attention sur lesquels vous pensez bien que nous resterons attentives.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Goffinet.

Mme Goffinet (cdH). - Je remercie Mme la Ministre pour sa longue réponse complète.

On peut constater que vous avez lu ce rapport attentivement et que vous essayez de construire une réponse aux différents constats soulevés par le groupe GREVIO.

La synergie entre les entités fédérées se concrétise entre autres par la CIM, mais également par le plan intrafrancophone.

Je pense aussi, tout comme Mme Ryckmans, qu'il est important de veiller à une grande coordination entre les différents groupes de travail pour que cette synergie soit également cohérente.

Je n'hésiterai pas à revenir vers vous d'ici le 25 novembre.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Lekane.

Mme Lekane (PTB). - Je remercie Mme la Ministre pour sa réponse et les détails apportés.

Par rapport aux centres d'accueil, on a appris il y a quelque temps que, à La Louvière, le CPAS avait levé le dispositif qu'il avait mis en place pour venir en aide aux femmes battues alors que le secteur associatif avait souligné à plusieurs reprises la nécessité d'une pérennité dans les mesures, en mars et avril.

Un manque avait déjà été signalé avant la crise du covid.

Le rapport explique un manque de places surtout dans les zones rurales et indique un manque au niveau de la couverture du territoire.

On a effectivement ouvert plus de centres en période de crise, ce qui était nécessaire et qui était une bonne chose.

J'ai bien entendu que vous alliez demander un rapport par rapport au nombre de places et un rapport sur la situation. Ce serait intéressant de nous le communiquer.

(Mme Lekane, Vice-présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)

QUESTION ORALE DE MME LAFFUT À MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR « LES TERRITOIRES ZÉRO CHÔMEUR DE LONGUE DURÉE »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Laffut à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « les territoires zéro chômeur de longue durée ».

La parole est à Mme Laffut pour poser sa question.

Mme Laffut (MR). - Madame la Ministre, l'étude menée par le Centre d'études économiques de l'ULB, chargé de quantifier le coût d'un territoire zéro chômeur de longue durée, indique que le coût en salaire et en dépenses de fonctionnement de l'entreprise que représentera la remise au travail d'une personne inactive sera, dans tous les cas de figure, moins important que celui du non-emploi.

En fonction des scénarios envisagés, qu'il soit chômeur complet indemnisé, bénéficiaire de l'aide sociale, personne sans allocation ou personne handicapée, travailler plutôt que rester inactif fait économiser par an et par personne entre 1 312 et 3 145 euros à la collectivité.

Cette dernière aurait en outre bien plus à perdre en maintenant quelqu'un dans l'inactivité, que ce soit au niveau fiscal – impôts des personnes physiques et TVA – ou au niveau social, impact sur les dépenses de santé.

Le Gouvernement wallon a inscrit les territoires zéro chômeur de longue durée dans sa Déclaration de politique régionale.

Trois zones ont d'ailleurs déjà été retenues : deux dans le Hainaut et une dans le Luxembourg.

Dans l'état actuel des choses, la création de ces territoires bénéficierait surtout au Fédéral, qui économiserait les allocations de chômage et augmenterait ses recettes fiscales, tandis que la Région financerait seule l'expérience, à moins d'un accord de coopération dans lequel le Fédéral accepte de maintenir l'allocation de chômage versée et de l'utiliser pour couvrir une partie du salaire de la personne engagée.

Est-ce une perspective envisageable ou déjà envisagée ?

Où en sont les négociations avec le Fédéral ?

Quand peut-on espérer voir les expériences pilotes du Hainaut et du Luxembourg se concrétiser ?

Je vous remercie pour vos réponses.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Madame la Députée, le projet qui visait à lancer des expérimentations pilotes de territoires zéro chômeur figure bien à l'agenda du Gouvernement.

Des réformes importantes en matière d'emploi sont désormais sur les rails : la première lecture de la réforme APE, la réforme de l'accompagnement TIM des chercheurs d'emploi. Le travail d'évaluation des aides à l'emploi et à la formation des travailleurs, avec le groupe des partenaires sociaux wallons, avance à un rythme soutenu. La feuille de route de l'économie sociale sera présentée au Gouvernement wallon et au conseil de l'économie sociale d'ici la fin de l'année. Le dispositif SAACE, sur lequel vous m'avez interrogée tout à l'heure, sur la base de l'évaluation actuellement menée avec la SOWALFIN et l'administration wallonne, fera l'objet de propositions visant à optimiser l'impact des structures d'autocréation d'emploi. Le décret encadrant les fonctions des missions régionales pour l'emploi fait également l'objet d'un groupe de travail piloté par le SPW, et qui aboutira à des propositions sur lesquelles s'appuyer pour mieux articuler le travail des MIRE aux publics cibles et évolutions du marché de l'emploi. Je me rends compte que, pour ce volet, je réponds plutôt à la question de M. Disabato qui nous a abandonnés.

Le projet « Territoires zéro chômeur » fait donc bien partie de mes priorités. Sa mise en œuvre se prépare, certes à la lumière de l'expérience française et des études bruxelloises, mais surtout, il sera mis en œuvre avec les forces vives wallonnes et l'appui du SPW et du FOREm.

J'ai d'ores et déjà demandé au FOREm de réaliser une étude de faisabilité qui devrait nous permettre de valider les hypothèses déjà présentées dans les précédents rapports et analyses prospectives, notamment, comme vous le dites, ceux réalisés par les instances bassins du Hainaut et du Luxembourg, et de déterminer quels seront les actes à poser, afin d'assurer une assise juridique et budgétaire solide au dispositif. Cette étude est en cours, les conclusions sont attendues pour fin janvier. Par ailleurs, le FOREm et le SPW montent actuellement un dossier qui sera prochainement introduit à la Commission européenne dans le cadre du programme de soutien à la réforme structurelle, que l'on appelle le projet PARS.

Ce programme fournit une aide sur mesure aux pays de l'Union européenne, pour mener à bien leurs réformes institutionnelles, administratives et en faveur de la croissance. L'aide apportée couvre l'ensemble du

processus, de la préparation, et de la conception à la mise en œuvre des projets. L'appui sollicité par la Région wallonne nous permettra de bénéficier d'experts qui, tout en mettant en évidence nos singularités wallonnes et sur la base de celles-ci, réaliseront une analyse benchmark, et formuleront des recommandations s'appuyant sur les expériences inspirantes pour notre Région, ainsi que sur la manière de les implémenter. Le projet fait par ailleurs partie des orientations du Plan de sortie de la pauvreté, porté par le ministre-président, comme une des mesures phares en matière d'emploi.

Quant aux expériences pilotes, à ce stade, deux acteurs ont en effet manifesté leur intérêt à participer activement à la mise en place de ce dispositif : les IBFE du Hainaut Sud et du Luxembourg. Une rencontre est d'ailleurs programmée avec les représentants de ces instances fin octobre, afin de faire le point avec eux sur leur offre de services dans le cadre de ce projet innovant.

Sur le constat de « c'est le Fédéral qui y gagne », je partage totalement votre analyse. Je pense que nous sommes plusieurs – en tout cas, j'en fais partie – à avoir relayé une demande insistante pour que le Fédéral puisse aussi se saisir de ce sujet et de ce projet, et de s'y investir avec les Régions. J'espère avoir eu des oreilles attentives qui trouveront trace dans l'accord de politique fédérale : réponse dans quelques heures. En tout cas, je suis confiante, parce que j'ai l'impression d'avoir été entendue, mais on verra bien si les négociateurs ont donné suite à cette demande. Elle a été portée par moi, mais aussi par d'autres membres de la majorité régionale.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Laffut.

Mme Laffut (MR). - Merci, Madame la Ministre, pour votre réponse.

C'est clair que cette réforme fait partie de toute une série de réformes pour l'accompagnement des demandeurs d'emploi.

Je prends bonne note que les conclusions arriveront fin janvier. Je pense que l'on aura l'occasion d'en reparler, de faire le point sur les conclusions qui pourront être tirées des différentes études.

J'entends aussi qu'il y a un dossier au niveau de la Commission européenne. Je pense que cela peut être vraiment un élément important de pouvoir obtenir des subsides pour mener à bien ce projet.

Pour le Fédéral, on attendra évidemment, on verra si vous avez assez tiré l'oreille ou pas. On verra si vous avez été suffisamment convaincante.

C'est évidemment un dossier qui ne fait que démarrer, sur lequel on reviendra dans les semaines et les mois qui viennent.

QUESTION ORALE DE MME GREOLI À MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR « LE SOUTIEN DES POLITIQUES DE L'EMPLOI AUX SECTEURS QUI RELÈVENT DES COMPÉTENCES DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Greoli à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « le soutien des politiques de l'emploi aux secteurs qui relèvent des compétences de la Communauté française ».

La parole est à Mme Greoli pour poser sa question.

Mme Greoli (cdH). - Madame la Ministre, on se l'est dit déjà plusieurs fois en ce jour de commission, nous allons revenir à diverses reprises sur un certain nombre d'enjeux, en particulier sur les réformes que vous mettez en place dans le cadre du soutien au développement de l'emploi et des aides à l'emploi.

En juin dernier, vous nous aviez annoncé une bonne nouvelle, on s'en est tous réjouis, c'est la pérennisation des emplois PTP, que votre ancienne collègue, Mme Tillieux, avait mis à la poubelle dans le cadre de sa réforme. En particulier, dans ce cadre-là, vous nous aviez annoncé qu'il passait sous statut APE. Nous nous étions, en ce qui nous concerne, plus particulièrement attachés aux 1 350 PTP de l'enseignement soutenus par la Région wallonne.

Madame la ministre, après un mois de rentrée scolaire et dans un esprit de collaboration avec la Communauté française, avez-vous un bilan de cette opération de basculement ? Les établissements ont-ils généralement bien suivi ? Avez-vous un retour de votre collègue, Mme Désir ? Les emplois ont-ils bien été conservés et reconduits dans ce nouveau cadre ?

Je suis rentrée dans cette aide aux emplois par cette question sur les PTP, je vais me permettre de l'élargir, puisque, dans le cadre de ces PTP devenus APE, ils seront dorénavant repris dans la réforme APE. À cet égard, j'ai les plus grandes appréhensions concernant les secteurs qui relèvent de la Communauté française. Votre texte prévoit en effet que les emplois qui pourraient être créés le seraient sur des budgets résiduaires dus à du non utilisé. Or, en même temps, votre réforme vise à pérenniser les emplois. Je suppose qu'elle vise à minimiser les budgets non utilisés. Qu'en est-il en particulier des secteurs qui relèvent de la jeunesse, de l'enfance, de l'accueil extrascolaire, de la culture, de l'éducation permanente et de l'aide à la jeunesse ? Je pense en particulier à des secteurs qui font aussi l'objet

aujourd'hui de conventions et de programmation, comme le plan Cigogne. À la lecture de votre décret, le plan Cigogne, après le basculement, se révélera être zéro emploi supplémentaire pour l'accueil de la petite enfance.

Voici mes questions.

Dans l'optique de la sectorialisation évoquée dans la DPR, d'ailleurs évoquée dans votre note au Gouvernement, pensez-vous que la Communauté française sera appelée à devenir un secteur à elle toute seule ? Allez-vous aussi sectorialiser la Communauté française ?

La Communauté française disposera-t-elle d'un quota et d'un pouvoir de codécision dans la répartition des moyens dégagés pour de nouveaux projets et de nouveaux emplois ? La Communauté doit-elle faire son deuil d'un soutien par la Région wallonne des politiques d'emploi ? Devra-t-elle se contenter du maintien des moyens existants ?

Votre projet vise-t-il déjà une option régionaliste, et donc à se dire que ce sera le meilleur moyen d'appauvrir la Communauté française et de l'empêcher de mener son action, ce qui, au sein de vos deux gouvernements, en particulier de la part du ministre du Budget, serait une stratégie, que je lui reconnais très bien, afin de pouvoir mettre en œuvre son projet de voir la Communauté française mise à mal ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Madame la Députée, quand je suis arrivée au sein de ce ministère – si vous me piquez, je vous pique –, je me suis rendu compte que, visiblement, le Gouvernement précédent avait fait peu de cas des PTP et des travailleurs PTP puisque, en supprimant le décret du contrat d'insertion, de facto le Gouvernement, dont vous faisiez partie, a supprimé les mesures transitoires relatives aux travailleurs PTP.

Heureusement, j'ai redressé la situation et j'ai proposé de rétablir une base légale pour permettre que ces travailleurs puissent continuer leur contrat jusqu'à la fin du délai transitoire préalablement imparti qui a permis après de les transposer en APE.

Les Gouvernements wallons et de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont adopté, ce 2 juillet 2020, une nouvelle convention APE enseignement 2020-2021, à laquelle s'intègrent désormais les 1 240 postes de travail PTP afférents au secteur de l'enseignement et relevant des différentes décisions PTP au bénéfice de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les travailleurs sous contrat PTP concernés sont occupés dans des régimes de travail à mi-temps ou à quatre cinquième temps et représentent quelque 956,8 équivalents temps plein.

La Fédération Wallonie-Bruxelles a pris contact, par voie de circulaire, comme elle le fait habituellement, avec l'ensemble des établissements scolaires concernés. Compte tenu du fait que l'attribution de ces postes a eu lieu pendant la période des congés scolaires, il convient de laisser aux écoles le temps de réagir et de se positionner par rapport aux postes qui leur sont proposés.

Les administrations wallonnes et de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont en outre collaboré activement pour informer l'ensemble des écoles, répondre aux besoins spécifiques et expliquer les processus simplifiés du transfert.

Par ailleurs, les modalités d'intervention financière de la Région wallonne, telles que prévues par la Convention APE Enseignement, font que le FOREm ne sera en mesure de nous communiquer le nombre de postes effectivement occupés lorsque la Fédération Wallonie-Bruxelles lui aura adressé sa lettre de créance trimestrielle avec les documents justificatifs y afférents.

Concernant la réforme du dispositif APE et le soutien que les aides à l'emploi APE peuvent apporter aux politiques fonctionnelles de la Fédération Wallonie-Bruxelles, il convient de rappeler que le dispositif a pour objectif premier de pérenniser l'ensemble des emplois subventionnés par la Région wallonne, soit plus de 65 000 emplois.

La dynamique d'appels à projets prévue par le dispositif s'appuie sur les propositions des partenaires sociaux relayant les priorités sectorielles. La décision du Gouvernement wallon tiendra compte de ces priorités sectorielles et des disponibilités budgétaires. Comme par le passé, en matière d'accueil de l'enfance – on l'a évoqué –, de jeunesse, d'aide à la jeunesse, de prévention violence, les futurs appels à projets pourront, le cas échéant, également traduire les synergies initiées entre les Gouvernements wallons et de la Fédération Wallonie-Bruxelles, dès lors qu'elles visent à répondre à des besoins sociétaux insuffisamment rencontrés.

Lorsque les compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles sont concernées, les appels à projets seront naturellement lancés, en bonne intelligence et dans un souci d'efficience, avec les ministres compétents et leurs administrations. Les suivi et bilan de ces appels à projets pourront, le cas échéant, notamment être faits dans le cadre de gouvernements conjoints.

Concernant l'identification des secteurs, comme prévu, comme on en a d'ailleurs programmé un certain nombre dans les prochaines semaines, dans le cadre de la Réforme, les partenaires sociaux ont été sollicités et doivent formuler une proposition. Je ne doute pas que

celle-ci tiendra compte des compétences relevant de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Cette sectorialisation doit permettre une meilleure lisibilité du soutien à l'emploi afférent à chaque secteur. Elle doit également, sur la base des rapports annuels produits par le FOREm, guider les décisions du Gouvernement en matière d'appels à projets dans une optique de pérennisation, voire de renforcement des moyens dévolus à chaque secteur.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Greoli.

Mme Greoli (cdH). - Je vous remercie, Madame la Présidente et je remercie Mme la Ministre.

On va rendre à César ce qui appartient à César. Mme Tillieux a mis les PTP à la poubelle. Le Gouvernement précédent soucieux de l'intérêt de secteurs et des travailleurs avait garanti la sauvegarde de l'ensemble des PTP relevant de l'enseignement et pour les autres les a fait basculer vers d'autres types d'aide à l'emploi. Vous avez pérennisé l'ensemble des PTP au travers d'un principe qui sont les APE. Vous avez donc rejoint dans sa dynamique le cabinet précédent et le Gouvernement précédent. Je vous en félicite.

Maintenant, en ce qui concerne la réforme APE, je suis moins contente de votre réponse. Je voudrais être très claire avec vous et surtout très claire par rapport à ce que vous venez de nous dire, et je vous remercie pour votre transparence. Vous venez de me répondre que les appels à projets seront faits sur base de synergie initiée entre les Gouvernements, et cetera, et que les partenaires sociaux seront concertés.

Vous n'avez toujours pas donné de réponse à des besoins nouveaux dans la société, en particulier à la concrétisation de décrets et de programmations qui existent. Pourquoi ? Parce que vous allez mettre les secteurs en concurrence. Lorsque vous allez avoir quelques millions d'euros non utilisés, comment allez-vous pouvoir à la fois répondre à la programmation de l'ONE et permettre de continuer à soutenir et à développer dans des secteurs comme la jeunesse, comme la culture ou comme l'Aide à la jeunesse ? Je ne prends que ceux-là, je pourrais aussi prendre les APE, nécessaires au maintien au domicile.

Madame la Ministre, quitte à devoir vous aider, et ce sera avec plaisir, il est grand temps que vous ayez une trajectoire financière et budgétaire qui vous permette de faire autre chose que de mettre les secteurs de la Communauté et de la Région en concurrence au travers d'appels à projets, ridicules au regard des besoins de société.

QUESTION ORALE DE MME GREOLI À MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR « LE CALENDRIER DU GOUVERNEMENT WALLON DANS LE CADRE DES NÉGOCIATIONS PORTANT SUR L'ACCORD RELATIF AU SECTEUR NON MARCHAND »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Greoli à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « le calendrier du Gouvernement wallon dans le cadre des négociations portant sur l'accord relatif au secteur non marchand ».

La parole est à Mme Greoli pour poser sa question.

Mme Greoli (cdH). - Madame la Ministre, à la mi-juillet, vous annonciez le dégagement très important que vous aviez obtenu en gouvernement de 260 millions d'euros pour financer le futur accord non marchand : 100 millions d'euros en 2021, 150 millions d'euros en 2020, 200 millions d'euros en 2023 et 260 millions d'euros en 2024. Vous l'avez rappelé tout à l'heure, c'est un montant considérable et vous avez dû certainement l'obtenir au bout d'une dure lutte, soyez-en félicitée.

La réservation de ce budget est un pas particulièrement important, mais chacun d'entre nous ayant participé en fonction de sa carrière sur un banc ou sur un autre de la négociation d'un accord non marchand, nous savons que ce premier pas représente l'enveloppe et que, quand on ouvre cette enveloppe, il faut beaucoup de temps pour se mettre d'accord sur l'utilisation de celle-ci.

Dans ce cadre-là, pour l'instant, mes questions seront simples. Elles vont peut-être se compliquer au fur et à mesure de vos négociations. Un calendrier et une méthode ont-ils été fixés pour ces négociations ?

Les séances de concertation ou de négociation – dans ce Gouvernement, on confond parfois concertation et négociation, je n'ai pas dit que c'était vous, mais cela arrive – se sont-elles tenues depuis l'annonce de ces 260 millions d'euros à la mi-juillet ?

Pour ce qui concerne les syndicats, les nouveaux moyens doivent être totalement consacrés à la revalorisation des professions et de leurs conditions de travail, pour les rendre plus attractives et plus soutenables. Il est évident que la question de la revalorisation barémique, d'amélioration des normes d'encadrement, d'allongement des congés avec embauche compensatoire, de l'octroi de trois semaines de vacances annuelles consécutives avec au moins trois week-ends, tout cela est important, de la même manière, la transformation de CDD en CDI.

Quelle organisation de ces négociations envisagez-vous ?

Avez-vous pu permettre aux syndicats et aux employeurs de travailler à un accord à l'intérieur de l'enveloppe dégagée ? Allez-vous être l'arbitre ou la notaire de cet accord ?

Des avancées pourront-elles déjà se concrétiser dès l'année prochaine ?

L'enveloppe pourrait-elle servir à financer de nouvelles politiques, c'est-à-dire de nouveaux emplois ?

Quel est le périmètre des travailleurs concernés par l'enveloppe dégagée ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Madame la Députée, comme vous l'exposez dans votre question, le 17 juillet dernier, le Gouvernement wallon a dégagé un budget exceptionnel de 260 millions d'euros, de manière structurelle, inscrite dans le temps, pour financer le futur accord non marchand durant la période 2021-2024.

La priorité de cet accord est de revaloriser les travailleurs et travailleuses du non-marchand, en particulier ceux et celles des secteurs santé et social avec pour objectifs de :

- soutenir financièrement et durablement les secteurs qui aident et soignent les autres ;
- revaloriser les salaires des travailleurs et travailleuses de ces secteurs ;
- améliorer les conditions de travail en créant des emplois et en allégeant ainsi la charge de travail du personnel ;
- revoir les normes d'encadrement des institutions de santé et de l'action sociale pour améliorer le bien-être des usagers et des résidents, tout comme celui des équipes.

Les négociations autour d'un nouvel accord non marchand démarreront dès cet automne en présence des partenaires sociaux.

Ce 22 septembre s'est tenue une première séance de travail qui réunissait mes collaborateurs et les représentants des administrations concernées, à savoir l'AViQ, le SPW IAS, le SPW EER et le SPW Secrétariat général, afin d'échanger sur les problématiques rencontrées et les différents points d'attention.

Une deuxième séance de travail en présence de ces mêmes administrations se tiendra le 5 octobre prochain. L'objectif de cette réunion est d'avancer sur les préparatifs et sur la mise à jour du cadastre de l'emploi non marchand qui sera la base des négociations.

Nous souhaitons ainsi offrir une base de travail la plus en adéquation possible avec les réalités de terrain et des administrations afin de débuter des négociations très rapidement avec les organisations syndicales et les représentants des employeurs du non-marchand dans les meilleures conditions possibles.

Un calendrier sera par la suite proposé rapidement aux partenaires sociaux afin de mener les concertations nécessaires pour établir les modalités de mise en œuvre de cet accord.

L'accord constituera le résultat d'un travail entre les partenaires sociaux encadrés par mon cabinet, nous-mêmes assistés par nos administrations.

L'objectif est d'aboutir à des mesures tout autant praticables qu'efficientes dans l'intérêt des travailleurs et des employeurs.

Il y a clairement une volonté, dans le chef du Gouvernement wallon, de faire un usage concret de la première enveloppe de 100 millions d'euros en 2021. L'engagement que nous prenons est qu'il y ait une inscription budgétaire en 2021.

C'est aussi de l'intérêt des organisations syndicales et sans doute des employeurs de travailler de concert pour que cela puisse être opérationnalisable. Le Fédéral est allé très vite. Je ne sais pas s'il y est allé de manière précise, mais il est important que l'on puisse faire un travail qui ne prenne pas deux ans. Si l'on prend deux ans, on passe à côté de l'objectif en partie. J'espère que tout le monde aura conscience de l'importance de travailler à un rythme soutenu, tout en ayant des informations précises pour savoir où l'on met les pieds.

Vous savez que chaque mesure prise doit être budgétisée pour que ce soit le plus en adéquation avec le budget dégagé.

Quant à savoir si l'enveloppe pourrait servir à financer de nouvelles politiques, cela dépendra avant tout du travail réalisé par et avec les partenaires sociaux – une manière de répondre à votre question sur la façon dont j'envisage la concertation, la négociation et mon rôle – et du résultat des pourparlers.

Si je vous disais le résultat avant les concertations, cela voudrait dire qu'elles n'ont pas lieu. La concertation et la négociation sont des éléments très importants entre les différents partenaires sociaux dans le cadre d'un accord. Je respecte cela également et j'y travaillerai avec eux.

À l'instar des accords précédents, les mesures concerneront prioritairement les travailleurs liés aux dispositifs agréés.

Voilà les éléments que je pouvais vous donner à ce stade.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Greoli.

Mme Greoli (cdH). - Je remercie Mme la Ministre pour ces éléments. Je pense aussi, comme elle, qu'il est important d'avoir une base de travail qui permette déjà aux partenaires sociaux, employeurs et syndicats de ne pas passer des mois à se demander quels sont les chiffres exacts. C'est donc une base tout à fait utile. Ceci dit, je suppose qu'ils profitent de ce laps de temps pour affiner eux-mêmes une série d'hypothèses.

Par ailleurs, si le Fédéral va vite, je rappelle aussi que le Fédéral, lorsqu'il prend un accord de ce type, n'a qu'un seul type de métier et qu'un seul type de bénéficiaire là où, sauf erreur de ma part, vous en avez plusieurs dizaines de sortes différentes.

J'ai un point d'attention. Vous venez de signaler que les moyens seraient principalement affectés à des postes de travail agréés. Je rappelle qu'il y a toute une série d'associations non agréées. J'attire votre attention parce qu'elles disposent elles aussi de travailleurs APE et de travailleurs subsidiés, et elles tombent trop souvent à côté des accords pris.

QUESTION ORALE DE MME GREOLI À MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR « L'ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA RÉFORME DE LA FORMATION EN ALTERNANCE »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Greoli à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « l'état d'avancement de la réforme de la formation en alternance ».

La parole est à Mme Greoli pour poser sa question.

Mme Greoli (cdH). - Madame la Ministre, la DPR affichait une certaine volonté, et même une volonté certaine, en matière de promotion de la formation en alternance et de permettre enfin à cette filière d'occuper la place qui lui revient.

Je ne peux pas imaginer que cette réflexion sur la formation en alternance ne se fasse pas de concert avec la Communauté française et avec la Cocof, dans une réflexion plus globale sur les formations en alternance.

Pour amorcer le mouvement, il est prévu de tenir des États généraux. « Le but est de poser un diagnostic commun à l'ensemble des acteurs sur les freins de l'essor de ces filières et des leviers à mobiliser ». Je citais la DPR.

Néanmoins, il est précisé, j'ouvre de nouveau les guillemets, que « le Gouvernement prendra des mesures rapides sur la base des constats existants. »

Je rappelle que, lors de la législature précédente, à tous les niveaux de pouvoir, des délégations ont accompagné le Roi en Allemagne, entre autres pour pouvoir vraiment être à la rencontre de situations très concrètes. On sait que l'Allemagne est à la pointe dans ce type de formation.

Madame la Ministre, voici mes questions.

Où en est l'organisation des États généraux ? Où se tiendront-ils ? Quand et comment ? Votre cabinet en est-il la puissance invitante, ou celui de M. Borsus, en charge l'IFAPME ?

Vous savez que, pour moi, cela reste une zone d'ombre depuis le début de votre Gouvernement.

Les acteurs qui y seront conviés sont-ils identifiés ? La crise sanitaire a-t-elle retardé la tenue de ces États généraux ? Si tel est le cas, a-t-on pris des mesures pour ne pas perdre trop de temps et solliciter et déjà collationner une série de contributions de terrain pour pouvoir faire avancer la réflexion ?

Est-il prévu, comme en d'autres domaines, de désigner un consultant extérieur pour établir un rapport, synthétiser les constats et formuler des recommandations ?

Quelles sont les mesures rapides, je reprends la DPR, éventuellement déjà prises par le Gouvernement sur base des constats existants ? Quels sont d'ailleurs ces constats existants ?

Parmi les mesures rapides, certaines visent-elles à stimuler l'Office francophone pour la formation en alternance, c'est-à-dire l'OFFA, dans l'exercice des missions qui lui sont assignées ? Depuis sa mise en place, l'OFFA a-t-il trouvé sa vitesse de croisière ? Donne-t-il satisfaction ?

Où en sont les contacts avec les Gouvernements francophones de la Communauté et de la Cocof, pour définir une stratégie commune ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Madame la Députée, comme je l'ai déjà évoqué, il est essentiel de renforcer et de promouvoir l'alternance pour inverser les tendances qui semblent indiquer une perte de vitesse des inscriptions, aussi bien dans le chef des candidats demandeurs d'une formation en alternance que des entreprises.

Concernant l'organisation des États généraux de l'alternance, comme vous l'avez pressenti, la deuxième réunion ministérielle, qui aurait dû avoir lieu le 13 mars, a été postposée en raison de la crise sanitaire que nous traversons. J'ai le plaisir de vous informer qu'un Gouvernement conjoint avec la Fédération Wallonie-Bruxelles sera organisé le 3 octobre prochain et portera notamment sur le lancement des travaux devant présider à la réforme de la formation en alternance.

Nous devrions, à cette occasion, repartir des constats existants pour prendre certaines décisions sur l'organisation de l'alternance.

Les ministres-présidents de la Région wallonne et de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont souhaité être à la manœuvre pour le lancement des travaux, en collaboration avec les ministres compétents dans chacune des deux entités fédérées.

Personnellement, je compte m'appuyer sur l'Office francophone de la formation en alternance pour la mise en œuvre des États généraux, ainsi que sur l'ensemble des partenaires, qu'ils soient opérateurs de formation ou partenaires sociaux. C'est l'essence même d'États généraux.

À cet effet, l'OFFA prépare actuellement un marché public pour bénéficier de l'aide d'une institution académique pour poser les premiers constats de la manière la plus objective possible.

Concernant la promotion nécessaire de l'alternance, une campagne importante relative à la formation en alternance a été lancée le 21 septembre dernier pour promouvoir la marque alternance sur l'ensemble du territoire wallon et bruxellois. Cette initiative est portée par l'OFFA et est soutenue par l'ensemble des ministres concernés, à savoir Willy Borsus, Bernard Clerfayt, Caroline Désir et moi-même.

L'OFFA, dans le cadre de ses missions transversales, a notamment pour objectifs de soutenir l'alternance via des actions de promotion, de lisibilité du paysage, de monitoring des données quantitatives et qualitatives afin d'outiller les politiques menées.

L'ensemble de ces missions sont explicitées dans l'Accord de coopération relatif à la formation en alternance conclu en 2008 et de manière plus opérationnelle dans le contrat de gestion de l'OFFA.

Une des autres missions structurantes de l'OFFA est la co-construction d'outils au bénéfice des différents acteurs de l'alternance, apprenants, entreprises, opérateurs. Ainsi, l'OFFA pilote actuellement, en concertation avec les opérateurs concernés, la mise en place d'une plateforme interactive de la formation en alternance qui doit devenir la porte d'entrée de l'alternance et un outil de gestion au service de tous.

Les premiers modules de cette plateforme sont mis en place depuis plus d'un an. La plateforme permettra de gérer, dès fin décembre, l'ensemble des données relatives à la formation en alternance ainsi que les incitants financiers à la formation en alternance. La prochaine étape de développement de cette plateforme est essentielle puisqu'il s'agit d'organiser le matching entre l'offre et la demande de places de stage.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Greoli.

Mme Greoli (cdH). - Je remercie Mme la Ministre pour ces informations. C'est une bonne nouvelle que ce soit à l'ordre du jour du Gouvernement conjoint avec la Communauté française de ce samedi 3 octobre. Si je puis me permettre, il aurait été encore plus…

(Réaction de Mme la Ministre Morreale)

Voilà. Il n'y a pas que de bons côtés à l'agenda d'un ministre.

Indépendamment de cela, c'est une bonne nouvelle. J'aurais préféré, je vous l'avoue, que cela se fasse aussi en même temps avec un gouvernement conjoint avec la Cocof histoire que l'on se fasse une vue globale associant les trois gouvernements. De ce que j'ai entendu de votre réponse, visiblement, vous n'êtes pas fermée à une collaboration avec Bruxelles dans ce cadre-là pour que les états généraux reprennent bien l'ensemble des questions relatives à l'alternance.

ORGANISATION DES TRAVAUX
(Suite)

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites

Mme la Présidente. - Les questions orales de :
- Mme Galant, sur « le dépistage du cancer colorectal » ;
- Mme Mauel, sur « le renforcement de la collaboration entre l'Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi (FOREm) et la Société wallonne des eaux (SWDE) » à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sont transformées en questions écrites.

Interpellations et questions orales retirées

Mme la Présidente. - Les questions orales de :
- M. Mugemangango, sur « le dépassement de la barre des 100 000 contaminations » ;
- M. Desquesnes, sur « l'efficacité du suivi de contacts » ;

- M. Mugemangango, sur « le *tracing* numérique » ;
- M. Mugemangango, sur « le recrutement d'agents intérimaires dans le cadre du *tracing* en Wallonie » ;
- M. Legasse, sur « la future campagne de vaccination contre la grippe dans les maisons de repos (MR) » ;
- M. Mugemangango, sur « la gestion interfédérale des maisons de repos » ;
- M. Mugemangango, sur « les mesures de soutien aux médecins généralistes » ;
- Mme Sobry, sur « les centres accueillant les personnes porteuses d'un handicap et incapables de travailler » ;
- Mme Sobry, sur « les centres d'accueil pour les personnes sans domicile fixe à l'approche de l'hiver et dans le cadre de la crise sanitaire » ;
- M. Disabato, sur « l'accompagnement des demandeurs d'emploi et les territoires zéro chômeur de longue durée » à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sont retirées.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- La séance est levée à 18 heures 47 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

Mme Alice Bernard, PTB
M. Michel Di Mattia, PS
M. Manu Disabato, Ecolo
Mme Véronique Durenne, MR
M. Eddy Fontaine, PS
Mme Anne-Catherine Goffinet, cdH
Mme Alda Greoli, cdH
Mme Estelle Hanse, Auditrice adjointe à la Cour des comptes
M. Stéphane Hazée, Ecolo
M. Laurent Heyvaert, Ecolo
Mme Anne Laffut, MR
M. Dimitri Legasse, Président
Mme Laure Lekane, PTB
Mme Christie Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes
Mme Diana Nikolic, MR
Mme Sabine Roberty, PS
Mme Hélène Ryckmans, Ecolo
M. Mourad Sahli, PS
Mme Mathilde Vandorpe, cdH

ABRÉVIATIONS COURANTES

AB	allocation de base / allocation budgétaire / article de base
ADL	agence de développement local
AGW	arrêté du Gouvernement wallon
ALE	agence locale pour l'emploi
APB	Association pharmaceutique belge
APD	Autorité de protection des données
APE	aide à la promotion de l'emploi
ASBL	association sans but lucratif
AViQ	Agence pour une vie de qualité
CDD	contrat à durée déterminée
CDI	contrat à durée indéterminée
Celeval	Comité d'évaluation fédéral (anciennement : Cellule d'évaluation)
CHC	centre hospitalier chrétien
CHR	centre hospitalier régional
CHU	centre hospitalier universitaire
CIM	conférence interministérielle
CISP	centre(s) d'insertion socioprofessionnelle
CNS	Conseil national de sécurité
Cocof	Commission communautaire française
covid	coronavirus disease (maladie à coronavirus)
covid-19	coronavirus disease 2019 (maladie à coronavirus 2019)
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
CV	curriculum vitae
CWAS	Commission wallonne de l'Action sociale
CWASS	Conseil wallon de l'action sociale et de la santé
DGO5	Direction générale opérationnelle des pouvoirs locaux, de l'action sociale et de la santé
DGO6	Direction générale opérationnelle de l'économie, de l'emploi et de la recherche
Dimona	déclaration immédiate de l'emploi
DO	Division organique
DPR	Déclaration de politique régionale
EaSI	Employment and Social Innovation (Emploi et innovation sociale) (programme européen)
ERICH	Ensemble rénovons les institutions pour citoyens handicapés (plan)
ETA	entreprise de travail adapté
ETP	équivalent temps plein
Eurostat	Office statistique de l'Union européenne
FARES	Fondation contre les affections respiratoires et pour l'éducation à la santé
FFP2	filtering facepiece (pièce faciale filtrante)
FOREm	Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi
FSE	Fonds social européen
GEES	Groupe d'experts pour l'exit strategy (groupe d'experts chargé de la stratégie de sortie de confinement)
GPSW	Groupe des partenaires sociaux wallons
GREVIO	Groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique
HORECA	Hôtellerie, restauration et cafés
IDESS	Initiatives de développement de l'emploi dans le secteur des services de proximité à finalité sociale
IFAPME	Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises
INAMI	Institut national d'assurance maladie-invalidité
IWEPS	Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique
JT	Journal télévisé
KUL	Katholieke Universiteit Leuven
LED	light-emitting diode (diode électroluminescente)

LENTIC	Laboratoire d'études sur les nouvelles technologies, l'innovation et le changement
LGBT	lesbiennes, gays, bisexuels et trans
LGBTQI	lesbiennes, gays, bisexuels, trans, queers et intersexes
LUSS	Ligue des usagers des services de santé
MIRE	mission régionale pour l'emploi
MIREL	Mission régionale pour l'emploi de Liège
MR	maison de repos
MRS	maison de repos et de soins
OFFA	Office francophone de la formation en alternance
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONE	Office de la naissance et de l'enfance
ONEM	Office national de l'emploi
ONSS	Office national de sécurité sociale
OPHACO	Office des pharmacies coopératives de Belgique
OST	outbreak support team (équipe de soutien aux épidémies)
OTW	Opérateur de transport de Wallonie (précédemment appelé groupe TEC)
PCR	polymerase chain reaction (réaction en chaîne par polymérase)
PIB	produit intérieur brut
PME	petite(s) et moyenne(s) entreprise(s)
PMTIC	Plan mobilisateur des technologies de l'information et de la communication
PTP	Programme de transition professionnelle
PU	permis d'urbanisme
RAC	Régime d'apprentissage de la construction
SAACE	structure d'accompagnement à l'autocréation d'emploi
SAFA	service d'aide aux familles et aux aînés
SAREW	Service d’aide à la recherche d’un emploi en Wallonie
SEC	Système européen de comptes économiques intégrés
SESAM	Soutien à l'emploi dans les secteurs d'activités marchands
SHNA	structure(s) d’hébergement non agréée(s)
SIEG	services d'intérêt économique général
SMS	short message service (service de messages courts, texto)
SOWALFIN	Société wallonne de financement et de garantie des petites et moyennes entreprises
SOWECSOM	Société wallonne d'économie sociale marchande (devenue W.Alter en 2020)
SPF	service public fédéral
SPP	service public de programmation
SPW	service(s) public(s) de Wallonie
SRIW	Société régionale d'investissement de Wallonie
SURVMI	Cellule de surveillance des maladies infectieuses
SWDE	Société wallonne des eaux
TEC	Société de transport en commun
TIM	Talent, impulsion, mobilisation (projet d’accompagnement des chercheurs d’emploi)
TVA	taxe sur la valeur ajoutée
UAP	unité(s) d’administration publique
UCL	Université catholique de Louvain
ULB	Université libre de Bruxelles
Unia	Centre interfédéral pour l'égalité des chances